

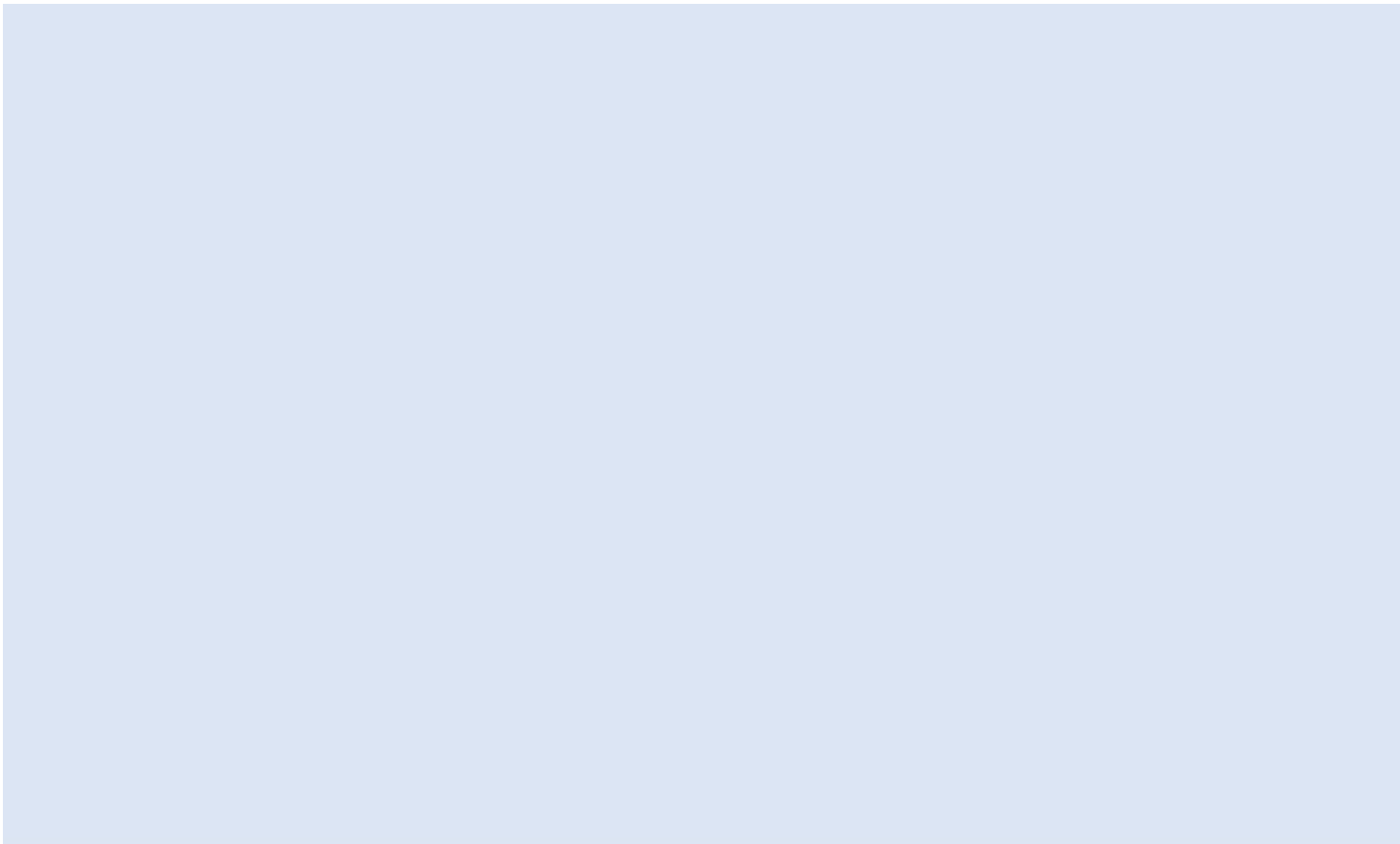


**Autorité
des marchés
financiers**

Volume 21 - Numéro 48

5 décembre 2024

Bulletin



Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6	5.2 Réglementation et lignes directrices	
1.1 Avis et communiqués		5.3 Autres consultations	
1.2 Réglementation		5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
1.3 Autres décisions		5.5 Sanctions administratives	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10	5.6 Protection des dépôts	
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF		5.7 Autres décisions	
2.2 Avis légaux de l'Autorité		6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	100
3. Distribution de produits et services financiers	44	6.1 Avis et communiqués	
3.1 Avis et communiqués		6.2 Réglementation et instructions générales	
3.2 Réglementation		6.3 Autres consultations	
3.3 Autres consultations		6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
3.4 Retraits aux registres des représentants		6.5 Interdictions	
3.5 Modifications aux registres des inscrits		6.6 Placements	
3.6 Avis d'audiences		6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires		6.8 Offres publiques	
3.8 Autres décisions		6.9 Information sur les valeurs en circulation	
4. Indemnisation	83	6.10 Autres décisions	
4.1 Avis et communiqués		6.11 Annexes et autres renseignements	
4.2 Réglementation		7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	365
4.3 Autres consultations		7.1 Avis et communiqués	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers		7.2 Réglementation de l'Autorité	
4.5 Autres décisions		7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
5. Institutions financières	89	7.4 Autres consultations	
5.1 Avis et communiqués		7.5 Autres décisions	
		8. Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	412
		8.1 Avis et communiqués	
		8.2 Réglementation	
		8.3 Sanctions administratives pécuniaires	
		8.4 Décisions de révision	
		8.5 Annexes et autres renseignements	
		9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	418
		9.1 Avis et communiqués	
		9.2 Réglementation	
		9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
		9.4 Autres décisions	
		10. Agents d'évaluation du crédit	423
		10.1 Avis et communiqués	
		10.2 Réglementation et lignes directrices	
		10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit	
		10.4 Sanctions administratives	

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonieta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
5 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Graphène Groupe financier inc. et Sacha Michaud Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Trivium Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-033	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Alexandre Gagnon et 9452-7538 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-D'en-Haut, Wealthsimple Investments Inc., Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers et Shakepay inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l / LLP</p>	Nicole Martineau	<p>Demande d'ordonnances de blocage, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
2023-027	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Raymond Charruau (certificat no 230916)</p> <p>A2 Courtiers inc. (inscription no 606696)</p> <p>André Deschênes (certificat no 184745) Parties intimées</p> <p>Margiorit Navarro Banque nationale du Canada, Caisse populaire Desjardins, Lussier cabinet de services financiers Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
6 décembre 2024 – 9 h 30				
2024-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mazen Haddad Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hudon Avocat Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
9 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
9 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance)	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties intimées			<p>redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
10 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Sandy Alton Senat, Services Financiers Alton inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées</p> <p>Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
10 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	Antonieta Melchiorre Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
11 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condominiums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
11 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
12 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Sandly Alteon Senat, Services Financiers Alteon inc. et Vasan et Savyan Gestion d'actifs inc. Parties intimées Maryse Morency, 9368-7457 Québec inc. fas One Viger Condomuniums inc. Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Banque de Montréal et Desjardins Sécurité Financière Investissements inc. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers B.T.L.G. Groupe Avocat/Law Group	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de radiation d'inscription, de levée de blocage, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
12 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
12 décembre 2024 – 14 h 00				
2023-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc. Parties intimées Jérôme-Olivier Malo et Marie-Soleil Baril Parties intimées Nicolas Maltais et Alexandre Cossette Parties intimées Dominik Bilodeau Partie intimée Elan Future LTD et Martin Isabelle Parties intimées Newton Crypto Ltd Partie mise en cause Caisse Desjardins des technologies, Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, Banque de Montréal, Banque	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada S.E.N.C.R.L. FCA Légal s.e.n.c.r.l. Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Christine Dubé	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Toronto-Dominion, Coinsquare Capital Markets Ltd., Binance Canada Capital Markets inc., Binance Holdings Ltd., Clear White Solutions Limited, Officier de la publicité foncière de Shefford et Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause			
12 décembre 2024 – 14 h 00				
2023-030 SUITE	Ernst & Young inc. ès qualités d'administrateur provisoire des sociétés Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9400-5493 Québec inc., 9456-4416 Québec inc. et 9456-4424 Québec inc. Partie mise en cause	Dentons Canada S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2024-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Intégra, cabinet d'assurances et services financiers inc., Anly Charles et Daniel Gauthier Parties intimées Carmen Perez Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2024-029	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Olivier Simard Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
12 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Joseph Dion Raymond Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Louka Beaulieu, avocat	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, de mesures de redressement et des mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2024-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jacques Rajotte Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers .	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'opérations sur dérivés et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujetti, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2024-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vanessa Larivière Partie intimée Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de levée d'ordonnances de blocage, de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administratrice ou dirigeante, de modalités de distribution, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
13 décembre 2024 – 9 h 30				
2024-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Roger Tremblay Partie intimée Curateur public du Québec Partie mise en cause Chambre de la sécurité financière Partie mise en cause Services d'assurance I.G. inc., Services financiers Groupe Investors inc.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jacques Lapointe, avocat Carrier & Associés Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière) Dentons Canada s.e.n.c.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de retrait des droits d'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, dirigeant d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement, et de mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Parties mises en cause Valmond Santerre, Officier de la publicité foncière, Banque Nationale du Canada, Société de l'Assurance Automobile du Québec et L.B. Parties mises en cause			ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
13 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michael Ferreira Partie intimée Claude Veillette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods s.e.n.c.r.l. Delegatus Services Juridiques Inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
16 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				<p>et</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
17 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
18 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal S.E.N.C.R.L</p>	<p>Antonietta Melchiorre Christine Dubé</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
19 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
19 décembre 2024 – 14 h 00				
2024-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Artéfacts Virtuels inc., Jean Dobey Ourega et Claude Lachance Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers YULEX, Avocats et stratèges, s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
				ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
23 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
27 décembre 2024 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali et Alan Curleigh Parties intimées PyroGenèse Canada inc. Partie intimée KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP	Christine Dubé	- Demande visant à faire déclarer inconstitutionnels les articles 15.1 et 15.5 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, casser les assignations et ordonner la remise des documents saisis Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 5 ID de réunion : 214 908 756 741 Code : KQEEM4

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Partie mise en cause	Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.		
	Procureur général du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice - Québec)		
7 janvier 2025 – 9 h 30				
2024-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Patrice Daigneault (inscription no 2289471) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	<p>Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7</p> <p>ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH</p>
8 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L.	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Grégoire et 9256-7619 Québec inc. (Cedma Finance) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers FCA Légal S.E.N.C.R.L	Antonietta Melchiorre Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
10 janvier 2025 – 9 h 30				
2024-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Soucy, Éric Asselin et Groupe Courtiers Experts inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier-Quirion Avocats	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de suspension de certificat, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 janvier 2025 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Louis Cléroux Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc., L'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>FCA Légal s.e.n.c.r.l.</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	<p>Contestation de l'intimé Louis Cléroux à la demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7</p> <p>ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH</p>
15 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Jérôme-Olivier Malo et Marie- Soleil Baril Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Dentons Canada S.E.N.C.R.L.</p> <p>FCA Légal s.e.n.c.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Demande en déclaration d'incapacité</p> <p>Audience au fond</p> <p>Dans la salle d'audience Paul Fortugno</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 janvier 2025 – 9 h 30				
2024-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurexperts Tina Ciambrone et associés inc. et Clementina Ciambrone Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve, S.E.N.C.R.L.	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
16 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-030	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9456-4416 Québec inc., 9400-5493 Québec inc. Parties intimées Jérôme-Olivier Malo et Marie-Soleil Baril Parties intimées Nicolas Maltais et Alexandre Cossette Parties intimées Dominik Bilodeau Partie intimée Elan Future LTD et Martin Isabelle Parties intimées Newton Crypto Ltd Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dentons Canada S.E.N.C.R.L. FCA Légal s.e.n.c.r.l. Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Christine Dubé	Demande en déclaration d'inhabilité Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Caisse Desjardins des technologies, Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, Banque de Montréal, Banque Toronto-Dominion, Coinsquare Capital Markets Ltd., Binance Canada Capital Markets inc., Binance Holdings Ltd., Clear White Solutions Limited, Officier de la publicité foncière de Shefford et Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause			
16 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-030 SUITE	Ernst & Young inc. ès qualités d'administrateur provisoire des sociétés Élan Future inc., Éternelle Global inc., 9400-5493 Québec inc., 9456-4416 Québec inc. et 9456-4424 Québec inc. Partie mise en cause	Dentons Canada S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Demande en déclaration d'inhabilité Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
16 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9130-0954 Québec inc (Summum), Jean-François Lavoie Parties intimées Jean-Mathieu Lavoie et Zérodette inc. Parties intimées Jean-François Soucy	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Quessy Henry St-Hilaire Dion Rhéaume Avocats inc Pelletier-Quirion Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Partie intimée Alexandre Bond Partie intimée Jean-Mikael Lavoie Partie intimée	Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l.		ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
16 janvier 2025 – 14 h 00				
2024-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Junaid Jamshaid Partie intimée Ahmed Aly Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Battista Turcot Israel, s.e.n.c. Ticket911.ca	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2024-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Minh Anh Nguyen Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs, révocation de certificat et retrait des droit conférés par l'inscription Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 janvier 2025 – 14 h 00				
2024-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>iGenius Partie intimée</p> <p>Sabrina Cyr-Vidal Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Gowling WLG S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
20 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc. Parties intimées</p> <p>Me Marie-Andrée Mallette Partie mise en cause</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins, Banque de Montréal, Gilles Bergeron et Gestion Segi Ltée Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Contestation de la demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 janvier 2025 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées</p> <p>Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Pelletier & cie avocats inc.</p> <p>Dominique Pion, avocat</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
21 janvier 2025 – 9 h 30				
2023-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc. Parties intimées</p> <p>Me Marie-Andrée Mallette Partie mise en cause</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins, Banque de</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Contestation de la demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Montréal, Gilles Bergeron et Gestion Segi Ltée Parties mises en cause			
23 janvier 2025 – 9 h 30				
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Benoît Mercier Partie intimée Claude Duhamel Partie intimée Éric Marchant Partie intimée David Cournoyer Partie intimée Bertrand Lussier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lavoie avocat·e·s inc. Pelletier & Cie Avocats inc. Hackett Campbell Bouchard inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande en arrêt de procédure des intimés Benoît Mercier et Claude Duhamel Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
23 janvier 2025 – 14 h 00				
2024-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Juneau-Katsuya et Pierre G. Fillion Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2024-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les Assurances Robillard & Associés inc. et Simon Neveu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Tassé Bertrand Barabé avocats inc. Fontaine Panneton Bourassa Avocats (avocat conseil)	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
24 janvier 2025 – 9 h 30				
2024-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mica Capital inc. et Mica Services financiers inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Mica Services financiers inc.	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
28 janvier 2025 – 9 h 30				
2021-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Vivianne Tremblay, Colette Tremblay Parties requérantes / mises en cause Roger Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jacques Lapointe, Avocat	Antonietta Melchiorre	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Services financiers Groupe Investors inc. et Services d'assurances I.G. inc. Parties mises en cause Curateur public du Québec Partie mise en cause Chambre de la sécurité financière Partie mise en cause Banque Nationale du Canada Partie mise en cause L.B. Partie mise en cause	Dentons Canada s.e.n.c.r.l. Me Laurie Bernier (Le Curateur public du Québec) Me Julie Piché (Chambre de la sécurité financière) Me Philippe Bergeron (Banque Nationale du Canada) Dussault De Blois Lemay Beauchesne		Code : d46xNc
28 janvier 2025 – 9 h 30				
2021-026 SUITE	Valmond Santerre, Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, Société de l'assurance automobile du Québec, FEUE H.D.B., F.S.A.B., Fondation de L'Université Laval, Œuvre du Cardinal Léger (Fondation Jules Et Paul-Émile Léger), Fondation Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Sanctuaire Sainte-Anne-De-Beaupré (Basilique De Sainte-Anne-De-Beaupré), Sanctuaire Notre-Dame-Du-Cap (Basilique Du Cap-De-La-Madeleine), Fondation		Antonietta Melchiorre	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Québécoise du cancer, Fondation de L'Institut de Cardiologie de Montréal, Fondation Action-Santé de la Matapédia (Fondation Hôpital Amqui), la Fondation de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval) et Fondation Ste-Justine Parties mises en cause			
5 février 2025 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Germain Partie intimée Sébastien Cliche Partie intimée Hiro Corporation Ltd Partie intimée Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fréchette avocats Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Demande en arrêt des procédures de l'intimé Philippe Germain Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
10 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
	Partie intimée			Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
11 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
12 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
13 février 2025 – 14 h 00				
2024-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Itradecoins inc., Jésusel Alberne et Sébastien Lambert Parties intimées</p> <p>Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co. et Bitbuy Technologies inc Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Levasseur & Associés Avocats</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseillère en valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
14 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée</p> <p>Dubuc Motors inc. Partie intimée</p> <p>Mario Dubuc Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Desmarais Desvignes Nguyen</p> <p>Chiropoulos Avocats inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 février 2025 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Partie intimée Dubuc Motors inc. Partie intimée Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Desmarais Desvignes Nguyen Chiropoulos Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
19 mars 2025 – 9 h 30				
2024-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Poitras Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Antonietta Melchiorre Assesseurs : Jocelyne Charland Stéphanie Potvin	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno
20 mars 2025 – 9 h 30				
2024-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Poitras Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Antonietta Melchiorre Assesseurs : Jocelyne Charland Stéphanie Potvin	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 mars 2025 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8
26 mars 2025 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8
27 mars 2025 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers et Stein Monast s.e.n.c.r.l. Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Audience portant sur le conflit d'intérêt allégué par les intimés Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code secret : 2LSWE8

4 décembre 2024

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABDELKAFI EP CHAKER	MARIEM	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-11-13
ABDELSAYED	IRINI	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-09-06
AIT-OUAMER	ANIS	PLACEMENTS CIBC INC.	2024-11-26
ATALLAH	PIERRE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-30
ATTOUMANI	KOUTOUA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-29
BEAULIEU	DANIEL	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-15
BEAULIEU	JULIEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
BILODEAU	VINCENT SYLVAIN	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2024-11-20
BLANCHETTE	LUCIE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2024-11-28
BOBE	COSMIN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-26
BOUCHARD	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
BOUCHER	JOSIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
BRAZANE	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
BUREAU	SEBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
CAI	WEI YAO	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2024-11-29
CHAN	SUN YUE STANLEY	GESTION PRIVEE MANDEVILLE INC.	2024-11-21
CHEVRIER	LOUIS	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2024-11-29
CIOCHINA	LILIANA LENUTA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
COLANTONIO	MADDALENA	BMO NESBITT BURNS INC.	2024-11-18
CÔTÉ	CAROLANE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS.	2024-11-24
DANSEREAU	NORMAND	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DAOUST	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
DE MARTINIS	ROBERTO	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
DELLA ROSA	MARIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
DEMERS	MARIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
DIARRAH	YOUMA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-22
DIENG	AISSATA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
DIENG	FATOU	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-25
DOMINIQUE	MARCO MCENARD	SCOTIA CAPITAUX INC.	2024-11-20
DROLET	LORIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
DROLET	DAVID	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2024-11-26
EL ASALI	KHADIJA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-26
EL BAKKOURI	MOHAMED AMINE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-29
FILLION	MARIE-JOSÉE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-20
FONTAINE	VANESSA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
GADOUH	YASMINE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-11-29
GAUDREAU	GINETTE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-29
GENDRON-DE OLIVEIRA	CHLOE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-25
GHAZAL	KAREN MARIA	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2024-11-25
GILBERT	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
GRENIER	HUGO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
GRIGORE	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-25
GUÉRARD	SÉBASTIEN	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2024-11-28
HACID	MALIKA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HAINEAULT	SANDRINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
HATIM	NABIL	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-28
HÉBERT	ROXANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
HSU	HUAN-HSIANG	CENTURION ASSET MANAGEMENT INC.	2024-11-20
HUDSON	DIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
JALBERT	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
JELLITI	LAMIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
JONES	ROBERT	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2024-11-27
KADJA	JOEL	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-22
KOKLAS	CHRISTOPHER	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2024-12-01
LABROPOULOS	MARCUS	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2024-12-01
LAFHAMME	JONATHAN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
LAMOTHE-PELLERIN	FRANCIS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-19
LAMPRON	CLAUDINE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
LANIEL	MARC-ALEXANDRE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2024-12-02
LAVIGNE	ANDRÉANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-27
LEBLOND	VALERIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-25
LIU	HAO RAN	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-19
LIU	JINGRU	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-11-25
LIZOTTE	AUDREY-ANNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-22
LIZZI	MARILENA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-18
MAHEUX	GENEVIÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-25
MALOUIN-GAGNON	OLIVIER	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2024-11-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MARCEAU	SYLVAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
MARCEL	HEBDANIE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-22
MARCOUX	LUC	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-29
MARIANI	SALVATORE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-25
MARTEL	JEAN-FRANCOIS	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2024-11-15
MARTINEZ	PIERRE FRANCOIS	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-15
MASCIOTRA	LUIGI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
MATHIEU	AUDREY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
MAYEGA MPECK	FRANK-MICHAEL	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2024-11-29
MC INNES	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
MOLINA	JUAN OSVALDO	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-19
MONETTE	PIERRE-ALEXANDRE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-28
MONGEAU	ALEX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
MONTHÉ	AISSATOU	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
MOREL	ALEXANDRE	MICA CAPITAL INC.	2024-12-02
MORIN	CHARLOTTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
NAUD	FRANCIS	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2024-11-28
OUELLET	JULIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-22
OUELLET-CARRIER	SAMUEL	VALEURS MOBILIERES GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-19
OUIMET	MATHIEU	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-24
OUNZAB	KARIM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
PELLETIER	SIMONNE	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2024-12-02
PEPE	PATRIZIA	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
PÉPIN COULOMBE	CHARLES-ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
RAYMOND	PIERRE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-28
RICHARD	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-10-08
RICHER	PAUL OLIVIER	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2024-11-29
ROSS	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
ROY	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-25
SABBAR	ANASS	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2024-11-25
SALLAI	ANDREW PETER	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2024-11-29
SAVAGE	SHAWN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-15
SAVOIE	JEAN-MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-25
SCHETTINI	PIERRE STEPHANE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
SEFFAH	ASSIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
SEMENIUC	ROMAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-29
SÉRAPHIN	NACHBIE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
SGRO	MARCO	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2024-11-29
SIN	KATIE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-19
SOW	IBRAHIMA SEGA	QUESTRADE, INC.	2024-11-21
TANZARIELLO	DANIEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-11-29
THIAW	MOMAR	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
THIBAULT	ISABELLE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-01-02
THUIN	GAUTHIER GEORGES	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2024-11-26
TINE	VIVIEN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
TONIETTO	VINCENT	GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE INC.	2024-11-25
TRAN	VANESSA YI-YING	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2024-11-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TREMBLAY	MARIE-HÉLÈNE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28
TRINGALI	FRANCESCO	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2024-11-29
VAUGEOIS-PICARD	VÉRONIQUE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS	2024-11-21
VINCENT	JULIE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2024-04-12
WACOUBOUE	ANGE-MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2024-11-28

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LOUSKY	MENAHEM	DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	2024-11-29
PORTER	KEITH	INVESTISSEMENT MOUNT MURRAY INC.	2024-06-30
TONIETTO	VINCENT	GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE LIMITÉE	2024-11-25

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
107548	COHEN, RHENA	4A	2024-12-02
108913	DAOUST, ALAIN	2B	2024-11-29
109375	DEMERS, MARIO	6A	2024-12-02
112217	FILLION, BRIGITTE	3A	2024-11-28
113865	GAUDREAU, GINETTE	2A	2024-12-02

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
113865	GAUDREAU, GINETTE	1A	2024-12-02
114831	GIROUX, MICHEL	4A	2024-12-02
116231	HAWKRIGG, JOHN	4A	2024-11-28
118180	LADOUCEUR, PIERRE	4A	2024-12-02
122190	LYNCH, SANDRA	3A	2024-11-29
122281	MAGNAN, CLAUDE	2A	2024-12-02
122281	MAGNAN, CLAUDE	1A	2024-12-02
128316	RAMUNDO, NADIA	1A	2024-11-29
133279	TRINGALI, FRANCESCO	1A	2024-12-02
133279	TRINGALI, FRANCESCO	6A	2024-12-02
133279	TRINGALI, FRANCESCO	2A	2024-12-02
157019	LANIEL, ANNE-MARIE	3B	2024-11-29
159523	LALIBERTE, CAROLINE	6A	2024-12-02
164524	DUPLAIN, NADIA	3B	2024-11-29
164851	MICHAUD, CAROLINE	3B	2024-12-02
164982	MOULELA, PATRICK ARNAUD	1A	2024-11-27
166560	ORSINI, DOMINIQUE	4B	2024-11-29
180000	BOUCHER-VACHON, ALEX	4A	2024-11-27
183886	MERCIER, FRANÇOIS	2B	2024-11-28
205787	LEBLANC, MARIE-PIER	4A	2024-12-03
206976	LEGAULT, KEVIN	5A	2024-12-02
207185	NICOLAS, WISSAM	2B	2024-11-28
207251	LIZZI, MARILENA	6A	2024-12-02
212497	ROBINSON, PETER	4C	2024-12-02
214362	GARNENKOV, STAMEN	6A	2024-12-03
216356	HÉMOND, AUDREY	1A	2024-11-27
220251	GRENIER, CAMILLE	3B	2024-11-29
230932	MENARD, MAXIME	4A	2024-11-27
233214	PELLERIN, CHARLÈNE	5A	2024-12-02
233238	HAMILTON, ALEXANDRE	5A	2024-12-03
240103	BEAULIEU, MAXIME	3B	2024-11-27
240605	MONETTE, PIERRE-ALEXANDRE	1A	2024-11-29
241180	POTHIER, JULIE	4B	2024-11-28
242465	CASTAINGT, ELSA	1A	2024-12-02
245954	BERNÈCHE, ZACHARIE P	4A	2024-12-02
247335	ESSASSI, BELSEM	3B	2024-11-29
248443	ORTEGA, JESSICA	1A	2024-12-02
248889	GENEST, GUY-PIERRE	3B	2024-11-29

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
252849	BEAULIEU, VINCENT	3B	2024-11-29
254296	NGUY, ALEX	6A	2024-12-03
255479	MARTEL, JEAN-FRANCOIS	1A	2024-11-28
256579	LAALOU, MAHMOUD	4B	2024-12-03
257858	LAVIGNE, LOUIS	16A	2024-12-02
257985	POIRIER, NADIA	3B	2024-11-29
258554	LEBAILI, ABDELATIF	3B	2024-12-03
259508	ST-ONGE, MATHIEU	16A	2024-12-03
259634	BARIL, NICOLAS	1A	2024-12-02
259715	BERNARD, MÉLANIE	3B	2024-11-29
260395	NOPIEYIE ZIEPOP, YANN FASSIE	1A	2024-12-02
260794	KAKMENI TCHANKO, IDRIS	3B	2024-11-29
261480	KELLY, MONIQUE	1A	2024-11-28
262629	BOMMIER, D-YANA ANDREL	1A	2024-11-28
262933	CLÉMENT, VALÉRIE	1A	2024-12-02
262983	CHTIOUI, KAWTAR	3B	2024-11-29
263141	MEGUERDITCHIAN, VIVIANE	3B	2024-12-02
263288	CARON, NOAH	16A	2024-12-02
263292	VENNE, INDIA	16A	2024-12-02
263390	OGBAMICAEL ALEM, SIEM	1A	2024-12-02
263835	LABROSSE, LOUIS	1A	2024-12-02
263969	LAROCQUE, NANCY	3B	2024-12-03
264209	MÉNARD, MARIANNE	3B	2024-12-03
264821	BENJEDDOU, HIBA	3B	2024-11-28
264960	GILL, JASKARAN	1A	2024-11-28
265040	GUIDA MYETTE, SOFIA	3B	2024-11-29
265292	ZAQUI, OLFA	1A	2024-12-02
265349	DAGENAIS-RENAUD, JESSICA	16A	2024-12-02
265919	ST-LAURENT, WILLIAM	1A	2024-12-02
266027	GUANA, NAOUAL	3B	2024-11-28
266116	SAVARD, PIERRE-LUC	1A	2024-12-02
266205	KEZA, TEHILLAH	3B	2024-11-29

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500786	LE GROUPE REDA INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-11-27
503732	BARRY VININSKY	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-27
504453	NICOLE LAVERTUE	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-12-02
505268	DANIEL VACHON	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-12-02
512765	LES SERVICES FINANCIERS CLAUDE MAGNAN INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2024-12-02
603506	NADIA RAMUNDO	ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-29
606288	GILLES BOUILLON COURTIER INC.	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE ASSURANCE DE PERSONNES	2024-11-27
608518	MARC-ANTOINE GAMACHE	ASSURANCE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2024-11-27

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de la décision
TRANSITION FINANCIAL ADVISORS GROUP, INC.	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	2024-12-02

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION D'ACTIFS SECTORIELS INC.	MARCOTTE	MARC-ANDRÉ	2024-11-27
PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC.	TOUZE	GUILLAUME	2024-11-29
PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC.	GANGNAT-TUNZINI	SEBASTIEN	2024-11-29
VESSEL INVESTMENTS INC.	ROY	MARIE-ELAINE	2024-11-28

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION D'ACTIFS SECTORIELS INC.	MARCOTTE	MARC-ANDRÉ	2024-11-27
PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC.	TOUZE	GUILLAUME	2024-11-29
PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC.	GANGNAT-TUNZINI	SEBASTIEN	2024-11-29

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION D'ACTIFS SECTORIELS INC.	MARCOTTE	MARC-ANDRÉ	2024-11-27
PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC.	GANGNAT-TUNZINI	SEBASTIEN	2024-11-29
PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC.	TOUZE	GUILLAUME	2024-11-29

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608923	CAUTIONNEMENT EXPERT SERVICE INC.	PATRICE JEAN	Assurance de dommages (courtier)	2024-11-27
608925	BENEPLEX INC.	AVEDIS TAVITIAN	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2024-11-27
608929	9527-5277 QUÉBEC INC.	FRANCIS LACHANCE	Assurance de dommages (courtier)	2024-11-28
608930	SERVICES FINANCIERS PATRICK BOUCHER INC.	PATRICK BOUCHER	Assurance de personnes Planification financière	2024-11-28
608931	KAIRA SERVICES FINANCIERS INC.	SANDRA ALLARD	Courtage hypothécaire	2024-11-29
608932	CABINET DE SERVICES FINANCIERS CERVINI INC.	JASON CERVINI	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2024-12-02
608933	CABINET FINANCIER ISABELLE D'ASTOUS INC.	ISABELLE D'ASTOUS	Assurance de personnes	2024-12-02
608935	AGRC SERVICES FINANCIERS INC.	ANTOINE GREGOIRE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2024-12-03
608936	SPARTA GROUPE FINANCIER INC.	CARL LAROCQUE	Assurance de personnes	2024-12-03
	FINAIX CORP.	VADIM DI PIETRO	Gestionnaire de portefeuille	2024-12-04
	PARTENAIRES QUADRA CAPITAL INC	SEBASTIEN GANGNAT-TUNZINI	Courtier marché dispensé Gestionnaire de portefeuille Gestionnaire de fonds d'investissement	2024-11-29

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-1548

DATE : 25 novembre 2024

LE COMITÉ :	M ^e Madeleine Lemieux	Présidente
	M ^{me} Linda Lamarche	Membre
	M ^{me} Sonia Comeau	Membre

SYNDIQUE ADJOINTE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

MARIO DESCHÊNES, représentant de courtier en épargne collective (certificat numéro 109651, BDNI 1768501)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion des noms et prénoms des consommatrices concernées par la plainte disciplinaire ainsi que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du*

CD00-1548

PAGE 2

secteur financier (RLRQ, c. E-6.1) et à la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2).

[1] L'intimé fait l'objet d'une plainte disciplinaire qui contient un seul chef d'infraction. La syndique adjointe lui reproche d'avoir fait défaut d'effectuer un suivi approprié pour le transfert d'un compte de régime enregistré d'épargne études (« REEE »).

[2] L'intimé, représenté par avocat, a plaidé coupable à l'infraction qui lui est reprochée.

[3] Le comité a déclaré l'intimé coupable d'avoir contrevenu aux articles 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« Loi ») et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (« Règlement »).

[4] Afin de respecter la règle empêchant les condamnations multiples, le comité ordonne la suspension conditionnelle des procédures concernant l'article 14 du *Règlement*.

[5] Les parties ont formulé une recommandation commune de sanction, à savoir l'imposition d'une amende de 3 500 \$. Le comité doit donc décider si cette sanction est appropriée.

LA PLAINTÉ

[6] La plainte disciplinaire se lit comme suit :

À Gatineau, entre les mois de mai 2022 et décembre 2023, a fait défaut d'exercer ses activités avec compétence et professionnalisme en omettant d'effectuer le suivi approprié pour le transfert du compte REEE se S.P.-B., contrevenant ainsi à l'article 160.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

CD00-1548

PAGE 3

LE CONTEXTE

[7] Les parties ont déposé un exposé conjoint des faits dont le comité retient ce qui suit.

[8] L'intimé est représentant de courtier en épargne collective pour la Caisse populaire Desjardins de Gatineau (« la Caisse ») au moment des événements.

[9] Une consommatrice lui donne mandat en mai 2022 de transférer à la Caisse deux REEE détenus dans une autre institution financière, la Banque Scotia (« la Banque »).

[10] L'intimé complète une première demande en mai 2022 et la transmet à la Fiducie Desjardins (« Fiducie ») comme le veut la procédure usuelle; c'est en effet Fiducie qui doit transmettre la demande à la Banque.

[11] En temps normal, un tel transfert est complété en quelques jours, tout au plus, quelques semaines.

[12] En juillet 2022, étant sans réponse, l'intimé transmet la même demande, mais cette fois-ci il la transmet directement à la Banque.

[13] Un mois plus tard, la Banque informe la Fiducie que la demande est incomplète, mais l'intimé n'en est pas informé.

[14] En novembre, la Banque émet un second refus, cette fois-ci sur la demande que l'intimé lui a transmise directement.

[15] Il n'y a pas de suivi par l'intimé entre juillet et novembre 2022.

[16] Ce n'est qu'en janvier 2023 que l'intimé prépare une deuxième demande de transfert; les erreurs de la première demande sont répétées dans cette deuxième demande.

CD00-1548

PAGE 4

[17] Bien qu'il y ait eu des échanges entre la Fiducie et la Banque concernant les erreurs contenues dans les demandes, l'intimé n'en a pas été informé; il n'a pas non plus été informé du second refus de la Banque envoyé directement à la Fiducie.

[18] Entre janvier 2023 et janvier 2024, l'intimé n'a effectué que trois suivis, en mars, octobre et décembre 2023, tous trois étant restés sans réponse.

[19] Finalement, les fonds seront transférés de la Banque à la Caisse en février et mars 2024 après l'envoi d'une troisième demande complétée par l'intimé. Il aura donc fallu au-delà de neuf mois pour effectuer le transfert des comptes REEE, ce qui est anormalement long.

LA QUESTION EN LITIGE

- **La recommandation commune des parties déconsidère-t-elle l'administration de la justice ou est-elle contraire à l'intérêt public ?**

LA SANCTION

[20] Lorsque la sanction fait l'objet d'une recommandation commune que des avocats expérimentés ont négociée, le comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la sanction recommandée. Il doit y donner suite sauf s'il considère que la sanction est contraire à l'ordre public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

[21] Le comité est d'avis que la sanction recommandée conjointement par les parties ne déconsidère pas l'administration de la justice et n'est pas contraire à l'intérêt public.

[22] Le comité imposera donc à l'intimé une amende de 3 500 \$ et le paiement des déboursés.

CD00-1548

PAGE 5

[23] L'article 160.1 de la *Loi* impose au courtier le devoir « d'apporter le soin que l'on peut attendre d'un professionnel avisé, placé dans les mêmes circonstances ».

[24] Le temps anormalement long qui s'est écoulé entre le moment où la consommatrice a donné mandat à l'intimé et la réalisation du mandat a été causé par le manque de suivi de l'intimé en contravention avec ce devoir imposé par la *Loi*.

[25] En examinant la question de la sanction appropriée, le comité retient que l'intimé a reconnu les faits et sa responsabilité, et qu'il a collaboré à l'enquête de la syndique adjointe.

[26] Le comité retient également que l'intimé n'a aucun antécédent disciplinaire dans une carrière de 40 années; qu'il n'avait pas d'intention malveillante. Les consommateurs lui ont maintenu leur confiance malgré cet événement et ils font toujours affaire avec lui. Le comité est aussi d'avis qu'il n'y a pas de risque de récidive.

[27] Enfin, la sanction recommandée s'inscrit dans la fourchette des sanctions imposées pour des infractions similaires¹.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÉRE la déclaration de culpabilité de l'intimé prononcée à l'audience du 7 novembre 2024 relativement au chef d'infraction contenu à la plainte pour avoir contrevenu aux articles 160.1 de la *Loi sur les valeurs*

¹ *Chambre de la sécurité financière* (ci-après « *CSF* ») c. *Houle*, 2018 QCCDCSF 64; *CSF* c. *Leemhuis*, 2017 QCCDCSF 8; *CSF* c. *Lacasse*, 2016 QCCDCSF 29; *CSF* c. *Vachon*, 2016 QCCDCSF 11.

CD00-1548

PAGE 6

mobilières et à l'article 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières;

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures en ce qui concerne l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières;*

ET SE PRONONÇANT SUR SANCTION

IMPOSE le paiement d'une amende de 3 500 \$;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions;*

PERMET la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile*, soit par courrier électronique.

(S) M^e Madeleine Lemieux

M^e MADELEINE LEMIEUX
Présidente du comité de discipline

(S) Linda Lamarche

M^{me} LINDA LAMARCHE
Membre du comité de discipline

(S) Sonia Comeau

M^{me} SONIA COMEAU
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, PRÉVOST, GALARNEAU s.e.n.c.
Procureur de la partie plaignante

CD00-1548

PAGE 7

M^e Sébastien Gagnon
CHARLEBOIS SWANSTON GAGNON AVOCATS INC.
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 7 novembre 2024

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

A0072

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No : 2024-05-01(E)

DATE : 4 novembre 2024

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Janie Hébert, expert en sinistre	Membre
Mme Julie Lessard, expert en sinistre	Membre

Me SANDRINE BOUCHARD, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

NATHANIA KALYN, expert en sinistre (inactive et sans mode d'exercice)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET DE NON-DIVULGATION DU NOM DES ASSURÉS ET DE TOUT RENSEIGNEMENT ET INFORMATION PERMETTANT DE LES IDENTIFIER ET PLUS PARTICULIÈREMENT DES PIÈCES SP-2, SP-4 À SP-6, SP-8 ET SP-11 À SP-15, LE TOUT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS

[1] Le 8 octobre 2024, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages se réunissait pour procéder à l'audition par visioconférence de la plainte numéro 2024-05-01(E);

[2] La syndique adjointe était alors représentée par Me Sandra Robertson et, de son côté, l'intimée assurait seule sa défense;

I. La plainte

[3] L'intimée fait l'objet d'une plainte amendée, séance tenante, comportant un seul chef d'accusation, soit :

2024-05-01(E)

PAGE : 2

À Laval et à Saint-Placide, entre-les ou vers les 27 mai 2022 et 9 août 2022, dans le cadre de son dossier de réclamation N° 1033939206, l'intimée a agi à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession d'expert en sinistre en déclarant faussement à son assureur que les photos et les documents transmis en lien avec un gazebo étaient reliés à son sinistre, alors que ces photos et ces documents, dont certains étaient falsifiés, émanaient du dossier de réclamation N° 83077391 des sinistrés R.P. et J.P. dont elle était l'expert en sinistre responsable, contrevenant ainsi aux articles 16, 23, 48, 58 (4), 58 (5) et 58 (6) du *Code de déontologie des experts en sinistre*.

[4] L'intimée ayant plaidé coupable, les parties ont alors procédé aux représentations sur sanction;

II. Preuve sur sanction

[5] L'avocate de la syndique adjointe, de consentement avec l'intimée, dépose les pièces SP-1 à SP-18;

[6] Un énoncé conjoint des faits est aussi produit sous la cote SP-19;

[7] Essentiellement, ces documents ont permis d'établir que l'intimée avait soutiré de la compagnie d'assurance Bélair une somme de 13 245,54 \$ en falsifiant divers documents provenant de deux autres assurés (R.P. et J.P.) afin de faire croire qu'il s'agissait de son propre sinistre et ainsi réclamer une indemnisation;

[8] À l'époque des faits reprochés, l'intimée était à l'emploi de Beneva;

[9] Dès que son employeur fut informé de cette situation, celle-ci fut congédiée et depuis décembre 2022 l'intimée est inactive et sans mode d'exercice, n'ayant pas renouvelé son certificat;

[10] À la décharge de l'intimée, celle-ci a remboursé l'assureur Bélair en contractant un prêt auprès de sa mère et elle s'acquitte de sa dette envers cette dernière par divers versements mensuels;

[11] C'est à la lumière de cette trame factuelle que le Comité devra examiner le bien fondé de la sanction suggérée par les parties;

III. Recommandations communes

[12] À la suite du plaidoyer de culpabilité de l'intimée, les parties, d'un commun accord, ont suggéré d'imposer la sanction suivante :

Chef 1 : Une radiation temporaire de 12 mois, exécutoire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée.

2024-05-01(E)

PAGE : 3

[13] À cette sanction s'ajoutera une condamnation au paiement des déboursés et le cas échéant, au paiement des frais de publication d'un avis de radiation;

[14] À cet égard, la partie plaignante souligne que la sanction suggérée répond aux enseignements de la Cour d'appel¹ concernant les quatre critères suivants :

- La protection du public;
- La dissuasion;
- L'exemplarité;
- Le droit du professionnel de gagner sa vie.

[15] De plus, les parties ont considéré dans l'élaboration de leur suggestion commune les facteurs suivants :

a. Facteurs liés à l'intimée :

- i. Elle est âgée de 36 ans;
- ii. Au moment des infractions, elle avait trois (3) années d'expérience;
- iii. Elle n'a pas d'antécédent disciplinaire;
- iv. Elle a plaidé coupable dès la première occasion au seul chef visé par la plainte disciplinaire;
- v. La somme de 13 245,54 \$ a été remboursée à Bélair;
- vi. Elle a perdu son emploi auprès de Beneva;
- vii. Elle est inactive depuis le 5 décembre 2022.

b. Facteurs liés aux infractions :

- i. Les infractions sont graves et elles sont au cœur de la profession;
- ii. Les infractions commises par l'intimée mettent en péril la confiance du public et elles portent atteinte à l'image de la profession;
- iii. L'intimée a utilisé des renseignements de nature confidentielle de R.P. et J.P. qu'elle a obtenus dans le cadre de sa pratique d'experte en sinistre pour son avantage personnel;

¹ *Pigeon. c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA) ;

2024-05-01(E)

PAGE : 4

- iv. L'intimée a falsifié quatre (4) documents, à deux (2) reprises différentes;
- v. Les infractions ont été commises sur une période d'environ deux (2) mois;
- vi. Les gestes ne sont pas isolés, ils sont répétés puisque l'intimée a utilisé à trois (3) reprises distinctes des documents obtenus de J.P. dans le cadre de la réclamation dont elle était l'experte en sinistre pour son bénéficiaire personnel et elle a falsifié quatre (4) documents, à deux (2) reprises différentes;
- vii. L'intention malveillante de l'intimée;
- viii. Manque d'intégrité de l'intimée;
- ix. Le caractère prémédité des gestes de l'intimée.

[16] Les parties ont également tenu compte des fourchettes des sanctions habituellement imposées pour cette catégorie d'infraction en s'inspirant des décisions suivantes :

- a) *Chambre de l'assurance de dommages c. Janvier*, 2016 CanLII 19676 (QCCDCHAD) / chef 1.
 - i. Paragraphes pertinents : 20 à 22, 25 à 29, 32 et 33.
- b) *Chambre de la sécurité financière c. Magueny*, 2018 QCCDCSF 54 (CanLII) / chef 1.
 - ii. Paragraphes pertinents : 6, 7, 17, 20, 22, 23, 26, 27, 32, 37 à 39, 42 à 45 et 52.
- c) *Chambre de la sécurité financière c. Turgeon*, 2019 QCCDSCSF 71 (CanLII) / chef 1.
 - iii. Paragraphes pertinents : 37, 39 à 51.
- d) *Chambre de l'assurance de dommages c. Flores*, 2019 CanLII 50650 (QCCDCHAD) / chef 1.
 - iv. Paragraphes pertinents : 7 à 13, 16, 21 à 24.

[17] Suivant cette jurisprudence, ce type d'infraction est habituellement sanctionnée par l'imposition d'une période de radiation variant entre 6 et 24 mois;

2024-05-01(E)

PAGE : 5

[18] En conséquence, les parties demandent au Comité d'entériner leur suggestion commune;

IV. Analyse et décision

[19] Dans un premier temps, rappelons que le plaidoyer de culpabilité constitue pour l'intimée une reconnaissance que les faits reprochés constituent une faute déontologique²;

[20] De plus, le fait de plaider coupable constitue un facteur atténuant particulièrement important dont le Comité doit tenir compte, sous peine de commettre une erreur³;

[21] Cela dit, la recommandation commune formulée par les parties sera entérinée par le Comité pour les motifs ci-après exposés :

[22] Suivant la Cour suprême dans les arrêts *Anthony-Cook*⁴ et *Nahanee*⁵, une recommandation commune en matière de sanction ne peut être écartée à la légère;

[23] Ce n'est que dans les cas où la sanction proposée est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou être « *d'une autre façon contraire à l'intérêt public* »;

[24] D'ailleurs, il est intéressant de noter l'opinion du Tribunal des professions dans l'affaire *Conea*⁶ concernant l'application de l'arrêt *Nahanee* en droit disciplinaire :

[43] Pour le Tribunal, les principes énoncés par la Cour suprême dans **l'arrêt *Nahanee* s'appliquent en droit disciplinaire.**

[44] Le droit disciplinaire est un droit *sui generis* empruntant aux différentes branches du droit. En ce qui concerne l'audience sur culpabilité et l'administration de la preuve, les règles s'inspirent généralement du droit civil. **Cependant, lors de l'audience pour la détermination de la sanction, les règles émanent du droit pénal et du droit administratif.**

[45] Par ailleurs, **le Tribunal des professions a adopté et appliqué les principes de l'arrêt *Anthony-Cook*** de la Cour suprême en ce qui concerne les recommandations communes de sanctions qui sont directement issus du droit pénal.

[...]

² *Castiglia. c. Frégeau*, 2014 QCCQ 849 (CanLII) par. 29;

³ *Boudreau c. Avocats*, 2013 QCTP 22 (CanLII) par.25;

⁴ *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43;

⁵ *R. c. Nahanee*, 2022 CSC 37;

⁶ *Conea c. Infirmières et infirmiers (Ordre professionnel des)*, 2022 QCTP 56 (CanLII);

2024-05-01(E)

PAGE : 6

48] À la lumière de ce qui précède, il y a lieu de conclure que les principes de **l'arrêt Nahanee s'inscrivent dans le courant de ces arrêts et le Tribunal conclut qu'ils trouvent application en matière disciplinaire.**

(caractères gras ajoutés)

[25] Dans un même ordre d'idée, la Cour d'appel rappelait, dans l'arrêt *Létourneau*⁷, les principes applicables en semblable matière :

[4] Dans l'arrêt récent *R. c. Nahanee*, le juge Moldaver décrit le déroulement usuel d'une audience sur une recommandation conjointe : « la Couronne lit généralement un exposé conjoint des faits et explique la position conjointe. Habituellement, ces audiences se terminent rapidement, et la peine est infligée sur-le-champ. Le juge est rarement tenu de rendre une longue décision ».

[5] **Toujours dans l'arrêt Nahanee**, le juge Moldaver résume le critère encadrant le rejet d'une recommandation conjointe :

[25] L'arrêt Anthony-Cook a établi un critère rigoureux fondé sur l'intérêt public auquel il doit être satisfait avant que les juges de la peine ne puissent rejeter une recommandation conjointe faisant suite à un plaidoyer de culpabilité. Au paragraphe 34 de cette décision, notre Cour a déclaré ce qui suit :

Le rejet [d'une recommandation conjointe] dénote une recommandation à ce point dissociée des circonstances de l'infraction et de la situation du contrevenant que son acceptation amènerait les personnes renseignées et raisonnables, au fait de toutes les circonstances pertinentes, y compris l'importance de favoriser la certitude dans les discussions en vue d'un règlement, à croire que le système de justice avait cessé de bien fonctionner.

[26] Ce critère place à dessein la barre très haut. Il vise à encourager les ententes entre les parties, ce qui permet aux tribunaux de sauver du temps d'audience à l'étape de la détermination de la peine. Ce critère constitue également une incitation à inscrire des plaidoyers de culpabilité, ce qui épargne aux victimes et au système de justice la nécessité de tenir des procès coûteux et chronophages (*Anthony-Cook*, par. 35 et 40). Les accusés en bénéficient parce qu'ils ont un très haut degré de certitude que la peine proposée conjointement sera celle qui leur sera infligée; la Couronne en bénéficie parce qu'elle a l'assurance d'un plaidoyer de culpabilité à des conditions qu'elle est prête à accepter (par. 36-39). Les deux parties en bénéficient également du fait qu'elles n'ont pas à se préparer pour un procès ou pour une audience de détermination de la peine contestée.

[Soulignements ajoutés]

[6] **L'adoption du critère d'intérêt public** vise la protection de la recommandation conjointe des parties et **permet « au système de justice de fonctionner de manière efficace et efficiente ».**

[...]

⁷ *Létourneau c. R.*, 2023 QCCA 592 (CanLII);

2024-05-01(E)

PAGE : 7

[9] En matière de recommandation conjointe, la jurisprudence de la Cour est constante. **Les juges ne doivent pas « utiliser le critère de l'intérêt public pour simplement imposer la peine qu'ils estiment appropriée »** ou « justifier [leur] intervention à partir de l'utilisation implicite d'un critère assimilable à une recommandation conjointe "manifestement non indiquée" ».

[10] Finalement, dans l'arrêt *Nahanee*, le juge Moldaver précise aussi que : « [l]orsqu'une recommandation conjointe est présentée, ce n'est que dans de très rares cas qu'un juge appliquant le critère de l'intérêt public s'écarte de la peine précise proposée ». Ainsi, bien que le juge puisse écarter une recommandation conjointe selon le critère énoncé plus haut, il convient de reconnaître, comme l'observe le juge Gagnon dans l'arrêt *Reyes*, que **le « pouvoir discrétionnaire en ce domaine est tenu puisqu'il s'agit de l'une des normes les plus limitées d'intervention qui soit »**.

(caractères gras ajoutés)

[26] Enfin, pour terminer, il convient de se référer à la jurisprudence récente du Tribunal des professions en matière de recommandations communes;

[27] Le Tribunal des professions, dans une décision récente, soit l'affaire *Emrich*⁸, rappelait le caractère pour le moins limité de la discrétion du Comité lorsqu'il s'agit d'examiner le bien-fondé d'une recommandation commune :

[16] Pour les motifs qui suivent, **je propose d'accueillir l'appel et d'imposer à l'intimé les sanctions qui avaient été proposées à l'origine par les parties.**

[17] En effet, sous le couvert d'examiner si les sanctions proposées étaient susceptibles de déconsidérer l'administration de la justice ou étaient par ailleurs contraires à l'intérêt public, **le Conseil, dans une décision de 150 pages, s'attarde plutôt à la justesse des sanctions et impose finalement les sanctions qui, à son avis, auraient dû être imposées. Ce n'était pas son rôle. Il s'agit là d'une erreur de principe justifiant l'intervention du Tribunal.**

[18] Dans l'arrêt *R. c. Binet*, la Cour d'appel mettait d'ailleurs en garde les juges d'instance contre le risque d'utiliser le critère de l'intérêt public pour simplement imposer la peine qu'ils estiment appropriée. **Manifestement, un tel rappel est nécessaire ici.**

[...]

[63] **Dans l'arrêt *R. c. Anthony-Cook***, le juge Moldaver, rendant jugement pour la Cour suprême, écrivait ceci :

[1] **Les discussions que tiennent les avocats** du ministère public et ceux de la défense en vue d'un règlement sont non seulement courantes dans le système de justice pénale, **elles sont essentielles**. Menées correctement, **elles permettent un fonctionnement en douceur et efficace du système.**

⁸ *Comptables professionnels agréés (Ordre des) c. Emrich*, 2022 QCTP 55 (CanLII);

2024-05-01(E)

PAGE : 8

[2] Les recommandations conjointes relatives à la peine — c'est-à-dire lorsque les avocats du ministère public et de la défense conviennent de recommander au juge une peine en particulier, en échange d'un plaidoyer de culpabilité de la part de l'accusé — font partie des discussions en vue d'un règlement. Elles constituent un moyen à la fois accepté et acceptable d'arriver à une entente sur le plaidoyer. On en voit tous les jours dans les salles d'audience partout au pays, et elles sont essentielles au bon fonctionnement du système de justice pénale. Comme l'a dit notre Cour dans *R. c. Nixon*, ces recommandations conjointes contribuent non seulement à ce « que l'on règle la grande majorité des affaires pénales au Canada », mais « **elles contribuent donc à rendre le système de justice pénale équitable et efficace** » (par. 47).

[...]

[41] [...] comme je l'ai mentionné, **la présentation de recommandations conjointes ne reste possible que si les parties sont très confiantes qu'elles seront acceptées**. Si elles doutent trop, les parties peuvent plutôt choisir d'accepter les risques d'un procès ou d'une audience de détermination de la peine contestée. Si les recommandations conjointes en viennent à être considérées comme des solutions de rechange insuffisamment sûres, l'accusé en particulier hésitera à renoncer à un procès et à ses garanties concomitantes, notamment la faculté cruciale de mettre à l'épreuve la solidité de la preuve du ministère public.

[42] **D'où l'importance, pour les juges du procès, de faire montre de retenue** et de ne rejeter les recommandations conjointes que lorsque des personnes renseignées et raisonnables estimeraient que la peine proposée fait échec au bon fonctionnement du système de justice. Un seuil moins élevé que celui-ci jetterait trop d'incertitude sur l'efficacité des ententes de règlement. **Le critère de l'intérêt public garantit que ces ententes de règlement jouissent d'un degré de certitude élevé.**

[références omises]

[64] **Ces principes s'appliquent tout autant en matière de droit disciplinaire. Dans une affaire de Audioprothésistes (Ordre professionnel des) c. Gougeon**, une formation du Tribunal des professions écrivait ceci en débutant son analyse de la question qui nous intéresse :

[8] Les principes qui gouvernent les recommandations communes en matière disciplinaire sont bien connus. Ils sont identiques à ceux résumés par la Cour suprême dans l'arrêt *Anthony-Cook* en matière pénale. **Bien qu'un conseil de discipline ne soit pas lié par toute recommandation conjointe, son pouvoir d'aller outre cette recommandation est bien circonscrit**. Depuis que la Cour suprême a clarifié l'obligation d'entériner les suggestions communes dans *Anthony-Cook*, il faut se garder de référer au vocable utilisé avant cet arrêt, comme le Tribunal des professions le soulignait dans *Pharmaciens (Ordre professionnel de) c. Vincent*. **En effet, face à une suggestion commune, le conseil ne peut y déroger - même s'il la considère inadéquate ou déraisonnable - que si elle est à ce point inadéquate ou déraisonnable, qu'elle déconsidère l'administration de la justice ou est contraire à l'intérêt public**. Si tel n'est pas le cas, il ne revient pas au conseil de s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la sanction suggérée.

[références omises]

[...]

2024-05-01(E)

PAGE : 9

[79] Comme en droit criminel, les parties, en droit disciplinaire, sont bien placées pour en arriver à une recommandation conjointe qui reflète tant les intérêts du public que ceux du professionnel. En principe, ils connaîtront très bien la situation du professionnel et les circonstances de l'infraction, ainsi que les forces et les faiblesses de leurs positions respectives. **Le syndic est chargé de s'assurer de la protection du public tandis que l'on exige que l'avocat du professionnel qu'il agisse dans son intérêt supérieur. Et les deux avocats sont tenus, sur le plan professionnel et éthique, de ne pas induire le conseil en erreur. Bref, ils sont entièrement capables d'arriver à des règlements équitables et conformes à l'intérêt public.** Les tribunaux estiment que les suggestions conjointes présument d'une discussion préalable franche entre les parties à l'aune de leurs intérêts respectifs [...].

(caractères gras ajoutés)

[28] Ce jugement s'inscrit dans la lignée des décisions rendues dans les affaires *Gougeon*⁹ et *Duval*¹⁰, de plus, ces principes ont été réitérés dernièrement dans l'arrêt *Gaudy c. Chiropraticiens*¹¹;

[29] Cela dit, de l'avis du Comité, les sanctions suggérées répondent aux quatre (4) critères de l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*¹², soit :

- La protection du public;
- La dissuasion du professionnel de récidiver;
- L'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables;
- Le droit pour le professionnel visé d'exercer sa profession;

[30] Rappelons également que selon le Tribunal des professions, « *la suggestion commune issue d'une négociation rigoureuse dispose d'une force persuasive certaine* »¹³;

[31] Enfin, les ententes communes constituent « *un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice disciplinaire* »¹⁴;

[32] De plus, la Cour d'appel, dans l'arrêt *Binet*¹⁵, reprenant alors l'opinion émise par la Cour d'appel d'Alberta dans l'affaire *Belakziz*¹⁶, précisait qu'il n'appartient pas au

⁹ *Audioprothésistes c. Gougeon*, 2021 QCTP 84 (CanLII);

¹⁰ *Duval c. Comptables professionnels agréés (Ordre des)*, 2022 QCTP 36 (CanLII);

¹¹ 2023 QCTP 48 (CanLII);

¹² Op. cit., note 1, par. 37;

¹³ *Chan c. Médecins*, 2014 QCTP 5 (CanLII), par. 42 ;

¹⁴ *Infirmières et infirmiers auxiliaires c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII), par. 21 ;

¹⁵ *R. c. Binet*, 2019 QCCA 669 (CanLII), par. 19 et 20 ;

¹⁶ *R. c. Belakziz*, 2018 ABCA 370 (CanLII), par. 17 et 18 ;

2024-05-01(E)

PAGE : 10

juge de déterminer la sanction qui pourrait être imposée pour ensuite la comparer avec celle proposée par les parties;

[33] Dans le même ordre d'idée, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de la sanction, il ne s'agit pas d'un élément déterminant face à une recommandation commune formulée par les parties¹⁷;

[34] Dans les circonstances, en considérant les enseignements des tribunaux supérieurs et en tenant compte des facteurs objectifs et subjectifs, à la fois aggravants et atténuants, et plus particulièrement des représentations des parties, le Comité n'a aucune hésitation à entériner la recommandation commune;

[35] De l'avis du Comité, les sanctions suggérées sont justes et raisonnables et, surtout, appropriées au présent dossier;

[36] Finalement, elles assurent la protection du public sans punir outre mesure l'intimée;

[37] En conséquence, et en conformité avec les enseignements du Tribunal des professions dans les arrêts *Gougeon*¹⁸, *Duval*¹⁹, *Emrich*²⁰ et *Gaudy*²¹, le Comité entérinera la recommandation commune et imposera les sanctions suggérées.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée;

DÉCLARE l'intimée coupable des infractions reprochées au chef 1 et plus particulièrement comme suit :

Chef 1 : pour avoir contrevenu à l'article 58 (6) du *Code de déontologie des experts en sinistre* (R.L.R.Q. c. D-9.2, R.4);

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef 1 de la plainte amendée;

IMPOSE à l'intimée les sanctions suivantes :

Chef 1 : une radiation temporaire de 12 mois, exécutoire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée;

¹⁷ *Notaires c. Génier*, 2019 QCTP 79 (CanLII), par. 27 ;

¹⁸ Op. cit., note 9;

¹⁹ Op. cit., note 10;

²⁰ Op. cit., note 8;

²¹ Op. cit., note 11;

2024-05-01(E)

PAGE : 11

ORDONNE à la secrétaire du Comité de discipline de faire publier, à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimée, un avis de radiation temporaire, les frais de publication étant alors à la charge de l'intimée;

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés incluant, le cas échéant, les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

Mme Janie Hébert, expert en sinistre
Membre

Mme Julie Lessard, expert en sinistre
Membre

Me Sandra Robertson
Procureure de la partie plaignante

Mme Nathania Kalyn
Partie intimée (se représentant seule)

Date d'audience : 8 octobre 2024, par visioconférence

3.7.3.3 OCRI

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

ASSURANCE GREEN SHIELD CANADA

Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers autorise, à compter du 1^{er} janvier 2025, Assurance Green Shield Canada (nom utilisé au Québec par Green Shield Canada Insurance (« GSCI »)) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Le fondé de pouvoir au Québec de l'assureur est :

- Donati Maisonneuve
2000, avenue McGill College, bureau 2150
Montréal QC H3A 3H3

Le siège de l'assureur est situé au :

- 8677, Anchor Drive
Windsor ON N9A 6W1

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 5 décembre 2024

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMERIQUE DU NORD

Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, la Compagnie d'assurance-vie Allianz d'Amérique du Nord (nom utilisé au Québec par Allianz Life Insurance Company of North America) (« Allianz ») a demandé à l'Autorité des marchés financiers de faire

droit à sa demande visant la révocation volontaire et complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.

Depuis le 29 mars 2024, (« Allianz ») a cessé d'exercer ses activités d'assureur dans les catégories pour lesquelles elle est autorisée, soit :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Les obligations issues des contrats conclus en conformité avec l'autorisation dont Allianz demande la révocation ont été transférées à :

- Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
(nom utilisé au Québec par Assumption Mutual Life Insurance Company)
770, rue Main, P.O. Box 160
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L1

L'Autorité fera droit à la demande si Allianz satisfait aux conditions de la *Loi sur les assureurs*. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 5 décembre 2024

ASSURANCES SOMPO DU JAPON INC.

Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé, le 26 novembre 2024, Assurances Sompo du Japon Inc. (nom utilisé au Québec par Sompo Japan Insurance Inc.) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégorie supplémentaire « assurance aviation ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 5 décembre 2024

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

COMPAGNIE TRUST BNY CANADA

Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 128 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S 29.02, **COMPAGNIE TRUST BNY CANADA** (nom utilisé au Québec par BNY Trust Company of Canada), qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de :

Fiducie Computershare Avantage du Canada

Le siège de l'assureur est situé au :

1, York Street, 6^e étage
Toronto ON M5J 0B6

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de la société en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cette société de fiducie, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 5 décembre 2024

5.4.3 Coopératives de services financiers

Desjardins

Avis de fusions

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé les coopératives de services financiers suivantes à procéder à leur fusion, en date du 1^{er} janvier 2025, pour ne former qu'une seule personne morale régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke	Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke	1261, rue King Est Sherbrooke (Québec) J1G 1E7
	Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie	<i>Fusion ordinaire</i>	
2	Caisse Desjardins du Cœur des vallées	Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre	104, rue MacLaren Est Gatineau (Québec) J8L 1K1
	Caisse Desjardins de la Petite-Nation	<i>Fusion ordinaire</i>	
3	Caisse Desjardins des Chutes Montmorency	Caisse Desjardins de la Chute-Montmorency-Île-d'Orléans	1185, chemin Royal Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0
	Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans	<i>Fusion ordinaire</i>	
4	Caisse Desjardins de Manic-Outardes	Caisse Desjardins de la Manicouagan	990, boulevard Lafèche Baie-Comeau (Québec) G5C 2W9
	Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau	<i>Fusion ordinaire</i>	
5	Caisse populaire Desjardins des Ramées	Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine	1278, chemin de La Vernière L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3E6
	Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons	<i>Fusion ordinaire</i>	

L'Autorité des marchés financiers a également procédé au réexamen des autorisations de ces coopératives de services financiers en raison des fusions, et a déterminé que celles-ci peuvent être maintenues inchangées à la suite de la fusion. Ainsi, les caisses issues de ces fusions demeurent autorisées à exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts.

Cette décision fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 3 octobre 2024.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts autorisées fusionnantes, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 5 décembre 2024

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Avis de publication**

Avis 11-348 du personnel des ACVM et de consultation : *Applicabilité du droit canadien des valeurs mobilières à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans les marchés des capitaux*

(Texte publié ci-dessous)

Avis de publication

Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) : *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2025*

(Texte publié ci-dessous)

Avis de publication

Avis des ACVM : Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense temporaire des obligations prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes

Veillez prendre note que la décision 2024-PDG-0065 est publiée à la section 6.10 du présent bulletin.

(Texte publié ci-dessous)



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Avis 11-348 du personnel des ACVM et de consultation *Applicabilité du droit canadien des valeurs mobilières à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans les marchés des capitaux*

Le 5 décembre 2024

Introduction

La rapidité de l'innovation en intelligence artificielle (IA) a décuplé l'étendue et la diversité des applications possibles des systèmes d'IA. Un **système d'IA** est « un système qui fonctionne grâce à une machine et capable d'influencer son environnement en produisant des résultats (tels que des prédictions, des recommandations ou des décisions) pour répondre à un ensemble donné d'objectifs. Il utilise les données et les intrants générés [sic] par la machine et/ou apportés par l'homme afin de *i)* percevoir des environnements réels et/ou virtuels; *ii)* produire une représentation abstraite de ces perceptions sous forme de modèles issus d'une analyse automatisée (ex. l'apprentissage automatisé) ou manuelle; et *iii)* utiliser les déductions du modèle pour formuler différentes options de résultats. Les systèmes d'IA sont conçus pour fonctionner de façon plus ou moins autonome¹ ». De plus en plus de participants aux marchés conçoivent et développent de tels systèmes et les déploient dans le cadre de leurs activités².

Afin de donner des éclaircissements et des indications sur la façon dont la législation en valeurs mobilières³ s'applique à l'utilisation des systèmes d'IA par les participants aux marchés – notamment les personnes inscrites, les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement, les marchés boursiers et leurs participants, les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement, les référentiels centraux, les agences de notation désignées ainsi que les administrateurs d'indice de référence désignés⁴ – le personnel (le **personnel** ou **nous**) des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les **ACVM**) publie le présent Avis 11-348 du personnel des ACVM et de consultation, *Applicabilité du droit canadien des valeurs mobilières à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle dans les marchés des capitaux*. Il y traite de certaines obligations applicables en vertu du droit des valeurs mobilières que les participants aux marchés devraient prendre en considération au cours du cycle de vie d'un système d'IA⁵ et y

¹ Définition de « système d'IA » (<https://oecd.ai/fr/ai-principles>).

² Voir par exemple l'édition 2023 du rapport intitulé *IIF-EY Annual Survey Report on AI/ML Use in Financial Services* (<https://www.iif.com/About-Us/Press/View/ID/5611/New-IIF-EY-Survey-Finds-Generative-AI-Could-be-Revolutionary-for-Financial-Services>).

³ Dans le présent avis, « droit des valeurs mobilières » s'entend de « législation en valeurs mobilières » – expression qui, au sens de la partie 1 du *Règlement 14-101 sur les définitions*, comprend la législation en valeurs mobilières comme en dérivés – tandis que « réglementation » englobe tous les textes réglementaires applicables en vertu de la législation en valeurs mobilières, qu'ils se rapportent aux valeurs mobilières, aux instruments dérivés ou aux deux.

⁴ S'agissant des sociétés de dérivés, les indications fournies dans le présent avis s'appliquent relativement aux dispositions correspondantes du *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* (le **Règlement 93-101**), de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la **LID**) et du *Règlement sur les instruments dérivés* du Québec, RLRQ, c. I-14.01, r. 1.

⁵ Définition de « cycle de vie d'un système d'IA » (<https://oecd.ai/fr/ai-principles>) : « Les phases du cycle de vie d'un système d'IA sont au nombre de quatre : *i)* "la phase de conception, les données et les modèles"; qui est une séquence

-2-

explique l'interprétation qu'il leur donne dans ce contexte⁶. Les indications formulées dans le présent avis s'appuient sur les dispositions existantes du droit des valeurs mobilières; elles ne modifient aucune obligation légale actuelle ni n'en créent de nouvelles.

Outre ces indications, le personnel pose dans le présent avis plusieurs questions afin de recueillir des commentaires sur l'utilisation des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux. Les réponses l'aideront à déterminer s'il y aurait lieu de fournir des indications supplémentaires et d'accroître la surveillance pour favoriser les pratiques responsables en matière d'innovation et d'adoption des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux canadiens, et s'il est nécessaire de modifier les exigences du droit des valeurs mobilières. Le cas échéant, les modifications seraient apportées suivant les processus établis.

Les indications que renferme le présent avis se fondent sur l'état actuel de l'IA et sur le mode de déploiement des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux d'aujourd'hui. Le point de vue du personnel sur l'applicabilité du droit des valeurs mobilières et sur l'approche à privilégier pour réglementer ces systèmes pourrait changer au fil de l'évolution de la technologie sous-jacente. Aussi le personnel souhaite-t-il engager un dialogue avec les intéressés sur un régime réglementaire approprié, évolutif et propice au déploiement responsable des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux canadiens.

L'IA : un sujet d'intérêt pour les ACVM

La publication du présent avis s'inscrit dans notre objectif de prendre des mesures réglementaires intelligentes et souples en prévision d'enjeux, de tendances, de technologies et de modèles d'affaires d'importance qui se profilent à l'horizon, en maintenant toujours le dialogue avec les participants aux marchés, conformément à la mission des ACVM. Afin de réaliser notre mission, nous devons prendre les moyens nécessaires pour assurer la protection des investisseurs, favoriser le maintien de marchés équitables, efficaces et transparents, et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique⁷. Il s'agit en l'occurrence d'aider à créer un environnement qui, en plus d'être propice au déploiement de systèmes d'IA rehaussant l'expérience des investisseurs, présente les caractéristiques suivantes : le risque que les investisseurs subissent un préjudice y est atténué; il permet aux marchés de profiter des gains d'efficacité et de l'intensification de la concurrence pouvant découler de l'utilisation des systèmes d'IA; il facilite l'investissement dans les sociétés canadiennes qui développent de tels systèmes de façon responsable; les nouveaux types de risques, systémiques ou autres, y sont gérés adéquatement.

Nous reconnaissons l'importance d'harmoniser nos approches relatives aux systèmes d'IA pour renforcer la certitude réglementaire apportée aux participants aux marchés et réduire, partout au Canada, le fardeau de la conformité à la réglementation en valeurs mobilières. Nous observons de

dépendante du contexte englobant la planification et la conception, la collecte et le traitement des données, ainsi que la construction de modèles; ii) "vérification et validation"; iii) "déploiement"; et iv) "fonctionnement et surveillance". Ces phases se déroulent souvent de manière itérative et ne sont pas nécessairement séquentielles. La décision de retirer un système [d']IA de l'exploitation peut intervenir à tout moment pendant la phase d'exploitation et de surveillance. »

⁶ Le présent avis ne fournit pas d'indications sur les obligations énoncées dans les décisions de reconnaissance ou de dispense rendues par les autorités membres des ACVM. Ces décisions peuvent néanmoins contenir des dispositions applicables à l'utilisation des systèmes d'IA par les entités concernées.

⁷ <https://www.autorites-valeurs-mobilières.ca/survol/qui-nous-sommes/notre-mission/>

-3-

près les projets de législation et d'orientations en la matière, que ce soit au niveau provincial, national ou international, et leurs éventuelles répercussions sur les participants aux marchés. De plus, nous collaborons activement avec nos partenaires internationaux au sein de divers forums, dont l'Organisation internationale des commissions de valeurs (l'OICV). Celle-ci a d'ailleurs mis sur pied un groupe de travail sur l'IA, chapeauté par son groupe de travail sur les fintechs⁸, afin d'aider ses membres dans leur intervention réglementaire en dégagant une compréhension commune des enjeux, risques et défis associés à l'utilisation des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux sur le plan de l'intégrité des marchés, de la stabilité financière et de la protection des investisseurs. Le groupe de travail sur l'IA pourrait, s'il le juge approprié, élaborer des outils, des recommandations ou des indications pour orienter les membres de l'OICV quant à la réponse à ces enjeux, risques et défis⁹.

Nous travaillons ensemble à analyser les divers usages des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux. Ainsi, à l'échelle des ACVM, nous avons effectué des travaux de recherche et publié des rapports sur le sujet. Par exemple, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la CVMO) a publié le rapport *Artificial Intelligence in Capital Markets: Exploring Use Cases in Ontario*, qui présente différents cas d'utilisation actuels des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux, les inducteurs de valeur et les difficultés se rattachant à l'adoption de l'IA ainsi que des moyens d'atténuer les risques qui en découlent¹⁰, tandis que l'Autorité des marchés financiers a fait paraître le document de réflexion et de discussions intitulé *Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier*¹¹, dans lequel elle propose 30 pratiques exemplaires qui touchent la protection des consommateurs, la transparence envers les consommateurs et le public, la pertinence des systèmes d'IA, l'encadrement de la conception et de l'utilisation de l'IA et la gestion des risques liés à l'IA. La CVMO a par la suite publié deux rapports de recherche fondés sur les sciences comportementales, soit *Intelligence artificielle et l'investissement de détail : Cas d'usage et recherche expérimentale* et *Intelligence artificielle et l'investissement de détail : Escroqueries et contre-mesures efficaces*¹².

Nous continuons de recenser et d'étudier les nouvelles applications des systèmes d'IA à mesure qu'elles émergent et de nous employer à soutenir l'utilisation responsable de cette technologie

⁸ https://www.iosco.org/about/?subsection=display_committee&cmtid=44

⁹ <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD764.pdf>

¹⁰ <https://www.osc.ca/en/en/industry/artificial-intelligence/ai-in-capital-markets-exploring-use-cases-in-ontario>

¹¹ https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/grand_public/publications/professionnels/tous-les-pros/IA_DocumentReflexion_MeilleuresPratiques2024.pdf

¹² Le rapport *Intelligence artificielle et l'investissement de détail : Cas d'usage et recherche expérimentale* (<https://www.osc.ca/fr/investisseurs/recherches-et-rapports-sur-les-investisseurs/intelligence-artificielle-et-l-investissement-de-detail>) met en lumière trois grands cas d'utilisation de systèmes d'IA du point de vue des investisseurs (aide à la décision, automatisation, escroqueries et fraudes) et traite des avantages et des risques qui en découlent pour ceux-ci. Parmi les avantages potentiels, il y a l'accès accru aux conseils et la réduction de leur coût, ainsi que l'amélioration de la prise de décisions et de la performance. Quant aux risques potentiels, ils comprennent les biais dans les systèmes d'IA, les données de mauvaise qualité et les problèmes de gouvernance et d'éthique. Le rapport *Intelligence artificielle et l'investissement de détail : Escroqueries et contre-mesures efficaces* (<https://www.osc.ca/fr/investisseurs/recherches-et-rapports-sur-les-investisseurs/intelligence-artificielle-et-l-investissement-de-detail-escroqueries-et-contre-mesures-efficaces>) contient une analyse de la fréquence et les conséquences de la fraude et des escroqueries exploitant l'IA sur les investisseurs individuels, ainsi que les résultats d'une expérience visant à tester l'efficacité de différentes mesures d'atténuation conçues pour protéger les investisseurs contre ce type d'escroquerie.

dans les marchés des capitaux, de sorte que leurs participants et les investisseurs puissent en bénéficier et que les risques s'y rattachant soient atténués adéquatement.

Le présent avis se divise en trois parties. Dans la première, nous abordons les thèmes généraux qui ressortent de l'utilisation des systèmes d'IA et qui touchent tous les participants aux marchés. Dans la deuxième, nous traitons de certaines dispositions du droit des valeurs mobilières et indications particulières, et donnons des précisions sur leur application aux personnes inscrites, aux émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement, aux marchés boursiers et à leurs participants, aux chambres de compensation et aux fournisseurs de services d'appariement, aux référentiels centraux, aux agences de notation désignées et aux administrateurs d'indice de référence désignés qui se servent des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux canadiens. Enfin, dans la troisième partie, nous posons des questions aux intéressés pour les consulter au sujet de l'utilisation des systèmes d'IA dans ces marchés.

I. Utilisation des systèmes d'IA : thèmes généraux

La présente partie porte sur les thèmes généraux se rapportant à l'utilisation des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux. Les dispositions du droit des valeurs mobilières et indications particulières sont abordées à la partie II, « Indications particulières pour les participants aux marchés ».

Technologie et réglementation des valeurs mobilières

La législation en valeurs mobilières est, en général, technologiquement neutre et son application ne dépend pas de la technologie employée pour réaliser une activité donnée. Or, cette neutralité ne signifie pas pour autant que, du point de vue des participants aux marchés dont les activités relèvent du droit des valeurs mobilières (par exemple, les personnes inscrites ou les marchés boursiers), toutes les technologies peuvent recevoir un traitement identique. La législation en valeurs mobilières étant, à bien des égards, fondée sur des principes, son interprétation peut s'adapter aux différentes manières possibles d'entreprendre une activité donnée. Ainsi, selon la technologie sollicitée, les mesures à prendre pour se conformer à une même obligation pourraient différer. Par exemple, dans le cas d'un marché boursier qui déploie un système d'IA, ses obligations en matière de contrôle diligent ne seront pas les mêmes selon que ce système se limite à recueillir de l'information ou qu'il serve à automatiser l'exécution des ordres. Il faut savoir que c'est l'activité, plutôt que la technologie elle-même, qui est réglementée.

Gouvernance et surveillance en matière d'IA

Les participants aux marchés des capitaux qui exercent des activités régies par le droit des valeurs mobilières devraient, lorsqu'ils y déploient des systèmes d'IA, porter la plus grande attention à leurs pratiques de gouvernance et de gestion des risques. Il est probable que certaines de leurs politiques et procédures existantes (par exemple, relativement à la technologie, à la protection des renseignements personnels, aux données ou aux tiers fournisseurs de services) s'appliquent déjà à l'utilisation de tels systèmes, même si elles n'ont pas été expressément conçues à cette fin. Les

politiques et procédures devraient tenir compte des particularités des systèmes d'IA et des risques qu'ils entraînent. Elles peuvent notamment aborder les éléments suivants :

- la planification, la conception, la vérification et la validation du système, notamment pour établir qu'il répond aux besoins et qu'il a été soumis à des tests rigoureux avant son déploiement;
- l'intervention humaine pour la surveillance efficace des intrants ou des extrants du système – ou des deux, selon ce qui convient – avant l'usage auquel ils sont destinés;
- le niveau nécessaire de connaissance de l'IA chez ceux qui utilisent les extrants du système pour que ceux-ci ne servent qu'aux fins prévues;
- les mesures à prendre pour atténuer les risques technologiques et opérationnels découlant de l'utilisation des systèmes (par exemple, l'évaluation initiale et la surveillance continue des risques liés à la cybersécurité, des biais des systèmes, des dérives des modèles et des hallucinations d'IA);
- l'importance des données pour le bon fonctionnement du système d'IA, y compris la nécessité de s'assurer qu'elles sont exactes et exhaustives, qu'elles ne contiennent aucune information interdite et que les questions de protection des renseignements personnels ont été prises en compte;
- l'examen de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement du système d'IA, tout au long de son cycle de vie, y compris les tiers fournisseurs de services, les services infonuagiques et les sources de données utilisées.

Explicabilité

Les participants aux marchés exerçant des activités soumises au droit des valeurs mobilières sont responsables de leurs décisions, et il leur incombe de comprendre les systèmes qu'ils utilisent. Lorsque leurs décisions sont le résultat de raisonnements humains, ils peuvent consigner les arguments et les données qui les sous-tendent, ce qui facilite la compréhension des facteurs considérés et des motifs et, ultérieurement, l'audit de ces décisions. De même, lorsqu'ils ont recours à des algorithmes fondés sur des règles, ils ont une idée claire de ce qui a conduit au résultat obtenu.

Par contre, le recours à des systèmes d'IA reposant sur certaines techniques qui ne sont guère explicables – on les appelle parfois les « boîtes noires » – peut nuire à la transparence, à la reddition de comptes, à la tenue de dossiers et à l'auditabilité. Il peut être difficile, avec de tels systèmes, de déterminer les facteurs ayant contribué à un résultat donné et le poids accordé à chacun. L'explicabilité d'un système d'IA, c'est ce qui permet d'en comprendre et d'en expliquer les extrants; lorsqu'elle est élevée, le raisonnement suivi par le système est clair et compréhensible, ce qui est essentiel à la confiance, à la conformité et à la reddition de compte. Diverses méthodes, notamment l'analyse des intrants et des extrants du système, peuvent permettre de comprendre la façon dont le résultat a été produit¹³.

Il importe de mettre en équilibre le besoin de fonctions avancées et le besoin d'explicabilité dans le choix ou le développement d'un système d'IA. Selon nous, en règle générale, les solutions présentant le plus haut niveau d'explicabilité par rapport au type de système d'IA utilisé

¹³ Voir <https://oecd.ai/fr/dashboards/ai-principles/P7>.

-6-

favoriseront la transparence et seront les plus utiles aux participants aux marchés pour remplir les obligations qui leur incombent en vertu du droit des valeurs mobilières¹⁴.

Information à fournir

L'information fournie par les participants aux marchés au sujet de leur utilisation des systèmes d'IA accroît la transparence à cet égard. Elle permet aux investisseurs de prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'agit d'investir ou non dans un émetteur, selon ses projets de développement et de déploiement de systèmes d'IA, ou de faire appel aux services d'un participant aux marchés qui affirme se servir de tels systèmes en lien avec les prestations qu'il offre à ses clients. La présentation d'information exhaustive peut aider les investisseurs ou les clients à comprendre l'étendue et la portée de l'usage des systèmes d'IA chez un participant aux marchés, et à mieux saisir les risques importants qui en découlent. Les participants aux marchés qui déploient ces systèmes devraient examiner les obligations d'information existantes. Celles qui s'appliquent spécifiquement à eux en vertu de la législation en valeurs mobilières sont traitées dans la partie II du présent avis.

La nécessité de fournir de l'information fiable aux investisseurs et aux clients est d'autant plus manifeste que ceux-ci montrent un intérêt marqué pour les systèmes d'IA. En effet, lorsqu'un thème particulier suscite l'engouement, les participants aux marchés peuvent être tentés d'en profiter pour attirer les investisseurs en faisant des déclarations inexactes, fausses ou trompeuses, ou en embellissant la vérité. Dans le contexte des systèmes d'IA, c'est ce qu'on appelle l'IA-blanchiment. Il en existe diverses formes et on peut en voir dans de nombreux types de documents (par exemple, documents de commercialisation ou d'offre, sommaires des modalités et conventions conclues avec les clients), l'objectif étant d'insinuer que les systèmes d'IA du participant aux marchés lui confèrent un avantage concurrentiel. Une telle pratique peut induire le public en erreur ou constituer une présentation d'information fausse ou trompeuse, au sens de la législation en valeurs mobilières, et ainsi mener à des décisions d'investissement mal éclairées¹⁵.

¹⁴ La « transparence » se rapporte à la facilité avec laquelle on peut obtenir de l'information sur le mécanisme interne du système d'IA. Un système qui est transparent fournit de l'information claire sur son architecture, ses sources de données et ses algorithmes. Cela dit, la transparence ne garantit pas à elle seule que les extraits seront faciles à comprendre pour les humains. Un système pourtant transparent peut présenter un faible niveau d'explicabilité (décisions complexes et difficiles à interpréter), tandis qu'un modèle au niveau d'explicabilité élevé contribuera toujours à la transparence. En effet, l'explicabilité d'un système d'IA aide à comprendre le processus par lequel il génère les extraits, un facteur favorisant la confiance en celui-ci.

¹⁵ En Alberta, selon le paragraphe ii de l'article 1 du *Securities Act*, [Traduction] « une « information fausse ou trompeuse » s'entend, selon le cas :

- i) soit de l'information de nature à induire en erreur sur un fait important;
- ii) soit de l'omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré,
- iii) soit de l'omission de déclarer un fait qui est nécessaire à une déclaration non trompeuse. ».

En Colombie-Britannique, selon le paragraphe 1 de l'article 1 du *Securities Act*, [Traduction] « une « information fausse ou trompeuse » s'entend, selon le cas :

- a) de l'information de nature à induire en erreur sur un fait important;
- b) de l'omission de déclarer un fait important qui :
 - i) soit doit être déclaré;
 - ii) soit est nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite. ».

En Ontario, selon le paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la « présentation inexacte des faits » s'entend, selon le cas :

Conflits d'intérêts

L'emploi des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux soulève pour leurs participants de nouvelles questions au regard de la réglementation existante en matière de conflits d'intérêts. Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts de différentes personnes, notamment les intérêts d'un client et ceux de la personne inscrite, sont incompatibles ou divergents. Les participants aux marchés sont responsables des extrants des technologies auxquelles ils ont recours, y compris les systèmes d'IA, et ils doivent veiller à ce que ces extrants conduisent à des décisions exemptes de conflit. Certaines particularités des systèmes peuvent leur compliquer la tâche, notamment le manque d'explicabilité quant aux extrants, les biais dans les données d'entrée, les erreurs de codage difficiles à relever ainsi que la rareté des ressources possédant de l'expertise à la fois en gestion des conflits d'intérêts et en systèmes d'IA. Comme le souligne la partie II, « Indications particulières pour les participants aux marchés », du présent avis, les participants aux marchés doivent se conformer aux dispositions de la réglementation en valeurs mobilières existante qui leur interdisent, en cas de conflit d'intérêts, de prendre des décisions qui favorisent leurs propres intérêts au détriment de ceux du client ou de l'investisseur, y compris lorsqu'elles proviennent d'un système d'IA.

II. Indications particulières pour les participants aux marchés

La présente partie traite de certaines dispositions du droit des valeurs mobilières et indications qui s'appliquent déjà à l'utilisation des systèmes d'IA par les participants aux marchés des capitaux. Nous avons opté pour cette présentation afin de rendre l'information plus accessible et plus facile à interpréter. On trouvera en annexe la liste des textes réglementaires et indications abordés dans le présent avis ainsi que, dans chaque cas, le type de participant aux marchés visé.

Personnes inscrites	8
Conseillers et courtiers	11
Gestionnaires de fonds d'investissement	15
Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement	19
Marchés boursiers et leurs participants	24
Chambres de compensation et fournisseurs de services d'appariement	26
Référentiels centraux et déclaration de données sur les dérivés.....	27
Agences de notation désignées	Erreur ! Signet non défini.8
Administrateurs d'indice de référence désignés	29

a) d'une déclaration erronée au sujet d'un fait important;

b) de l'omission de relater un fait important dont la déclaration est requise ou nécessaire pour que la déclaration ne soit pas trompeuse, eu égard aux circonstances dans lesquelles la déclaration a été faite.

Au Québec, selon l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec, on entend par « information fautive ou trompeuse » toute information de nature à induire en erreur sur un fait important, de même que l'omission pure et simple d'un fait important.

Il existe des définitions semblables dans la législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada.

Personnes inscrites

Obligations générales

Selon la législation en valeurs mobilières applicable, il est obligatoire de s'inscrire à titre de conseiller, de courtier ou de gestionnaire de fonds d'investissement (c'est-à-dire d'être une **personne inscrite**) pour exercer certaines activités liées à l'investissement¹⁶. Le principal règlement en valeurs mobilières qui, dans les territoires canadiens, encadre la conduite des personnes inscrites est le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le **Règlement 31-103**). Des indications sur son interprétation sont fournies dans l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (l'**Instruction générale 31-103**) ainsi que dans les avis du personnel et d'autres textes publiés par les ACVM et les autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Les personnes inscrites sont également tenues à une norme générale de diligence qui leur exige d'agir de bonne foi et avec honnêteté et équité dans leurs relations avec leurs clients, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable dans le territoire concerné¹⁷.

Les personnes inscrites dans certaines catégories de courtier doivent aussi être membres de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'**OCRI**). Elles sont alors assujetties à la fois aux règles de cet organisme et à celles des autorités en valeurs mobilières du Canada¹⁸. Outre les indications données dans le présent avis, ces personnes sont invitées à consulter les indications publiées par l'OCRI qui se rapportent ou s'appliquent à l'utilisation des systèmes d'IA.

Demande d'inscription ou mise à jour des renseignements concernant l'inscription : documents à déposer

Les sociétés présentant une demande d'inscription doivent y décrire leur plan d'affaires, y compris leur modèle d'exploitation, tandis que celles déjà inscrites doivent déposer un avis s'il y a des changements dans leurs activités principales, le marché visé ou les produits et services qu'elles

¹⁶ En Alberta, voir l'article 75 de la *Securities Act*, qui prévoit l'obligation d'inscription pour l'exercice des activités de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement; en Colombie-Britannique, l'article 34 de la *Securities Act*, qui prévoit l'obligation d'inscription pour l'exercice de certaines activités liées à l'investissement dans cette province; en Ontario, l'article 25 de la *Securities Act*; au Québec, les articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la **LVM**), ainsi que les articles 54 et 56 de la LID. La législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada prévoit des obligations semblables.

¹⁷ En Alberta, voir le paragraphe 1 de l'article 75.2 de la *Securities Act*, qui impose aux personnes inscrites d'agir de bonne foi et avec honnêteté et équité dans leurs relations avec leurs clients; en Colombie-Britannique, l'article 14 des *Securities Rules*, selon lequel les personnes inscrites ont le devoir d'agir de bonne foi et avec honnêteté et équité dans leurs relations avec leurs clients; en Ontario, l'article 2.1 de la *Rule 31-505 Conditions of Registration* de la CVMO (la **Rule 31-505**); au Québec, l'article 159.3 de la LVM, selon lequel le gestionnaire de fonds d'investissement doit, au mieux des intérêts du fonds et de ses bénéficiaires ou de la fin poursuivie, agir avec prudence, diligence et compétence et s'acquitter de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et loyauté, l'article 160 de la LVM, selon lequel la personne inscrite à titre de courtier, de conseiller ou de représentant est tenue d'agir de bonne foi et avec honnêteté, équité et loyauté dans ses relations avec ses clients, et l'article 65 de la LID, qui prévoit des dispositions similaires. La législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada prévoit des obligations semblables.

¹⁸ Les membres de l'OCRI sont dispensés de certaines dispositions du Règlement 31-103 et du Règlement 93-101, à condition qu'ils se conforment aux dispositions correspondantes de l'organisme. Ces dispositions sont, en l'occurrence, les mêmes quant au fond.

offrent à leurs clients¹⁹. S'il est possible que le recours à des systèmes d'IA ait une incidence directe sur les services nécessitant l'inscription qui sont fournis aux clients, il faut l'indiquer dans la demande d'inscription ou l'avis. En cas de doute quant aux documents à déposer dans une situation précise, le candidat à l'inscription ou la personne inscrite devrait consulter un conseiller juridique ou un conseiller en conformité, ou s'adresser directement à nous.

Lors de l'examen de ces documents, nous étudierons les risques auxquels les activités et les clients de la personne inscrite pourraient se trouver exposés du fait de l'utilisation de systèmes d'IA. Nous demanderons généralement au candidat à l'inscription ou à la personne inscrite de nous fournir de l'information détaillée sur l'emploi envisagé des systèmes d'IA et analyserons attentivement la demande d'inscription ou l'avis, dans le cadre de nos pratiques habituelles de contrôle diligent, pour évaluer s'il est probable que le candidat à l'inscription ou la personne inscrite puisse remplir les obligations réglementaires à cet égard.

Nos contrôles diligents ne diminuent aucunement les responsabilités permanentes des personnes inscrites en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. Il est fortement conseillé à celles qui envisagent d'utiliser des systèmes d'IA dans l'exercice de leurs activités de communiquer avec nous dès les débuts de leur démarche. Selon l'usage envisagé, nous pourrions recommander l'imposition de conditions à l'inscription taillées sur mesure. Si nous constatons que plus d'une personne inscrite fait un usage semblable des systèmes d'IA, nous nous efforcerons d'adopter une approche cohérente quant aux conditions ou autres restrictions imposées. Nous effectuerons des examens périodiques pour nous assurer que les personnes inscrites remplissent leurs obligations réglementaires.

Gains d'efficience opérationnelle

Les personnes inscrites recourent aux systèmes d'IA pour accroître l'efficience des activités post-marché en appui à la prestation de services aux clients, par exemple les fonctions de gestion des risques (telles que le suivi des opérations, la détection des cybermenaces, la protection des renseignements personnels des clients et la production de rapports destinés aux clients et aux autorités de réglementation)²⁰. Pour les conseillers et les courtiers, ces systèmes peuvent augmenter l'efficacité des recherches (connaissance du produit), de la collecte d'information (connaissance du client) et des processus d'intégration des clients. Ils présentent aussi le potentiel d'aider les personnes inscrites à formuler des recommandations d'investissement plus judicieuses ou à prendre des décisions plus avisées pour leurs clients. Les personnes inscrites qui comptent exploiter des systèmes d'IA ainsi devraient prendre en considération les risques qui s'y rattachent et réfléchir aux structures de gouvernance à mettre en place pour y répondre.

Structure de conformité et système de contrôles

Les sociétés inscrites ont l'obligation de maintenir un système de contrôles et de supervision capable, d'une part, de fournir l'assurance raisonnable qu'elles et les personnes physiques agissant pour leur compte se conforment à la législation en valeurs mobilières et, d'autre part, de gérer les

¹⁹ Voir le *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, l'Annexe 33-109A6, *Inscription d'une société* et l'Annexe 31-109A5, *Modification des renseignements concernant l'inscription*.

²⁰ <https://www.osc.ca/en/en/industry/artificial-intelligence/ai-in-capital-markets-exploring-use-cases-in-ontario>

risques liés à leur activité conformément aux pratiques commerciales prudentes²¹. L'on s'attend à ce que l'adoption de systèmes d'IA leur pose des défis particuliers sur le plan de la conformité et de la supervision. Comme nous l'avons déjà mentionné, elles sont censées établir des politiques et procédures adaptées à leur utilisation des systèmes d'IA et aux risques qui y sont associés.

Par ailleurs, les sociétés inscrites ont l'obligation de tenir des dossiers pour justifier de leur respect des exigences applicables de la législation en valeurs mobilières, dont celles concernant la connaissance du client et l'évaluation de la convenance²². Pour qu'elles puissent satisfaire à leurs obligations de tenue de dossiers, il faudrait que leurs systèmes d'IA présentent un niveau d'explicabilité approprié.

Externalisation

Une personne inscrite pourrait projeter d'obtenir des services soutenus ou optimisés par des systèmes d'IA auprès d'un tiers fournisseur (membre du même groupe qu'elle ou non). Il faut toutefois se rappeler que les personnes inscrites peuvent certes externaliser les activités de soutien (telles que le traitement des données et la production de rapports), mais pas celles nécessitant l'inscription (par exemple, l'évaluation de la convenance au client). Comme il est indiqué à la partie 11 de l'Instruction générale 31-103, la personne inscrite a la responsabilité de toutes les fonctions externalisées; il lui incombe d'effectuer un contrôle diligent préalable à l'externalisation et d'assurer la supervision continue des tiers fournisseurs de services auxquels elle confie ces fonctions. Dans ce contexte, assurer la supervision continue l'obligera, dans certains cas, à examiner les processus reposant sur les systèmes d'IA ou à en vérifier un échantillon. Par exemple, si ces systèmes aident à générer des rapports destinés aux clients, la société inscrite devrait vérifier en continu l'exactitude des extraits par échantillonnage.

Pour externaliser tout type de service soutenu ou optimisé par des systèmes d'IA, il faudra probablement faire appel à des employés ou à des conseillers professionnels ayant des compétences spécialisées et une bonne compréhension des règles de conduite applicables aux personnes inscrites. Il sera également nécessaire de se doter de politiques et de procédures adaptées aux risques propres à l'utilisation de systèmes d'IA développés et exploités par des tiers. Les personnes inscrites devraient aussi considérer les implications légales de la protection des renseignements personnels que pose toute convention d'externalisation. S'il est possible que des renseignements sur leurs clients soient saisis dans un système d'IA, il leur faudra prendre les mesures qui s'imposent pour en assurer la confidentialité.

Conflits d'intérêts

La société inscrite et ses personnes physiques inscrites doivent prendre des mesures raisonnables pour repérer les conflits d'intérêts importants existants ou raisonnablement prévisibles (voir les articles 13.4 et 13.4.1 du Règlement 31-103). En outre, elles doivent traiter les conflits d'intérêts importants au mieux des intérêts du client par leur évitement ou l'utilisation de contrôles d'atténuation suffisants à cette fin. Il faut, à cet effet, établir des politiques et procédures rigoureuses. Aussi l'Instruction générale 31-103 leur fournit-elle des indications sur la façon de se conformer à ces obligations, accompagnées d'exemples de conflits d'intérêts importants, de

²¹ Voir l'article 11.1 du Règlement 31-103.

²² Voir les paragraphes 1 et 2 de l'article 11.5 du Règlement 31-103.

mesures à prendre pour les repérer ainsi que de contrôles connexes à envisager. Rappelons que les personnes inscrites doivent également remplir les obligations de tenue de dossiers prévues aux articles 11.5 et 11.6 du Règlement 31-103.

Les personnes inscrites ayant recours à des systèmes d'IA doivent prendre les mesures nécessaires pour se plier à toutes ces obligations, en application du principe voulant que les règles encadrant leur conduite soient technologiquement neutres. Parmi les exemples les plus notables de conflits d'intérêts liés à l'emploi de tels systèmes, citons l'utilisation d'intrants non objectifs, une pratique pouvant mener à des recommandations ou à des décisions partiales qui porteraient préjudice à certains clients en raison de leurs caractéristiques démographiques ou qui favoriseraient des produits exclusifs sans réelle prise en compte d'autres possibilités. En vue de remédier à ce type de problème, il peut être envisageable, selon le niveau d'explicabilité du système d'IA, de mettre en place d'autres tests et mécanismes de surveillance, tels que : l'analyse des statistiques et de la corrélation entre les intrants et les extrants; la reconnaissance de formes; le recours à des logiciels détectant les valeurs qui se répètent dans les intrants et qui pourraient avoir des effets indésirables sur l'entraînement du système; la surveillance à l'aide d'un logiciel de détection des biais (par exemple, un autre système d'IA).

Conseillers et courtiers²³

Le régime d'inscription des conseillers et des courtiers prévoit l'inscription non seulement des sociétés, mais aussi des personnes physiques par le truchement desquelles elles exercent des activités nécessitant l'inscription (courtage ou conseil en valeurs mobilières). Les investisseurs se fient aux décisions ou aux recommandations des personnes inscrites, et les obligations d'inscription visent à préserver ce lien de confiance.

Chaque représentant-conseil ou représentant de courtier inscrit est tenu de respecter des obligations de compétence et de se conduire conformément aux règles qui lui confèrent la responsabilité de ses recommandations ou décisions d'investissement. Le fait qu'un système d'IA soit utilisé pour aider à la prestation des services au client, voire comme principal moyen de les fournir, n'y change rien.

Les cas d'utilisation abordés ci-après illustrent quelques-unes des applications possibles des systèmes d'IA pour les conseillers et les courtiers. Cet exposé n'étant pas exhaustif, il est fortement recommandé aux conseillers et aux courtiers inscrits de consulter le personnel s'ils envisagent ces usages ou d'autres encore.

Quelle que soit l'application, il est primordial que les conseillers ou les courtiers inscrits testent régulièrement le système d'IA exploité, y compris ses extrants, avant et après son adoption. Plus le rôle du système est important, plus les tests sont censés être poussés. En outre, il y a lieu de confier cette tâche à des employés ou à d'autres ressources ayant l'expertise nécessaire. Nous conseillons également aux personnes inscrites de penser à la façon dont elles modifieraient ou

²³ Le Règlement 93-101, entré en vigueur le 28 septembre 2024, s'applique aux sociétés de dérivés (c'est-à-dire aux courtiers en dérivés et aux conseillers en dérivés, qu'ils soient inscrits ou non). Par conséquent, pour ce qui concerne ces sociétés, les indications fournies dans le présent avis s'appliquent relativement aux dispositions correspondantes de ce règlement de même que de celles de la LID et du *Règlement sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r. 1.

-12-

poursuivraient leurs activités qui dépendent du système dans le cas où les tests révéleraient des lacunes importantes en son sein.

Enfin, il est essentiel de communiquer aux clients de l'information claire et pertinente au sujet de toute utilisation des systèmes d'IA susceptible d'influer directement sur les services nécessitant l'inscription qui leur sont fournis et de tout risque en découlant, conformément aux obligations d'information sur la relation prévues à l'article 14.2 du Règlement 31-103 et au devoir d'agir de bonne foi et avec honnêteté et équité dans les relations avec les clients²⁴.

Exécution des ordres

Les systèmes d'IA servent à rendre l'exécution des ordres plus efficace. Les outils d'IA utilisés par les courtiers et les investisseurs institutionnels auxquels ils fournissent un accès direct au marché pour accroître la qualité de l'exécution peuvent remplacer des algorithmes fondés sur des règles qui effectuent les mêmes tâches, mais en appliquant des facteurs prédéterminés. Un tel cas d'utilisation ne soulève pas les mêmes préoccupations que d'autres usages dont nous traiterons plus loin, puisqu'il ne touche pas l'évaluation de la convenance au client. La responsabilité à l'égard des activités nécessitant l'inscription qui se rapportent à l'exécution des ordres ne change pas, qu'on ait recours ou non aux systèmes d'IA²⁵. Pour en savoir plus à ce sujet, voir la section « Marchés boursiers et leurs participants ». La personne inscrite doit notamment gérer les risques financiers que comporte l'octroi de l'accès direct au marché et prendre les mesures nécessaires pour assurer une protection contre les pratiques de négociation manipulatoires. Pour que l'intervention humaine permette la surveillance et la correction rapide des erreurs, il faut que le système d'IA présente un niveau d'explicabilité approprié.

Connaissance du client et processus d'intégration des clients

Les recommandations ou décisions d'investissement doivent convenir au client, selon l'information relative à la connaissance du client recueillie par la personne inscrite²⁶. Le processus de collecte et de mise à jour de cette information passe impérativement par une interaction valable (parfois appelée « véritable dialogue » ou « échange pertinent ») entre le client et la personne inscrite. Comme il est expliqué dans l'Instruction générale 31-103 et l'Avis 31-342 du personnel des ACVM, *Indications à l'intention des gestionnaires de portefeuille relativement aux conseils en ligne*, une telle interaction peut avoir lieu en personne ou par d'autres moyens, tels que le téléphone ou le clavier. Un processus automatisé peut aussi permettre une interaction valable dans certains cas (par exemple, lorsqu'un conseiller en ligne adopte le modèle de la « communication au besoin²⁷ »). Les personnes inscrites peuvent envisager d'utiliser des systèmes

²⁴ Voir la note 17.

²⁵ Voir le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, le Règlement 23-101 sur les règles de négociation, le Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés et les règles de l'OCRI applicables.

²⁶ Pour en savoir plus sur ces obligations, voir l'Instruction générale 31-103 et l'Avis 31-336 du personnel des ACVM, *Indications à l'intention des gestionnaires de portefeuille, des courtiers sur le marché dispensé et des autres personnes inscrites au sujet des obligations de connaissance du client, de connaissance du produit et d'évaluation de la convenance au client*.

²⁷ Adopté par certains conseillers en ligne, le modèle de la « communication au besoin » se caractérise par un processus d'intégration des clients selon lequel le représentant-conseil n'est pas nécessairement tenu de communiquer

-13-

d'IA pour améliorer ce processus, à condition qu'ils comportent un niveau d'explicabilité approprié permettant la surveillance et la correction rapide des erreurs par intervention humaine. Ce qui est considéré comme un « niveau d'explicabilité approprié » dépendra des circonstances. Nous nous attendons à publier ultérieurement des indications à ce propos, sur la base de l'expérience que nous acquerrons.

Nous rappelons aux personnes inscrites l'importance de protéger la confidentialité de l'information relative à la connaissance du client et de tout autre renseignement le concernant, conformément à la législation applicable en matière de protection des renseignements personnels et à la norme de diligence.

Soutien aux clients

Les systèmes d'IA peuvent faciliter les fonctions générales de soutien aux clients (qui ne sont pas les mêmes que celles, abordées précédemment, qui se rapportent à la connaissance du client et au processus d'intégration des clients). C'est particulièrement le cas de l'agent conversationnel, qui répond aux questions liées aux services des personnes inscrites, y compris à celles concernant le traitement des plaintes, en imitant le langage naturel²⁸. La personne inscrite qui recourt aux systèmes d'IA de cette manière devrait prendre les mesures nécessaires pour veiller à l'exactitude de l'information transmise aux clients.

Aide à la décision

Les systèmes d'IA peuvent aider les personnes physiques inscrites à évaluer la convenance des recommandations ou des décisions formulées pour leurs clients. Ils peuvent en effet accroître l'efficacité de la collecte d'information sur d'éventuels placements, notamment en élargissant l'univers de placement considéré, et en faciliter l'évaluation au regard de l'information relative à la connaissance du client. Parce qu'elles permettent de tirer de l'information d'une multitude de sources à des fins prévisionnelles (quant aux fluctuations du volume d'opérations, à la liquidité, à la volatilité et aux prix des actifs, par exemple), les recherches effectuées par ces systèmes ou avec leur assistance aident les conseillers et les courtiers à faire des recommandations ou à prendre des décisions concernant la répartition des actifs en portefeuille, la sélection des titres ainsi que le moment auquel il convient d'effectuer ou d'ajuster la répartition. S'ils sont configurés pour le suivi d'intrants prédéfinis, les systèmes d'IA peuvent signaler à la personne inscrite les changements par rapport à certains critères que celle-ci juge pertinents pour la prise de décisions.

Nous ne considérons pas cet usage comme problématique en soi si la personne inscrite a pris des moyens raisonnables pour s'assurer de la qualité et de l'exactitude des sources d'information des systèmes d'IA et qu'elle ne s'y fie pas aveuglément, mais s'en sert plutôt pour prendre ses propres décisions et, au bout du compte, formuler elle-même les recommandations ou instructions relatives aux opérations.

directement avec le client avant que la collecte d'information ne soit complétée. La société exige qu'il ne le fasse que s'il a des questions ou des préoccupations à l'égard de l'information recueillie au moyen de la plateforme en ligne. En pareil cas, nous pourrions recommander l'imposition de conditions à l'inscription pour que seuls des produits de placement relativement simples soient offerts.

²⁸ <https://www.osc.ca/en/en/industry/artificial-intelligence/ai-in-capital-markets-exploring-use-cases-in-ontario>

Automatisation de décisions limitées

Les systèmes d'IA pourraient servir à la prise de décisions automatiques sous surveillance humaine, mais sans intervention humaine directe, à condition que les décisions respectent certaines contraintes strictement prescrites. Par exemple, ils pourraient être utilisés pour choisir des opérations en vue de rééquilibrer les portefeuilles selon des paramètres prédéfinis – possiblement plus souvent et à un coût moindre que par d'autres méthodes. Il serait également possible de s'aider des systèmes d'IA pour l'exécution de stratégies dynamiques de couverture nécessitant l'ajustement continu des positions ou pour la négociation à haute vitesse, qui exige l'exécution rapide des ordres en fonction d'intrants prédéfinis.

Si la personne inscrite a recours à un système d'IA pour son propre compte, les questions réglementaires liées à ces cas d'utilisation rejoignent celles abordées précédemment dans la section « Exécution des ordres ». Par contre, lorsqu'il s'agit des comptes clients, l'utilisation directe d'un tel système aux fins d'évaluation de la convenance et de prise de décisions quant aux opérations pose problème, à moins qu'on ait l'assurance d'un niveau élevé d'explicabilité. À défaut d'une telle assurance, la personne inscrite pourrait se trouver dans l'impossibilité de démontrer qu'elle comprend et maîtrise suffisamment les décisions prises pour un client pour en assumer la responsabilité finale. Le manque d'explicabilité pourrait aussi constituer un obstacle pour les autorités de réglementation dans la réalisation de leur mandat de surveillance des aspects clés des services fournis par la personne inscrite.

Les personnes inscrites qui envisagent de recourir à des systèmes d'IA pour l'automatisation de décisions limitées devraient consulter le personnel bien avant la date de déploiement prévue. Celui-ci s'attendra à ce qu'elles lui démontrent que les préoccupations mentionnées dans le présent avis et tout autre problème relevé au cours de la consultation ont été entièrement résolus.

À ce propos, il convient de souligner que les conseillers et les courtiers utilisent depuis un certain temps déjà des systèmes automatisés « algorithmiques » qui, à partir d'un ensemble de règles et de processus prédéterminés, génèrent des recommandations ou des décisions de négociation selon des conditions spécifiques. La société inscrite ayant recours à un tel système assume la responsabilité de la conception et du bon fonctionnement des algorithmes. Elle doit aussi maintenir un système efficace lui permettant d'exercer une surveillance en temps réel, de réaliser des examens après opérations et d'apporter des ajustements au système, au besoin. Nous estimons qu'il serait possible d'adapter cette approche pour l'appliquer aussi aux systèmes d'IA, pourvu qu'ils présentent un niveau d'explicabilité approprié. Les attentes quant à l'intervention humaine varieraient alors selon l'étendue des services de placement fournis et le degré d'autonomie du système d'IA.

Gestion de portefeuille

S'il est certes possible d'avoir recours à des systèmes d'IA qui, de façon autonome et tout à fait discrétionnaire, concevraient des portefeuilles ou exécuteraient des tâches de gestion connexes (répartition des actifs, sélection des titres et gestion continue des deux, par exemple), sans qu'une personne physique inscrite prenne les décisions finales, nous croyons toutefois que la personne inscrite concernée aurait de la difficulté à démontrer sa conformité à la législation en valeurs mobilières. La gestion discrétionnaire est soumise aux normes les plus élevées en matière de

-15-

compétence et de conduite. Or, nous ne pensons pas qu'il soit possible, à ce stade-ci de leur développement, de substituer les systèmes d'IA aux représentants-conseils pour la prise de décisions concernant les investissements des clients, tout en maintenant la conformité aux exigences réglementaires, dont celles portant sur l'évaluation de la convenance, ou en fournissant aux clients des services fiables qui donnent les résultats escomptés.

Gestionnaires de fonds d'investissement

Le gestionnaire de fonds d'investissement est la personne inscrite qui « dirige l'entreprise, les activités et les affaires d'un fonds d'investissement »²⁹. Il est donc visé par les indications générales qui se trouvent à la section « Personnes inscrites ». Souvent, cette personne est aussi inscrite dans d'autres catégories – à titre de conseiller ou de courtier, par exemple –, auquel cas les indications particulières fournies dans le présent avis pour ces catégories s'appliquent également aux gestionnaires de fonds d'investissement dans l'exercice de ces autres activités nécessitant l'inscription³⁰. Le gestionnaire de fonds d'investissement peut développer et déployer des systèmes d'IA, ou encore déléguer ou externaliser certaines fonctions à des fournisseurs dont les produits ou services reposent sur de tels systèmes³¹. Il peut faire appel à des systèmes d'IA afin de s'acquitter plus facilement de ses obligations fiduciaires (c'est-à-dire pour surveiller les investissements relativement à un portefeuille donné, gérer les risques, assurer la conformité, etc.) à l'égard des fonds qu'il gère en vue de réaliser leurs objectifs et leurs stratégies de placement, mais il lui faut surveiller attentivement et comprendre ces systèmes de manière à s'assurer qu'ils sont explicables, transparents et exempts de tout biais ou conflit d'intérêts. Dans le cas des émetteurs assujettis qui sont des fonds d'investissement, la législation en valeurs mobilières, dont les règlements de la série 81, impose au gestionnaire des obligations de fonctionnement et d'information. Celui-ci a également une obligation fiduciaire de prudence³². Les mêmes dispositions applicables valent pour le fonds d'investissement ou son gestionnaire qui a recours à des systèmes d'IA. Les indications qui suivent concernent les émetteurs assujettis qui sont des fonds d'investissement.

Obligations d'information

Le gestionnaire de fonds d'investissement qui exploite des systèmes d'IA pour réaliser les objectifs et les stratégies de placement d'un fonds devrait songer à l'étendue de l'information à fournir à ce propos dans les documents d'offre du fonds (à savoir les prospectus et sommaires, tels que l'aperçu du fonds ou l'aperçu du FNB, selon le cas). Il est en effet tenu d'y indiquer les objectifs de

²⁹ En Alberta, voir le paragraphe bb.2 de l'article 1 du *Securities Act*, selon lequel « gestionnaire de fonds d'investissement » s'entend de [Traduction] « la personne ou société ayant le pouvoir et la responsabilité de gérer les affaires d'un fonds d'investissement »; en Colombie-Britannique, le paragraphe 1 de l'article 1 du *Securities Act*, selon lequel ce terme s'entend de [Traduction] « la personne qui dirige l'entreprise, les activités et les affaires d'un fonds d'investissement »; en Ontario, le paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; au Québec, l'article 5 de la LVM, qui prévoit des dispositions semblables. Des définitions semblables existent dans la législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada.

³⁰ Voir la rubrique « Externalisation ».

³¹ Article 7.3 de l'Instruction générale 31-103.

³² En Alberta, voir le paragraphe 3 de l'article 75.2 du *Securities Act*, selon lequel le gestionnaire de fonds d'investissement a une telle obligation; en Colombie-Britannique, l'article 125 du *Securities Act*; en Ontario, l'article 116 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; au Québec, l'article 159.3 de la LVM. La législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada prévoit des obligations semblables.

placement fondamentaux du fonds, en précisant notamment la nature fondamentale de celui-ci ou les caractéristiques fondamentales qui le distinguent des autres fonds³³, ainsi que les stratégies du fonds, en décrivant notamment les principales stratégies de placement que le fonds compte utiliser pour atteindre ses objectifs à cet égard et la façon dont le conseiller en valeurs choisit les titres qui composent le portefeuille³⁴. Si une stratégie de placement particulière constitue un aspect important du fonds, comme en témoigne son nom ou la manière dont il est commercialisé, il faut la présenter comme un objectif de placement de ce fonds³⁵.

En l'occurrence, si l'utilisation des systèmes d'IA par le fonds est commercialisée en tant que stratégie de placement importante, il convient de la présenter comme un objectif de placement soumis à la partie 5, « Les changements fondamentaux », du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le **Règlement 81-102**) (voir la section « Changements fondamentaux »). En outre, comme mentionné précédemment, lorsque le gestionnaire du fonds d'investissement a recours aux systèmes d'IA en vue de réaliser les objectifs et les stratégies de placement du fonds, nous nous attendons à ce que les documents d'offre contiennent de l'information claire et exacte sur cette utilisation. Il s'agit, entre autres, de préciser ce que le gestionnaire du fonds d'investissement entend par « IA » et la manière dont les systèmes d'IA sont employés pour aider à la réalisation des objectifs et des stratégies (autrement dit, la manière dont ils sont intégrés au processus général de gestion des portefeuilles du fonds). L'information communiquée aux investisseurs à cet égard devrait articuler clairement le mode d'utilisation et d'intégration de ces systèmes dans les activités du fonds. Pour éviter de tomber dans l'IA-blanchiment, il convient de s'abstenir de toute déclaration vague ou infondée et ponctuée de jargon qui ne vise qu'à attirer des investisseurs³⁶.

Facteurs de risque

Pour remplir ses obligations d'information à l'endroit des investisseurs, le fonds doit inclure dans ses documents de placement de l'information pertinente sur les risques, à la mesure de son utilisation des systèmes d'IA, dans le contexte de ses objectifs et de ses stratégies de placement³⁷, de manière à aider les investisseurs à mieux comprendre les risques associés à cette utilisation. Il devrait notamment y décrire tout risque unique auquel l'expose l'emploi des systèmes d'IA (par exemple, le risque de dérive des modèles).

Changements fondamentaux

À mesure que les technologies qui les sous-tendent poursuivront leur évolution vers leur maturation, les systèmes d'IA pourraient en venir à occuper une place de plus en plus grande dans les processus des fonds d'investissement et de leurs gestionnaires. Lorsqu'elle sert à réaliser les

³³ Paragraphe 1 de la rubrique 4 de la Partie B de l'Annexe 81-101A1 et paragraphe 1 de la rubrique 5.1 de l'Annexe 41-101A2.

³⁴ Paragraphe 1 de la rubrique 5 de la Partie B de l'Annexe 81-101A1 et paragraphe 1 de la rubrique 6.1 de l'Annexe 41-101A2.

³⁵ Instruction 3 de la rubrique 4 de la Partie B de l'Annexe 81-101A et instruction 3 de la rubrique 5.1 de l'Annexe 41-101A2.

³⁶ Voir la partie I, « Utilisation des systèmes d'IA : thèmes généraux ».

³⁷ Se reporter à l'instruction 2 de la rubrique 9 de la Partie B de l'Annexe 81-101A1.

objectifs et les stratégies de placement du fonds, l'intégration des systèmes d'IA peut, si elle est importante, entraîner certaines obligations réglementaires pour les fonds d'investissement.

Comme nous l'avons vu plus haut, dans les cas où il serait considéré comme une stratégie de placement importante du fonds, le déploiement de systèmes d'IA doit être présenté comme un objectif de placement. Or, un tel changement dans les objectifs de placement nécessite l'approbation préalable des porteurs³⁸. De plus, si l'instauration de pareils systèmes constitue un changement important pour le fonds d'investissement³⁹, celui-ci sera tenu d'en informer le public conformément au régime de déclaration des changements importants, qui prévoit notamment le dépôt d'une déclaration de changement important et la publication d'un communiqué⁴⁰.

Communications publicitaires

Les gestionnaires de fonds d'investissement devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils incluent de l'information liée à l'IA dans leurs communications publicitaires (telles que les annonces figurant sur leurs sites Web, dans les médias sociaux ou dans tout autre document de commercialisation). Rappelons qu'une communication publicitaire ne peut contenir de l'information fautive ou trompeuse⁴¹. L'*Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (l'**Instruction générale 81-102**) contient des indications sur ce qui constitue de l'information trompeuse⁴². Ainsi, selon ces indications, une communication publicitaire vantant les caractéristiques du fonds d'investissement et son utilisation des systèmes d'IA sans accorder la même importance aux risques ou aux limites qui y sont associés serait considérée comme trompeuse par le personnel.

Les gestionnaires de fonds d'investissement doivent disposer de politiques et de procédures⁴³ leur permettant de vérifier attentivement si les communications publicitaires renferment de l'information sur l'IA et, le cas échéant, de s'assurer qu'aucune affirmation au sujet de l'utilisation des systèmes d'IA ne contient d'information fautive ou trompeuse⁴⁴, ni n'exagère l'étendue de cette utilisation, ni n'entre en conflit avec l'information contenue dans les documents réglementaires du fonds⁴⁵.

³⁸ Sous-paragraphes c du paragraphe 1 de l'article 5.1 du Règlement 81-102.

³⁹ En Alberta, voir le sous-paragraphes ii du paragraphe ff de l'article 1 de la *Securities Act*, selon lequel « changement important » s'entend, dans le contexte d'un émetteur qui est un fonds d'investissement, d'un [Traduction] « changement dans ses activités commerciales, son exploitation ou ses affaires qu'un investisseur raisonnable estimerait important dans le choix d'acheter ou de continuer à détenir une de ses valeurs mobilières [...] »; en Ontario, le paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, selon lequel « changement important » s'entend, dans le contexte d'un émetteur qui est un fonds d'investissement, d'un « changement dans ses activités commerciales, son exploitation ou ses affaires qu'un investisseur raisonnable estimerait important dans le choix d'acheter ou de continuer à détenir ses valeurs mobilières »; au Québec, l'article 5.3 de la LVM, qui contient des dispositions similaires. Des définitions semblables existent dans la législation en valeurs mobilières des autres territoires du Canada.

⁴⁰ Article 11.2 (Publication du changement important) du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*.

⁴¹ Sous-paragraphes a du paragraphe 1 de l'article 15.2 du Règlement 81-102 et Avis 81-720 du personnel de la CVMO, *Report on Staff's Continuous Disclosure Reviews of Sales Communications by Investment Funds*.

⁴² Sous-paragraphes 3 du paragraphe 1 de l'article 13.1 de l'Instruction générale 81-102.

⁴³ Paragraphe 1 de l'article 11.1 du Règlement 31-103.

⁴⁴ Sous-paragraphes a du paragraphe 1 de l'article 15.2 du Règlement 81-102.

⁴⁵ Sous-paragraphes b du paragraphe 1 de l'article 15.2 du Règlement 81-102.

Utilisation par les fonds d'investissement d'indices générés au moyen de l'IA

Certains fonds suivent des indices et leurs composantes sous-jacentes dans le cadre de leurs objectifs et de leurs stratégies de placement globaux, en l'occurrence, des fonds gérés passivement (les **fonds indiciels**). Or, les fournisseurs d'indices peuvent eux-mêmes utiliser des systèmes d'IA pour générer la composition de leurs indices (les **indices générés au moyen de l'IA**). En pareil cas, des considérations supplémentaires se posent au gestionnaire de fonds d'investissement.

Voici les éléments que le fournisseur de l'indice suivi par le fonds indiciel devrait prendre en considération ⁴⁶ :

- *Absence de pouvoir discrétionnaire* – La méthodologie de l'indice ne devrait pas permettre l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire important; elle devrait préciser les règles qui servent à déterminer les aspects importants de l'indice.
- *Transparence* – La méthodologie et la composition de l'indice devraient être transparentes pour le public. Par exemple, l'indice en question, les principaux facteurs influant sur la détermination de ses composantes et la fréquence à laquelle il est rééquilibré et remanié devraient être décrits dans le prospectus du fonds.

Si l'indice généré au moyen de l'IA ne cadre pas avec ces caractéristiques, le fonds d'investissement ne sera généralement pas considéré comme un fonds indiciel, mais plutôt comme poursuivant une stratégie de placement active. Il ne pourra alors être commercialisé en tant que fonds indiciel.

Conflits d'intérêts

Le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le **Règlement 81-107**) prévoit l'obligation pour tout fonds d'investissement qui est émetteur assujéti au Canada d'avoir un comité d'examen indépendant dont le rôle consiste à examiner toutes les décisions pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu auquel le gestionnaire serait confronté dans l'exploitation du fonds d'investissement. De plus, il exige du gestionnaire de fonds d'investissement qu'il repère les questions de conflit d'intérêts réel ou perçu⁴⁷ et qu'il les soumette à ce comité pour approbation ou recommandation. Lorsque l'utilisation de systèmes d'IA par le gestionnaire dans l'exercice de ses activités donne lieu à un conflit d'intérêts réel ou perçu par rapport au fonds d'investissement, il convient de déterminer s'il est nécessaire d'obtenir au préalable l'approbation ou la recommandation du comité. Par ailleurs, le gestionnaire doit se conformer, s'il y a lieu, aux textes réglementaires dont il est question à la rubrique « Conflits d'intérêts ».

⁴⁶ En Ontario, voir l'Avis 81-728 du personnel de la CVMO, *Use of "Index" in Investment Fund Names and Objectives*.

⁴⁷ Selon l'article 1.2 du Règlement 81-107, il faut entendre par « question de conflit d'intérêts » : a) une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire ou une entité apparentée au gestionnaire a un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt du fonds d'investissement ou b) une disposition relative aux conflits d'intérêts ou aux opérations intéressées, indiquée à l'Annexe A, qui interdit au fonds d'investissement, au gestionnaire ou à une entité apparentée au gestionnaire de mettre en œuvre une mesure projetée ou lui impose une restriction à cet égard.

Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement

La présente section concerne tous les émetteurs, autres que les fonds d'investissement, qui sont assujettis aux obligations d'information occasionnelle et périodique prévues par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le **Règlement 51-102**) et aux autres obligations applicables⁴⁸.

Selon le droit des valeurs mobilières, les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement sont généralement tenus de communiquer au public de l'information sur leurs activités; d'abord dans un prospectus, au moment d'offrir leurs titres au public, puis dans leurs documents d'information occasionnelle et continue. Pour ces émetteurs, les obligations d'information relatives au prospectus et d'information continue, y compris celles en matière financière, procèdent du principe voulant que les investisseurs aient pareillement accès à l'information importante qui est susceptible d'influer sur leurs décisions d'investissement, et que cette information soit exacte et communiquée en temps opportun⁴⁹. Les indications exposées dans le présent avis sont axées sur ces obligations, lesquelles constituent la pierre angulaire de la protection et de la confiance des investisseurs. Il importe que les émetteurs en question tiennent compte des obligations d'information qui leur sont faites en vertu de la législation en valeurs mobilières lorsqu'ils intègrent l'utilisation de systèmes d'IA à leurs activités ou qu'ils développent eux-mêmes des produits ou des services reposant sur de tels systèmes.

La présente section a pour objet d'orienter ces émetteurs relativement à la façon d'aborder l'établissement de l'information à fournir sur leur utilisation actuelle ou projetée des systèmes d'IA. Les indications qu'elle contient portent principalement sur leurs obligations d'information à présenter dans le rapport de gestion et la notice annuelle⁵⁰. Les attentes sont sensiblement les mêmes quant à fournir de l'information sur l'utilisation des systèmes d'IA dans les prospectus⁵¹.

Nous sommes conscients que la nature et l'étendue du recours aux systèmes d'IA varieront entre ces émetteurs. Pour établir l'information à inclure dans le rapport de gestion ou la notice annuelle, l'émetteur assujetti qui n'est pas un fonds d'investissement aura à déterminer celle qui est importante au regard de sa propre utilisation et des risques qui y sont associés⁵². Lorsque la décision d'un investisseur raisonnable de souscrire, d'acheter, de vendre ou de conserver des titres

⁴⁸ La présente section de l'avis aborde certains éléments d'information à fournir dans le prospectus ou la notice annuelle d'un émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement. Notons qu'un tel émetteur :

- peut offrir ses titres aux investisseurs sous le régime d'une dispense de prospectus;
- n'est pas nécessairement tenu de déposer une notice annuelle.

Par ailleurs, le Règlement 51-102 et les autres textes réglementaires applicables dont traite cette section font souvent une distinction entre les obligations des « émetteurs émergents » et celles des autres émetteurs. Ils prévoient cependant des dispenses en faveur des émetteurs suivants :

- certains émetteurs se conformant aux lois américaines;
- certains émetteurs étrangers;
- certains émetteurs de titres échangeables;
- certains émetteurs bénéficiant de soutien au crédit.

⁴⁹ *Instruction générale 51-201 : Lignes directrices en matière de communication de l'information (l'Instruction générale 51-201)*

⁵⁰ Annexe 51-102A1, *Rapport de gestion*, et Annexe 51-102A2, *Notice annuelle*.

⁵¹ Voir le paragraphe 1 de la rubrique 5.1 de l'Annexe 41-101A1, *Information à fournir dans le prospectus*.

⁵² Voir l'article 4.2 de l'Instruction générale 51-201 pour obtenir des indications sur la détermination de l'importance.

de cet émetteur serait différente si l'information était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte, l'information en question est sûrement importante⁵³.

Voici les considérations générales à retenir en ce qui concerne les obligations d'information des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement :

- Il n'existe pas de modèle universel permettant de déterminer leurs obligations d'information relativement à leur utilisation ou au développement de systèmes d'IA.
- L'information fournie est censée être adaptée à la situation de l'émetteur (sans formules toutes faites) et tenir compte de l'importance de l'utilisation des systèmes d'IA et des risques qui en découlent pour lui.
- Elle est aussi censée aider les investisseurs à comprendre l'utilisation des systèmes d'IA et les risques connexes. Elle peut porter, par exemple, sur les éléments suivants :
 - la définition que l'émetteur donne à l'IA et l'utilisation actuelle ou projetée des systèmes d'IA dans ses activités, si elle est importante ou que l'on s'attend à ce qu'elle le devienne, y compris le fait que ces systèmes sont développés à l'interne par l'émetteur ou fournis par un tiers;
 - les risques importants que pose l'utilisation actuelle ou projetée pour l'émetteur ainsi que les mesures de gestion des risques liés à la gouvernance, les contrôles et les procédures visant à les atténuer;
 - l'effet que l'utilisation ou le développement des systèmes d'IA ou la dépendance envers ceux-ci sont susceptibles d'entraîner sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de l'émetteur;
 - les hypothèses ou les facteurs importants utilisés dans l'établissement de l'information prospective concernant l'utilisation envisagée ou future des systèmes d'IA, ainsi que les mises à jour de l'information prospective communiquée antérieurement.

Afin d'éviter les déclarations fausses ou trompeuses au sujet de l'utilisation réelle ou prétendue des systèmes d'IA, il convient de veiller à ce que l'information communiquée expose les faits en toute impartialité. Les ACVM scruteront les documents d'information continue en lien avec l'utilisation de tels systèmes dans le cadre de leur programme d'examen de l'information continue. Pour en savoir plus sur ce programme et sur la façon d'établir l'information à fournir à propos de l'utilisation actuelle ou projetée de systèmes d'IA, consulter l'Avis 51-365 des ACVM, *Activités du programme d'examen de l'information continue pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 31 mars 2023*.

Information sur l'utilisation actuelle des systèmes d'IA

S'ils utilisent des systèmes d'IA dans la réalisation de leurs activités ou développent eux-mêmes des produits ou services qui en exploitent et que cette utilisation ou ce développement est important, les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement devraient envisager de fournir de l'information à ce sujet dans les documents d'information pertinents.

Les formules toutes faites qui ne se rapportent pas aux activités de l'émetteur sont à éviter. En effet, vu la complexité des systèmes d'IA, il convient d'adapter l'information pour permettre aux

⁵³ Voir par exemple le paragraphe *f* de la partie 1 de l'Annexe 51-102A1 et le paragraphe *e* de la partie 1 de l'Annexe 51-102A2.

investisseurs de comprendre les effets opérationnels et financiers ainsi que le profil de risque se rattachant à l'utilisation de ces systèmes dans le contexte spécifique à l'entité. Il peut s'agir, par exemple, de fournir de l'information sur les éléments suivants :

1. la définition que l'émetteur donne à l'IA;
2. la nature des produits ou services développés ou fournis;
3. l'utilisation ou l'application des systèmes d'IA ainsi que les avantages et les risques qui y sont associés;
4. les effets que l'utilisation ou le développement de tels systèmes, selon le cas, est susceptible d'avoir sur les activités et la situation financière de l'émetteur dans l'immédiat ou dans l'avenir;
5. les contrats importants se rapportant à l'utilisation des systèmes d'IA⁵⁴;
6. les événements ou les conditions qui ont influé sur le développement général de l'émetteur, y compris tout investissement important dans les systèmes d'IA;
7. l'incidence qu'aura l'adoption des systèmes d'IA sur la position concurrentielle de l'émetteur dans les principaux marchés où il est présent.

Il faudrait aussi envisager de fournir de l'information sur les sources et les fournisseurs dont proviennent les données alimentant le système d'IA pour exécuter ses fonctions et indiquer si ce système est développé par l'émetteur ou fourni par un tiers. Les attentes sont sensiblement les mêmes quant à fournir de l'information sur l'utilisation des systèmes d'IA dans les prospectus⁵⁵.

Facteurs de risque liés à l'IA

En application de leurs obligations d'information relatives au prospectus et d'information continue, les émetteurs assujettis autres que des fonds d'investissement sont tenus d'indiquer les facteurs de risque importants⁵⁶. Nous les encourageons à veiller à ce que l'information sur les risques qu'ils produisent ne contienne pas de formules toutes faites. Dans les documents d'information en question, la présentation d'information pertinente, claire et compréhensible qui soit propre à l'entité ainsi que la mise en contexte des moyens que prennent le conseil d'administration et la direction pour évaluer et gérer les risques liés à l'IA aideront les investisseurs à comprendre les répercussions précises, sur ces émetteurs, de tous les risques importants résultant du recours aux systèmes d'IA⁵⁷. Devant l'essor de ces systèmes dans les marchés des capitaux, nous incitons les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement à établir des pratiques de gouvernance claires, notamment en matière de reddition de comptes, de gestion des risques et de surveillance, pour ce qui concerne le recours à ces systèmes dans l'exercice de leurs activités⁵⁸.

⁵⁴ Voir l'obligation de dépôt prévue à la partie 12 du Règlement 51-102.

⁵⁵ Paragraphe 1 de la rubrique 5.1 de l'Annexe 41-101A1, *Information à fournir dans le prospectus*.

⁵⁶ Voir par exemple la rubrique 21 de l'Annexe 41-101A1, *Information à fournir dans le prospectus*, et la rubrique 5.2 de l'Annexe 51-102A2, *Notice annuelle*.

⁵⁷ Voir le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

⁵⁸ Voir l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* pour obtenir des indications générales sur l'élaboration de pratiques de gouvernance, y compris des indications sur la prise en compte des risques dans le mandat du conseil d'administration et le plan stratégique.

Les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement devraient prendre en compte les éléments suivants (et les communiquer, s'ils sont importants) : la source et la nature des risques liés à l'utilisation de systèmes d'IA; les conséquences éventuelles de ces risques; le caractère adéquat des mesures préventives; les incidents importants antérieurs où cette utilisation a soulevé des problèmes d'ordre réglementaire, éthique ou juridique et les effets qu'ils ont sur eux.

Voici quelques exemples de facteurs de risque à prendre en considération relativement à l'utilisation des systèmes d'IA :

1. Risques opérationnels – les répercussions que les perturbations, les conséquences imprévues, la mésinformation, les erreurs, les biais et les problèmes techniques pourraient avoir sur l'entreprise, les activités, la situation financière et la réputation de l'émetteur; les considérations relatives aux données (telles que la propriété, la source, la collecte et la mise à jour des données); les risques concernant le développement et la protection des systèmes d'IA, ou l'accès à ces systèmes;
2. Risques liés aux tiers fournisseurs – les risques associés à la dépendance envers les systèmes d'IA offerts par des tiers fournisseurs;
3. Risques éthiques – les enjeux sociaux et éthiques se rattachant à l'utilisation des systèmes d'IA (comme les conflits d'intérêts, les droits de la personne, la protection de la vie privée ou les questions liées à l'emploi) qui pourraient avoir des effets néfastes, par exemple, sur le plan de la réputation, de la responsabilité ou des coûts;
4. Risques réglementaires – les risques liés à la conformité, les risques juridiques et les difficultés découlant de la réglementation, de la législation et des autres normes nouvelles et en mutation qui se rapportent aux systèmes d'IA;
5. Risques liés à la concurrence – les effets défavorables que l'évolution rapide des produits, des services et des normes sectorielles en matière de systèmes d'IA pourrait entraîner sur l'entreprise, les activités, la situation financière et la réputation de l'émetteur;
6. Risques liés à la cybersécurité – les risques de cybersécurité associés aux systèmes d'IA⁵⁹.

Déclarations promotionnelles concernant le recours à l'IA

Nous nous attendons à ce que toute information communiquée au sujet des perspectives qu'offre, selon le cas, le développement ou l'utilisation des systèmes d'IA soit juste et équilibrée et à ce qu'elle n'induisse pas en erreur. De plus, il importe que l'émetteur assujetti autre qu'un fonds d'investissement ait un fondement valable pour y aborder son utilisation des systèmes d'IA, sans quoi cette information serait exagérément promotionnelle. La législation en valeurs mobilières applicable interdit toute déclaration fautive ou trompeuse dont il est raisonnable de s'attendre qu'elle aura un effet appréciable sur le cours ou la valeur des titres⁶⁰. Par exemple, si l'émetteur affirme avoir largement recours aux systèmes d'IA pour fournir l'un de ses services, nous nous attendons à ce qu'il indique ce qu'il entend par « systèmes d'IA » et la manière dont il utilise ces systèmes, et à ce qu'il soit en mesure de prouver avec exactitude son affirmation selon laquelle il y a recours *largement*. Si elles ne peuvent être étayées de façon suffisamment détaillée, de telles prétentions sont susceptibles de contenir de l'information vague, fautive ou trompeuse et

⁵⁹ Voir par exemple l'Avis multilatéral 51-347 du personnel des ACVM, *Information sur les risques et les incidents liés à la cybersécurité*.

⁶⁰ Voir par exemple l'article 126.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

promotionnelle qui ne permettra pas aux investisseurs de prendre des décisions d'investissement éclairées⁶¹.

Les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement devraient se garder de faire des déclarations exagérées et veiller à ce que l'information qu'ils communiquent soit impartiale et expose à la fois les avantages et les risques de l'utilisation des systèmes d'IA. Si seuls les avantages sont présentés, sans mention des inconvénients et des risques associés, le personnel pourrait juger que l'information est partielle et exagérément promotionnelle, du fait qu'elle pourrait faire croire aux investisseurs, à tort, que l'utilisation des systèmes d'IA ne comporte guère de risques. Par ailleurs, les mauvaises nouvelles doivent être communiquées aussi rapidement et intégralement que les bonnes nouvelles. Ces émetteurs ne doivent pas perdre de vue les obligations d'information prévues par la législation en valeurs mobilières qui peuvent leur incomber en raison de leurs activités sur les médias sociaux qui mentionnent leur emploi de ces systèmes, même si ces activités ne visent pas directement à communiquer avec les investisseurs. Étant donné que les décisions d'investissement nécessitent de l'information importante, il est essentiel que ces émetteurs adoptent des pratiques de haute qualité pour communiquer, quelle que soit la méthode de diffusion employée, et que leurs affirmations n'entrent pas en conflit avec les renseignements contenus dans leurs documents d'information continue⁶².

IA et information prospective

Les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement sont invités à déterminer si les déclarations faites dans leurs documents d'information continue au sujet de l'utilisation envisagée ou future des systèmes d'IA peuvent constituer de l'information prospective. Nous leur rappelons qu'ils ne peuvent communiquer ce type d'information que s'ils ont un fondement valable pour l'établir⁶³. En outre, toute déclaration en ce sens qui constitue de l'information prospective doit contenir : une mention indiquant clairement qu'il s'agit d'information prospective; une mise en garde indiquant que les résultats réels peuvent différer de cette information; les hypothèses ou les facteurs importants utilisés dans l'établissement de l'information prospective; les facteurs de risque importants qui pourraient entraîner un écart important entre cette information et les résultats réels⁶⁴.

Par exemple, un tel émetteur qui indique avoir comme projet d'intégrer les systèmes d'IA à son offre de produits ou de services parce qu'il s'attend à en tirer une hausse de ses produits de l'ordre de 5 % doit aussi préciser l'ensemble des hypothèses ou facteurs entrant dans l'établissement de cette estimation et, s'il y a lieu, fournir une analyse de sensibilité pour aider les investisseurs à comprendre les effets potentiels des hypothèses sur l'information prospective. Rappelons qu'il est nécessaire de mettre à jour l'information prospective communiquée antérieurement pour aider les lecteurs à comprendre les progrès accomplis relativement aux cibles ainsi que les écarts importants

⁶¹ Pour en savoir plus sur les obligations et indications déjà publiées à ce propos, voir l'Avis 51-356 du personnel des ACVM, *Activités promotionnelles problématiques des émetteurs*.

⁶² Pour en savoir plus sur les attentes en matière de communication d'information dans le contexte des réseaux sociaux, voir l'Avis 51-348 du personnel des ACVM, *Examen de l'utilisation des médias sociaux par les émetteurs assujettis*. Voir aussi la section « [Information à fournir](#) ».

⁶³ Article 4A.2 du Règlement 51-102 et article 4A.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 51-202 sur les obligations d'information continue (l'Instruction générale 51-102)*.

⁶⁴ Article 4A.3 du Règlement 51-102 et articles 4A.3, 4A.5 et 4A.6 de l'*Instruction générale 51-102*.

entre les résultats réels et cette information prospective⁶⁵. L'information mise à jour peut être transmise dans un communiqué avant le dépôt du rapport de gestion de façon que le marché en dispose en temps opportun. Il est cependant interdit aux émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement d'inclure cette information dans un communiqué sans l'inclure aussi dans le rapport de gestion⁶⁶.

Marchés boursiers et leurs participants

Le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le **Règlement 21-101**), le *Règlement 23-101 sur les règles de négociation* et le *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* (le **Règlement 23-103**) prévoient des obligations qui s'appliquent, en vertu de la législation en valeurs mobilières, aux marchés boursiers, c'est-à-dire les « marchés » au sens du Règlement 21-101, exerçant leurs activités au Canada, y compris des dispositions en matière de contrôles, politiques et procédures de surveillance. La plupart de ces dispositions et des indications supplémentaires fournies dans les instructions générales connexes s'appliqueront au déploiement de systèmes d'IA.

Contrôles, politiques et procédures de surveillance

Lorsqu'un marché déploie un système d'IA, il est primordial qu'il se dote de solides contrôles internes et technologiques. Selon la partie 12 du Règlement 21-101⁶⁷, pour chacun des systèmes exploités par lui-même ou pour son compte, le marché doit élaborer et maintenir des contrôles internes et des contrôles technologiques adéquats, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'information, la cyberrésilience et la gestion des changements. Il doit aussi tenir un registre de toute panne et de tout retard ou défaut de fonctionnement touchant les systèmes qui indique si l'événement est important ou non⁶⁸, faire réaliser une fois par année un examen des systèmes et une évaluation de la vulnérabilité de même qu'effectuer des simulations de crise. L'article 14.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* indique clairement que ces obligations s'appliquent à tous les systèmes du marché, « qu'ils soient exploités à l'interne ou impartis ».

De même, les obligations énoncées à la partie 12 du Règlement 21-101 s'appliquent à tous les systèmes d'IA que le marché choisit de déployer, qu'ils soient développés à l'interne ou non. Le personnel s'attend à ce que le marché s'y conforme et à ce que toute utilisation des systèmes d'IA soit revue dans le cadre des processus d'examen périodique, qui comprennent l'examen indépendant des systèmes et l'évaluation de la vulnérabilité. La réalisation de telles évaluations

⁶⁵ Article 4.10 de l'*Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, paragraphe 2 de l'article 5.8 du Règlement 51-102 et article 5.5 de l'*Instruction générale 51-102*.

⁶⁶ Paragraphe 3 de l'article 5.8 du Règlement 51-102.

⁶⁷ L'article 14.5 du Règlement 21-101 prévoit des obligations semblables pour les agences de traitement de l'information.

⁶⁸ Voir l'Avis 21-326 du personnel des ACVM, *Indications sur la déclaration des incidents importants touchant les systèmes*.

devrait nécessiter une expertise spécifique, compte tenu du niveau élevé de complexité et de l'envergure des systèmes d'IA.

Tout participant au marché (membre d'une bourse, utilisateur d'un système de cotation et de déclaration d'opérations ou adhérent d'un système de négociation parallèle) doit porter une attention particulière à ses politiques lorsqu'il déploie des systèmes d'IA. En effet, en vertu de l'article 3 du Règlement 23-103, il a l'obligation d'établir un cadre approprié pour la gestion des risques associés à l'accès au marché, y compris ceux liés à l'octroi de cet accès à des clients, et ce, en partie pour faire en sorte que la saisie des ordres ne nuise pas à l'équité et au bon fonctionnement des marchés. En outre, selon l'article 7 du même règlement, le marché ne peut accorder un accès au participant que s'il dispose de la capacité et du pouvoir d'annuler l'accès en totalité ou en partie.

Le participant au marché devrait veiller à ce que les systèmes d'IA intégrés à ses systèmes de négociation soient fiables, sécuritaires et capables d'assurer la continuité des activités. Il devrait aussi élaborer, en s'appuyant sur les indications fournies à l'article 1.1 de l'*Instruction générale relative au Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* (l'**Instruction générale 23-103**), des politiques qui prévoient, entre autres, des mises à l'essai régulières des systèmes d'IA, la validation de leurs extrants et des procédures d'atténuation des risques relevés. Ces politiques devraient répondre adéquatement aux divers niveaux et types de risque que les différents systèmes peuvent présenter pour les marchés. Elles pourraient comprendre, par exemple, des mesures visant à chiffrer les données, à en assurer l'exactitude et à prévenir les accès ou diffusions non autorisés.

Systèmes automatisés de production d'ordres

Le déploiement de systèmes d'IA a des répercussions importantes sur les systèmes automatisés de production d'ordres. Ces derniers, y compris ceux propulsés par des systèmes d'IA, ont connu une forte croissance; ils sont à la fois de plus en plus perfectionnés et nombreux. Si les systèmes d'IA peuvent accroître l'efficacité de la négociation, améliorer les prévisions de liquidité et réduire les coûts de transaction, ils soulèvent néanmoins d'importantes questions en matière de réglementation et de conformité⁶⁹.

Aux termes du Règlement 23-103, un système automatisé de production d'ordres est « un système utilisé pour produire automatiquement ou transmettre par voie électronique des ordres de façon prédéterminée ». L'article 1.2 de l'Instruction générale 23-103, commentant la définition, précise que les systèmes automatisés de production d'ordres comprennent « le matériel et les logiciels servant à produire ou à transmettre électroniquement des ordres de façon prédéterminée, de même que les mécanismes intelligents d'acheminement des ordres et les algorithmes de négociation ». S'agissant des systèmes automatisés de production d'ordres reposant sur des systèmes d'IA au niveau d'autonomie potentiellement élevé, « de façon prédéterminée » peut faire référence à la fois aux règles initialement programmées dans le système d'IA et à celles plus évoluées que le système développe en s'adaptant après son déploiement. Qu'ils reposent ou non sur des systèmes d'IA, les systèmes automatisés de production d'ordres entraînent les mêmes obligations réglementaires pour les sociétés qui les déploient. Plus particulièrement, les sociétés doivent faire en sorte que leurs activités ne nuisent ni à l'intégrité des marchés ni à la protection des investisseurs. Ainsi, tout système automatisé de production d'ordres, même s'il s'appuie sur des

⁶⁹ <https://www.osc.ca/en/en/industry/artificial-intelligence/ai-in-capital-markets-exploring-use-cases-in-ontario>

systèmes d'IA, doit toujours respecter les règles de conduite sur le marché, dont celles concernant la manipulation du marché, les opérations d'initiés et les autres formes d'abus de marché. Quel que soit le niveau de complexité et d'autonomie atteint par les systèmes d'IA en question, les sociétés devraient être en mesure de détecter et de prévenir de telles activités.

De plus, selon l'article 5 du Règlement 23-103, le participant au marché qui utilise des systèmes automatisés de production d'ordres reposant sur des systèmes d'IA doit comprendre le fonctionnement de ces derniers et savoir comment les déployer pour permettre la mise en œuvre efficace des contrôles de gestion des risques et de surveillance. Pour comprendre le fonctionnement d'un système automatisé de production d'ordres propulsés par un ou plusieurs systèmes d'IA, il peut prendre en considération le niveau d'explicabilité que devrait présenter chacun de ces systèmes d'IA. Il convient aussi d'offrir de la formation continue aux employés chargés de surveiller et de gérer un tel système automatisé de production d'ordres afin qu'ils aient les compétences et les connaissances nécessaires pour s'attaquer aux complexités des systèmes d'IA dans le contexte de la négociation. Par exemple, pour s'assurer de la qualité et de l'intégrité des données alimentant ses systèmes d'IA, une société pourrait envisager la mise en place de processus de validation des données axés sur la prévention des erreurs susceptibles d'infléchir les décisions en matière de négociation.

Chambres de compensation et fournisseurs de services d'appariement

Les chambres de compensation et les fournisseurs de services d'appariement⁷⁰ jouent un rôle essentiel dans les marchés financiers : ils réduisent les risques de marché et de contrepartie, rendent définitif le règlement des opérations et contribuent de manière générale à la stabilité des marchés. Lorsqu'ils utilisent des systèmes d'IA, ils doivent le faire dans le respect des obligations prescrites par le *Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation* (le **Règlement 24-102**) et le *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* (le **Règlement 24-101**). Ces obligations visent les chambres de compensation (contreparties centrales, dépositaires centraux de titres ou systèmes de règlement de titres, par exemple) exerçant leurs activités au Canada et portent notamment sur les contrôles, politiques, procédures et activités de surveillance⁷¹. La gestion des risques, la conception des systèmes, la performance opérationnelle et la conformité à la réglementation font aussi l'objet d'obligations exhaustives qui sont applicables à l'utilisation des systèmes d'IA. Voici quelques exemples d'obligations prévues par le Règlement 24-102 et le Règlement 24-101 auxquelles sont tenus les chambres de compensation et fournisseurs de services d'appariement qui décident de déployer des systèmes d'IA :

- Les chambres de compensation reconnues doivent élaborer et maintenir des contrôles internes adéquats ainsi que des contrôles adéquats en matière de cyberrésilience et de technologie de l'information – notamment en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes d'information, la sécurité de l'information, la gestion des changements, la gestion des problèmes, le soutien du réseau et le soutien du logiciel d'exploitation – quant aux

⁷⁰ Au Québec, l'entité fournissant des installations centralisées permettant de comparer les données concernant les modalités de règlement des opérations ou transactions serait tenue de demander la reconnaissance à titre de fournisseur de services d'appariement ou une dispense de l'obligation de reconnaissance.

⁷¹ Les chambres de compensation reconnues doivent se conformer à l'ensemble des obligations prévues par le Règlement 24-102, et les dispensées, à celles prévues aux chapitres 1, 2 et 5 du même règlement.

-27-

systèmes qu'elles utilisent pour assurer leurs services de compensation, de règlement et de dépôt, conformément aux articles 4.6 et 4.7 du Règlement 24-102. Qui plus est, elles doivent tenir un registre de toute panne et de tout retard ou défaut de fonctionnement touchant les systèmes qui indique si l'événement est important ou non, de même que faire réaliser, à une fréquence raisonnable et au moins une fois par année, un examen des systèmes et une évaluation de la vulnérabilité à l'égard de leur utilisation des systèmes.

- Les fournisseurs de services d'appariement doivent remplir les obligations établies à l'article 6.5 du Règlement 24-101 qui s'appliquent à leur utilisation des systèmes, à savoir effectuer des simulations de crise, examiner le caractère adéquat de la cyberrésilience ainsi que la vulnérabilité de ces systèmes et des centres de données, mettre à jour des plans raisonnables de secours et de continuité des activités, faire effectuer un examen indépendant une fois par année et aviser rapidement l'autorité en valeurs mobilières de toute panne importante.

Le Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale oblige certains participants au marché des dérivés à compenser certains dérivés normalisés pour réduire le risque de contrepartie sur ce marché et en améliorer la stabilité financière. En outre, le Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients impose certaines obligations aux chambres de compensation et aux intermédiaires compensateurs pour faire en sorte que la compensation des dérivés s'effectue de manière à protéger les positions et les sûretés des clients. Les systèmes d'IA pourraient permettre des gains d'efficacité lorsqu'il s'agit de déterminer si un dérivé est visé par l'obligation de compensation et d'exploiter des systèmes de gestion des sûretés. Le participant au marché des dérivés qui choisit d'en déployer doit continuer de remplir les obligations qui lui incombent à l'égard de ce type d'instruments.

Référentiels centraux et déclaration de données sur les dérivés

Comme nous l'avons souligné lors de la publication récente des modifications des règlements sur la déclaration des opérations⁷², l'exactitude des données sur les dérivés gré à gré qui sont déclarées aux référentiels centraux est essentielle au maintien de la transparence du marché, à la réduction du risque systémique et au renforcement de la surveillance réglementaire. Conformément à l'article 21 des règlements sur la déclaration des opérations, le référentiel central reconnu ou désigné doit établir, mettre en œuvre et appliquer des procédures et des contrôles adéquats pour relever toutes les sources plausibles de risques opérationnels liés à l'utilisation des systèmes d'IA afin d'en atténuer l'incidence autant que possible. Il lui incombe également d'élaborer et de maintenir des contrôles internes adéquats ainsi que des contrôles adéquats en matière de

⁷² Au Manitoba, voir la *Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la Commission des valeurs mobilières du Manitoba; en Ontario, la *Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* de la CVMQ; au Québec, le *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*; dans les autres territoires, la *Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les dérivés* (collectivement, les **règlements sur la déclaration des opérations**). Les modifications de ces règlements entreront en vigueur le 25 juillet 2025.

-28-

technologie, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'information, la cyberrésilience, la capacité de traitement et la gestion du changement relativement au recours à ces systèmes.

Il est possible de tirer parti des systèmes d'IA pour rehausser l'efficacité et l'exactitude des processus de déclaration de données, mais il faut le faire en observant rigoureusement la législation en valeurs mobilières, y compris les règlements sur la déclaration des opérations, afin que les données à communiquer soient déclarées de façon exacte et en temps opportun. Les systèmes d'IA servant à analyser les obligations réglementaires en matière de déclaration et de diffusion publique qui s'appliquent dans les différents territoires ainsi qu'à automatiser ou à optimiser les déclarations doivent être conçus et testés de façon à respecter toutes les obligations applicables et à saisir l'ensemble des données requises avec exactitude, tant pour ce qui est des éléments de données que pour le format et les valeurs exigés.

En outre, quelle que soit leur manière d'employer les systèmes d'IA, les référentiels centraux devraient y adjoindre de bonnes mesures de sécurité pour la prévention des accès non autorisés à l'information sensible et la gestion adéquate des risques d'entreprise, juridiques et opérationnels. Pour faciliter la surveillance et l'analyse, les référentiels centraux doivent veiller à ce que les données qu'ils mettent à la disposition des autorités de réglementation soient faciles d'accès et présentées dans la forme prévue par la réglementation.

Agences de notation désignées

Selon la législation en valeurs mobilières applicable, une « notation » s'entend de l'évaluation, rendue publique ou distribuée à des abonnés, qui concerne la solvabilité d'un émetteur : *a)* soit en tant qu'entité; *b)* soit relativement à certaines valeurs mobilières ou à un portefeuille donné de valeurs mobilières ou d'actifs⁷³. Par ailleurs, l'agence de notation qui est désignée à titre d'« agence de notation désignée » est assujettie au *Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées* (le **Règlement 25-101**).

Ce règlement contient des dispositions visant à assurer la qualité et l'intégrité du processus de notation. Par exemple, l'agence de notation désignée a notamment les obligations suivantes :

- n'employer que des méthodes de notation rigoureuses, systématiques, continues et validées selon des données historiques, y compris des contrôles a posteriori⁷⁴;
- adopter toutes les mesures nécessaires pour que l'information qu'elle utilise lors de l'attribution d'une notation soit de qualité suffisante pour que la notation soit crédible⁷⁵.

Le Règlement 25-101 contient par ailleurs des dispositions concernant la transparence de la publication des notations. Ainsi, l'agence de notation désignée doit publier les méthodes, les modèles et les principales hypothèses de notation (comme les hypothèses mathématiques ou corrélatives) qu'elle utilise dans le cadre de ses activités de notation⁷⁶.

⁷³ En Alberta, le terme « notation » est défini au paragraphe 1.1 de l'article 1 du *Securities Act*; en Ontario, au paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; au Québec, à l'article 5 de la LVM. Il existe des définitions semblables dans la législation en valeurs mobilières de certains autres territoires du Canada.

⁷⁴ Rubrique 2.2 de l'Annexe A du Règlement 25-101.

⁷⁵ Rubrique 2.7 de l'Annexe A du Règlement 25-101.

⁷⁶ Rubrique 4.8 de l'Annexe A du Règlement 25-101.

À notre avis, l'agence de notation désignée doit faire en sorte que toute utilisation de systèmes d'IA dans son processus de notation présente un niveau adéquat de transparence et d'explicabilité pour être conforme aux dispositions applicables du Règlement 25-101 et à toute autre disposition applicable du droit des valeurs mobilières.

Nous savons que certaines agences de notation envisagent le recours aux systèmes d'IA, notamment pour la collecte et le traitement de grandes quantités de données. Comme elles font appel à la fois à des outils quantitatifs et au jugement d'experts pour attribuer des notations, elles devraient non seulement faire preuve de prudence et de diligence si elles envisagent d'utiliser des systèmes d'IA pour automatiser tout aspect du processus de notation, mais également évaluer les mesures de protection qui conviennent à une telle utilisation. Nous croyons qu'elles devraient aussi publier, le cas échéant, le fait qu'elles utilisent des systèmes d'IA dans leur processus de notation.

Administrateurs d'indice de référence désignés

En vertu de la législation en valeurs mobilières applicable, un « indice de référence » s'entend d'un prix, d'une estimation, d'un taux, d'un indice ou d'une valeur qui est à la fois : *a) fixé régulièrement en fonction d'une évaluation d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents; b) mis à la disposition du public, à titre onéreux ou gratuit; c) utilisé comme référence à n'importe quelle fin*⁷⁷. L'administrateur d'indice de référence qui est désigné à titre d'« administrateur d'indice de référence désigné » à l'égard d'un indice de référence lui-même désigné comme « indice de référence désigné » doit par ailleurs, pour ce qui concerne cet indice, respecter le *Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés* (le **Règlement 25-102**).

Ce règlement contient des dispositions visant à assurer l'exactitude et la fiabilité de l'indice de référence désigné. En voici quelques-unes :

- la méthodologie suivie doit suffire à fournir un indice de référence désigné qui représente de manière exacte et fiable le segment du marché ou de l'économie qu'il est censé représenter⁷⁸;
- l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité de la méthodologie servant à établir l'indice (par exemple, la publication quotidienne d'un taux d'intérêt de référence) doivent être vérifiables, y compris, le cas échéant, par des contrôles a posteriori⁷⁹;
- l'administrateur d'indice de référence désigné doit établir et appliquer des politiques, des procédures et des contrôles raisonnablement conçus pour assurer que les données sous-jacentes à un indice de référence désigné sont exactes, fiables et exhaustives, pour en effectuer le suivi avant toute publication relative à l'indice de référence désigné et pour les valider après la publication afin de relever les erreurs et anomalies⁸⁰;

⁷⁷ En Alberta, le terme « indice de référence » est défini au paragraphe c.2 de l'article 1 du *Securities Act*; en Ontario, au paragraphe 1 de l'article 1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; au Québec, à l'article 5 de la LVM. Il existe des définitions semblables dans la législation en valeurs mobilières de certains autres territoires du Canada.

⁷⁸ Sous-paragraphe *a* du paragraphe 1 de l'article 16 du Règlement 25-102.

⁷⁹ Sous-paragraphe *c* et *d* du paragraphe 1 de l'article 16 du Règlement 25-102.

⁸⁰ Sous-paragraphe *b* et *c* du paragraphe 4 de l'article 8 et paragraphe 2 de l'article 14 du Règlement 25-102.

-30-

- l'administrateur d'indice de référence désigné doit tenir des dossiers contenant des renseignements sur toutes les données sous-jacentes, y compris l'usage qui en est fait⁸¹.

Le Règlement 25-102 oblige aussi l'administrateur d'indice de référence désigné à publier de l'information détaillée sur la méthodologie d'un indice de référence désigné, ainsi qu'une déclaration relative à l'indice de référence comprenant certains renseignements spécifiés⁸². Nous sommes d'avis que l'administrateur d'indice de référence désigné doit veiller à ce que toute utilisation de systèmes d'IA dans son processus d'établissement de l'indice de référence présente un niveau adéquat de transparence et d'explicabilité pour satisfaire aux dispositions applicables du Règlement 25-102 et à toute autre exigence applicable de la législation en valeurs mobilières. Selon nous, il devrait aussi, d'une part, faire preuve de prudence et de diligence s'il envisage d'utiliser des systèmes d'IA pour automatiser tout aspect de son processus d'établissement de l'indice de référence, et évaluer les mesures de protection qui conviennent à une telle utilisation et, d'autre part, publier, le cas échéant, le fait qu'il utilise des systèmes d'IA dans ce processus.

III. Consultation

L'échange de connaissances entre les autorités en valeurs mobilières et les participants aux marchés est essentiel à la compréhension des retombées que les systèmes d'IA pourraient entraîner sur les marchés des capitaux et à la mise en place de mesures de protection adéquates qui permettront de maintenir la confiance dans ces marchés et la stabilité du système financier. Les réponses aux questions ci-dessous nous aideront à déterminer les mesures réglementaires à prendre, s'il y a lieu, pour favoriser les pratiques responsables quant à l'adoption de systèmes d'IA dans les marchés des capitaux. Si nous concluons à la nécessité d'introduire de nouveaux règlements ou d'en modifier certains en vigueur, nous le ferons suivant les processus de réglementation établis.

Les questions qui suivent visent à approfondir le dialogue avec les intéressés à ce sujet. Bon nombre d'entre elles portent sur les particularités de l'utilisation des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux à l'égard desquelles il pourrait être opportun d'adapter ou de modifier nos approches actuelles en matière de surveillance et de réglementation.

1. Y a-t-il des cas d'utilisation de systèmes d'IA qui ne peuvent être traités sans introduction ou modification de règlements ou sans dispenses ciblées de certaines dispositions actuelles? Dans l'affirmative, veuillez détailler les changements que vous jugez nécessaires.
2. Devrait-on instituer ou modifier des règlements ou des instructions générales afin de répondre aux risques associés à l'utilisation des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux, notamment en ce qui concerne les approches de gestion des risques en lien avec le cycle de vie de ces systèmes? Les sociétés devraient-elles élaborer de nouveaux cadres de gouvernance ou pourraient-elles adapter ceux déjà établis? Devrions-nous envisager l'adoption de mesures ou de normes précises en matière de gouvernance (par exemple, la ligne directrice E-23,

⁸¹ Sous-paragraphe a du paragraphe 2 de l'article 26 du Règlement 25-102.

⁸² Paragraphe 1 de l'article 18 et article 19 du Règlement 25-102.

Gestion du risque de modélisation à l'échelle de l'entreprise, du BSIF, les normes ISO ou le cadre du NIST⁸³)?

3. Les données revêtent une importance cruciale dans le fonctionnement des systèmes d'IA, puisqu'elles servent de matière première pour la production des extrants. Dans ce contexte, quelles sont les considérations dont les participants aux marchés devraient tenir compte dans le choix des sources de données des systèmes d'IA qu'ils déploient (par exemple, la protection des renseignements personnels, l'exactitude ou l'exhaustivité)? Quelles mesures (axées sur la protection des renseignements personnels et sur l'exactitude, la sécurité, la qualité et l'exhaustivité des données, par exemple) devraient-ils prendre dans l'emploi de ces systèmes pour atténuer les risques propres à ces sources de données?
4. S'agissant de la surveillance des systèmes d'IA, en quoi devrait consister l'intervention humaine et comment faudrait-il l'intégrer dans le cadre de gouvernance de l'IA d'une société? Y a-t-il des cas d'utilisation de systèmes d'IA dans les marchés des capitaux pour lesquels l'intervention humaine directe dans cette surveillance est particulièrement importante (par exemple, ceux où le système repose sur des techniques d'apprentissage automatique présentant un faible niveau d'explicabilité)? Selon le système d'IA concerné, quelles devraient être les compétences, les connaissances, la formation et l'expertise exigées à cet égard? Veuillez fournir des explications et des exemples.
5. Est-il possible d'effectuer une surveillance efficace et constante des systèmes d'IA afin de relever les variations dans les extrants du modèle en faisant appel au développement piloté par les tests (simulations de crise, examens après opérations, vérifications ponctuelles, mesures correctives), comme pour les algorithmes de négociation fondés sur des règles, de manière à atténuer les risques tels que les dérives des modèles et hallucinations d'IA? Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples. Avez-vous des suggestions quant à la façon d'adapter les processus de surveillance des systèmes reposant sur des algorithmes de négociation pour qu'ils s'appliquent aux systèmes d'IA servant à formuler des recommandations et des décisions d'investissement?
6. Il y a certaines dispositions de la législation en valeurs mobilières qui exigent la tenue de dossiers détaillés permettant de retracer le processus de décision, tâche que les modèles reposant sur certaines techniques d'IA pourraient rendre difficile. Quel niveau de transparence ou d'explicabilité faudrait-il donner à un système d'IA – dès sa conception, sa planification et sa création – pour que ses extrants puissent être compris et expliqués par un humain? Serait-il souhaitable d'introduire ou de modifier des règlements ou des instructions générales sur l'utilisation de systèmes d'IA présentant un faible niveau d'explicabilité (par exemple, des mesures de protection prévoyant la vérification indépendante de la fiabilité des extrants)?
7. L'émergence de solutions de technologie financière reposant sur des systèmes d'IA qui effectuent des activités liées à connaissance du client et au processus d'intégration des clients, fournissent des conseils et exécutent des tâches de gestion discrétionnaire de placements remet

⁸³ Ligne directrice E-23, *Gestion du risque de modélisation à l'échelle de l'entreprise*, du Bureau du surintendant des institutions financières; normes ISO sur l'intelligence artificielle (<https://www.iso.org/fr/intelligence-artificielle>) de l'Organisation internationale de normalisation; *AI Risk Management Framework* de l'Institut national des normes et de la technologie (NIST) (<https://nvlpubs.nist.gov/nistpubs/CSWP/NIST.CSWP.04162018fr.pdf>).

-32-

en cause le modèle existant selon lequel les activités nécessitant l'inscription sont exercées par des personnes physiques compétentes. Y aurait-il lieu d'adapter la réglementation pour permettre l'usage de telles solutions? Dans l'affirmative, en quoi consisteraient les adaptations? Quelles restrictions faudrait-il imposer pour que les effets réglementaires et les mesures de protection soient les mêmes que ceux actuellement assurés par les obligations de compétence applicables aux personnes physiques inscrites?

8. Vu la capacité des systèmes d'IA à analyser un large éventail de possibilités d'investissement, devrions-nous revoir nos attentes quant à la gamme de produits et à l'univers raisonnable de possibilités que les représentants sont censés prendre en considération pour formuler des recommandations qui conviennent au client et donnent préséance à son intérêt? À quel point un tel élargissement des responsabilités serait-il contraignant sur le plan de la supervision et de l'explicabilité des systèmes d'IA utilisés?
9. Convendrait-il de soumettre les participants aux marchés à des règles supplémentaires sur l'utilisation de produits ou de services de tiers reposant sur des systèmes d'IA? Une fois qu'un participant aux marchés utilise un tel produit ou service, le tiers fournisseur devrait-il être tenu à certaines obligations et, dans l'affirmative, de quels facteurs ces obligations devraient-elles dépendre?
10. L'augmentation de l'utilisation des systèmes d'IA dans les marchés des capitaux a-t-elle pour effet d'amplifier ou de créer des vulnérabilités et des risques systémiques? Si tel est le cas, lesquels? Les participants aux marchés prennent-ils des mesures particulières pour atténuer les risques systémiques? Faudrait-il modifier les règlements existants ou en ajouter de nouveaux pour tenir compte de ces risques? Dans l'affirmative, veuillez fournir des explications détaillées.

Voici quelques exemples de risques systémiques :

- Des systèmes d'IA pourraient se coordonner vers l'atteinte d'un résultat recherché, par exemple causer de la volatilité sur les marchés pendant une période donnée pour maximiser les profits.
- L'usage répandu de systèmes d'IA dont le fonctionnement dépendrait d'une poignée de fournisseurs, voire d'un seul (par exemple, un fournisseur de données ou de services infonuagiques), pourrait faire peser sur la stabilité financière des risques résultant d'une erreur ou d'une panne majeure d'un fournisseur d'envergure.
- Il se pourrait que, par effet de mimétisme, un même système d'IA soit adopté massivement ou que plusieurs systèmes d'IA aboutissent à des décisions d'investissement ou de négociation similaires, que ce soit voulu ou non, parce que leur conception ou leurs sources de données seraient semblables, par exemple. De telles situations pourraient exacerber les mouvements de marché, y compris causer des effets néfastes si un système d'IA défectueux est largement répandu ou utilisé par un participant aux marchés de grande taille.
- Des biais généralisés et systémiques dans les extraits des systèmes d'IA pourraient nuire au bon fonctionnement et à l'équité des marchés des capitaux.

-33-

Consultation

Nous sollicitons des réponses aux questions contenues dans le présent avis. Veuillez transmettre vos commentaires par écrit au plus tard le **31 mars 2025**.

Veuillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM suivants :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commissions
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Nouveau-Brunswick
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Service NL, Terre-Neuve-et-Labrador
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Yukon
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veuillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM.

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télé. : 514 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
22nd Floor
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télé. : 416 593-2318
Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Alberta Securities Commission au www.albertasecurities.com, sur celui de l'Autorité des marchés financiers au www.lautorite.qc.ca et sur celui de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au www.osc.ca. Par conséquent, nous invitons les intervenants à ne pas inclure de

-34-

renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il importe de préciser en quel nom le mémoire est présenté. Il est possible que le contenu des commentaires soit modéré pour qu'il demeure respectueux et professionnel.

Contenu des annexes

Annexe	Aperçu des principaux textes en valeurs mobilières applicables aux participants aux marchés (règlements, instructions générales, avis)
--------	--

Questions

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Mathieu Simard
 Analyste expert à la réglementation – Fintech
 et innovation
 Surintendance des marchés de valeurs et de la
 distribution
 Tél. : 514 395-0337, poste 4471
Mathieu.Simard@lautorite.qc.ca

Kim Legendre
 Analyste aux OAR
 Direction de l'encadrement des activités de
 négociation
 Tél. : 514 395-0337, poste 4368
Kim.Legendre@lautorite.qc.ca

Nicole Truong
 Analyste experte à la réglementation
 Direction de l'encadrement des intermédiaires
 Tél. : 514 395-0337, poste 4797
Nicole.Truong@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Levin Karg
 Manager, Modernizing Regulation
 Thought Leadership
 Tél. : 416 593-3661
lkarg@osc.gov.on.ca

Nick Hawkins
 Senior Policy Advisor, Legal
 Thought Leadership
 Tél. : 416-596-4267
nhawkins@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Ryan Clements
 Director
 Advanced Research and Knowledge
 Management
 Tél. : 403 355-4309
Ryan.Clements@asc.ca

-35-

British Columbia Securities Commission
Zach Masum
Manager, Legal Services
Capital Markets Regulation and Fintech &
Innovation Team
Tél. : 604 899-6869
zmasum@bcsc.bc.ca

Annexe : Aperçu des principaux textes en valeurs mobilières applicables aux participants aux marchés (règlements, instructions générales, avis)

La présente annexe a pour objet d'aider les participants aux marchés des capitaux qui y déploient des systèmes d'IA à déterminer les textes réglementaires et indications susceptibles de s'appliquer. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais l'on peut s'y référer pour établir si, dans un cas précis, l'utilisation de systèmes d'IA entraîne des obligations en vertu des textes réglementaires ou fait l'objet d'indications.

Marchés des capitaux – certains participants

N°	Règlement, texte réglementaire ou instruction générale	Conseillers et courtiers	Gestionnaires de fonds d'investissement	Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement	Marchés boursiers, référentiels centraux et chambres de compensation	Agences de notation désignées et administrateurs d'indice de référence désignés
1	<i>Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché</i>	✓			✓	
2	<i>Instruction générale relative au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché</i>	✓			✓	
3	<i>Règlement 23-101 sur les règles de négociation</i>	✓			✓	
4	<i>Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation</i>	✓			✓	
5	<i>Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés</i>	✓			✓	
6	<i>Instruction générale relative au Règlement 23-103 sur la négociation</i>	✓			✓	

	<i>électronique et l'accès électronique direct aux marchés</i>					
7	<i>Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles</i>	✓			✓	
8	<i>Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation</i>				✓	
9	<i>Règlement 25-101 sur les agences de notation désignées</i>					✓
10	<i>Règlement 25-102 sur les indices de référence et administrateurs d'indice de référence désignés</i>					✓

Inscription et sujets connexes

N°	Règlement, texte réglementaire ou instruction générale	Conseillers et courtiers	Gestionnaires de fonds d'investissement	Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement	Marchés boursiers, référentiels centraux et chambres de compensation	Agences de notation désignées et administrateurs d'indice de référence désignés
11	<i>Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i>	✓	✓			
12	<i>Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites</i>	✓	✓			

13	Avis 31-336 du personnel des ACVM, <i>Indications à l'intention des gestionnaires de portefeuille, des courtiers sur le marché dispensé et des autres personnes inscrites au sujet des obligations de connaissance du client, de connaissance du produit et d'évaluation de la convenance au client</i>	✓				
14	Avis 31-342 du personnel des ACVM, <i>Indications à l'intention des gestionnaires de portefeuille relativement aux conseils en ligne</i>	✓				
15	<i>Rule 31-505 Conditions of Registration</i> de la CVMO	✓	✓			
16	<i>Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription</i>	✓	✓			
17	<i>Annexe 33-109A5, Modification des renseignements concernant l'inscription</i> <i>Annexe 33-109A6, Inscription d'une société</i>	✓	✓			
18	Avis 33-755 du personnel de la CVMO, <i>Compliance and Registrant Regulation Branch Summary Report for Dealers, Advisers and Investment Fund Managers 2023</i>	✓	✓			

Obligations permanentes des émetteurs et des initiés

N°	Règlement, texte réglementaire ou instruction générale	Conseillers et courtiers	Gestionnaires de fonds d'investissement	Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement	Marchés boursiers, référentiels centraux et chambres de compensation	Agences de notation désignées et administrateurs d'indice de référence désignés
19	<i>Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus</i>			✓		
20	<i>Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus</i>			✓		
21	<i>Annexe 41-101A1, Information à fournir dans le prospectus</i>			✓		
22	<i>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>			✓		
23	<i>Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>			✓		
24	<i>Annexe 51-102A1, Rapport de gestion</i>			✓		
25	<i>Annexe 51-102A2, Notice annuelle</i>			✓		
26	<i>Instruction générale 51-201 : Lignes directrices en matière de communication de l'information</i>			✓		
27	<i>Avis multilatéral 51-347 du personnel des ACVM, Information sur les risques et les incidents liés à la cybersécurité</i>			✓		
28	<i>Avis 51-348 du personnel des ACVM, Examen de l'utilisation des médias sociaux par les émetteurs assujettis</i>			✓		

29	Avis 51-356 du personnel des ACVM, <i>Activités promotionnelles problématiques des émetteurs</i>			✓		
30	Avis 51-365 des ACVM, <i>Activités du programme d'examen de l'information continue pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 31 mars 2023</i>			✓		
31	Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance			✓		
32	Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance			✓		

Fonds d'investissement

N°	Règlement, texte réglementaire ou instruction générale	Conseillers et courtiers	Gestionnaires de fonds d'investissement	Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement	Marchés boursiers, référentiels centraux et chambres de compensation	Agences de notation désignées et administrateurs d'indice de référence désignés
33	<i>Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement</i>		✓			
34	<i>Instruction générale relative au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement</i>		✓			
35	<i>Annexe 41-101A2, Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement</i> <i>Annexe 81-101A1, Contenu d'un prospectus simplifié</i>		✓			

36	<i>Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement</i>		✓			
37	<i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i>		✓			
38	<i>Avis 81-720 du personnel de la CVMO, Report on Staff's Continuous Disclosure Reviews of Sales Communications by Investment Funds</i>		✓			
39	<i>Avis 81-728 du personnel de la CVMO, Use of "Index" in Investment Fund Names and Objectives</i>		✓			

Dérivés

N°	Règlement, texte réglementaire ou instruction générale	Conseillers et courtiers	Gestionnaires de fonds d'investissement	Émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement	Marchés boursiers, référentiels centraux et chambres de compensation	Agences de notation désignées et administrateurs d'indice de référence désignés
40	<i>Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (Québec)</i> <i>Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting de la CVMO</i> <i>Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting de la</i>	✓*			✓	

	Commission des valeurs mobilières du Manitoba <i>Norme multilatérale 96-101 sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les dérivés</i>					
41	<i>Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés</i>	✓				
42	<i>Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale</i>	✓*			✓	
43	<i>Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients</i>	✓			✓	

* Ce texte contient des dispositions qui s'appliquent aussi aux participants au marché des dérivés qui ne sont pas courtiers ni conseillers.

Avis 13-315 du personnel des ACVM (révisé) *Jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2025*

Le 5 décembre 2024

Nous disposons d'un régime d'examen des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'organismes de placement collectif), modifications de prospectus, dépôts préalables et demandes de dispenses. Ce régime est décrit dans l'*Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires* (l'**Instruction générale 11-202**).

Aux termes de l'Instruction générale 11-202, le déposant qui obtient un visa de l'autorité principale sera réputé avoir reçu un visa dans chaque territoire sous le régime du passeport où le prospectus a été déposé. Toutefois, le visa de l'autorité principale attestera que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (**CVMO**) a octroyé un visa seulement si les bureaux de celle-ci sont ouverts à la date du visa de l'autorité principale, et qu'elle a indiqué que le prospectus est « prêt pour le définitif ». Si les bureaux de la CVMO ne sont pas ouverts à la date du visa de l'autorité principale, cette dernière octroiera un second visa faisant foi du visa de la CVMO le premier jour où ses bureaux sont ouverts.

SEDAR+ est accessible en tout temps du lundi au vendredi, y compris les jours fériés au Canada. La maintenance du système peut occasionnellement avoir lieu entre 23 h, heure de l'Est (**HE**) et 7 h (HE), bien qu'elle soit assurée régulièrement à divers moments la fin de semaine. Le fuseau horaire de référence de SEDAR+ étant l'heure de l'Est, tout dépôt effectué entre 0 h (HE) et 23 h 59 (HE) sera considéré comme fait le jour en question. Tout prospectus dont la date limite de dépôt tombe la fin de semaine ou un jour férié doit être déposé le jour ouvrable suivant.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2025 et en janvier 2026. Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

1. Les samedis et dimanches (toutes)
2. Mercredi 1^{er} janvier (toutes)
3. Jeudi 2 janvier (Québec)
4. Lundi 17 février (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse)
5. Vendredi 21 février (Yukon)
6. Lundi 17 mars (Terre-Neuve-et-Labrador)
7. Vendredi 18 avril (toutes)
8. Lundi 21 avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan et Ontario)
9. Lundi 19 mai (toutes)
10. Lundi 23 juin (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Terre-Neuve-et-Labrador)
11. Mardi 24 juin (Québec)
12. Mardi 1^{er} juillet (toutes)

-2-

13. Mercredi 9 juillet (Nunavut)
14. Lundi 14 juillet (Terre-Neuve-et-Labrador)
15. Vendredi 1^{er} août (Saskatchewan)
16. Lundi 4 août (toutes sauf Yukon, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard)
17. Mercredi 6 août (Terre-Neuve-et-Labrador*)
18. Vendredi 15 août (Île-du-Prince-Édouard)
19. Lundi 18 août (Yukon)
20. Lundi 1^{er} septembre (toutes)
21. Mardi 30 septembre (Yukon, Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Manitoba, Nunavut, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse)
22. Lundi 13 octobre (toutes)
23. Mardi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario et Québec)
24. Lundi 22 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)
25. Mardi 23 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)
26. Mercredi 24 décembre (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Québec)
27. Mercredi 24 décembre après midi (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse), après 13 h (Yukon et Colombie-Britannique)
28. Jeudi 25 décembre (toutes)
29. Vendredi 26 décembre (toutes)
30. Lundi 29 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)
31. Mardi 30 décembre (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)
32. Mercredi 31 décembre (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Québec)
33. Mercredi 31 décembre après midi (Nouveau-Brunswick), après 13 h (Colombie-Britannique)
34. Jeudi 1^{er} janvier **2026** (toutes)
35. Vendredi 2 janvier **2026** (Québec)

*Si les conditions le permettent, sinon reporté au premier jour où le temps le permet, la décision étant prise le matin du jour férié.

Avis des ACVM
Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense temporaire des obligations prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes

Le 4 décembre 2024

Introduction

Le 15 novembre dernier, tous les services de Postes Canada ont été suspendus en raison de la mesure syndicale déclenchée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

En règle générale, les émetteurs assujétis comptent sur Postes Canada pour s'acquitter de leurs obligations de transmission en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. Conscientes que la suspension des services postaux pourrait avoir une incidence sur la capacité de ces émetteurs de transmettre les documents reliés aux procurations à l'ensemble de leurs actionnaires, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié aujourd'hui la *Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense des obligations prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes* (la décision générale). Tel qu'il est expliqué plus en détail ci-après, cette dernière offre une dispense temporaire de l'obligation de transmission des documents reliés aux procurations pour les assemblées où seules les « questions faisant l'objet d'un vote annuel » sont abordées.

La transmission des documents reliés aux procurations a pour but de fournir aux actionnaires de l'information importante sur l'ensemble des questions devant être soumises au vote à l'assemblée des actionnaires, de sorte que ces derniers puissent exercer leur droit de vote de façon éclairée en temps opportun. Les ACVM comptent que les émetteurs assujétis, les intermédiaires et tous les autres participants au processus de vote par procuration collaboreront pendant la suspension des services postaux et prendront toutes les mesures raisonnables pour faciliter l'exercice des droits de vote.

Objet

La suspension des services de Postes Canada empêche les émetteurs assujétis de transmettre les documents reliés aux procurations par ce moyen. Le recours aux services de messagerie pourrait s'avérer très coûteux et n'être tout simplement pas envisageable, car nous croyons comprendre qu'ils pourraient ne pas accepter les demandes de livraison à volume élevé et ne pas être en mesure de livrer les documents à des cases postales. Quant à la transmission électronique, elle n'est possible que si l'actionnaire y a consenti et qu'il a fourni son adresse de courrier électronique.



Comme un certain nombre d'émetteurs assujettis avaient déjà planifié la tenue d'une assemblée à laquelle seront traitées des questions faisant l'objet d'un vote annuel en vertu du droit des sociétés ou des règles des bourses applicables, et vu l'incertitude entourant la reprise des services postaux, les ACVM accordent exceptionnellement une dispense temporaire de l'obligation de transmission des documents reliés aux procurations pour ces assemblées.

La dispense prévue dans la décision générale est assujettie à certaines conditions, notamment celle que chacune des questions à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle soit considérée comme une « question faisant l'objet d'un vote annuel ». Aux fins de cette décision, les actions suivantes constituent de telles questions, pourvu qu'elles ne nécessitent pas une résolution spéciale en vertu du droit des sociétés applicable à l'émetteur assujetti :

- recevoir et étudier les états financiers;
- établir le nombre d'administrateurs à élire;
- élire les administrateurs;
- nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
- approuver et ratifier les régimes de rémunération en titres, par exemple les plans incitatifs d'options sur actions, comme l'exigent habituellement les politiques des bourses;
- tenir des votes consultatifs n'obligeant aucunement l'émetteur assujetti à entreprendre une action précise, par exemple un vote consultatif des actionnaires sur l'approche de celui-ci en matière de rémunération des membres de la haute direction.

L'émetteur assujetti ne peut pas se prévaloir de la décision générale si l'une des questions à l'ordre du jour de l'assemblée :

- nécessite une résolution spéciale en vertu du droit des sociétés applicable à l'émetteur assujetti;
- requiert l'approbation des porteurs minoritaires en vertu du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*;
- fait l'objet d'un droit à la dissidence ou d'un droit à la juste valeur d'un actionnaire en vertu du droit des sociétés applicable à l'émetteur assujetti;
- a fait l'objet, à la connaissance de l'émetteur assujetti, d'une contestation par un actionnaire ou serait raisonnablement considérée par un actionnaire comme controversée.

Les questions ci-dessus ont été exclues, car elles pourraient avoir une incidence considérable sur le pourcentage de participation et les droits financiers de l'actionnaire. Les demandes de dispense des obligations de transmission relatives à une assemblée à l'ordre du jour de laquelle figurerait l'une de ces questions seraient examinées au cas par cas. Les émetteurs assujettis planifiant une assemblée au cours de laquelle des questions spéciales seraient traitées devraient communiquer sans tarder avec leur autorité principale pour discuter d'une dispense potentielle.

Les émetteurs assujettis se prévalant de la dispense prévue dans la décision générale doivent veiller à déposer les documents reliés aux procurations au moyen de SEDAR+ et à les rendre disponibles leur site Web. Ils doivent également publier et déposer au moyen de SEDAR+ un communiqué



présentant l'information prescrite concernant l'assemblée des actionnaires et la façon dont ces derniers peuvent accéder aux documents et envoyer leurs instructions de vote, et cette information doit figurer bien en évidence sur leur site Web. Les émetteurs assujettis ne possédant pas de site Web ne peuvent pas avoir recours à cette dispense.

Le personnel des ACVM compte que les émetteurs ainsi que leurs intermédiaires et fournisseurs de services se pencheront sur d'autres méthodes de transmission et feront de leur mieux pour procurer aux actionnaires l'information dont ils ont besoin pour exercer leur droit de vote, notamment en fournissant de l'assistance en temps opportun à ceux qui souhaitent obtenir les documents par voie électronique, le numéro de contrôle requis pour voter ou tout autre renseignement nécessaire à la compréhension du processus de vote. Il s'attend à ce que l'information présentée dans les circulaires, communiqués et sites Web des émetteurs assujettis au sujet du processus de vote soit claire, y compris en ce qui concerne la façon dont les actionnaires peuvent accéder aux documents reliés aux procurations, obtenir leur numéro de contrôle requis pour exprimer leur voix et voter dans les délais impartis.

Les ACVM rappellent aux émetteurs assujettis que la décision générale ne vise que les obligations de transmission prévues par la législation en valeurs mobilières et qu'ils devraient aussi tenir compte de leurs obligations en la matière en vertu du droit des sociétés. Elles rappellent aussi aux intermédiaires leurs obligations en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti* relativement à l'envoi aux propriétaires véritables de titres des documents reliés aux procurations provenant de l'émetteur assujetti.

La décision générale expire le 31 janvier 2025.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux membres suivants du personnel des ACVM :

Autorité des marchés financiers

Kristina Beauclair
 Analyste expert à la réglementation
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4397
 Sans frais : 1 877 525-0337
kristina.beauclair@lautorite.qc.ca

Michel Bourque
 Directeur de l'encadrement réglementaire
 Autorité des marchés financiers
 514 395-0337, poste 4466
 Sans frais : 1 877 525-0337
michel.bourque@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

Nazma Lee
 Senior Legal Counsel
 Corporate Finance Legal Services
 BC Securities Commission
 604 899-6867
nlee@bcsc.bc.ca

Gordon Smith
 Manager
 Corporate Finance Legal Services
 BC Securities Commission
 604 899-6656
gsmith@bcsc.bc.ca



Alberta Securities Commission

Danielle Mayhew
Senior Legal Counsel
Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-3876
danielle.mayhew@asc.ca

Tim Robson
Manager, Legal
Corporate Finance
Alberta Securities Commission
403 355-6297
tim.robson@asc.ca

**Financial and Consumer Affairs
Authority of Saskatchewan**

Graham Purse
Legal Counsel, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority
of Saskatchewan
306 787-5867
graham.purse2@gov.sk.ca

**Commission des valeurs mobilières du
Manitoba**

Patrick Weeks
Deputy Director
Corporate Finance
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204 945-3326
patrick.weeks@gov.mb.ca

**Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario**

Jessie Gill
Senior Legal Counsel
Corporate Finance Division
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416 593-8114
jessiegill@osc.gov.on.ca

David Mendicino
Manager
Mergers & Acquisitions
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
416 263-3795
dmendicino@osc.gov.on.ca

Leslie Milroy
Manager
Corporate Finance Division
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416 596-4272
lmilroy@osc.gov.on.ca



Nova Scotia Securities Commission

Peter Lamey
Legal Analyst
Nova Scotia Securities Commission
902 424-7630
peter.lamey@novascotia.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs

Ray Burke
Responsable
Financement des sociétés
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
(Nouveau-Brunswick)
506 643-7435
ray.burke@fcnb.ca

Moira Goodfellow
Conseillère juridique principale
Financement des sociétés
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
(Nouveau-Brunswick)
506 444-2575
moira.goodfellow@fcnb.ca

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
AERO ENERGY LIMITED	2024-IC-1067421	2024-11-20	0,00 \$

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les*

valeurs mobilières. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 Règlement sur les valeurs mobilières (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	---------------------	-------------------------	------------------------------------	-----------------------

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

InnovaQor, Inc.

(Révision de la décision d'interdiction d'opérations N° 2023-IC-1035136 rendue le 9 juin 2023)

InnovaQor, Inc. (anciennement VisualMED Clinical Solutions Corp.) (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

L'émetteur est un émetteur assujéti du marché de gré à gré soumis au *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24.1 (le « Règlement 51-105 ») dont les activités sont dirigées ou administrées au Québec depuis le 31 juillet 2012;

L'émetteur a omis de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») les documents et informations (le « manquement ») exigés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi ») et du Règlement 51-105;

Vu le défaut de l'émetteur de remédier au manquement à la date de la présente décision;

Vu le constat de la Direction de la surveillance des émetteurs et initiés qu'il y a urgence et qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement;

Vu les articles 265, 267 et 318 de la Loi;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité interdit à InnovaQor, Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujéti du marché gré à gré parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations prévues au Règlement 51-105.

L'Autorité peut révoquer la présente décision en vertu de l'article 318 de la Loi si l'émetteur remédie au manquement de façon satisfaisante.

Conséquemment :

L'Autorité révisé la décision d'interdiction d'opérations N° 2023-IC-1035136 et remplace le nom VisualMED Clinical Solutions Corp. de l'émetteur inscrit dans cette décision par InnovaQor, Inc., son nouveau nom.

Fait le 26 novembre 2024.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la surveillance des émetteurs et initiés

Décision no : 2024-IC-1070245

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AXCAP VENTURES INC. (AUPARAVANT, NETCOINS HOLDINGS INC.)	2 décembre 2024	Colombie-Britannique
FNB ACTIF D'INNOVATIONS ET DE PERTURBATIONS DYNAMIQUE	3 décembre 2024	Ontario
FNB FIDELITY OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE BASE	29 novembre 2024	Ontario
FONDS FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES – APPROCHE AVANCÉE FONDS FIDELITY REVENU ABSOLU	29 novembre 2024	Ontario
MACKENZIE FUTUREPATH US ALL CAP GROWTH FUND	27 novembre 2024	Ontario
WAVEFRONT ALL WEATHER ALTERNATIVE FUND	29 novembre 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CORPORATION FINANCIÈRE POWER	29 novembre 2024	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
BMG BULLIONFUND	2 décembre 2024	Ontario
BMG GOLD BULLIONFUND		
BMG SILVER BULLIONFUND		
BMO FONDS PRIVÉ À TAUX STRATÉGIQUE I	29 novembre 2024	Ontario
DENTALCORP HOLDINGS LTD.	27 novembre 2024	Ontario
GRANITE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	27 novembre 2024	Ontario
LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION	2 décembre 2024	Colombie-Britannique
SIENNA SENIOR LIVING INC. (AUPARAVANT LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION)	29 novembre 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SOUTHERN ENERGY CORP.	28 novembre 2024	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE D'OCCASIONS DE RESSOURCES CI	3 décembre 2024	Ontario
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES	27 novembre 2024	Ontario
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMÉRIQUE		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMÉRIQUE - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY ÉQUILIBRE CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE DASIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA		
CATÉGORIE FIDELITY RÉPARTITION DACTIFS CANADIENS		
CATÉGORIE FIDELITY REVENU À COURT TERME CANADA		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE		
FIDELITY ASSET ALLOCATION CURRENCY NEUTRAL PRIVATE POOL		
FIDELITY ASSET ALLOCATION PRIVATE POOL		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS CANADIENNES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRÉ - DEVISES NEUTRES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRE - REVENU		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ÉQUILIBRÉ - REVENUE - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY ACTIONS NORD-AMÉRICAINES	27 novembre 2024	Ontario
CATÉGORIE FIDELITY CANADA PLUS		
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY ÉTOILE DU NORD		
CATÉGORIE FIDELITY JAPON		
CATÉGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE		
CATÉGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMÉRIQUE - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY REVENU MENSUEL		
CATÉGORIE FIDELITY SITUATIONS SPÉCIALES		
CATÉGORIE FIDELITY VISION STRATÉGIQUE		
CATÉGORIE FIDELITY VISION STRATÉGIQUE - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU FIXE - PLUS		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU		
FIDELITY NORTHSTAR CURRENCY NEUTRAL CLASS		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - DEVISES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES	27 novembre 2024	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES - DEVICES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX		
CATÉGORIE FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL		
CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES		
CATÉGORIE FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES - DEVICES NEUTRES		
CATÉGORIE FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES		
CATÉGORIE FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX		
CATÉGORIE FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX		
CATÉGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE		
CATÉGORIE FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE - DEVICES NEUTRES		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY ACTIONS MONDIALES		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE		
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE		
FIDELITY GLOBAL LARGE CAP CLASS		
FIDELITY GLOBAL LARGE CAP CURRENCY NEUTRAL CLASS		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS MONDIALES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES		
MANDAT PRIVÉ FIDELITY CROISSANCE MONDIALE		
CATÉGORIE FNB INDICE DES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES À COURT TERME CI	29 novembre 2024	Ontario
FNB INDICIEL BIORÉVOLUTION CI		
COUNSEL RETIREMENT ACCUMULATION PORTFOLIO	2 décembre 2024	Ontario
COUNSEL RETIREMENT FOUNDATION PORTFOLIO		
COUNSEL RETIREMENT PRESERVATION PORTFOLIO		
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI	3 décembre 2024	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	20 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	25 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	19 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	20 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	20 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	20 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	20 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	22 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	25 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	19 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	20 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	20 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	20 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	20 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	21 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	22 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	25 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	19 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	21 novembre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	22 novembre 2024	15 mars 2024
CARS AND PARS PROGRAMME	19 novembre 2024	20 septembre 2023
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LIMITED	19 novembre 2024	11 octobre 2023
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	19 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	19 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	20 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	20 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	21 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	21 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 novembre 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	22 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	25 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	19 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	19 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	19 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	20 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	21 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	21 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	22 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	25 novembre 2024	9 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	22 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE	27 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
COMMERCE		
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	27 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	29 novembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2 décembre 2024	19 septembre 2024
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	26 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	27 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	28 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE DE MONTRÉAL	29 novembre 2024	25 mai 2023
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	26 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	27 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	28 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	29 novembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2 décembre 2024	27 juin 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	25 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	26 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	28 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
BANQUE ROYALE DU CANADA	29 novembre 2024	15 mars 2024
CARS AND PARS PROGRAMME	26 novembre 2024	20 septembre 2023
GLASS HOUSE BRANDS INC. (AUPARAVANT MERCER PARK BRAND ACQUISITION CORP.)	2 décembre 2024	16 mai 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
GUANAJUATO SILVER COMPANY LTD.	28 novembre 2024	21 août 2024
IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.	2 décembre 2024	25 avril 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	26 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	27 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	28 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	29 novembre 2024	4 mars 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	26 novembre 2024	9 septembre 2024

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	26 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	27 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	27 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	27 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	27 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	29 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	29 novembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 décembre 2024	9 septembre 2024
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2 décembre 2024	9 septembre 2024

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Ressources Cerro de Pasco Inc. (l'« émetteur ») Accord pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1^{er} novembre 2024 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour procéder au placement d'unités auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec, le tout conformément aux documents déposés par l'émetteur auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi.

En conséquence, l'Autorité donne son accord à l'émetteur pour qu'il puisse procéder au placement auprès de personnes établies à l'extérieur du Québec.

Fait le 19 novembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1067895

Banque Nationale Investissements Inc.

Le 20 novembre 2024

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario
(les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de
Banque Nationale Investissements Inc.
(le « déposant »)

et

du
FNB Actions Mondiales Evovest
(le « FNB »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (chacun un « décideur ») a reçu du déposant, pour le compte du FNB, une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») permettant au FNB de prolonger les délais pour le renouvellement du prospectus du FNB (le « prospectus »), comme si la date de caducité était le 10 mai 2025 (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (c. V 1.1, r. 1) (le « Règlement 11-102 ») dans chacune des provinces et chacun des territoires du Canada autres que les territoires;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (V-1.1, r. 39) (le « Règlement 81-102 »), le *Règlement 14-101 sur les définitions* (c. V-1.1, r. 3) et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est une société fusionnée sous le régime des lois du Canada ayant son siège social à Montréal, au Québec.
2. Le déposant est inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador et à titre de courtier en épargne collective dans chacun des territoires du Canada.
3. Le déposant est le gestionnaire de fonds d'investissement du FNB.
4. Le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.

Le FNB

5. Le FNB est un organisme de placement collectif régi par les dispositions du Règlement 81-102 et établi en vertu des lois de l'Ontario.
6. Les titres du FNB sont offerts au moyen d'un prospectus ordinaire daté du 27 février 2024, établis en conformité avec le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (V-1.1, r. 14) (le « Règlement 41-101 ») et à l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement* et déposé dans un ou plusieurs territoires du Canada. Par conséquent, le FNB est un émetteur assujéti, ou l'équivalent, dans un ou plusieurs territoires du Canada.

7. Le FNB ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
8. En vertu du paragraphe 62(1) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (L.R.O. 1990, c. S.5) et de l'article 17.2 du Règlement 41-101, la date de caducité du prospectus est le 27 février 2025 (la « date de caducité actuelle »). Conformément à la législation en valeurs mobilières applicable, le placement des titres du FNB devrait cesser à la date de caducité actuelle, sauf si (i) un prospectus pro forma est déposé au moins 30 jours avant la date de caducité actuelle (c'est-à-dire, au plus tard le 28 janvier 2025), (ii) un prospectus définitif est déposé au plus tard 10 jours après la date de caducité actuelle (c'est-à-dire au plus tard le 9 mars 2025) et (iii) un visa pour ce prospectus définitif est obtenu dans les 20 jours suivant la date de caducité actuelle (c'est-à-dire le 19 mars 2025).
9. Aux termes des paragraphes 10.1(1), 10.1(1.1) et 10.1(2) du Règlement 41-101, le FNB doit déposer un consentement écrit fourni par son auditeur au plus tard le 9 mars 2025, soit 10 jours après la date de caducité actuelle.
10. L'exercice financier du FNB prend fin le 31 décembre et, conformément à l'article 2.2 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (V1.1, r. 42), les états financiers annuels et le rapport de l'auditeur doivent être déposés au plus tard le 90^e jour suivant le dernier exercice terminé du FNB, soit le 31 décembre 2024 dans le cas du FNB (la « fin de l'exercice 2024 »).
11. En vertu de la rubrique 4.3(1) du Règlement 41-101 et compte tenu de la fin de l'exercice 2024, l'auditeur du FNB devra examiner les états financiers intermédiaires non audités du FNB (c'est-à-dire au 30 juin 2024).

Documents à déposer aux fins du renouvellement

12. Le déposant doit déposer les états financiers annuels et l'aperçu du FNB pour le FNB pour la fin de l'exercice 2024 au plus tard le 31 mars 2025, soit après la date de caducité actuelle.
13. Compte tenu du temps et des ressources nécessaires aux auditeurs pour rédiger les documents relatifs au prospectus à partir de la fin de l'exercice 2024, il est irréaliste et impraticable de pouvoir produire les documents relatifs au prospectus, notamment le consentement écrit de l'auditeur, les états financiers audités et le rapport de l'auditeur, pour le 9 mars 2025.
14. Comme les états financiers audités ne seront pas prêts d'ici la date de caducité actuelle, le FNB devra, selon les exigences actuelles, intégrer par renvoi les renseignements financiers intermédiaires non audités (au 30 juin 2024) aux documents relatifs au prospectus. Pour inclure ou intégrer par renvoi les états financiers intermédiaires non audités aux documents relatifs au prospectus, l'auditeur du FNB devra examiner ces états financiers conformément aux normes applicables énoncées dans le Manuel de CPA Canada pour l'examen d'états financiers.
15. Comme les états financiers audités du FNB seront prêts au plus tard le 31 mars 2025, soit quelques semaines seulement après le dépôt des documents relatifs au prospectus selon la date de caducité actuelle, cet examen des états financiers intermédiaires non audités donnera lieu à des délais et à des frais qui ne seront pertinents que pendant une courte période.
16. La prorogation de la date de caducité actuelle au 10 mai 2025 donnera suffisamment de temps à l'auditeur du FNB pour terminer l'audit des états financiers du FNB à la fin de l'exercice 2024 et fournir son consentement écrit, comme l'exige le Règlement 41-101. Cette prorogation va également permettre au déposant de renouveler le prospectus et l'aperçu du FNB selon un calendrier qui permettra d'inclure pour chaque exercice les renseignements financiers audités les plus récents. Cette façon de procéder sera plus efficace et éliminera un fardeau financier inutile pour le FNB, qui est indirectement pris en charge par les porteurs de titres du FNB.

17. Il n'y a eu aucun changement important dans les affaires du FNB depuis la date du prospectus, soit le 27 février 2024. Par conséquent, le prospectus et l'aperçu du FNB continuent de fournir des renseignements exacts sur le FNB. Compte tenu des obligations d'information du déposant et du FNB, si des changements devaient survenir, le prospectus et l'aperçu du FNB seraient modifiés en conséquence.
18. La dispense ne portera pas atteinte à la fiabilité et à l'exactitude des renseignements présentés dans le prospectus et ne portera donc pas atteinte aux intérêts du public et des porteurs de titres du FNB.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée.

Bruno Vilone
Directeur de l'encadrement des produits d'investissement

Décision n° : 2024-EPI-1069008

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1 PALLISER SQUARE LP	2024-11-21	572 500 \$
9364-0936 QUÉBEC INC.	2024-08-02	96 650 \$
AERO ENERGY LIMITED	2024-11-14	2 034 219 \$
AIML INNOVATIONS INC.	2023-06-08	301 200 \$
AIML INNOVATIONS INC.	2023-06-08	301 200 \$
AMEX EXPLORATION INC.	2024-10-18	6 594 100 \$
AREA ONE FARMS LIMITED PARTNERSHIP V	2024-11-01	19 123 500 \$
ASCOT RESOURCES LTD.	2024-11-18	62 005 504 \$
ASTON BAY HOLDINGS LTD.	2023-10-05	2 503 790 \$
AZINCOURT ENERGY CORP.	2024-11-25	888 005 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-11-20	2 500 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2024-11-20	2 411 119 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2023-11-03	1 500 000 \$
BRIXTON METALS CORPORATION	2024-11-22	5 983 797 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CAMPING WORLD HOLDINGS, INC.	2024-11-01	7 168 710 \$
CCOF III LUX FEEDER, SCSP	2024-10-15	149 784 250 \$
CITIGROUP INC.	2024-09-19	164 152 989 \$
COMPASS DATACENTERS ISSUER II, LLC	2024-08-29	8 084 400 \$
CORPORATION ECOLOMONDO	2024-07-26	506 660 \$
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2023-06-09	343 700 \$
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2024-10-17	1 875 000 \$
CRÉDIT VW CANADA INC.	2024-11-19	750 000 000 \$
DIAMENTIS INC.	2024-11-21	185 000 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2024-10-30 au 2024-11-04	51 000 000 \$
EQT INFRASTRUCTURE VI CO-INVESTMENT (J) SCSP	2024-11-20	49 382 350 \$
EQUITON REAL ESTATE INCOME AND DEVELOPMENT FUND TRUST	2024-11-25	699 613 \$
ESGOLD CORP.	2024-11-07	40 000 \$
ESGOLD CORP.	2023-07-24	463 105 \$
FAIRCHILD GOLD CORP.	2024-11-14	214 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FLOWER TURBINES, INC.	2024-09-20	27 876 \$
FLOWER TURBINES, INC.	2024-11-25	18 645 \$
HARRISON STREET CANADA ALTERNATIVE REAL ESTATE TRUST	2024-11-26	19 900 000 \$
HERITAGE MINING LTD.	2024-11-08	355 212 \$
JUGGERNAUT EXPLORATION LTD.	2024-05-06	1 000 320 \$
JUGGERNAUT EXPLORATION LTD.	2024-11-21	1 374 500 \$
LATAM AIRLINES GROUP S.A.	2024-10-15	11 092 317 \$
LES MINES D'OR VISIBLE INC.	2024-11-07	150 000 \$
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	2024-11-22	466 000 000 \$
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	2024-11-22	180 000 000 \$
LIFA INVESTISSEMENTS, S.E.C.	2024-11-20	75 000 \$
LOMIKO METALS INC.	2023-07-24	531 000 \$
MINES ABCOURT INC.	2024-06-27	627 570 \$
MINES INDÉPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2022-12-28	659 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MODE MOBILE, INC.	2024-04-30	46 291 \$
MODE MOBILE, INC.	2024-08-30	65 635 \$
NAVIMED PARTNERS III, L. P.	2024-11-18	702 100 \$
NEOS PARTNERS II LP	2024-11-15	140 790 \$
NIVA BUPA HEALTH INSURANCE COMPANY LIMITED	2024-11-13	5 173 821 \$
OPAWICA EXPLORATIONS INC.	2024-11-21	259 950 \$
OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP.	2024-11-12	80 182 823 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN BLUE GREEN) L.P.	2022-07-05 au 2022-07-06	13 781 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN FLASHCFEE) L.P.	2023-03-31	8 285 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN MEDAWARE) L.P.	2022-09-13	19 967 \$
PEAKHILL INCOME OPPORTUNITY LIMITED PARTNERSHP	2024-11-19 au 2024-11-28	8 054 000 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2024-11-12 au 2024-11-18	850 000 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2024-10-29 au 2024-11-05	350 000 \$
Q PRECIOUS AND BATTERY METALS CORP.	2022-12-29	333 912 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Q PRECIOUS AND BATTERY METALS CORP.	2022-12-01 au 2022-12-02	1 060 840 \$
RESSOURCES SIRIOS INC.	2024-11-13	961 999 \$
ROBOTIQUE INFONUAGIQUE C2RO INC.	2024-07-18	329 525 \$
ROBOTIQUE INFONUAGIQUE C2RO INC.	2023-11-07	886 725 \$
ROCKCLIFF METALS CORPORATION	2022-12-29	352 500 \$
SEC FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES RBC	2024-11-19	66 707 760 \$
SHORE CAPITAL BUSINESS SERVICES PARTNERS FUND II, L. P.	2024-10-01	1 012 800 \$
SILVER MAPLE VENTURES INC.	2022-12-31	160 301 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2024-11-18 au 2024-11-22	12 008 458 \$
SNOWLINE GOLD CORP.	2022-07-22	22 300 000 \$
SRTX INC.	2024-11-25	34 950 000 \$
STEWARDS CANADA	2024-11-30	615 000 \$
SWIGGY LIMITED	2024-11-11	14 787 737 \$
TEN99 BROADVIEW TRUST	2024-11-22	191 700 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TERMOCANDELARIA POWER, S.A.	2024-09-17	20 665 920 \$
THE GOLDMAN SACHS GROUP, INC.	2024-10-23	245 021 100 \$
TREZ CAPITAL PRIME TRUST	2024-11-18 au 2024-11-22	1 198 161 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-11-18 au 2024-11-22	437 467 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST	2024-11-13	4 274 805 \$
TREZ CAPITAL YIELD TRUST US (CANADIAN \$)	2024-11-18 au 2024-11-22	6 816 950 \$
TUDOR GOLD CORP.	2023-12-13	8 900 001 \$
UPSTART HOLDINGS, INC	2024-11-15	5 033 242 \$
VARUN BEVERAGES LIMITED	2024-11-19	12 861 987 \$
VIOR INC.	2024-11-12	4 880 424 \$
VIOR INC.	2024-03-28	19 313 000 \$
WEST STREET CAPITAL PARTNERS IX OFFSHORE LP	2024-11-15	15 979 665 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS ACCRÉDITIVE MEI II	2024-11-21 au 2024-11-21	3 896 460 \$
PROBITY MINING 2024-II SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2024-11-25 au 2024-11-25	13 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

InPlay Oil Corp. (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 novembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 25 novembre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 25 novembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1070114

Southern Energy Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 novembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 27 novembre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 26 novembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1070511

Sienna Senior Living Inc.
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 novembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 novembre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 28 novembre 2024.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1070549

Axcap Ventures Inc. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 novembre 2024 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 novembre 2024, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti en Colombie-Britannique, Alberta et Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 28 novembre 2024.

Patrick Théorêt

Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2024-FS-1070796

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024-PDG-0065

Décision générale coordonnée 51-931 relative à la dispense temporaire des obligations prévues par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et le Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujetti relativement à l'envoi de certains documents reliés aux procurations pendant une grève des postes

Définitions

1. Les expressions utilisées dans la présente décision s'entendent au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »), du *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »), et du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables de titres d'un émetteur assujetti*, RLRQ, c. V-1.1, r. 29 (le « Règlement 54-101 »).
2. Dans la présente décision, on entend par :
 - « grève des postes » : la suspension totale de l'ensemble des services postaux fournis par Postes Canada à l'échelle du pays en raison de la mesure syndicale déclenchée le 15 novembre dernier par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;
 - « question faisant l'objet d'un vote annuel » : l'une des actions suivantes :
 - a) recevoir et étudier les états financiers audités de l'émetteur assujetti pour le dernier exercice, accompagnés du rapport d'audit;
 - b) établir le nombre d'administrateurs de l'émetteur assujetti à élire pour le prochain exercice;
 - c) élire les administrateurs de l'émetteur assujetti pour un mandat prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
 - d) nommer l'auditeur de l'émetteur assujetti pour le prochain exercice et autoriser les administrateurs de ce dernier à fixer la rémunération à lui verser;
 - e) approuver tout plan de rémunération en titres de l'émetteur assujetti, comme l'exigent les règles de la bourse à la cote de laquelle ses titres sont inscrits;
 - f) tenir des votes consultatifs n'obligeant aucunement l'émetteur assujetti ou son conseil d'administration à entreprendre une action précise, par exemple un vote consultatif des actionnaires sur l'approche de l'émetteur assujetti en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Contexte

3. Le paragraphe 1 de l'article 9.1 du Règlement 51-102 prévoit que l'émetteur assujetti qui convoque une assemblée de ses porteurs inscrits de titres comportant droit de vote doit envoyer à chaque porteur qui a le droit de recevoir l'avis de convocation un formulaire de procuration à employer en vue de cette assemblée.

4. Le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 9.1 du Règlement 51-102 stipule que l'émetteur assujéti qui sollicite des procurations de ses porteurs de titres doit envoyer à chaque porteur inscrit visé par la sollicitation une circulaire avec l'avis de convocation.
5. En vertu de l'article 2.7 du Règlement 54-101, l'émetteur assujéti qui est tenu d'envoyer des documents reliés aux procurations aux porteurs inscrits de ses titres doit envoyer ces documents, sous réserve de rares exceptions, aux propriétaires véritables de ses titres.
6. En règle générale, les émetteurs assujétis ont recours aux services postaux réguliers pour s'acquitter de leurs obligations de transmission en vertu de la législation en valeurs mobilières. La grève des postes pourrait empêcher ces émetteurs utilisant le courrier affranchi de remplir leurs obligations relatives à l'envoi des documents reliés aux procurations aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de leurs titres, et ce, pour les assemblées qui se tiendront après le déclenchement de celle-ci.
7. Alors que les émetteurs assujétis peuvent se tourner vers des solutions de rechange, comme les services de messagerie ou, lorsqu'ils y sont autorisés par la législation en valeurs mobilières et le droit des sociétés, la transmission par voie électronique, ces solutions pourraient toutefois ne pas être envisageables, notamment en regard de la livraison à des cases postales, ou ne pas être raisonnablement accessibles dans les circonstances où la livraison pourrait par ailleurs être effectuée par courrier affranchi.

Décision

8. Vu l'article 263 de la LVM et considérant que cela ne porte pas atteinte à la protection des épargnants pour la durée de la grève des postes, l'Autorité des marchés financiers dispense tout émetteur assujéti qui n'est pas un fonds d'investissement de l'obligation de transmission des documents reliés aux procurations aux porteurs inscrits de ses titres, directement aux propriétaires véritables non opposés et indirectement aux propriétaires véritables opposés qui les détiennent par l'entremise d'intermédiaires canadiens, sous réserve de ce qui suit :
 - a) la grève des postes est en cours;
 - b) chaque question mise par l'émetteur assujéti à l'ordre du jour de l'assemblée à laquelle les documents reliés aux procurations se rapportent, et qui est énoncée dans ceux ayant été déposés au moyen de SEDAR+, constitue une question faisant l'objet d'un vote annuel et, à la date où le communiqué prescrit au paragraphe *d* est déposé au moyen de SEDAR+, aucune question soumise au vote :
 - i) ne nécessite d'approbation par résolution spéciale en vertu du droit des sociétés applicable à l'émetteur assujéti;
 - ii) ne requiert l'approbation des actionnaires non intéressés, y compris celle des porteurs minoritaires en vertu du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 33;
 - iii) ne fait l'objet d'un droit à la dissidence ou d'un droit à la juste valeur des porteurs de titres de toute catégorie en vertu du droit des sociétés applicable à l'émetteur assujéti;
 - iv) n'a fait l'objet, à la connaissance de l'émetteur assujéti, d'une contestation par un porteur inscrit ou un propriétaire véritable de titres ou ne serait raisonnablement considérée comme controversée par un porteur inscrit ou un propriétaire véritable de titres de l'émetteur assujéti;

- c) l'émetteur assujetti se conforme aux obligations relatives au dépôt des documents reliés aux procurations prévues à l'article 9.3 du Règlement 51-102;
- d) l'émetteur assujetti a publié et déposé au moyen de SEDAR+ un communiqué qui renferme l'information ci-dessous :
 - i) la date, l'heure et le lieu de l'assemblée à laquelle les documents reliés aux procurations se rapportent;
 - ii) une brève description de chaque question ou groupe de questions connexes qui seront soumises au vote à l'assemblée;
 - iii) une mention indiquant que la version électronique des procurations et des formulaires d'instructions de vote, de la circulaire et de tous les autres documents reliés aux procurations, selon le cas :
 - A) peut être consultée sur le site Web de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com;
 - B) se trouve bien en vue sur le site Web de l'émetteur assujetti;
 - iv) une mention indiquant que l'émetteur assujetti a rempli toutes les conditions de la dispense de l'obligation de transmission des documents reliés aux procurations que prévoit la présente décision, et qu'il s'en prévaut;
 - v) une explication à l'intention des porteurs inscrits et des propriétaires véritables des titres de la marche à suivre pour demander à l'émetteur assujetti ou aux intermédiaires, selon le cas :
 - A) un exemplaire de la circulaire ou du formulaire d'instructions de vote;
 - B) le numéro de contrôle requis pour le vote;
 - C) de l'information sur la façon de soumettre les votes par procuration à l'émetteur assujetti ou les instructions de vote aux intermédiaires sans avoir à recourir aux services postaux, y compris la date limite, le cas échéant;
 - vi) une adresse de courrier électronique et un numéro de téléphone où le porteur inscrit ou le propriétaire véritable de titres peut demander l'information indiquée au sous-paragraphe v du paragraphe d de l'article 8 de la présente décision;
- e) l'émetteur assujetti :
 - i) affiche le communiqué visé au paragraphe d de l'article 8 et les documents reliés aux procurations sur son site Web à la date de publication du communiqué;
 - ii) fournit, bien en vue sur son site Web, l'information sur la façon dont les porteurs inscrits et les propriétaires véritables des titres peuvent accéder aux documents reliés aux procurations mentionnés dans le communiqué visé au paragraphe d de l'article 8, ou en obtenir un exemplaire;
 - iii) présente, bien en vue sur son site Web, l'information sur la façon dont les porteurs inscrits et les propriétaires véritables des titres peuvent soumettre les votes par procuration à l'émetteur assujetti ou les instructions de vote aux

intermédiaires sans avoir à recourir aux services postaux, y compris la date limite, le cas échéant;

- f) l'émetteur assujetti remplit ses obligations de transmission prévues au paragraphe 1 de l'article 9.1 du Règlement 51-102 ainsi qu'à l'article 2.7, au paragraphe 1 de l'article 2.9 et au paragraphe 1 de l'article 2.12 du Règlement 54-101 dès que possible, mais au plus tard le troisième jour suivant la date de la fin de la grève des postes et de la reprise des services postaux réguliers au Canada, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants :
- i) les services postaux réguliers au Canada ne reprennent pas au moins sept jours avant la date de l'assemblée;
 - ii) s'agissant d'un porteur inscrit ou d'un propriétaire véritable de titres en particulier, l'émetteur assujetti lui a transmis les documents reliés aux procurations par un autre moyen.

Date d'entrée en vigueur et durée

9. La présente décision prend effet le 4 décembre 2024 et expire le 31 janvier 2025.

Fait le 4 décembre 2024.

Yves Ouellet
Président directeur-général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
37 CAPITAL INC.	2024-09-30
4 TOUCHDOWNS CAPITAL INC.	2024-09-30
49 NORTH RESOURCES INC.	2024-09-30
A.I.S. RESOURCES LIMITED	2024-09-30
ABRASILVER RESOURCE CORP.	2024-09-30
ACTIONS NORD-AMERICAINES A REVENU ELEVE VISIO PATRIMONINE PRIVE IPC	2024-09-30
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2024-09-30
ALASKA ENERGY METALS CORPORATION	2024-09-30
ALPHINAT INC.	2024-02-29
ALPHINAT INC.	2024-05-31
ANB CANADA INC. (FORMERLY GRIFFIN SKYE CORPORATION)	2024-09-30
ANGEL WING METALS INC. (FORMERLY HUNTINGTON EXPLORATION INC.)	2024-09-30
ATMOFIZER TECHNOLOGIES INC.	2024-09-30
AUTOMOTIVE FINCO CORP. (FORMERLY, AUGYVA MINING RESOURCES INC.)	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
BAYMOUNT INCORPORATED (FORMERLY ACADEMY CAPITAL CORP.)	2024-09-30
BESRA GOLD INC.	2024-09-30
BLACKROCK - IG ACTIVE ALLOCATION POOL IV	2024-09-30
BLOCKMINT TECHNOLOGIES INC.	2024-09-30
CANADA LIFE CANADIAN CORE FIXED INCOME FUND	2024-09-30
CANADA LIFE PRECIOUS METALS FUND	2024-09-30
CANADA LIFE RISK-MANAGED CONSERVATIVE INCOME PORTFOLIO	2024-09-30
CANADA LIFE RISK-MANAGED GROWTH PORTFOLIO	2024-09-30
CANADA LIFE STRATEGIC INCOME FUND	2024-09-30
CANADA LIFE U.S. ALL CAP GROWTH FUND (FORMERLY, CANADA LIFE US ALL CAP GROWTH FUND)	2024-09-30
CANADA LIFE U.S. DIVIDEND FUND (FORMERLY, FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS (GIGWL) CANADA VIE)	2024-09-30
CANADA LIFE U.S. SMALL-MID CAP GROWTH FUND	2024-09-30
CANADIAN GOLD RESOURCES LTD.	2024-09-30
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	2024-09-30
CANUC RESOURCES CORPORATION	2024-09-30
CATÉGORIE CROISSANCE CIBLÉE YORKVILLE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
CATÉGORIE CROISSANCE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE D' ACTIONS NORD-AMÉRICAINES À PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES CI	2024-09-30
CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES CI	2024-09-30
CATÉGORIE D' ACTIONS DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE D' ACTIONS DE REVENU TOUTES CAPITALISATIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
CATÉGORIE D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO	2024-09-30
CATÉGORIE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES STARLIGHT	2024-09-30
CATÉGORIE DE CROISSANCE ÉQUILBRÉE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE DE GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES	2024-09-30
CATÉGORIE DE GESTION D' ACTIONS CANADIENNES	2024-09-30
CATÉGORIE DE GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30
CATÉGORIE DE GESTION DE TITRES À REVENU FIXE	2024-09-30
CATÉGORIE DE MÉTAUX PRÉCIEUX CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE FNB À REVENU MOSAÏQUE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MOSAÏQUE CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU MOSAÏQUE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MOSAÏQUE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MOSAÏQUE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE REVENU DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE DE REVENU PRUDENTE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA D'ACTIONS AMÉRICAINES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA D'ACTIONS CANADIENNES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA D'ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA INNOVATEURS MONDIAUX CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALTERNATIVE DIVERSIFIÉE AUSPICE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AMÉRICAINNE SYNERGY CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AURIFÈRE CI	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE CANADIENNE DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CANADIENNE SYNERGY CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CHEFS DE FILE MONDIAUX CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE ET REVENU DE DIVIDENDES CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES À PETITE CAPITALISATION	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES SÉLECTIONNÉES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE D' ACTIONS AMÉRICAINES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE D' ACTIONS CANADIENNES	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE D'ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADIEN CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS CANADIENS CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE REVENU À COURT TERME	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE REVENU FIXE CANADIEN	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE REVENU FIXE INTERNATIONAL	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE REVENU FIXE STRATÉGIQUE	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE VALEUR D'ACTIONS AMÉRICAINES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE VALEUR D'ACTIONS AMÉRICAINES COUVERTE CONTRE LES RISQUES DE CHANGE	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE VALEUR D'ACTIONS CANADIENNES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE VALEUR D'ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE VALEUR D'ACTIONS INTERNATIONALES COUVERTE CONTRE LES RISQUES DE CHANGE	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DES MARCHÉS ÉMERGENTS CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D'OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉNERGIE MONDIALE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉE MONDIALE CI	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE ÉQUILIBRÉES CANADIENNE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES SELECT CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS CANADIENNES SELECT CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES SELECT CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION DU REVENU SELECT CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ IMMOBILIER	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ MONÉTAIRE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE SYNERGY CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALES CROISSANCE ET REVENU CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS MONDIALES CI	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 100A	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 20R80A	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 30R70A	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 40R60A	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 50R50A	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 80R20A	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ RESSOURCES MONDIALES CI	2024-09-30
CATEGORIE DE SOCIETE REVENU D'OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR BANQUES CANADIENNES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ REVENU ÉLEVÉ CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIALES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR INTERNATIONALE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR MONDIALE CI	2024-09-30
CATÉGORIE DE TITRES À REVENU FIXE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE MONDIAUX CI	2024-09-30
CATEGORIE DESOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 60R40A	2024-09-30
CATÉGORIE D'IMMOBILIER MONDIAL CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI	2024-09-30
CATÉGORIE D'OCCASIONS DE RESSOURCES CI	2024-09-30
CATÉGORIE DU MARCHÉ MONÉTAIRE CI	2024-09-30
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE NEUTRE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE ÉQUILBRÉE PRUDENTE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D' ACTION)	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE	2024-09-30
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU	2024-09-30
CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU	2024-09-30
CATÉGORIE OBLIGATIONS À RENDEMENT OPTIMAL YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE OCCASIONS CRYPTOMONNAIE, CHAÎNE DE BLOCS ET TECHNOLOGIE FINANCIÈRE YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE OCCASIONS MONDIALES YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE OCCASIONS SOINS DE SANTÉ YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE INTERNATIONALE QER YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE QER CANADA YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE QER ÉTATS-UNIS YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE PROTECTION ACCRUE YORKVILLE	2024-09-30
CATÉGORIE PRUDENTE DE RÉPARTITION TACTIQUE DE L'ACTIF	2024-09-30
CATÉGORIE REVENUS DE DIVIDENDES YORKVILLE	2024-09-30
CATGORIE DE SOCIETE PORTEFEUILLE GERE SELECT CI 70R30A	2024-09-30
CATHEDRA BITCOIN INC.	2024-09-30
CHAMPION ELECTRIC METALS INC. (FORMERLY IDAHO CHAMPION GOLD MINES CANADA INC.)	2024-09-30
CLEAR SKY LAND LEASE COMMUNITIES FUND I	2024-09-30
CONIAGAS BATTERY METALS INC.	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CONSOLIDATED FIRSTFUND CAPITAL CORP.	2024-09-30
CONSOLIDATED LITHIUM METALS INC. (FORMERLY JOURDAN RESOURCES INC.)	2024-09-30
CORPORATION CHARBONE HYDROGÈNE (AUPARAVANT CAPITAL ORLETTO II INC.)	2024-09-30
CORPORATION ECOLOMONDO	2024-09-30
CORPORATION GEEKCO TECHNOLOGIES	2024-09-30
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	2024-09-30
CORPORATION PROSYS TECH	2024-09-30
COUNSEL CANADIAN CORE FIXED INCOME	2024-09-30
COUNSEL GLOBAL DIVIDEND	2024-09-30
COUNSEL GLOBAL FIXED INCOME	2024-09-30
COUNSEL NORTH AMERICAN HIGH YIELD BOND	2024-09-30
CROISSANCE CANADIENNE COUNSEL	2024-09-30
CULICO METALS INC.	2024-09-30
CVW CLEANTECH INC. (FORMERLY TITANIUM CORPORATION INC.)	2024-09-30
DIVIDENDE CANADIEN COUNSEL	2024-09-30
EAGLE CREDIT CARD TRUST	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
EDM RESOURCES INC.	2024-09-30
ELIXXER LTÉE.	2024-03-31
ELIXXER LTÉE.	2024-06-30
ELIXXER LTÉE.	2024-09-30
EMERGE COMMERCE LTD.	2024-09-30
EMERGENT METALS CORP.	2024-09-30
ENTREPRISES INTERNATIONALES DE PROSPECTION	2024-09-30
EROS RESOURCES CORP.	2024-09-30
FALCON ENERGY MATERIALS PLC	2024-09-30
FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES DE GRANDE QUALITÉ - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL ASSET ALLOCATION CURRENCY NEUTRAL PRIVATE POOL	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL ASSET ALLOCATION PRIVATE POOL	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL BOND MULTI-ASSET BASE FUND	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL CONCENTRATED EQUITY CURRENCY NEUTRAL FUND	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL CORE PLUS BOND ETF FUND	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL CREDIT EX-U.S INVESTMENT TRUST	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FIDELITY GLOBAL LARGE CAP FUND	2024-09-30
FIDELITY GLOBAL SMALL CAP OPPORTUNITIES FUND	2024-09-30
FIDELITY INSIGHTS SYSTEMATIC CURRENCY HEDGED FUND	2024-09-30
FIDELITY INTERNATIONAL CONCENTRATED EQUITY CURRENCY NEUTRAL FUND	2024-09-30
FIDELITY INTERNATIONAL HIGH QUALITY ETF FUND	2024-09-30
FIDELITY SUSTAINABLE WORLD ETF FUND	2024-09-30
FIDELITY SYSTEMATIC CANADIAN BOND INDEX ETF FUND	2024-09-30
FIDELITY TACTICAL CREDIT FUND	2024-09-30
FIDELITY U.S. HIGH QUALITY ETF FUND	2024-09-30
FIDELITY U.S. LOW VOLATILITY ETF FUND	2024-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY BÂTISSEURS	2024-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY CROISSANCE ET VALEUR MONDIALES (AUPARAVANT, FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS MONDIALE	2024-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY DIVIDENDES MONDIAUX	2024-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES	2024-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE	2024-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY VISION STRATÉGIQUE	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FIDUCIE PRIVÉE D' ACTIONS AMÉRICAINES CI	2024-09-30
FIDUCIE PRIVÉE D' ACTIONS DE REVENU CANADIENNES CI	2024-09-30
FINB D'IMMOBILIER DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS MACKENZIE	2024-09-30
FINB MONDIAL DE DIVIDENDES DURABLES MACKENZIE	2024-09-30
FINB MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE	2024-09-30
FINB OBLIGATIONS A ULTRA-COURT TERME CANADIENNES MACKENZIE	2024-09-30
FINB OBLIGATIONS AMÉRICAINES TOTALES MACKENZIE	2024-09-30
FINB OBLIGATIONS TOTALES MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD MACKENZIE	2024-09-30
FINDEV INC. (FORMERLY, TRANSGAMING INC.)	2024-09-30
FNB AMÉRICAIN À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE	2024-09-30
FNB CANADIEN À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE	2024-09-30
FNB DE RÉPARTITION DE CROISSANCE MACKENZIE	2024-09-30
FNB DE RÉPARTITION DE REVENU FIXE MONDIAL MACKENZIE	2024-09-30
FNB DE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE MACKENZIE	2024-09-30
FNB DE RÉPARTITION PRUDENTE MACKENZIE	2024-09-30
FNB DE REPARTITION TOUTES ACTIONS MACKENZIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FNB DE REVENU FIXE CANADIEN DE BASE PLUS MACKENZIE	2024-09-30
FNB DE REVENU FIXE MONDIAL DE BASE PLUS MACKENZIE	2024-09-30
FNB D'OBLIGATIONS SANS CONTRAINTES MACKENZIE	2024-09-30
FNB FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY ACTIONS AMÉRICAINES DE GRANDE QUALITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE QUALITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES DE GRANDE QUALITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY AVANTAGE BITCOIN	2024-09-30
FNB FIDELITY AVANTAGE ETHER	2024-09-30
FNB FIDELITY DÉVELOPPEMENT DURABLE MONDIAL	2024-09-30
FNB FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS ÉLEVÉS	2024-09-30
FNB FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS ÉLEVÉS - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FNB FIDELITY DIVIDENDES AMÉRICAINS POUR HAUSSES DE TAUX	2024-09-30
FNB FIDELITY DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES	2024-09-30
FNB FIDELITY INNOVATIONS MONDIALES	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FNB FIDELITY MOMENTUM AMÉRIQUE	2024-09-30
FNB FIDELITY MOMENTUM CANADA	2024-09-30
FNB FIDELITY MOMENTUM INTERNATIONAL	2024-09-30
FNB FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES – APPROCHE SYSTÉMATIQUE	2024-09-30
FNB FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À COURT TERME	2024-09-30
FNB FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS	2024-09-30
FNB FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES DE QUALITÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY REVENU MENSUEL CANADIEN ÉLEVÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL ÉLEVÉ	2024-09-30
FNB FIDELITY SIMPLIFIÉ - ACTIONS	2024-09-30
FNB FIDELITY SIMPLIFIÉ - CONSERVATEUR	2024-09-30
FNB FIDELITY SIMPLIFIÉ - CROISSANCE	2024-09-30
FNB FIDELITY SIMPLIFIÉ - ÉQUILIBRE	2024-09-30
FNB FIDELITY TOUTES ACTIONS AMÉRICAINES	2024-09-30
FNB FIDELITY TOUTES ACTIONS CANADIENNES	2024-09-30
FNB FIDELITY TOUTES ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB FIDELITY VALEUR AMÉRIQUE	2024-09-30
FNB FIDELITY VALEUR AMÉRIQUE - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FNB FIDELITY VALEUR CANADA	2024-09-30
FNB FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE	2024-09-30
FNB GLOBAL 100 CORPORATE KNIGHTS MACKENZIE	2024-09-30
FNB INDICIEL FIDELITY DIVIDENDES CANADIENS ÉLEVÉS	2024-09-30
FNB MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE	2024-09-30
FNB MONDIAL DE DIVIDENDS MACKENZIE	2024-09-30
FNB MONDIAL DE LEADERSHIP FÉMININ MACKENZIE	2024-09-30
FNIB OBLIGATIONS A LONG TERME DU GOUVERNEMENT AMERICAIN MACKENZIE	2024-09-30
FNIB OBLIGATIONS A LONG TERME DU GOUVERNEMENT CANADIEN MACKENZIE	2024-09-30
FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY FONDS CIBLÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL)	2024-09-30
FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (FORMERLY FONDS CIBLÉ D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)	2024-09-30
FONDS À RENDEMENT AMÉLIORÉ ALTERNATIF MACKENZIE	2024-09-30
FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS ALTERNATIF DIVERIFIE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS AMÉRICAIN À REVENU ÉLEVÉ IG PUTNAM	2024-09-30
FONDS AMÉRICAIN DE BASE EN DOLLARS US MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS AMÉRICAIN DE BASE MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS AMÉRICAIN DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
FONDS AMÉRICAIN DE DIVIDENDES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS AMÉRICAIN SYNERGY CI	2024-09-30
FONDS CANADIEN D' ACTIONS DURABLES MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS CANADIEN DE BASE MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS DURABLES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS CANADIEN ÉQUILIBRÉ IG BEUTEL GOODMAN	2024-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE CUNDILL	2024-09-30
FONDS CANADIEN EQUILIBRE MACKENZIE IVY	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS CANADIEN MACKENZIE IVY	2024-09-30
FONDS CANADIEN PETITE CAPITALISATION IG BEUTEL GOODMAN	2024-09-30
FONDS CANADIEN PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS CANADIEN PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION IG MACKENZIE II	2024-09-30
FONDS CANADIEN SECURITE MACKENZIE CUNDILL	2024-09-30
FONDS CHEFS DE FILE MONDIAUX CI	2024-09-30
FONDS CHEFS DE FILE POUR LE CLIMAT CI	2024-09-30
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS CONCENTRÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES ESG CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS ÉTRANGÈRES CANADA VIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS ETRANGÈRES MACKENZIE IVY – DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES DE CROISSANCE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET DE REVENU CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS MONDIALES TOUTES CAPITALISATIONS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS NORD-AMÉRICAINES À PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS PRINCIPALEMENT CANADIENNES À PETITE ET MOYENNE CAPITALISATION CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL	2024-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D' OBLIGATIONS MONDIALES À COURT TERME CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS SANS RESTRICTION MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS D'OCCASIONS MONDIALES DE CROISSANCE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'ACTIFS RÉELS DIVERSIFIÉS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D'ACTION MONDIALES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS À GRANDE CAPITALISATION DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS ACHETEUR/VENDEUR D'OCCASIONS ÉNERGÉTIQUES MONDIALES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES CI	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE TRANSITION VERS DE FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES GRANDE CAPITALISATION IG T. ROWE PRICE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES IG MACKENZIE (AUPARAVANT FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE IG MACKENZIE)	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE DIVIDENDES ET DE REVENU IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG BEUTEL GOODMAN	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG FI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG FRANKLIN BISSETT	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES IG MACKENZIE (AUPARAVANT FONDS DE DIVIDENDES ET DE CROISSANCE IG MACKENZIE)	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE BETTERWORLD	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS CHINOISES CHINA AMC - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS DE REVENU TOUTES CAPITALISATIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS ETRANGERES MACKENZIE IVY	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES MOYENNE CAPITALISATION IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D' ACTIONS FONDAMENTALES CANADIENNES CANADA VIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES À FAIBLE VOLATILITÉ BLACKROCK - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES CI	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES IG BLACKROCK	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES À GESTION FISCALE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES AXÉES SUR LA CROISSANCE MUNRO CI	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES CHARIA MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES DE L'ENVIRONNEMENT MACKENZIE GREENCHIP	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES ESG INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES MACKENZIE BETTERWORLD	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES SÉLECTIONNÉES CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D'ACTIONS NORD-AMÉRICAINES IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS NORD-AMÉRICAINES MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS NORD-AMÉRICAINES STARLIGHT	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS PANASIATIQUES IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES CI	2024-09-30
FONDS DE BIENS IMMOBILIERS IG MACKENZIE (AUPARAVANT FONDS DE BIENS IMMOBILIERS INVESTORS)	2024-09-30
FONDS DE BITCOINS CI	2024-09-30
FONDS DE COUVERTURE D'ACTIONS MACKENZIE - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS DE COUVERTURE D'ACTIONS MONDIALES WELLINGTON - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS DE CRÉDIT PRIVÉ À INTERVALLE MACKENZIE NORTHLEAF	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE AMÉRICAIN MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE CANADIENNE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE CROISSANCE DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE É.-U. IG PUTNAM	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CANADIENNE CANADA VIE (FORMERLY, FONDS OBLIGATION (GESTION DES CAPITAUX LONDON) CANADA VIE)	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU CANADIEN CI	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE STARLIGHT	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE NOUVELLE GÉNÉRATION MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS MONDIALES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE PRINCIPALEMENT CANADIENNE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE CROISSANCE TOUTES CAPITALISATIONS AMERICAIN MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS EN DOLLARS US CI	2024-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS CANADA VIE	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE DIVIDENDES CANADIENS MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DE DIVIDENDES IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE GESTION D'ACTIONS AMERICAINS SELECT CI	2024-09-30
FONDS DE GESTION D'ACTIONS CANADIENNES SELECT CI	2024-09-30
FONDS DE GESTION D'ACTIONS INTERNATIONALES SELECT CI	2024-09-30
FONDS DE GESTION DE L'INFLATION MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE GRANDES CAPITALISATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE LANCEMENT SELECT CI	2024-09-30
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS IG JPMORGAN	2024-09-30
FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS IG JPMORGAN II	2024-09-30
FONDS DE MÉTAUX PRÉCIEUX CI	2024-09-30
FONDS DE MÉTAUX PRÉCIEUX MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PERCEPTION DE PRIMES DE RISQUE DIVERSIFIÉES MACKENZIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS ASIATIQUES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS EUROPÉENNES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS MONDIALES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS DE PRIMES DE RISQUE AMÉLIORÉES SUR ACTIONS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE PRIMES DE RISQUE AMÉLIORÉES SUR TITRES À REVENU FIXE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE RÉDUCTION DU RISQUE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI	2024-09-30
FONDS DE RENDEMENT ÉQUILIBRÉ MONDIAL STARLIGHT	2024-09-30
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI	2024-09-30
FONDS DE REPRODUCTION DE CAPITAL-INVESTISSEMENT MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES CANADA VIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS DE REVENU A COURT TERME CANADIEN MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS DE REVENU À DURATION ULTRA-COURTE EN DOLLARS US MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE CI	2024-09-30
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU AMÉRICAIN EN DOLLARS US CI	2024-09-30
FONDS DE REVENU CI	2024-09-30
FONDS DE REVENU D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS DE REVENU D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ CI	2024-09-30
FONDS DE REVENU ET D' ACTIONS AMÉRICAIN CI	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE À RENDEMENT ÉLEVÉ IG MACKENZIE (AUPARAVANT FONDS CANADIEN À REVENU ÉLEVÉ IG MACKENZIE)	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE CANADA VIE	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DE REVENU FIXE CANADIEN DE BASE PLUS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE CANADIEN ÉQUILIBRÉ CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL MONDIAL CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE NORD-AMÉRICAIN À RENDEMENT ÉLEVÉ CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE SANS CONTRAINTES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE SANS CONTRAINTES EN DOLLARS US MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU FIXE SANS CONTRAINTES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU MACKENZI	2024-09-30
FONDS DE REVENU MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT FONDS DE TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL)	2024-09-30
FONDS DE REVENU STRATEGIQUE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE REVENU STRATÉGIQUE MONDIAL EN DOLLARS US MACKENZIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE SOLUTIONS CLIMATIQUES ROCKEFELLER - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE DE SOCIÉTÉS MONDIALES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE TITRES À TAUX VARIABLE DE QUALITÉ MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DE TITRES MONDIAUX DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI	2024-09-30
FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DE VALEUR CANADIENNE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE VALEUR DES ÉTATS-UNIS CANADA VIE (FORMERLY, FONDS DE VALEUR AMÉRICAIN (PUTNAM) CANADA VIE)	2024-09-30
FONDS DE VALEUR INTERNATIONAL CI	2024-09-30
FONDS DE VALEUR INTERNATIONALE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DE VALEUR MACKENZIE CUNDILL	2024-09-30
FONDS DE VALEUR MONDIAL CI	2024-09-30
FONDS DE VALEUR MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DE VALEUR PRINCIPALEMENT CANADIENNE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D'ÉCONOMIE MONDIALE DE LA LONGÉVITÉ	2024-09-30
FONDS DÉCOUVERTES É.-U. IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DÉCOUVERTES É.-U. IG MACKENZIE II	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS D'EPARGNE A INTERET ELEVE CI	2024-09-30
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS CI	2024-09-30
FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'IMMOBILIER MONDIAL CI	2024-09-30
FONDS D'IMMOBILIER MONDIAL STARLIGHT	2024-09-30
FONDS D'IMPACT MONDIAL T. ROWE PRICE - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS D'INFRASTRUCTURES DURABLES MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS DINFRASTRUCTURES MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES STARLIGHT	2024-09-30
FONDS D'INVESTISSEMENT À REVENU FIXE CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN DE LIQUIDITÉS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT TOTAL EN \$US CI DOUBLELINE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE AMÉLIORÉES CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITE SUPERIEURE CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES MACKENZIE - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIETES NORD-AMERICAINES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE AMÉLIORÉES CI	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE PLUS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES IG PIMCO	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MACKENZIE - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES MULTISECTORIELLES CANADA VIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES NEUTRE EN DEVISES CI	2024-09-30
FONDS DOBLIGATIONS SOUVERAINES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DOBLIGATIONS STRATÉGIQUE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS TACTIQUE MONDIAL MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OBLIGATIONS VERTES MONDIALES CI	2024-09-30
FONDS D'OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI	2024-09-30
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES EN DOLLARS US MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS D'OPPORTUNITÉS DE MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE DEVISES NEUTRES	2024-09-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DU MARCHE MONETAIRE CANADIEN MACKENZIE	2024-09-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS DURABLE D'ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS CANADA VIE	2024-09-30
FONDS DURABLE D'ACTIONS MONDIALES CANADA VIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DURABLE D'OBLIGATIONS MONDIALES CANADA VIE	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE À REVENU ÉLEVÉ PUTNAM - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS À FAIBLE VOLATILITÉ DE MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS AMÉRICAINES À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS AMÉRICAINES MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS AMÉRICAINES PETITE CAPITALISATION ARISTOTLE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS AMÉRICAINES T. ROWE PRICE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS CANADIENNES FIDELITY - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'ACTIONS INTERNATIONALES BLACKROCK - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE MARCHÉS ÉMERGENTS JPMORGAN - IG II	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE RÉPARTITION ACTIVE BLACKROCK - IG I	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE DE RÉPARTITION ACTIVE BLACKROCK - IG II	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS EN GESTION COMMUNE DE RÉPARTITION ACTIVE BLACKROCK - IG III	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'OBLIGATIONS CANADIENNES MACKENZIE - IG	2024-09-30
FONDS EN GESTION COMMUNE D'OBLIGATIONS MONDIALES PIMCO - IG	2024-09-30
FONDS ENREGISTRÉ DE DIVIDENDES AMÉRICAINS IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS ENREGISTRÉ DE DIVIDENDS AMÉRICAINS CI	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ DE DURABILITÉ MONDIALE MACKENZIE	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ CANADIEN CI	2024-09-30
FONDS EQUILIBRE CANADIEN DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ DE VALEUR CANADIENNE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ MONDIAL CI	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ MONDIAL DE CROISSANCE MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS ÉQUILBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS ETHEREUM CI	2024-09-30
FONDS EUROPÉEN IG MACKENZIE IVY	2024-09-30
FONDS EUROPÉEN MACKENZIE IVY	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CIBLÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS D'INNOVATION ET OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES - CONCENTRÉ	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES COMPOSANTS MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES - CONCENTRÉ	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES+	2024-09-30
FONDS FIDELITY ACTIONS MONDIALES+ ÉQUILIBRE	2024-09-30
FONDS FIDELITY CHINE	2024-09-30
FONDS FIDELITY CRÉANCES MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY CRÉANCES MARCHÉS ÉMERGENTS COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES LOCALES	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE	2024-09-30
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY CROISSANCE INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES	2024-09-30
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE AMÉRIQUE	2024-09-30
FONDS FIDELITY ÉQUILIBRE AMÉRIQUE - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY ÉTOILE D'ASIE	2024-09-30
FONDS FIDELITY ETOILE DU NORD	2024-09-30
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD - ÉQUILIBRE	2024-09-30
FONDS FIDELITY ÉTOILE DU NORD - ÉQUILIBRE - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY EUROPE	2024-09-30
FONDS FIDELITY EXTEME - ORIENT	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB AVANTAGE BITCOIN	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB AVANTAGE ETHER	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES AMERICAINS ELEVES	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES CANADIENS ELEVES	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES INTERNATIONAUX ELEVES	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB DIVIDENDES MONDIAUX TACTIQUES	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À COURT TERME	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB OBLIGATIONS MONDIALES DE QUALITE	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL CANADIEN ÉLEVÉ	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB REVENU MENSUEL MONDIAL ÉLEVÉ	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - ACTIONS	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - CONSERVATEUR	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - CROISSANCE	2024-09-30
FONDS FIDELITY FNB SIMPLIFIÉ - ÉQUILIBRE	2024-09-30
FONDS FIDELITY GESTION DE L'INFLATION	2024-09-30
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL	2024-09-30
FONDS FIDELITY IMMOBILIER MONDIAL COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS MONDIALES INDEXÉES SUR LINFLATION COMPOSANTES MULTI-ACTI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS FIDELITY INDICIEL OBLIGATIONS SOUVERAINES DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERT	2024-09-30
FONDS FIDELITY INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	2024-09-30
FONDS FIDELITY JAPON	2024-09-30
FONDS FIDELITY LEADERS À LONG TERME	2024-09-30
FONDS FIDELITY LEADERS À LONG TERME - DEVISES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY MARCHES EMERGENTS	2024-09-30
FONDS FIDELITY MARQUES MONDIALES GRAND PUBLIC	2024-09-30
FONDS FIDELITY MICROCAPITALISATIONS MONDIALES	2024-09-30
FONDS FIDELITY MONDIAL	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITÉ - MULTISECTORIELLES - DEVISES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE QUALITÉ MULTISECTORIELLES	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS INTERNATIONAUX COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MONDIALES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVISES NEUTRES	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS MULTISECTORIELLES COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - COUVERT	2024-09-30
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL	2024-09-30
FONDS FIDELITY REPARTITION MONDIALE	2024-09-30
FONDS FIDELITY RESSOURCES NATURELLES MONDIALES	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU CONSERVATEUR	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ À TAUX VARIABLE - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ TACTIQUE	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU ÉLEVÉ TACTIQUE - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL AMÉRICAIN - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL MONDIAL - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU STRATÉGIQUE	2024-09-30
FONDS FIDELITY REVENU STRATÉGIQUE - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY SERVICES FINANCIERS MONDIAUX	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS FIDELITY SOINS DE LA SANTÉ MONDIAUX	2024-09-30
FONDS FIDELITY TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX EX-É.-U. COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS FIDELITY TITRES MONDIAUX À RENDEMENT ÉLEVÉ COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY VALEUR INTERNATIONALE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS	2024-09-30
FONDS FIDELITY VALEUR INTRINSÈQUE MONDIALE	2024-09-30
FONDS FIDELITY VISION STRATÉGIQUE COMPOSANTES MULTI-ACTIFS - DEVICES NEUTRES	2024-09-30
FONDS G5 20 2038 T3 CI	2024-09-30
FONDS G5 20 2038 T4 CI	2024-09-30
FONDS G5 20 2039 T2 CI	2024-09-30
FONDS G5 20 2039 T3 CI	2024-09-30
FONDS G5 20 2040 T1 CI	2024-09-30
FONDS G5 20 2040 T4 CI	2024-09-30
FONDS G5 20I 2035 T1 CI	2024-09-30
FONDS G5 20I 2035 T2 CI	2024-09-30
FONDS G5 20I 2036 T1 CI	2024-09-30
FONDS G5 20I 2036 T2 CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS GLOBAL MACRO MACKENZIEMACKENZIE GLOBAL MACRO FUND	2024-09-30
FONDS HYPOTHÉCAIRE ET DE REVENU À COURT TERME IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS INDICE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES SUR TITRES AMÉRICAINS DE QUALITÉ CI	2024-09-30
FONDS INDICE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES SUR TITRES CANADIENS DE QUALITÉ CI	2024-09-30
FONDS INDICE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES SUR TITRES INTERNATIONAUX DE QUALITÉ CI COUVERT	2024-09-30
FONDS INDICE DE CROISSANCE DE DIVIDENDES SUR TITRES MONDIAUX DE QUALITÉ CI	2024-09-30
FONDS INDICE MSCI MONDA INCIDENCE ESG CI	2024-09-30
FONDS INTERNATIONAL DE DIVIDENDES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS INTERNATIONAL MACKENZIE IVY	2024-09-30
FONDS INTERNATIONAL PACIFIQUE IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS INTERNATIONAL PACIFIQUE IG MACKENZIE II	2024-09-30
FONDS INTERNATIONAL PETITE CAPITALISATION IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS ISR IG MACKENZIE BETTERWORLD	2024-09-30
FONDS LEADERS DE LA DURABILITÉ PUTNAM - IG MANDAT PRIVÉ	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MACKENZIE DE CROISSANCE DE PETITES ET MOYENNES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES NEUTRES EN DEVISES	2024-09-30
FONDS MACKENZIE LINGOT D'OR	2024-09-30
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CI	2024-09-30
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI	2024-09-30
FONDS MONDIAL À FAIBLE VOLATILITÉ MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL D' ACTIONS ET DE REVENU CI	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE BASE MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU CI	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES À RENDEMENT AMÉLIORÉ MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES À RENDEMENT AMÉLIORÉ PLUS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES EN DOLLARS US MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE LEADERSHIP FÉMININ MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES NATURELLES IG MACKENZIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS MONDIAL DE RESSOURCES NATURELLES IG MACKENZIE II	2024-09-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS DURABLES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS VERTES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ CANADA VIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL EQUILIBRE DE L'ENVIRONNEMENT MACKENZIE GREENCHIP	2024-09-30
FONDS MONDIAL IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL IG MACKENZIE II	2024-09-30
FONDS MONDIAL LIÉ À L'INFLATION MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL SCIENCE ET TECHNOLOGIE IG MACKENZIE II	2024-09-30
FONDS MONDIAL SERVICES FINANCIERS IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL TACTIQUE CANADA VIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL TOUTES CAPITALISATIONS ENVIRONNEMENTALES EN DOLLARS AMÉRICAINS MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIAL TOUTES CAPITALISATIONS ENVIRONNEMENTALES MACKENZIE GREENCHIP	2024-09-30
FONDS MONDIALE INFRASTRUCTURE IG MACKENZIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS MONDIALE MÉTAUX PRÉCIEUX IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIALE PRODUITS DE CONSOMMATION IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIALE SOINS DE SANTÉ IG MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MONDIALEQUILIBRE MACKENZIE IVY	2024-09-30
FONDS MONDIALES DE DIVIDENDES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS MULTI-ACTIFS MACKENZIE CHINAAMC	2024-09-30
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS INTERNATIONALES INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS MULTI-FACTEURS ÉQUILIBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
FONDS MUTUEL IG MACKENZIE DU CANADA	2024-09-30
FONDS NORD-AMÉRICAIN DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
FONDS NORD-AMÉRICAIN ÉQUILIBRÉ MACKENZIE BLUEWATER	2024-09-30
FONDS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES MULTISECTORIELLES CI	2024-09-30
FONDS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR OBLIGATIONS TOTALES AMÉRICAINES CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FONDS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DE L'ENERGIE CI	2024-09-30
FONDS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DE L'OR+ CI	2024-09-30
FONDS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES SUR GEANTS DES TECHNOLOGIES CI	2024-09-30
FONDS PLACEMENTS CANADIENS CI	2024-09-30
FONDS PRIVÉ À FAIBLE VOLATILITÉ PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES DE DIVIDENDES ET DE REVENU PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE FNB PROFILMC - SÉRIE	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE MARCHÉS ÉMERGENTS PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE PLACEMENTS ALTERNATIFS PROFIL	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL II	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL III	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL IV	2024-09-30
FONDS PRIVÉ DE TITRES À REVENU FIXE PROFIL	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS PRIVÉS DE RÉPARTITION ACTIVE PROFIL	2024-09-30
FONDS QUANTITATIF DE GRANDES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS QUANTITATIF DE PETITES CAPITALISATIONS AMÉRICAINES MACKENZIE	2024-09-30
FONDS TOUTES ACTIONS CHINE MACKENZIE CHINAAMC	2024-09-30
FONDS TOUTES OBLIGATIONS CHINE MACKENZIE CHINAAMC	2024-09-30
FONDS DE REVENUE STRATEGIQUE MONDIAL MACKENZIE	2024-09-30
FORTIFIED TRUST	2024-09-30
FORTUNE BAY CORP.	2024-09-30
GABRIEL RESOURCES LTD.	2024-09-30
GETHELL GOLD CORP.	2024-09-30
GITENNES EXPLORATION INC.	2024-09-30
GLOW LIFETECH CORP.	2024-09-30
GOLD RESERVE LTD.	2024-09-30
GOLDGROUP MINING INC.	2024-09-30
GOLIATH RESOURCES LIMITED	2024-09-30
GRAPHENE MANUFACTURING GROUP LTD.	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
GREENBROOK TMS INC.	2024-09-30
GROUPE TENET FINTECH INC. (FORMERLY GROUPE PEAK FINTECH INC.)	2024-09-30
GUNGNIR RESOURCES INC.	2024-09-30
HPQ SILICIUM INC.	2024-09-30
IG CORE PORTFOLIO - INCOME PLUS (FORMERLY INVESTORS INCOME PLUS PORTFOLIO)	2024-09-30
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND - GLOBAL EQUITY	2024-09-30
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND - GLOBAL EQUITY BALANCED	2024-09-30
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND - GLOBAL FIXED INCOME BALANCED	2024-09-30
IG MACKENZIE U.S. DOLLAR FUND - GLOBAL NEUTRAL BALANCED	2024-09-30
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO - GLOBAL EQUITY	2024-09-30
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO - GLOBAL EQUITY BALANCED	2024-09-30
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO - GLOBAL FIXED INCOME BALANCED	2024-09-30
IG U.S. TAXPAYER PORTFOLIO - GLOBAL NEUTRAL BALANCED	2024-09-30
IMAFLEX INC.	2024-09-30
IMMOBILIER MONDIAL COUNSEL	2024-09-30
IONIK CORPORATION	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
JURA ENERGY CORPORATION	2024-09-30
KIBOKO GOLD INC.	2024-09-30
KOOTENAY SILVER INC.	2024-09-30
LANTOWER RESIDENTIAL REAL ESTATE DEVELOPMENT TRUST (NO. 1)	2024-09-30
LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)	2024-09-30
LIBERO COPPER & GOLD CORPORATION	2024-09-30
LOMBARD STREET CAPITAL CORP.	2024-09-30
MACKENZIE CANADIAN AGGREGATE BOND INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE CANADIAN ALL CORPORATE BOND INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE CANADIAN EQUITY INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE CANADIAN LARGE CAP EQUITY INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE CANADIAN SHORT TERM FIXED INCOME ETF	2024-09-30
MACKENZIE CANADIAN SHORT-TERM BOND INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE CHINA A-SHARES CSI 300 INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE CORPORATE KNIGHTS GLOBAL 100 INDEX FUND	2024-09-30
MACKENZIE CUNDILL VALUE FUND II	2024-09-30
MACKENZIE DIVERSIFIED GROWTH FUND	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
MACKENZIE EMERGING MARKETS BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
MACKENZIE EMERGING MARKETS EQUITY INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE EMERGING MARKETS EX-CHINA EQUITY FUND	2024-09-30
MACKENZIE EMERGING MARKETS FUND II	2024-09-30
MACKENZIE EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE FLOATING RATE INCOME ETF	2024-09-30
MACKENZIE FUTUREPATH CANADIAN CORE BOND FUND	2024-09-30
MACKENZIE FUTUREPATH INTERNATIONAL EQUITY FUND	2024-09-30
MACKENZIE GLOBAL HIGH YIELD FIXED INCOME ETF	2024-09-30
MACKENZIE GLOBAL RESOURCE FUND II	2024-09-30
MACKENZIE GLOBAL SUSTAINABLE BOND ETF	2024-09-30
MACKENZIE GLOBAL SUSTAINABLE HIGH YIELD BOND FUND	2024-09-30
MACKENZIE INTERNATIONAL EQUITY INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
MACKENZIE INTERNATIONAL QUANTITATIVE LARGE CAP FUND	2024-09-30
MACKENZIE INTERNATIONAL QUANTITATIVE SMALL CAP FUND	2024-09-30
MACKENZIE IVY GLOBAL EQUITY ETF	2024-09-30
MACKENZIE IVY INTERNATIONAL FUND II	2024-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MACKENZIE SHARIAH GLOBAL EQUITY FUND	2024-09-30
MACKENZIE US HIGH YIELD BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
MACKENZIE US INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
MACKENZIE US LARGE CAP EQUITY INDEX ETF	2024-09-30
MACKENZIE US LARGE CAP EQUITY INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
MACKENZIE US TIPS INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
MANDAT CROISSANCE ÉQUILIBRÉE VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC	2024-09-30
MANDAT CROISSANCE VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC	2024-09-30
MANDAT D' ACTIONS AMÉRICAINES MACK	2024-09-30
MANDAT D' ACTIONS CANADIENNES MACK	2024-09-30
MANDAT D' ACTIONS EAEO MACK	2024-09-30
MANDAT D' OBLIGATIONS À LONG TERME CANADIENNES CI	2024-09-30
MANDAT D' OBLIGATIONS CANADIENNES MACK	2024-09-30
MANDAT D' OBLIGATIONS MONDIALES MACK	2024-09-30
MANDAT D' OBLIGATION À COURT TERME CANADIENNES CI	2024-09-30
MANDAT ÉLARGI D' ACTIONS MACK	2024-09-30
MANDAT ÉQUILIBRÉ VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
MANDAT MONDIAL ÉQUILIBRÉ AVANTAGES VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC	2024-09-30
MANDAT MONDIAL ÉQUILIBRÉ DÉCOUVERTES VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ ALPHA D'ACTIONS INTERNATIONALES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ ALPHA D'ACTIONS MONDIALES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ CANADIEN DE DIVIDENDES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ CROISSANCE D'ACTIONS INTERNATIONALES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONS MONDIALES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'ACTIF RÉEL MONDIAL CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ DE CRÉDIT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE MONDIAL	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ DE CROISSANCE D'ACTIONS CANADIENNES CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'IMMOBILIER MONDIAL CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ D'INFRASTRUCTURES MONDIALES CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
MANDAT PRIVÉ FIDELITY REVENU CONSERVATEUR	2024-09-30
MANDAT PRIVÉE RÉPARTITION DE L'ACTIF MONDIAL CI	2024-09-30
MANDAT PRIVÉ'OBLIGATIONS D'ETAT AMÉLIONRÉES MONDIALES CI	2024-09-30
MANDAT REVENU ÉQUILIBRÉ VISIO PATRIMOINE PRIVÉ IPC	2024-09-30
MANDAT REVENU VISIO PATRIMOINE PRIVE IPC	2024-09-30
MARITIME LAUNCH SERVICES INC. (FORMERLY, JAGUAR FINANCIAL CORPORATION)	2024-09-30
MINES INDÉPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2024-09-30
MISTANGO RIVER RESOURCES INC.	2024-09-30
MOSAIC MINERALS CORP.	2024-09-30
MTL CANNABIS CORP. (FORMERLY CANADA HOUSE CANNABIS GROUP INC.)	2024-09-30
MULTI-ACTIFS ACTIONS INTERNATIONALES	2024-09-30
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE	2024-09-30
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU	2024-09-30
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU	2024-09-30
NEVADO RESOURCES CORPORATION	2024-09-30
NEW FRONTIER VENTURES INC. (FORMERLY GRAVITAS FINANCIAL INC.)	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
NIO MÉTAUX STRATÉGIQUES INC. (ANCIENNEMENT NIOCAN INC.)	2024-09-30
NOA LITHIUM BRINES INC.	2024-09-30
NORD PRECIOUS METALS MINING INC.	2024-09-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2024-09-30
NORTHX NICKEL CORP.	2024-09-30
NOVRA TECHNOLOGIES INC.	2024-09-30
O2GOLD INC.	2024-09-30
OMAI GOLD MINES CORP. (FORMERLY ANCONIA RESOURCES CORP.)	2024-09-30
ORGANTO FOODS INC.	2024-09-30
PADLOCK EURO STORAGE FUND I	2024-09-30
PADLOCK PARTNERS UK FUND IV	2024-09-30
PETITES CAPITALISATIONS MONDIALES COUNSEL	2024-09-30
PETRICHOR ENERGY INC.	2024-09-30
PETROLYMPIC LTD.	2024-09-30
PORTEFEUILLE À FAIBLE VOLATILITÉ IG – ACCENT REVENU (AUPARAVANT PORTEFEUILLE ACCENT REVENU À RISQUE GÉRÉ IG)	2024-09-30
PORTEFEUILLE À FAIBLE VOLATILITÉ IG – CROISSANCE (AUPARAVANT PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ ACCENT CROISSANCE À RISQUE GÉRÉ IG)	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE À FAIBLE VOLATILITÉ IG – ÉQUILIBRÉ (AUPARAVANT PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ À RISQUE GÉRÉ IG)	2024-09-30
PORTEFEUILLE À FAIBLE VOLATILITÉ IG – ÉQUILIBRÉ REVENU (AUPARAVANT PORTEFEUILLE ACCENT CROISSANCE DE REVENU ÉQUILIBRÉ À RISQUE GÉRÉ IG)	2024-09-30
PORTEFEUILLE À REVENU FIXE CANADIEN MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE ACCÉLÉRÉ CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ACTION CLIMAT IG - ACTIONS MONDIALES	2024-09-30
PORTEFEUILLE ACTION CLIMAT IG - ÉQUILIBRÉ MONDIAL À REVENU FIXE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ACTION CLIMAT IG - ÉQUILIBRÉ MONDIAL D'ACTIONS	2024-09-30
PORTEFEUILLE ACTION CLIMAT IG - ÉQUILIBRÉ MONDIAL NEUTRE	2024-09-30
PORTEFEUILLE À DE CROISSANCE GÉRÉ IG – ACTIONS CANADIENNES (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À CROISSANCE GÉRÉE IG – ACTIONS PRINCIPALEMENT CANADIENNES)	2024-09-30
PORTEFEUILLE À DE CROISSANCE GÉRÉ IG – ACTIONS MONDIALES (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À CROISSANCE GÉRÉE IG – ACTIONS MONDIALES)	2024-09-30
PORTEFEUILLE À DE CROISSANCE GÉRÉ IG – ÉQUILIBRÉ MONDIAL D'ACTIONS MONDIALES (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À CROISSANCE GÉRÉE IG – ÉQUILIBRÉ MONDIAL D'ACTIONS)	2024-09-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE DE REVENU MENSUEL MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE CROISSANCE MODÉRÉE SYMÉTRIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE CROISSANCE SYMÉTRIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE D'ACTIFS RÉELS INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES PROFIL	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE IG – ÉQUILIBRÉ CANADIEN (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À CROISSANCE GÉRÉE IG – ÉQUILIBRÉ CANADIEN NEUTRE)	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE IG – ÉQUILIBRÉ MONDIAL (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À CROISSANCE GÉRÉE IG – ÉQUILIBRÉ MONDIAL NEUTRE)	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU FIXE DIVERSIFIÉ CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU IG (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À VERSEMENTS GÉRÉS IG)	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU IG – CROISSANCE (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À VERSEMENTS GÉRÉS ET DE CROISSANCE IG)	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU IG – CROISSANCE PLUS (AUPARAVANT PORTEFEUILLE À VERSEMENTS GÉRÉS ET DE CROISSANCE BONIFIÉE IG)	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL BONIFIÉ PROFIL – ÉQUILIBRÉ CANADIEN À REVENU FIXE	2024-09-30
PORTEFEUILLE DE REVENU MENSUEL BONIFIÉ PROFIL – ÉQUILIBRÉ CANADIEN NEUTRE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES HORIZON 2030 IG	2024-09-30
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES HORIZON 2035 IG	2024-09-30
PORTEFEUILLE D'ÉPARGNE-ÉTUDES HORIZON 2040 IG	2024-09-30
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS CROISSANCE COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS ÉQUILIBRÉ COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS REVENU COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE DURABLE DE CROISSANCE CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE DURABLE ÉQUILIBRÉ CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE DURABLE PRUDENT CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉNERGIQUE CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ À REVENU FIXE MONDIAL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES PROFIL	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU FIXE MONDIAL PROFIL	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MENSUEL MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ GÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MONDIAL NEUTRE MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MONDIAL NEUTRE PROFIL	2024-09-30
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SYMÉTRIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB À REVENU MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MODÉRÉE MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB D'ACTIONS MACKENZIE	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU ESG MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE ESG MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ ESG MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MOSAÏQUE CI	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FNB REVENU PRUDENT MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FOCUS CONSERVATEUR COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE FOCUS CROISSANCE COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE FOCUS ÉQUILIBRÉ COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - ACCENT REVENU	2024-09-30
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - CROISSANCE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - ÉQUILIBRÉ	2024-09-30
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - ÉQUILIBRÉ CROISSANCE	2024-09-30
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - ÉQUILIBRÉ REVENU	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - MONDIAL REVENU	2024-09-30
PORTEFEUILLE FONDAMENTAL IG - REVENU	2024-09-30
PORTEFEUILLE MODÉRÉ CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE MONDIAL REVENU ET CROISSANCE COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE NOUVEAUX DIPLÔMÉS IG	2024-09-30
PORTEFEUILLE PILIER INVESTORS	2024-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT CANADA VIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT DE REVENU MENSUEL MACKENZIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT DE REVENU MENSUEL MACKENZIE FUTUREPATH	2024-09-30
PORTEFEUILLE PRUDENT SYMÉTRIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE REVENU MENSUEL COUNSEL	2024-09-30
PORTEFEUILLE REVENUE PRUDENT SYMÉTRIE	2024-09-30
PORTEFEUILLE REVENU FIXE SYMÉTRIE	2024-09-30
PREMIER AMERICAN URANIUM INC.	2024-09-30
PUREPOINT URANIUM GROUP INC.	2024-09-30
PUTNAM - IG U.S. GROWTH POOL	2024-09-30
QUINSAM CAPTIAL CORPORATION	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
RAKOVINA THERAPEUTICS INC. (FORMERLY, VINCERO CAPITAL CORP.)	2024-09-30
RED LIGHT HOLLAND CORP. (FORMERLY, ADDED CAPITAL INC.)	2024-09-30
REPLENISH NUTRIENTS HOLDING CORP. (FORMERLY KNOWN AS EARTHRENEW INC.)	2024-09-30
REPUBLIC GOLDFIELDS INC.	2024-09-30
RESSOURCES DELTA LIMITÉE	2024-09-30
RESSOURCES KWG INC.	2024-09-30
RESSOURCES MASON INC.	2024-09-30
REVENU FIXE COUNSEL	2024-09-30
RIVALRY CORP. (FORMERLY PMML CORP.)	2024-09-30
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2024-09-30
RUSORO MINING LTD.	2024-09-30
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE CI	2024-09-30
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE ÉQUILIBRÉE CI	2024-09-30
SÉRIE PORTEFEUILLES DE REVENU CI	2024-09-30
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE CI	2024-09-30
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE PRUDENTE CI	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SÉRIE PORTEFEUILLES PRUDENTE CI	2024-09-30
SÉRIE PORTEFEUILLES ROISSANCE MAXIMALE CI	2024-09-30
SOCIETE MINIERE EMPIRE INC	2024-09-30
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC. (FORMERLY, CENTIVA CAPITAL INC.)	2024-09-30
STAKEHOLDER GOLD CORP.	2024-09-30
STARDUST SOLAR ENERGY INC.	2024-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) DEBENTURE FUND	2024-09-30
SUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUSTSUNSTONE OPPORTUNITY (2006) REALTY TRUST	2024-09-30
THE DESCARTES SYSTEMS GROUP INC.	2024-10-31
THREED CAPITAL INC.	2024-09-30
TIER ONE SILVER INC. (FORMERLY, TIER ONE METALS INC.)	2024-09-30
TINTINA MINES LIMITED	2024-09-30
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2024-09-30
TUDOR GOLD CORP.	2024-09-30
UNIGOLD INC.	2024-09-30
VAL-D'OR MINING CORPORATION (FORMERLY NUNAVIK NICKEL MINES LTD.)	2024-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
VOICE MOBILITY INTERNATIONAL, INC.	2024-09-30
VOLATUS AEROSPACE INC. (FORMERLY, DRONE DELIVERY CANADA CORP.)	2024-09-30
WEALTHSIMPLE DEVELOPED MARKETS EX NORTH AMERICA SOCIALLY RESPONSIBLE INDEX ETF	2024-09-30
WEALTHSIMPLE NORTH AMERICA SOCIALLY RESPONSIBLE INDEX ETF	2024-09-30
WEALTHSIMPLE NORTH AMERICAN GREEN BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED)	2024-09-30
WEALTHSIMPLE SHARIAH WORLD EQUITY INDEX ETF	2024-09-30
WESTPHALIA DEV. CORP.	2024-09-30
WHITEMUD RESOURCES INC.	2024-09-30
WILDPACK BEVERAGE INC.	2024-09-30
WORLD COPPER LTD,	2024-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CHAMPS D'OR DE LA BEAUCE INC.	2024-07-31
CIBC ALTERNATIVE CREDIT STRATEGY	2024-08-31
EAT & BEYOND GLOBAL HOLDINGS INC.	2024-07-31
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2024-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS À RENDEMENT FLEXIBLE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS COMMUN CANADIEN DE BASE GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN CANADIEN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN D' ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE BASE DE TITRES À REVENU FIXE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE BASE PLUS DE TITRES À REVEU FIXE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE RENDEMENT AMÉRIQUE DU NORD GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE RENDEMENT D' ACTIONS D' AMÉRIQUE DU NORD GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN PRUDENT DE TITRES À REVENU FIXE CIBC	2024-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2028 CIBC	2024-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2029 CIBC	2024-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2030 CIBC	2024-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE NEUTRE EN DEVICES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES TOUTES CAPITALISATIONS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES NEUTRE EN DEVICES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL NEUTRE EN DEVICES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU À COURT TERME RENAISSANCE	2024-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU D'ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DES MARCHÉS MONDIAUX RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2025 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2026 CIBC	2024-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2027 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2025 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2026 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2027 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS EN DOLLARS AMÉRICAINS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL CIBC	2024-08-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
GOODFOOD MARKET CORP.	2024-09-07
GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.	2024-07-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	
	Date du document
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2024-10-31
LES MINES D'OR VISIBLE INC.	2024-07-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIFS RÉELS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIFS RÉELS RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES AMÉRICAINES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES AMÉRICAINES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES CANADIENNES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES CANADIENNES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES DES MARCHÉS ÉMERGENTS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES DES MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES INTERNATIONALES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES MONDIALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIONNAIRES MONDIALES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU D'ACTIONNAIRES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU D'ACTIONNAIRES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL RENAISSANCE)	2024-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MANDAT PRIVÉ DE REVENU MONDIAL ÉQUILIBRÉ D'ACTIFS MULTIPLES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU MONDIAL ÉQUILIBRÉ D'ACTIFS MULTIPLES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS MONDIALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ D'ACTIFS MULTIPLES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ D'ACTIFS MULTIPLES RENAISSANCE)	2024-08-31
PLATINUM GROUP METALS LTD.	2024-08-31
PORTEFEUILLE 100 ACTIONS AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE DE TITRES ÉTRANGERS DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL D'AVANTAGES SUR L'INFLATION RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE CROISSANCE ET DE REVENU RENAISSANCE	2024-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU PRUDENT RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE	2024-08-31
STELLAR ORAFRIQUE INC.	2024-07-31
STRATÉGIE DE RENDEMENT ABSOLU D'ACTIFS MULTIPLES CIBC	2024-08-31
VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.	2024-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CHAMPS D'OR DE LA BEAUCE INC.	2024-07-31
CIBC ALTERNATIVE CREDIT STRATEGY	2024-08-31
EAT & BEYOND GLOBAL HOLDINGS INC.	2024-07-31
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2024-09-30
FONDS À RENDEMENT FLEXIBLE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS ACCENT MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS CHINE PLUS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS COMMUN CANADIEN DE BASE GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN CANADIEN DE CROISSANCE DES DIVIDENDES GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN D'ACTIONS AMÉRICAINES DE BASE GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
FONDS COMMUN D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE BASE DE TITRES À REVENU FIXE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE BASE PLUS DE TITRES À REVEU FIXE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE RENDEMENT AMÉRIQUE DU NORD GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN DE RENDEMENT D' ACTIONS D' AMÉRIQUE DU NORD GESTION PRIVÉE CIBC	2024-08-31
FONDS COMMUN PRUDENT DE TITRES À REVENU FIXE CIBC	2024-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2028 CIBC	2024-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2029 CIBC	2024-08-31
FONDS D' OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ 2030 CIBC	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE CROISSANCE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE VALEUR RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES TOUTES CAPITALISATIONS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE DIVIDENDES INTERNATIONAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE PETITES CAPITALISATIONS MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU À COURT TERME RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU D' ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ EN DOLLARS AMÉRICAINS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE REVENU MENSUEL CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS DE SCIENCES DE LA SANTÉ MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE SCIENCES ET DE TECHNOLOGIES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DE VALEUR DE BASE CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DES MARCHÉS MONDIAUX RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'INFRASTRUCTURE MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2025 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2026 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES DE PREMIÈRE QUALITÉ 2027 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2025 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2026 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE PREMIER ORDRE 2027 CIBC	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS EN DOLLARS AMÉRICAINS RENAISSANCE	2024-08-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE AMÉRICAIN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MONDIAL CIBC	2024-08-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE	2024-08-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL RENAISSANCE	2024-08-31
GOODFOOD MARKET CORP.	2024-09-07
GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.	2024-07-31
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2024-10-31
LES MINES D'OR VISIBLE INC.	2024-07-31
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES NEUTRE EN DEVISES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D'ACTIFS RÉELS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D'ACTIFS RÉELS RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES RENAISSANCE)	2024-08-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES CIBC (AUPARAVANT MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS MONDIALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU D' ACTIONS CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU D' ACTIONS RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE MULTISECTORIEL RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ DE REVENU MONDIAL ÉQUILIBRÉ D' ACTIFS MULTIPLES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ DE REVENU MONDIAL ÉQUILIBRÉ D' ACTIFS MULTIPLES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ D' OBLIGATIONS MONDIALES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ D' OBLIGATIONS MONDIALES RENAISSANCE)	2024-08-31
MANDAT PRIVÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ D' ACTIFS MULTIPLES CIBC (AUPARAVANT LE MANDAT PRIVÉ MONDIAL ÉQUILIBRÉ D' ACTIFS MULTIPLES RENAISSANCE)	2024-08-31
PLATINUM GROUP METALS LTD.	2024-08-31
PORTEFEUILLE 100 ACTIONS AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE DE TITRES ÉTRANGERS DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE REVENU AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE MONDIAL DE CROISSANCE AXIOM	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL D' ACTIONS MONDIALES RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL D'AVANTAGES SUR L'INFLATION RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE CROISSANCE ET DE REVENU RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU PRUDENT RENAISSANCE	2024-08-31
PORTEFEUILLE OPTIMAL DE REVENU RENAISSANCE	2024-08-31
STELLAR ORAFRIQUE INC.	2024-07-31
STRATÉGIE DE RENDEMENT ABSOLU D'ACTIFS MULTIPLES CIBC	2024-08-31
VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.	2024-08-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
EROS RESOURCES CORP.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

GROSVENOR CPC I INC.

OCEANIC IRON ORE CORP.

PETROLYMPIC LTD.

THE WESTAIM CORPORATION

NOTICE ANNUELLE

Date du document

GOODFOOD MARKET CORP.

2024-09-07

GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.

2024-07-31

LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE

2024-10-31

PLATINUM GROUP METALS LTD.

2024-08-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
AbraSilver Resource Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gatley, Stephen Trelawney	4	O	2024-12-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	12 000	2.5000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Gatley, Stephen Trelawney	4	O	2024-12-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	(60 000)	2.5000	ON
ACT Energy Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MAXWELL, RODERICK DONALD	4, 5							
Held in RRSP	PI	O	2024-11-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(28 572)	6.3600	AB
Maxwell (2024) Family Trust	PI	O	2024-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	6.3100	AB
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	6.2700	AB
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2800	AB
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.3000	AB
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.2500	AB
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	6.2100	AB
Sharron Maxwell TFSA	PI	O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 429	6.2500	AB
TFSA	PI	O	2024-11-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	28 572	6.3600	AB
Spengler, Vaugn	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	13 386	3.2200	AB
<i>Options</i>								
Spengler, Vaugn	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(13 386)	3.2200	AB
ADCORE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Puar, Sukvinder Sokhie	4	O	2024-12-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(248 950)	0.1800	ON
Aimia Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aimia Inc.	1	O	2024-10-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	11 800	2.6037	ON
		M	2024-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.6037	ON
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.5031	ON
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.5446	ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.5658	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	2.6171	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)		ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	2.5841	ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)		ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.6058	ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	2.6175	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)		ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	2.6163	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(9 300)		ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	2.5768	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(7 900)		ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.6436	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	2.5931	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)		ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	111 700	2.5550	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(111 700)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.5620	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.4935	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.4958	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.4853	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.3786	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.4025	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	2.4051	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	2.4958	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	2.6047	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		ON
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Air Canada	1	O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	535 800	24.8856	QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	535 800	24.7787	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	535 800	24.6693	QC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	535 800	24.8708	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	535 800	24.9045	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(535 800)		QC
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bitsakakis, Christos	5	O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	3.8249	ON
Schoch, Peter Grenville	4, 3							
PG Schoch & Associates	PI	O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.8000	ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Thompson, Rebecca	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	9 300	9.3400	ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	26.3700	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Elhaj, Khalid	5	O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(13 004)	25.8639	ON
Guimond, Luc	5	O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(26 008)	25.8639	ON
Tang, Grace	5	O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(11 704)	25.8639	ON
<i>Options</i>								
Thompson, Rebecca	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(9 300)	9.3400	ON
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Huskilson, Christopher	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 126	6.8279	ON
AltaGas Ltd.								
<i>Droits Restricted Units (RU)</i>								
Zelond, Wendy Houde	7	O	2024-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	548		AB
		O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(19 571)	33.8400	AB
Altius Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Altius Minerals Corporation	1	O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	25.3800	NF
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	24.7200	NF
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	24.8600	NF
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	25.5430	NF
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	26.0000	NF
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	16 300	25.9600	NF

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	26.0000	NF
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	26.0000	NF
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(91 000)		NF
Altus Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brennan, William	4							
Long Path Partners	PI	O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 301)	59.3100	ON
		O	2024-12-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	59.9800	ON
Alvopetro Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alvopetro Energy Ltd.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.8565	AB
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.8725	AB
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	4.8294	AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.8775	AB
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.9450	AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.9525	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.9895	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.9508	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.9080	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.7967	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	4.8411	AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.8000	AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.7448	AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.7000	AB
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.6100	AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.5760	AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.5340	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.4600	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.3428	AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.4200	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.3100	AB
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(48 200)		AB
Amex Exploration inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carrier, Pierre	4, 5							
9254-4923 Québec Inc.	PI	O	2024-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1700	QC
Shareck, André	4	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1894	QC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1900	QC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1500	QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1600	QC
		O	2024-11-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(100 000)	1.1550	QC
Gestion Shandrek Inc.	PI	O	2024-11-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	1.1550	QC
Trottier, Jacques	4, 5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1700	QC
Aris Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lourens, Cornelius Jansen	5	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	5.5850	BC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 255	5.4074	BC
Thomas, Richard	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	79 249	4.0300	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 249)	5.7400	BC
<i>Options</i>								
Thomas, Richard	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(79 249)	4.0300	BC
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Wong, Jennifer	4, 5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	20 000		BC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	46.5000	BC
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Wong, Jennifer	4, 5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	20.8228	MB
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	20.8400	MB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	20.8500	MB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	20.8800	MB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	20.8900	MB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	20.9000	MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	21.7400	MB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	21.7500	MB
Parts								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(785 800)		MB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	147 900	7.7415	MB
Ascot Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nebari Partners, LLC	3							
Nebari Gold Fund 1, LP	PI	O	2024-11-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Nebari Natural Resources AIV II, LP	PI	O	2024-11-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Bons de souscription</i>								
Nebari Partners, LLC	3							
Nebari Gold Fund 1, LP	PI	O	2024-11-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Nebari Natural Resources AIV II, LP	PI	O	2024-11-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Convertible Facility</i>								
Nebari Partners, LLC	3							
Nebari Natural Resources Credit Fund II, LP	PI	O	2024-11-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Athabasca Oil Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Athabasca Oil Corporation	1	O	2024-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	188 700	5.1555	AB
		O	2024-11-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 200	5.2311	AB
		O	2024-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 200	5.2488	AB
		O	2024-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	192 300	5.2689	AB
		O	2024-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 200	5.2742	AB
		O	2024-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	193 200	5.1983	AB
		O	2024-11-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	187 000	5.1030	AB
		O	2024-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	187 000	5.0371	AB
		O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	187 000	4.9750	AB
		O	2024-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	187 000	5.0871	AB
		O	2024-11-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	187 000	5.0668	AB
		O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 200	5.0741	AB
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 200	5.1411	AB
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 200	5.2227	AB
		O	2024-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 200	5.4470	AB
		O	2024-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 200	5.4868	AB
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 100	5.3416	AB
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 100	5.2122	AB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 100	5.1812	AB
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	164 300	5.1505	AB
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 100	5.1385	AB
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(245 600)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(188 700)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(193 200)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(193 200)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(192 300)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(193 200)		AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Aurinia Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aurinia Pharmaceuticals	1	O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	149 708	8.8726USD	AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(149 708)	8.8726USD	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	145 001	8.7232USD	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(145 001)	8.7232USD	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	153 098	8.8170USD	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(153 098)	8.8170USD	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	84 379	8.9399USD	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(84 379)	8.9399USD	AB
Badger Infrastructure Solutions Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Badger Infrastructure Solutions Ltd.	1	O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	35.9800	AB
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	36.4500	AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	37.3400	AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.8100	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.6900	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	37.9200	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.7900	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	38.0700	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	38.2400	AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	37.9100	AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.9200	AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.5800	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.8900	AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	37.8700	AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(28 600)		AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(29 900)		AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)		AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	37.9000	AB
Banque Canadienne Imperiale de Commerce								
<i>Droits RSA (cash settled)</i>								
Guse, Frank	5	O	2024-11-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 605)		ON
Rimmer, Susan	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(3 209)		ON
Sedran, Robert	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 203)		ON
Banque de Montréal								
<i>Deferred Share Units</i>								
Bakhshi, Nandita	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	8	132.8300	QC
Casper, David Robert	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	42	132.8300	QC
Cepeda, Adela	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	289	132.8300	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Connelly, Kevin Michael	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	189	132.8300	QC
Cooper, Diane Louise	4	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	106	132.8300	QC
Cope, George	4	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	50	132.8300	QC
Edwards, Christine A.	4	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	153	132.8300	QC
Matthews, Charles Raymond	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	153	132.8300	QC
Munce, Claudia Fan	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	17	132.8300	QC
Van Handel, Michael	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	351	132.8300	QC
Performance Share Units								
Agrawal, Piyush	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	361	132.8300	QC
Casper, David Robert	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	726	132.8300	QC
HACKETT, DARREL	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	231	132.8300	QC
Haward-Laird, Sharon Marie	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	262	132.8300	QC
Hirji, Nadim	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	108	132.8300	QC
Johannson, Erminia	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	831	132.8300	QC
Kamanga, Deland	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	390	132.8300	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	380	132.8300	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	706	132.8300	QC
Tuzun, Tayfun	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	659	132.8300	QC
White, William Darryl	7, 5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	1 882	132.8300	QC
Restricted Share Units								
Agrawal, Piyush	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	119	132.8300	QC
Bakhshi, Nandita	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	207	132.8300	QC
Casper, David Robert	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	338	132.8300	QC
HACKETT, DARREL	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	385	132.8300	QC
Haward-Laird, Sharon Marie	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	88	132.8300	QC
Hirji, Nadim	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	104	132.8300	QC
Johannson, Erminia	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	29	132.8300	QC
Kamanga, Deland	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	505	132.8300	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	15	132.8300	QC
Nalgirkar, Rahul	7	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	138	132.8300	QC
Tannenbaum, Alan	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	1 763	132.8300	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	15	132.8300	QC
Bausch Health Companies Inc. (formerly, Valeant Pharmaceuticals International, Inc.)								
Actions ordinaires								
Carson, Seana Lynne	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 159	8.3700USD	QC
					97 - Autre	(1 692)		QC
Dautbegovic, Mirza	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 159	8.3700USD	QC
					97 - Autre	(1 196)	8.3700USD	QC
Droits Restricted Share Units (RSUs)								
Carson, Seana Lynne	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 159)	8.3700USD	QC
Dautbegovic, Mirza	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 159)	8.3700USD	QC
Baytex Energy Corp.								
Actions ordinaires								
Baytex Energy Corp	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	144 300	2.9830USD	AB
			2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	141 000	3.0601USD	AB
			2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	139 200	3.1099USD	AB
			2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	137 900	3.1213USD	AB
			2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	138 500	3.1244USD	AB
			2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	143 478	2.9863USD	AB
			2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	147 300	2.9232USD	AB
			2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	148 300	2.9007USD	AB
			2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	2.8600USD	AB
			2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	144 100	2.9631USD	AB
			2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	143 800	2.9609USD	AB
			2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	142 000	3.0082USD	AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	144 100	2.9746USD	AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	143 200	2.9929USD	AB
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	141 000	3.0486USD	AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	142 100	3.0179USD	AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	146 500	2.9274USD	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	150 400	2.8322USD	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	150 400	2.8405USD	AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	150 500	3.9869	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	150 500	3.9849	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 041 078)		AB
BCE Inc.								
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse (2,000,000 Common Shares - settlement date April 15, 2025)</i>								
BCE Inc.	1							
Bell Canada	PI	O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		QC
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse (2,000,000 Common Shares - settlement date April 15, 2027)</i>								
BCE Inc.	1							
Bell Canada	PI	O	2001-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse (750,000 Common Shares - settlement date April 15, 2025)</i>								
BCE Inc.	1							
Bell Canada	PI	O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		QC
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse (750,000 Common Shares - settlement date April 15, 2027)</i>								
BCE Inc.	1							
Bell Canada	PI	O	2001-01-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur</i>								
BCE Inc.	1							
Bell Canada	PI	O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		QC
		O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
		O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		QC
		O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		QC
		O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
BlackBerry Limited (formerly Research In Motion Limited)								
<i>Deferred Share Units</i>								
Bahash, Lisa Jane	4	O	2024-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 064		ON
Brace, Philip Gordon	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 551		ON
Daniels, Michael Alan	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 492		ON
Disbrow, Lisa S.	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 040		ON
Lynch, Richard John	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 437		ON
Wouters, Wayne Gordon	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 342		ON
Bombardier Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Voting)</i>								
Bombardier Inc.	1	O	2024-11-01	D	97 - Autre	3 207	102.8996	QC
		O	2024-11-01	D	97 - Autre	(3 207)		QC
		O	2024-11-04	D	97 - Autre	3 227	102.2313	QC
		O	2024-11-04	D	97 - Autre	(3 227)		QC
		O	2024-11-05	D	97 - Autre	3 251	101.5066	QC
		O	2024-11-05	D	97 - Autre	(3 251)		QC
		O	2024-11-06	D	97 - Autre	3 154	104.6181	QC
		O	2024-11-06	D	97 - Autre	(3 154)		QC
		O	2024-11-07	D	97 - Autre	3 271	100.8835	QC
		O	2024-11-07	D	97 - Autre	(3 271)		QC
		O	2024-11-08	D	97 - Autre	3 334	98.9600	QC
		O	2024-11-08	D	97 - Autre	(3 334)		QC
Brookfield Corporation (formerly Brookfield Asset Management Inc.)								
<i>Actions échangeables Class A Limited Voting</i>								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-11-27	D	99 - Correction d'information	(265)		ON
RESP	PI	O	2020-02-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-27	I	99 - Correction d'information	265		ON
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Blidner, Jeffrey Miles	4, 5							
Blidner Family Foundation	PI	O	2024-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	86.2532	ON
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	7 500	19.8310USD	ON
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 269)	60.0800USD	ON
		O	2024-11-27	D	99 - Correction d'information	253		ON
<i>Options</i>								
Goodman, Nicholas Howard	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	19.8310USD	ON
Brookfield Wealth Solutions Ltd. (formerly Brookfield Reinsurance Ltd.)								
<i>Actions échangeables Class A Limited Voting</i>								
Shah, Sachin G.	4, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	4 476		ON
<i>Class A-1 Exchangeable Non-Voting Shares</i>								
Shah, Sachin G.	4, 5	O	2024-08-29	D	36 - Conversion ou échange	(4 476)		ON
CAE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grenier, Pascal	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	20 000	20.5700	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	39 000	27.1400	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 000)	32.6000	QC
Parent, Marc	4, 5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	343 000	27.1400	QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(343 000)	32.7000	QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	32.9300	QC
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>								
Grenier, Pascal	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(39 000)	27.1400	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	20.5700	QC
Parent, Marc	4, 5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(343 000)	27.1400	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Leontidis, Nick	5	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 871	32.4800	QC
Calian Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Basler, Raymond Gregory	4	O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	1 000	36.4900	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(849)	49.5900	ON
Calian Technologies Ltd	1	O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	47.2000	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	48.1500	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 750	48.5700	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 750)		ON
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	50.6900	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		ON
<i>Options</i>								
Basler, Raymond Gregory	4	O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	36.4900	ON
Canada Goose Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Johannson, Jessica Sybil-Lynne	5	O	2024-11-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	456		ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(456)	13.3500	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Johannson, Jessica Sybil-Lynne	5	O	2024-11-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(456)		ON
CANADIAN GOLD RESOURCES LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goguen, Ronald J.	4, 5, 3							
Heather Goguen	PI	O	2023-01-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
McGavney, Ian	4	O	2023-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian Natural Resources Limited	1	O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 710 000	34.0106USD	AB
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 070 000	47.4913	AB
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500 000)		AB
CANEX Metals Inc. (formerly Northern Abitibi Mining Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Schultz, Blair	4							
Blair Schultz Investco Inc.	PI	O	2024-12-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	390 000	0.0350	AB
Schultz Family Trust 2016	PI	O	2024-12-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(390 000)	0.0350	AB
<i>Options</i>								
Collins, Chantelle	5	O	2024-11-25	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0500	AB
Cannara Biotech Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olymbec Investments Inc.	3	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.7371	BC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.7713	BC
Sosiak, Nicholas	5	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7500	BC
Canso Credit Income Fund								
<i>Parts Class A Units</i>								
Carswell, John Paul	7							
Canso Partners Fund	PI	O	2024-11-29	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	416		ON
Capstone Copper Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pybot, Darren Murvin	4, 5	O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	10.0358	BC
CareRx Corporation (formerly Centric Health Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
CareRx Corporation	1	O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(27 505)		ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	1.9569	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.9300	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 621	1.9040	ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 221	1.8394	ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 921	1.8396	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.9700	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 121	2.0000	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	1.9867	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.9547	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 021	1.8470	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.8050	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	700	1.8057	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 421	1.7918	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	1.7731	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	1.8667	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 121	1.8994	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	1.8755	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.8800	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 321	1.9212	ON
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Langevin, Luc	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	12.1500	QC
CCL Industries Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
CCL Industries Inc.	1	O	2024-11-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 661	77.0451	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(72 661)		ON
		O	2024-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	75.9143	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	76.8166	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	77.6827	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	78.0553	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	77.4487	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	76.3443	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	76.4178	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 800	77.5698	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(57 800)		ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 024	77.5477	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(67 024)		ON
Sellors, James Andrew	5	O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	77.5000	ON
Celestica Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Agrawal, Alok K.	7	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 550	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 550)	85.3889USD	ON
Chawla, Mandeep	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 704	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 704)	85.3889USD	ON
Cooper, Todd Christopher	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 769	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 769)	85.3889USD	ON
Etienvre, Yann Louis	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 850	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 850)	85.3889USD	ON
Mionis, Robert Andrew	4, 5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	46 766	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 766)	85.3889USD	ON
Phillips, Jason	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 204	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 204)	85.3889USD	ON
Wong, Leila	7	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	889	121.5000	ON
		O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 115	85.3889USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 115)	85.3889USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Agrawal, Alok K.	7	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 550)		ON
		O	2024-12-02	D	59 - Exercice au comptant	(1 663)		ON
Chawla, Mandeep	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 704)		ON
		O	2024-12-02	D	59 - Exercice au comptant	(11 180)		ON
Cooper, Todd Christopher	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 769)		ON
		O	2024-12-02	D	59 - Exercice au comptant	(8 437)		ON
Etienvre, Yann Louis	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 850)		ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
D'Orazio, Claudia	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	171		ON
Kei, Wendy Wai Ting	4	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33	8.3095	ON
Parrett, Michael S.	4	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	354	8.3500	ON
Rehman, Yousef	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	373		ON
Wilkinson, Lisa	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Kei, Wendy Wai Ting	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319		ON
MacDougall, Craig Stephen	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		ON
Pressler, Sheryl	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300		ON
Wright, Paul Nicholas	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	494		ON
Yurkovich, Susan L	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	857		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Chawrun, William Paul	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	452		ON
D'Orazio, Claudia	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	773		ON
MacDougall, Craig Stephen	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		ON
Parrett, Michael S.	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 723		ON
Perron, Jacques	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110		ON
Pressler, Sheryl	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23		ON
Rehman, Yousef	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 441		ON
Snyder, Ryan Matthew Jonathan	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238		ON
Timpano, Hélène	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273		ON
Tomory, Paul Botond Stילו	4, 5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	821		ON
Wilkinson, Lisa	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119		ON
Wright, Paul Nicholas	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 581		ON
Yurkovich, Susan L	4	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	315		ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
<i>Performance Share Units</i>								
Chawrun, William Paul	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 239		ON
D'Orazio, Claudia	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 001		ON
Rehman, Yousef	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 090		ON
Snyder, Ryan Matthew Jonathan	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	600		ON
Timpano, Hélène	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	619		ON
Tomory, Paul Botond Sticho	4, 5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 889		ON
Wilkinson, Lisa	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	287		ON
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Paz, Carlos Esteban	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 560	35560.0000	ON
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Paz, Carlos Esteban	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(70 000)	2.8600	ON
CES Energy Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aulicino, Anthony Michael	5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	9.6500	AB
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	9.8500	AB
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Godin, Serge	4, 3	O	2024-11-27	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(76 400)	157.9500	QC
DISTINCTION CAPITAL INC.	PI	O	2024-11-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	76 400	157.9500	QC
Strass, Torsten	5	O	2024-11-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(100)		QC
		O	2024-11-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(100)		QC
		O	2024-11-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 900)		QC
Class A (Charles Schwab & Co. Inc.)	PI	O	2024-11-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	100		QC
Class A (Interactive Brokers)	PI	O	2024-11-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	100		QC
		O	2024-11-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 900		QC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Alama, Leif	5	O	2024-11-05	D	97 - Autre	(884)	140.2700	QC
		M	2024-11-05	D	97 - Autre	(883)	140.2700	QC
Champion Iron Limited								
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Beevor, Ronald Hugh	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501		ON
CORMIER, MICHELLE ANN	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 003		ON
Grondin, Louise	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 847		ON
Lawler, Gary Kenneth John	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 378		ON
McDONALD, JESSICA	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	567		ON
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>								
Belleau, Alexandre	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 985		ON
Boucraie, Steve	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 494		ON
Cataford, David	4, 5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	15 636		ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
					d'actionnariat			
Kourouklis, Angela	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 968		ON
Lavoie, François	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 686		ON
Marcotte, Michael	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 902		ON
Tremblay, Donald	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 275		ON
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Belleau, Alexandre	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 990		ON
Boucratie, Steve	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 996		ON
Cataford, David	4, 5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 424		ON
Kourouklis, Angela	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 312		ON
Lavoie, François	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 125		ON
Marcotte, Michael	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 602		ON
Tremblay, Donald	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 593		ON
Chemtrade Logistics Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Chemtrade Logistics Income Fund	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	55 000	10.9364	ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	21 600	10.9986	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	18 800	10.9924	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.9947	ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	10.9880	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.0000	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	69 300	10.9720	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	31 000	10.9995	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.0000	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.5327	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.4457	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.4191	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.4747	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.6098	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.3651	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.4240	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.7171	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	71 000	11.7605	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(848 500)		ON
Cineplex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cineplex Inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	9.9611	ON
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(16 500)		ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	15 500	10.3944	ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(15 900)		ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	17 800	10.6128	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(15 500)		ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	10.3828	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(17 800)		ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	10.3469	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 075	10.3692	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 075)		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Banks, Jordan	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690		ON
Bruce, Robert W.	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690		ON
Dea, Joan	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690		ON
Fukakusa, Janice Rose	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 275		ON
Hayes, Donna Marie	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690		ON
Marwah, Sarabjit	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 690		ON
Mohamed, Nadir	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 158		ON
Yaffe, Phyllis	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 678		ON
<i>Options</i>								
McKenna, Sean Patrick	5	O	2024-11-25	D	59 - Exercice au comptant	(6 850)		ON
Coelacanth Energy Inc.								
<i>Short Form Warrants</i>								
Peterson, Greg	5	O	2023-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 833		AB
		M	2023-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 833		AB
Vermilion Energy Inc.	3	O	2023-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 000 000		AB
		M	2023-11-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 000 000		AB
Cogeco Communications Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>								
Bienenstock, Robin Anne	6	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 156	69.6611	QC
<i>Performance Share Units / Unite d'action performance</i>								
Perron, Frederic	4, 5	O	2024-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 895	70.8274	QC
		M	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 895	70.8274	QC
		M'	2024-11-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 956	70.8274	QC
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Curtin, John	4	O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	7 500	74.7100USD	ON
Stein, Benjamin Forester	4	O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	7 500	74.7100USD	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 695)	151.7098USD	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Curtin, John	4	O	2015-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Galvin, Christopher Brian	4	O	2018-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
GAVAN, JANE	4	O	2020-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Harper, Stephen Joseph	4	O	2016-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Lee, Katherine M	4	O	2015-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Puri, Poonam	4	O	2022-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Stein, Benjamin Forester	4	O	2017-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Sullivan, John	4	O	2024-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Sutherland, Lewis Frederick	4	O	2015-06-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
Waitzer, Edward	4	O	2023-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 319		ON
<i>Options</i>								
Curtin, John	4	O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	74.7100USD	ON
Finley, Rebecca	5	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	45 000	151.6200USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Hawkins, Matthew	5	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	35 000	151.6200USD	ON
Hemming, Robert	7	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	45 000	151.6200USD	ON
Mayer, Christian	5	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	70 000	151.6200USD	ON
McLernon, C.R.	5	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	70 000	151.6200USD	ON
Michaud, Zachary	5	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	70 000	151.6200USD	ON
Mulamoottil, Elias	5	O	2024-12-03	D	50 - Attribution d'options	70 000	151.6200USD	ON
Stein, Benjamin Forester	4	O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	74.7100USD	ON
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators								
<i>Actions privilégiées Class H Series A</i>								
Hanna, Paul	7	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2024-11-26	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	103.6800	AB
		O	2024-11-27	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	102.6900	AB
		O	2024-11-28	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	103.8600	AB
		O	2024-11-29	I	38 - Rachat ou annulation	(175 316)	103.6900	AB
		O	2024-12-02	I	38 - Rachat ou annulation	(175 315)	103.5900	AB
Corporation Cameco								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mooney, Ronald Liam	5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	1 894	11.3200	SK
		O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	4 835	15.2700	SK
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 894)	81.6900	SK
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 835)	81.5700	SK
<i>Options</i>								
Mooney, Ronald Liam	5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	(1 894)	11.3200	SK
		O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	(4 835)	15.2700	SK
Corporation Fiera Capital								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Valentini, John	5	O	2024-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	370 457	9.7726	QC
		O	2024-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(148 666)	9.7504	QC
		O	2024-11-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(142 691)	9.7514	QC
<i>Unit Appreciation Rights (UAR)</i>								
Valentini, John	5	O	2024-08-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(115 731)	62.3564	QC
		M	2024-08-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(115 731)	62.3564	QC
		O	2024-11-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36 450)	62.3564	QC
		O	2024-11-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 874)	62.3564	QC
		O	2024-11-26	D	57 - Exercice de droits de souscription	(57 407)	62.3564	QC
		O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	231 462		QC
Corporation Minière Fokus								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moore, Jean-David	4	O	2024-11-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 100 000	0.0900	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Moore, Jean-David	4	O	2024-11-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 100 000)	0.0900	QC
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brindle, Jane M.	5							
RRSP	PI	O	2024-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
TFSA	PI	O	2024-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Trustee of TC Energy's Employee Stock Purchase Plan	PI	O	2024-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Post-Spin Performance Share Units</i>								
Brindle, Jane M.	5	O	2024-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Post-Spin Restricted Share Units</i>								
Brindle, Jane M.	5	O	2024-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Corus Entertainment Inc.

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Deferred Share Units (DSUs) - Director Plan</i>								
Crooks, Charmaine	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 391	0.1200	ON
O'Brien, Margaret	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	173 096	0.1200	ON
Shaw, Julie Marie	4, 6	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	260 870	0.1200	ON
Crown Capital Partners Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frischer, Charles Lawrence	4, 3	O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.0900	AB
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	1.2600	AB
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	1.2800	AB
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.2000	AB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.3800	AB
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	1.4900	AB
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.5000	AB
Overvelde, Michael John	5							
RRSP - Spouse	PI	O	2024-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.2700	AB
dentalcorp Holdings Ltd.								
<i>Actions à droit de vote multiple</i>								
Rosenberg, Graham Lawrence	4, 5, 3							
GR BCM2 #2 Acquisition Limited Partnership	PI	O	2024-12-02	C	36 - Conversion ou échange	(479 287)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
LC8 DCC Investment Borrower, L.P.	3	O	2024-12-02	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(3 822 601)	9.5000	ON
Rosenberg, Graham Lawrence	4, 5, 3							
GR BCM2 #2 Acquisition Limited Partnership	PI	O	2024-12-02	C	36 - Conversion ou échange	479 287		ON
		O	2024-12-02	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(479 287)	9.5000	ON
Digihost Technology Inc.								
<i>Droits RSU</i>								
Amar, Alec Menachem	4, 5	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	325 000		ON
Amar, Michel Thierry	4, 5, 3	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	475 000		ON
Ciullo, Paul	5	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		ON
LI, ZHICHAO	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		ON
Rossmann, Adam	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		ON
Rotonda, Gerard	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		ON
Docebo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Warburg Pincus LLC	3							
WPGG 14 Investment Ltd. IV	PI	O	2024-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 450)	50.0129	ON
		O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 072)	50.0145	ON
DRI Healthcare Trust								
<i>Droits Restricted Units</i>								
Jacob, Navin	7	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(65 203)	9.1500USD	ON
Plow, David	5	O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183		ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Jacob, Navin	7	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 116	9.1500USD	ON
Plow, David	5	O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	12.4300	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	12.4300	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.4600	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	12.4300	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	12.4400	ON
E3 Lithium Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doornbos, Christopher	4	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 653	1.1200	AB
Ratzlaff, Peter	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 117	1.1200	AB
EDM Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fancamp Exploration Ltd.	3	O	2024-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 547 727	0.1100	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2024-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 547 727	0.1100	BC
Haywood, Mark Stephen Richard	5	O	2024-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.1100	BC
Caravel Mining Inc.	PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.1100	BC
Mehra, Ashwath	6							
ASTOR Management AG	PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 276 364	0.1100	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Fancamp Exploration Ltd.	3	O	2024-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 547 727		BC
Haywood, Mark Stephen Richard	5	O	2024-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.1400	BC
Caravel Mining Inc.	PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	0.1400	BC
Mehra, Ashwath	6							
ASTOR Management AG	PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 276 364	0.1400	BC
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aram, Karen Christine	5	O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	22.6720	BC
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	23.1680	BC
Burns, George Raymond	4, 5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2024-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	195	22.6720	BC
		O	2024-11-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	23.1680	BC
Eldorado Gold Corporation	1							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2024-11-27	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.2920	BC
		O	2024-11-28	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.2470	BC
		O	2024-11-29	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.3945	BC
		O	2024-12-02	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.1150	BC
		O	2024-12-03	I	38 - Rachat ou annulation	2 000	22.8405	BC
Ferneyhough, Paul Anthony	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2024-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	22.6720	BC
		O	2024-11-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	23.1680	BC
Frank, Per Niklas	5	O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	9 266	11.9000	BC
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 266)	22.0500	BC
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	13 900	11.9000	BC
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 900)	22.0500	BC
Gould, Lynette	5	O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	22.6720	BC
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	23.1680	BC
Herbert, Frank Hamilton	5	O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	22.6720	BC
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	23.1680	BC
HILLE, SIMON OSWALD	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2024-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	22.6720	BC
		O	2024-11-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	23.1680	BC
Lind, Peter Jonathan	5	O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	22.6720	BC
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	23.1680	BC
Morrison, Graham Magnus	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2024-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	28	22.6720	BC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
Ohta, Christine Tamiko	5	O	2024-11-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	23.1680	BC
		O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	22.6720	BC
Shaw, Stephanie Allison Payette	5	O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	23.1680	BC
		O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	22.6720	BC
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	23.1680	BC
Swedburg, Ryan	5	O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	22.6720	BC
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	23.1680	BC
Yilmaz, Mehmet	5	O	2024-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	22.8987	BC
<i>Options</i>								
Frank, Per Niklas	5	O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	(9 266)	11.9000	BC
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	(13 900)	11.9000	BC
enCore Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Luthiger, Peter Joseph	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	12 580	2.7900	BC
<i>Options</i>								
Luthiger, Peter Joseph	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(12 580)	2.7900	BC
Enerflex Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cherniavsky, Benjamin David	4	O	2024-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Enghouse Systems Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lassonde, Pierre	4, 3	O	2024-11-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 489 737		ON
		O	2024-11-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	757 563		ON
Firelight Holdings LLC	PI	O	2024-11-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(757 563)		ON
Firelight Ltd.	PI	O	2024-11-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 489 737)		ON
Ensign Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Conway, Brent John	5	O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	2.8600	AB
Gray, Michael	5	M	2024-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	2.7693	AB
TFSA	PI	O	2024-12-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	2.7693	AB
Erdene Resource Development Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mosher, David Vaughn	4	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.5800	NS
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.6000	NS
Ero Copper Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gosselin, Chantal	4	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	21.1700	BC
Exploration Dios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Girard, Marie-José	4, 5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0200	QC
Exploration Midland Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Archer, Paul	4	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.4000	QC
Branchaud, René	5	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	62 500	0.4000	QC
des Rivieres, Jean	4	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	12 500	0.4000	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Dutil, Annie	4	O	2024-12-03	D	prospectus 16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	65 000	0.4000	QC
Janson, Jean-Pierre	4	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.4000	QC
Lussier, Simon	4	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.4000	QC
MARTIN, INGRID	5	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	75 000	0.4000	QC
Roger, Gino	4, 5	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000	0.4000	QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robillard, Marcel	4, 5	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0750	QC
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Johnston, David Lloyd	4	O	2024-11-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(22)		ON
		O	2024-11-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6)		ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	1978.8900	ON
		O	2024-11-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1)		ON
<i>Actions privilégiées Series C</i>								
McFarland, R. William	4							
Deborah Ann McFarland	PI	O	2024-12-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	25.2100	ON
<i>Actions privilégiées Series D</i>								
McFarland, R. William	4	O	2024-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	25.3800	ON
Fancamp Exploration Ltd.								
<i>Options</i>								
De, Arnab	5	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2024-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0800	BC
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Strain, Kevin	4, 5	O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	71 402	62.1200	ON
		M	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	71 402	62.1200	ON
		O	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	85 943	62.5900	ON
		M	2024-11-15	D	51 - Exercice d'options	85 943	62.5900	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Tan, Jessica SY	5	O	2024-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104 719	84.9900	ON
<i>Parts Sun Shares</i>								
Tan, Jessica SY	5	O	2024-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40 594	84.9900	ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Soares, David J.R.	5	O	2024-11-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 875		BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 542)		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Soares, David J.R.	5	O	2024-11-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 875)		BC
First National Financial Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
FNSC Holdings Inc.	3	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	229 411	44.6900	ON
		M	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	202 552	44.0500	ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 239	44.6900	ON
		M	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 239	42.6900	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Smith Financial Corporation								
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Smith Financial Corporation	3	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 859	44.6900	ON
		O	2024-11-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(229 411)	44.6800	ON
		O	2024-11-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 239)	44.6800	ON
		M	2024-11-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 239)	42.6800	ON
Smith, Stephen								
FNSC Holdings Inc.	4, 7	PI	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	202 552	44.0500	ON
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 859	44.6900	ON
		O	2024-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 239	42.6900	ON
Smith Financial Corporation	PI	O	2024-11-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(229 411)	44.6800	ON
		O	2024-11-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 239)	44.6800	ON
		M	2024-11-28	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 239)	42.6800	ON
		M'	2024-11-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 239)	42.6800	ON
First Quantum Minerals Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
Badenhorst, Rudi	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	81 090		ON
Gregory, John Lewis	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	90 000		ON
Pascall, Anthony Tristan	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 700		ON
<i>KEY Units (Common Shares)</i>								
Badenhorst, Rudi	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)		ON
Gregory, John Lewis	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)		ON
Pascall, Anthony Tristan	4	O	2024-12-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)		ON
		M	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(90 000)		ON
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wallace, Erin Joy	4	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 425)	194.5088USD	ON
Flagship Communities Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Keeney, Kurtis Paul	4, 5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	15.9280USD	ON
Julie Keeney	PI	O	2024-12-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	370	15.9900USD	ON
Kadyn M Keeney	PI	O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	15.8500USD	ON
Vivienne Kathryn Keeney	PI	O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130	15.8450USD	ON
Fonds de placement immobilier Canadien Net								
<i>Deferred Trust Units</i>								
Gazith, Charles Benjamin	5	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	166		QC
Henley, Kevin	5	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	324		QC
Foraco International SA								
<i>Actions ordinaires</i>								
Foraco International SA	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	2.2750	ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.1798	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.2644	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.2900	ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.3160	ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.3250	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	2.3833	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.2548	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	2.2313	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	2.2333	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	2.1907	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	2.1907	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.1689	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	2.1547	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	2.1397	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	2.1257	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.1368	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	2.1996	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	2.1619	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.1375	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	2.1545	ON
Fortis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Perry, Jocelyn	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	6 956	39.2500	NF
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	8 424	42.3600	NF
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 809)	63.1873	NF
<i>Deferred Share Unit</i>								
Ball, Tracey Colleen	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	332	62.7916	NF
Blouin, Pierre J.	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	62.7916	NF
Borgard, Lawrence	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	62.7916	NF
Clark, Maura	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	62.7916	NF
Crutchfield, Lisa	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	62.7916	NF
Dilley, Margarita	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234	62.7916	NF
Dobson, Julie	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	62.7916	NF
Durocher, Lisa	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	62.7916	NF
MANES, GIANNA MANSUETO	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	62.7916	NF
Marchand, Donald R.	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	62.7916	NF
Zurel, Jo Mark	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	62.7916	NF
<i>Deferred Share Units (Director Equity Plan)</i>								
Ball, Tracey Colleen	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	62.7916	NF
Blouin, Pierre J.	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	62.7916	NF
Borgard, Lawrence	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	62.7916	NF
Clark, Maura	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	62.7916	NF
Crutchfield, Lisa	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	62.7916	NF
Dilley, Margarita	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	62.7916	NF
Dobson, Julie	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	62.7916	NF
Durocher, Lisa	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	62.7916	NF
MANES, GIANNA MANSUETO	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	62.7916	NF
Marchand, Donald R.	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	62.7916	NF
Zurel, Jo Mark	4	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	62.7916	NF
<i>Options</i>								
Perry, Jocelyn	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(6 956)		NF
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(8 424)		NF

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Performance Share Unit</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	62.7916	NF
Avery, Julie Madge	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	62.7916	NF
Gosse, Karen J.	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	62.7916	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 042	62.7916	NF
Lochray, Stuart	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	62.7916	NF
McCarthy, Karen	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	62.7916	NF
O'Dea, Regan	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	62.7916	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	453	62.7916	NF
Reid, James	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	62.7916	NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	62.7916	NF
Woodbury, Kevin	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	62.7916	NF
<i>Performance Share Units (Omnibus Equity Plan)</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	62.7916	NF
Avery, Julie Madge	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	62.7916	NF
Finlay, Tanya Nicole	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	62.7916	NF
Glitch, Keri Linda	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	62.7916	NF
Gosse, Karen J.	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	62.7916	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 275	62.7916	NF
Lochray, Stuart	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	62.7916	NF
Martin, Kealey Darlene	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	62.7916	NF
McCarthy, Karen	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	62.7916	NF
O'Dea, Regan	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	62.7916	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	62.7916	NF
Reid, James	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	205	62.7916	NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	62.7916	NF
Woodbury, Kevin	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	62.7916	NF
<i>Restricted Share Units (2020 RSU Plan)</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	62.7916	NF
Avery, Julie Madge	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	8	62.7916	NF

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Gosse, Karen J.	5	O	2024-12-01	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	62.7916	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	681	62.7916	NF
Lochray, Stuart	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	62.7916	NF
McCarthy, Karen	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	62.7916	NF
O'Dea, Regan	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	62.7916	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	62.7916	NF
Reid, James	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	62.7916	NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	62.7916	NF
Woodbury, Kevin	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	62.7916	NF
<i>Restricted Share Units (Omnibus Equity Plan)</i>								
Amaimo, Stephanie Ann	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	62.7916	NF
Avery, Julie Madge	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	62.7916	NF
Finlay, Tanya Nicole	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	62.7916	NF
Glitch, Keri Linda	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	62.7916	NF
Gosse, Karen J.	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	62.7916	NF
Hutchens, David Gerard	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	425	62.7916	NF
Lochray, Stuart	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	62.7916	NF
Martin, Kealey Darlene	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	62.7916	NF
McCarthy, Karen	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	62.7916	NF
O'Dea, Regan	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	62.7916	NF
Perry, Jocelyn	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	62.7916	NF
Reid, James	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	62.7916	NF
Smith, Gary Joseph	7	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	62.7916	NF
Woodbury, Kevin	5	O	2024-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	62.7916	NF
Fortuna Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fortuna Mining Corp.	1	O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	158 239	4.7597USD	BC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	494 401	4.4890USD	BC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.5636	BC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.5910USD	BC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.6933USD	BC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.6947USD	BC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 152 640)		BC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.8908USD	BC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	4.8106USD	BC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.8369USD	BC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.9631USD	BC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.9710	BC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 150 000)		BC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.8286USD	BC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.8414USD	BC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	4.8300USD	BC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	4.8274USD	BC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000 000)		BC
Fountain Asset Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Parks, Andrew	4, 5	O	2024-12-02	D	46 - Contrepartie de services	2 550 000	0.0500	ON
Frontera Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bonilla Lagos, Alejandra	5	O	2024-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	9.5200	AB
		O	2024-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	8.0600	AB
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	8.4300	AB
Cabrales Segovia, Orlando	4, 5	O	2024-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	9.5200	AB
		O	2024-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	8.0600	AB
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	8.4300	AB
Campagnaro, Renata	5	O	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 336)	12.0000	AB
		M	2024-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 998)	12.0000	AB
		O	2024-05-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	9.5200	AB
		O	2024-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	8.0600	AB
		O	2024-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	298	8.4300	AB
Galaxy Digital Holdings Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Koutsouras, Bill	4	O	2018-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	27 000	1.3900	ON
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	23 000	1.3900	ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	25.0000	ON
<i>Options</i>								
Koutsouras, Bill	4	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(27 000)	1.3900	ON
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(23 000)	1.3900	ON
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dufresne, Richard	5	O	2024-11-26	D	51 - Exercice d'options	5 000	104.1500	ON
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	218.3770	ON
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	104.1500	ON
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	221.7178	ON
George Weston Limited	1	O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	220.1371	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	219.2908	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 104	219.6737	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	221.2640	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	223.3574	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 697	218.8900	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 531	218.1800	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 782	221.3700	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 656	222.2000	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 412	223.6400	ON
Weston, Willard Galen Garfield Wittington Investments, Limited	4, 5, 3 PI	O	2024-11-25	I	38 - Rachat ou annulation	(3 531)	218.1800	ON
		O	2024-11-26	I	38 - Rachat ou annulation	(3 782)	221.3700	ON
		O	2024-11-27	I	38 - Rachat ou annulation	(3 656)	222.2000	ON
		O	2024-11-28	I	38 - Rachat ou annulation	(1 412)	223.6400	ON
		O	2024-11-29	I	38 - Rachat ou annulation	(2 908)	225.0500	ON
<i>Options</i>								
Dufresne, Richard	5	O	2024-11-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	104.1500	ON
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	104.1500	ON
Getchell Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bass, Bob	3	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	44 444	0.1013	BC
Bass, Robert Christopher	4	O	2024-12-03	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	12 345	0.1013	BC
Glow Lifetech Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bald, Joshua Paul	5							
13075460 Canada Inc.	PI	O	2024-11-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	110 000	0.0500	ON
Carducci, Roberto Paolo	4, 5							
Ro6 Ventures Inc.	PI	O	2024-11-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 100 000	0.0500	ON
Nova Capital Trading Ltd.	3	O	2024-11-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	3 000 000	0.0500	ON
Proska, Daniel	4	O	2024-11-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	620 000	0.0500	ON
Van Staveren, James Richard	5	O	2024-11-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000	0.0500	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Bald, Joshua Paul	5							
13075460 Canada Inc.	PI	O	2024-11-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	55 000		ON
Carducci, Roberto Paolo	4, 5							
Ro6 Ventures Inc.	PI	O	2024-11-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	550 000		ON
Nova Capital Trading Ltd.	3	O	2024-11-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000		ON
Proska, Daniel	4	O	2024-11-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	310 000		ON
Van Staveren, James Richard	5	O	2021-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000		ON
GoldMining Inc. (formerly Brazil Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ballesta, Gloria	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	1.1900	BC
DAWSON, GARNET L.	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	1.1900	BC
Garnero, Mario Bernardo	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	1.1900	BC
Kong, David TokPay	4	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.1900	BC
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	1.1900	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Obara, Pat	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 750	1.1900	BC
Pereira Neto, Paulo Valle	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 600	1.1900	BC
Still, Alastair	5							
AC Still Management Inc.	PI	O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2400	BC
		O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.2300	BC
		O	2024-12-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	1.1900	BC
Tudela, Anna Maria	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	1.1900	BC
<i>Droits Restricted Share</i>								
Adnani, Amir	4	O	2011-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	265 000		BC
Ballesta, Gloria	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)		BC
DAWSON, GARNET L.	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)		BC
Garnero, Mario Bernardo	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)		BC
Garofalo, David	4	O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		BC
Kong, David TokPay	4	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	1.1900	BC
Obara, Pat	5	O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 000		BC
		O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 750)		BC
Pereira Neto, Paulo Valle	5	O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		BC
		O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 600)		BC
Smith, Timothy Robert	5	O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 100		BC
Still, Alastair	5							
AC Still Management Inc.	PI	O	2024-11-27	C	56 - Attribution de droits de souscription	130 000		BC
		O	2024-12-02	C	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		BC
Tudela, Anna Maria	4	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	1.1900	BC
<i>Options</i>								
Ballesta, Gloria	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	115 000	1.1900	BC
DAWSON, GARNET L.	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	115 000	1.1900	BC
Dhaliwal, Herb	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	115 000	1.1900	BC
Garnero, Mario Bernardo	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	115 000	1.1900	BC
Kong, David TokPay	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	115 000	1.1900	BC
Obara, Pat	5	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	140 000	1.1900	BC
Pereira Neto, Paulo Valle	5	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.1900	BC
Smith, Timothy Robert	5	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	175 000	1.1900	BC
Still, Alastair	5							
AC Still Management Inc.	PI	O	2024-11-27	C	50 - Attribution d'options	300 000	1.1900	BC
Tudela, Anna Maria	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	115 000	1.1900	BC
Goodfood Market Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aouameur, Roslane	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 487		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 214)	0.4494	QC
Chiu, Bipasha	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 490		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 176)	0.4494	QC
Cuggy, Neil	4, 6, 5, 3	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 591		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 591)	0.4490	QC
Ferrari, Jonathan	4, 6, 5, 3	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 591		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 591)	0.4494	QC
Olds, Donald John	4	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 978		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 963)	0.4494	QC
Stahlke, Jennifer	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 722		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 290)	0.4494	QC
Yanofsky, Terry	4	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 978		QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 963)	0.4494	QC
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Aouameur, Roslane	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 487)		QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Chiu, Bipasha	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 490)		QC
Cuggy, Neil	4, 6, 5, 3	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 591)		QC
Ferrari, Jonathan	4, 6, 5, 3	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 591)		QC
Olds, Donald John	4	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 978)		QC
Stahlke, Jennifer	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 722)		QC
Yanofsky, Terry	4	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 978)		QC
Groupe Aecon Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacDonald, James Eric	5	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	29.0000	ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 179)	28.5200	ON
Groupe BMTC Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Groupe BMTC Inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.1200	QC
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.1100	QC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4500	QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.7000	QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	13.4900	QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4900	QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.4900	QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	13.6600	QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.6500	QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.1600	QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	13.5000	QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.7100	QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	13.5000	QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC
Groupe d'Alimentation MTY Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MTY Food Group Inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.3804	QC
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.7416	QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.6592	QC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	46.8174	QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.4147	QC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.1496	QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.9684	QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	46.7190	QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.9684	QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	46.6649	QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	46.3081	QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	46.5636	QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.0855	QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	44.5798	QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.3318	QC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.9120	QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.6004	QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.2094	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.4475	QC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	47.4140	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	47.6002	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		QC

Groupe Dynamite Inc.*Actions à droit de vote multiple*

Lutfy, Andrew	4, 5, 3							
16084583 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16084729 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16084737 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16084800 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16084893 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16084915 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16084940 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
16086349 Canada Inc.	PI	O	2024-11-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Options

Arsenault, Chris	4	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Beaver, Stacie	5	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Boyer, Maxime	5	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M'	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Brami, Sarah Paula	5	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
D. Lachance, Jean-Philippe	5	O	2024-11-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Janowski, Andy	4	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lamothe, Marie Josee	4	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Olson, Michael	5	O	2024-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M'	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Roy, Christian	5	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Stevens, David John	5	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Vitale, Mary Ann	5	O	2024-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Groupe Stingray Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Khuong, Ratha	5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	5 000	4.6300	QC
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.1138	QC
Péloquin, Mathieu	5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	4 200	6.2500	QC
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	8.1500	QC
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	8.1502	QC
		O	2024-11-26	D	51 - Exercice d'options	1 100	6.2500	QC
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	8.0700	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	5 000	6.2500	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.9600	QC
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	1 600	6.2500	QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	7.9420	QC
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	7.9690	QC
<i>Options</i>								
Khuong, Ratha	5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	4.6300	QC
Péloquin, Mathieu	5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	(4 200)	6.2500	QC
		O	2024-11-26	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	6.2500	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	6.2500	QC
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	6.2500	QC
Groupe Tenet Fintech Inc. (formerly Groupe Peak Fintech Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Sheldon	3							
Park Place	PI	O	2024-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.1000	ON
ThreeD Capital	PI	O	2024-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000 000	0.1000	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Inwentash, Sheldon	3							
Park Place	PI	O	2024-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000		ON
ThreeD Capital	PI	O	2024-11-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000 000		ON
Groupe WSP Global Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dumas, Marie-Claude	7	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	5 951	68.7200	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 951)	246.0780	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	2 575	121.1800	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 575)	245.7570	QC
Fortier, Philippe	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	9 256	70.7100	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 256)	245.9950	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	744	68.7200	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(744)	245.7500	QC
L'Heureux, Alexandre	4, 5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	31 420	43.1700	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 420)	246.4300	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	62 629	45.0100	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(62 629)	245.7500	QC
Michaud, Alain	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	3 987	70.7100	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 987)	246.3200	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	6 067	68.7200	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 067)	245.7500	QC
<i>Options</i>								
Dumas, Marie-Claude	7	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(5 951)	68.7200	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(2 575)	121.1800	QC
Fortier, Philippe	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(9 256)	70.7100	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(744)	68.7200	QC
L'Heureux, Alexandre	4, 5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(31 420)	43.1700	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(62 629)	45.0100	QC
Michaud, Alain	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(3 987)	70.7100	QC
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(6 067)	68.7200	QC

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Guanajuato Silver Company Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anderson, James	4, 5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 225 000	0.1800	BC
Blueberry Capital Corp.	PI	O	2024-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 225 000)	0.1800	BC
High Tide Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sood, Aman	5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 377)	4.1000	AB
i-80 Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Savarie, David Roger	5	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.9000	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.8800	ON
iA Société financière inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bergeron, Alain	5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	2 750	83.8700	QC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 750)	134.0000	QC
<i>Options</i>								
Bergeron, Alain	5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(2 750)	83.8700	QC
Imaflex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abbandonato, Tony	4, 5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	1.4500	QC
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	1.4050	QC
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	1.3200	QC
Dujardin, Ralf	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 200)	1.4100	QC
Imperial Metals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Imperial Metals Corporation	1	O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	2.1000	BC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	2.1000	BC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	2.1000	BC
Innergex énergie renouvelable Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Innergex énergie renouvelable inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	23 300	9.0218	QC
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(23 300)		QC
Inovalis Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Inovalis S.A.	3	O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.7856	ON
Smolen, Anne	5	O	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8100	ON
		M	2024-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8100	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7800	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8100	ON
Intact Corporation financière								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brindamour, Charles	5	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	268.5000	ON
		O	2024-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(375)	267.0000	ON
		O	2024-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(251)	267.0000	ON
		O	2024-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(38)	267.0000	ON
		O	2024-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(806)	267.0000	ON
		O	2024-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(140)	267.0000	ON
Cotnoir, Frédéric	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	266.7300	ON
Miller, Timothy Michael	5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 184)	189.2400USD	ON
Inventronics Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookwell, Robert Paul	4	O	2024-11-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	434 750	0.3500	MB
Dobson, Tracy L.	4, 3							
2451335 Alberta Ltd.	PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	217 000	0.3500	MB
O'Greysik, Daniel Clifford Young	4, 3							
C2DO Holding Ltd.	PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	217 000	0.3500	MB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Invesque Inc. (formerly, Mainstreet Health Investments Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stearne, Dan Jaye 2451320 Alberta Ltd.	4, 5, 3 PI	O	2024-11-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(868 750)	0.3500	MB
<i>Options</i>								
Haselhorst, Quinn Riley	5	O	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2024-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ivanhoe Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Binyingo, Olivier	5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	33 334	5.1143	BC
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	6 099	7.0166	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 302)	18.5100	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(978)	18.5150	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 935)	18.5200	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 828)	18.5250	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(979)	18.5300	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(245)	18.5350	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(917)	18.5400	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 712)	18.5500	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 141)	18.5550	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(977)	18.5600	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 162)	18.5700	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 010)	18.5800	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 587)	18.5900	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(419)	18.6000	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 630)	18.6300	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(428)	18.6450	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(183)	18.6700	BC
<i>Options</i>								
Binyingo, Olivier	5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	5.1143	BC
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(6 099)	7.0166	BC
Jamieson Wellness Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stewart, Regan	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	10 498	13.8963	ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 498)	36.7137	ON
<i>Options</i>								
Stewart, Regan	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(10 498)	13.8963	ON
K-Bro Linen Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Curtis, Sean Philip	5	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 586	31.1000	AB
Gannon, Jeffrey Ronald	5	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 614	31.1000	AB
McCurdy, Linda Jane	4, 5	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 777	31.1000	AB
Plaquin, Kristie Lynn	5	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 278	31.1000	AB
Utahara, Ryo	5	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 247	31.1000	AB
Kinaxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mauger, Michael David	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	5 250	112.1700	ON
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 250)	175.4525	ON
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	867	112.1700	ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(867)	181.1489	ON
<i>Options</i>								
Mauger, Michael David	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(5 250)	112.1700	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(867)	112.1700	ON
Kits Eyecare Ltd.								
<i>Droits Restricted Share Rights</i>								
Bozikis, Nicholas	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 521		BC
Kavanagh, Anne	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 395		BC
Lee, Peter	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 395		BC
Reid, Andrew Michael	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 395		BC
Kiwetinohk Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Annesley, Janet	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 550	15.3600	AB
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 673	15.6988	AB
Wong, Lisa	5	O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	15.7000	AB
KLONDIKE GOLD CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tallman, Peter	4, 5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.0650	BC
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Keep, Gordon	4	O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000		BC
Pallot, John Laurie	4	O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Kaloti, Jasvir Kaur	5	O	2019-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	180 000		BC
Tallman, Peter	4, 5	O	2013-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	450 000		BC
<i>Options</i>								
Kaloti, Jasvir Kaur	5	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.0700	BC
Keep, Gordon	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0700	BC
Fiore Management & Advisory Corp.	PI	O	2024-11-28	C	50 - Attribution d'options	350 000	0.0700	BC
Pallot, John Laurie	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0700	BC
Tallman, Peter	4, 5	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0700	BC
kneat.com, inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Michelsen, Jacob Hahn	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 370		NS
<i>Restricted Share Units</i>								
Michelsen, Jacob Hahn	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 370)		NS
Kontrol Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kontrol Technologies Corp.	1	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1900	ON
		O	2024-11-29	D	97 - Autre	(193 000)		ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1950	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1900	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	ON
		O	2024-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1900	ON
La Banque Toronto-Dominion								
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>								
Martell, Keith	4	O	2024-11-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	253		ON
TD HR Trust Account	PI	O	2024-11-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(253)		ON
Rowe, Jane	4	O	2024-11-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	342		ON
TD HR Trust Account	PI	O	2024-10-31	I	46 - Contrepartie de services	342	76.7400	ON
		O	2024-11-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(342)		ON
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Grayson-Caprio, Terry	4	O	2024-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 297		ON
Morris, Darcy	4	O	2024-12-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	5 638		ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Pehlke, Richard	4	O	2024-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-04	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 020		ON
Young, John	4	O	2024-12-04	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 919		ON
ZIGROSSI, ROSEMARY	4	O	2024-12-04	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 201		ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Cash</i>								
Jackson, Charles Christopher	5	O	2024-12-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(521)		ON
les aliments High Liner incorporee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bergman, Darryl Andrew	5	O	2024-07-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Self Directed Margin Account	PI	O	2024-12-02	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 954	15.3853	NS
Self Directed RSP	PI	O	2024-07-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2024-12-02	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	5 129	15.4000	NS
Bishop, James William	5	O	2024-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 000	15.4900	NS
High Liner Foods Incorporated	1	O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.2500	NS
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	15.2500	NS
Jewer, Paul Allan	5	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	1 040	15.4669	NS
RRSP	PI	O	2024-11-28	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	325	15.4669	NS
TFSA	PI	O	2024-11-28	C	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	290	15.4669	NS
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fagbemi, Olajumoke	5	O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	22.3700	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(800)	22.3900	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(890)	22.4000	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(500)	22.4100	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(1 100)	22.4200	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	22.4400	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	22.4500	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(33)	22.5500	ON
		M	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou alié- nation effectuée sur le marché	(100)	22.5500	ON
		O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	73		ON
		M	2024-12-02	D	30 - Acquisition ou alié- nation en vertu d'un régime d'actionnariat	73		ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	3	O	2024-11-25	I	38 - Rachat ou annulation	(24 682)	178.6800	ON
RBC Dominion Securities Inc. - ASDP	PI	O	2024-11-26	I	38 - Rachat ou annulation	(24 447)	178.6200	ON
		O	2024-11-27	I	38 - Rachat ou annulation	(17 265)	180.7700	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-28	I	38 - Rachat ou annulation	(3 726)	181.9500	ON
		O	2024-11-29	I	38 - Rachat ou annulation	(14 564)	181.7000	ON
Loblaw Companies Limited	1	O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	178.6837	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	22 200	177.3698	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	22 361	178.8786	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	22 100	180.2489	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	12 200	182.2115	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	9 339	178.2900	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	24 682	178.6800	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	24 447	178.6200	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	17 265	180.7700	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 726	181.9500	ON
Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
Options								
Beaudry, Josianne	4	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	150 000		QC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
Actions ordinaires Class A Voting								
Clyburn, Mignon L	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	1 517	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
Crawford, Gordon	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	3 641	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
Harkey, John D., Jr.	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	3 034	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
McCaw, Susan	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
Ostolaza, Yvette	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	3 641	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	8 455		BC
Simm, Daryl	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	1 972	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
SIMMONS, HARDWICK	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	1 972	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
Sloan, Harry	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	3 034	8.2400USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	9 102		BC
Actions sans droit de vote Class B								
Clyburn, Mignon L	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	1 696	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
Crawford, Gordon	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	4 071	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
Harkey, John D., Jr.	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	3 392	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
McCaw, Susan	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
Ostolaza, Yvette	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	4 071	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
Rachesky, Dr. Mark H.	4, 6, 3	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	8 971		BC
Simm, Daryl	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	2 205	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
SIMMONS, HARDWICK	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	2 205	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
Sloan, Harry	4	O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	3 392	7.3700USD	BC
		O	2024-11-29	D	46 - Contrepartie de services	10 176		BC
Lombard Street Capital Corp.								
Actions ordinaires								
Arsenault, Denis	4	O	2024-11-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400 000	0.1000	
Davies, Brianna Kirsten	4	O	2024-11-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	300 000	0.1000	
Hylands, Blake	4							

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Taurgo Capital Corp.	PI	O	2024-11-28	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	300 000	0.1000	
Reid, Christopher Justin	4, 5							
EJ3 Consulting Inc.	PI	O	2024-11-28	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	300 000	0.1000	
Options								
Arsenault, Denis	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	
Davies, Brianna Kirsten	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	
Hylands, Blake	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	
Milne, Susanna	5	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	
Reid, Christopher Justin	4, 5	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	
Lumine Group Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Anzarouth, Bernard	6	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	41.8678	ON
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magna International Inc.	1	O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	75 089	62.5664	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	75 048	44.4133USD	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	74 285	63.0775	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	74 156	44.9480USD	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(73 972)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(74 056)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(71 384)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(71 493)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 089)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(75 048)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(74 285)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(74 156)		ON
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	73 299	63.8488	ON
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	73 404	45.4081USD	ON
Magna Terra Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Signal Gold Inc.	3	O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 035 795)	0.0150	QC
Martinrea International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Iyer, Ganesh Koduvayur Venkatasubramanian Kesavan	5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 751	7.2400USD	ON
<i>Options Options to purchase common shares</i>								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2024-11-28	D	52 - Expiration d'options	(500 000)	11.9500	ON
		O	2024-11-29	D	50 - Attribution d'options	500 000	10.1600	ON
Performance Share Units								
Alonso, Alfredo	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 177)	15.4200	ON
Cirulis, Peter	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 179)	15.4200	ON
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(62 114)	15.4200	ON
Di Tosto, Alfred	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(30 880)	15.4200	ON
Hunter Lulguraj, Megan Rae	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(11 799)	15.4200	ON
Iyer, Ganesh Koduvayur Venkatasubramanian Kesavan	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 178)	15.4200	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(10 278)	15.4200	ON
Morsy, Hany	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 035)	15.4200	ON
Pagliari, Armando	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 177)	15.4200	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 177)	15.4200	ON
Pope, Kerri Lynn	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(18 029)	15.4200	ON
Santos Ortiz, Juan Pedro	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 294)	15.4200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(41 409)	15.4200	ON
Restricted Share Units								
Alonso, Alfredo	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 177)	10.2800	ON
Cirulis, Peter	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 178)	10.2800	ON
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(82 814)	10.2800	ON
Di Tosto, Alfred	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(30 880)	10.2800	ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Hunter Lulgjuraj, Megan Rae	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(11 799)	10.2800	ON
Iyer, Ganesh Koduvayur Venkatasubramanian Kesavan	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(5 178)	10.2800	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(10 278)	10.2800	ON
Morsy, Hany	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 035)	10.2800	ON
Pagliari, Armando	5	O	2024-12-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(13 484)	10.2800	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(15 460)	10.2800	ON
Pope, Kerri Lynn	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(18 029)	10.2800	ON
Santos Ortiz, Juan Pedro	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 294)	10.2800	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(82 814)	10.2800	ON
MDA Space Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McDonald, Stephanie	5	O	2024-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	26.4600	ON
Paddick, Brendan	4	O	2024-11-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	66 930	26.8700	ON
Risley, John Carter	4							
CFFI Ventures Inc.	PI	O	2024-11-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 115 499	26.8700	ON
		M	2024-11-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 115 499	26.8700	ON
Wu, Yung Cheng	4	O	2024-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	28.4900	ON
MEG Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gates, Darlene Miriam	4, 5							
LIRA	PI	O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	24.9500	AB
RRSP	PI	O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	24.9400	AB
Lynch Proctor, Kimberley Elizabeth	4	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	25.0611	AB
McAllister, Michael	4	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 012	25.0230	AB
McFarland, James D.	4							
Valerie C. McFarland	PI	O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	25.1800	AB
MEG Energy Corp.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	85 400	25.4633	AB
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(85 400)		AB
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	83 200	26.1388	AB
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(83 200)		AB
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	82 200	26.4461	AB
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(82 200)		AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	81 500	26.6970	AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(81 500)		AB
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	80 400	27.0648	AB
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(80 400)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	26.2143	AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(83 000)		AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	84 200	25.8273	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(84 200)		AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	85 400	25.4703	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(85 400)		AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	85 500	25.4466	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(85 500)		AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	80 500	26.0061	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(80 500)		AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	84 600	25.7185	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(84 600)		AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	84 900	25.7339	AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(84 900)		AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	85 800	25.4460	AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(85 800)		AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	85 900	25.4137	AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(85 900)		AB

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	82 000	26.6206	AB
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(82 000)		AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	81 400	26.8395	AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(81 400)		AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	83 700	26.0860	AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(83 700)		AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	87 500	24.9535	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(87 500)		AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	87 600	24.9206	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(87 600)		AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	87 400	24.9912	AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(87 400)		AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	87 600	25.1136	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(87 600)		AB
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0800	QC
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0850	QC
Metaux Russel Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Russel Metals Inc.	1	O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	42.6000	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	42.6000	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	43.0700	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)	43.0700	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	42.9000	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	42.9000	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	43.0800	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	43.0800	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	43.6600	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	43.6600	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.0800	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	44.0800	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.0800	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	44.0800	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.4500	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	44.4500	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	44.6900	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	44.6900	ON
Methanex Corporation								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
DOBSON, PAUL MICHAEL	4	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 511)		BC
Kostelnik, Robert	4	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 511)		BC
WALKER, MARGARET REESE	4	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 511)		BC
Yang, Xiaoping	4	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(2 511)		BC
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fortino, Carmine	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	10 000	47.5100	QC
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	92.0401	QC
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	1 500	47.1500	QC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	92.7540	QC
Metro inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	83.0765	QC
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	82.6458	QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	84.7552	QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	85.4676	QC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	86.2808	QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	87.0235	QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4, 5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	3 300	41.1600	QC
		O	2024-11-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(3 300)	92.3500	QC
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	30 000	41.1600	QC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	91.3402	QC
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	50 000	41.1600	QC
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	91.6194	QC
		O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	26 000	41.1600	QC
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	92.1673	QC
Rivet, Simon	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 332)	91.8782	QC
Options								
Fortino, Carmine	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	47.5100	QC
		O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	47.1500	QC
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	4, 5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	41.1600	QC
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	41.1600	QC
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	41.1600	QC
		O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	(26 000)	41.1600	QC
Microbix Biosystems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Microbix Biosystems Inc.	8	O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 275 860)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	154 146		ON
Mogo Inc. (formerly, Difference Capital Financial Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carter, Justin	5							
TFSA	PI	O	2024-11-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.8000	BC
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.0500	BC
Molecule Holdings Inc.								
<i>8 Convertible Debentures</i>								
Audet, André	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	(25)	0.0200	ON
Reingold, David	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	(50)	0.0200	ON
Waddington, Philip	4, 5	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Actions ordinaires</i>								
Audet, André	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	8 085 000	0.0200	ON
Reingold, David	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	3 240 000	0.0200	ON
Waddington, Philip	4, 5	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	648 000	0.0200	ON
Weatherdon, Lindsay Thomas	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	1 616 250	0.0200	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Audet, André	4	O	2024-11-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	3 234 000		ON
		O	2024-12-04	D	55 - Expiration de bons de souscription	(600 000)		ON
Reingold, David	4	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 296 000		ON
Waddington, Philip	4, 5	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	259 200		ON
Weatherdon, Lindsay Thomas	4	O	2024-11-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	646 500		ON
		O	2024-12-04	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)		ON
<i>Débetures Unsecured Convertible July 2021</i>								
Audet, André	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 100.00)	0.0200	ON
Weatherdon, Lindsay Thomas	4	O	2024-11-28	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 25.00)	0.0200	ON
<i>Options</i>								
Waddington, Philip	4, 5	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Morguard Corporation								
<i>Restricted Share Units (Molecule)</i>								
Waddington, Philip	4, 5	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Morguard Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morguard Corporation	1	O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	119.5000	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	122.9900	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	119.5550	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	119.6320	ON
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	120.8800	ON
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
Morguard North American Residential Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morguard North American Residential Real Estate Investment T	1	O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	18.4400	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	18.5170	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	18.6166	ON
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 634	18.5399	ON
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 634)		ON
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Morguard Corporation	3	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 700	5.5000	ON
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	5.4704	ON
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	5.5000	ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.5000	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 500	5.5000	ON
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	5.5000	ON
Neo Performance Materials Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baksh, Jonathan	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 367		ON
El-Mahmoud, Mohamad	2	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 386		ON
Kroll, Gregory	7	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 155		ON
Morris, Kevin	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 316		ON
Suleman, Rahim	4, 5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 116		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Baksh, Jonathan	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 719)		ON
El-Mahmoud, Mohamad	2	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 059)		ON
Kroll, Gregory	7	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 284)		ON
Morris, Kevin	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 739)		ON
Suleman, Rahim	4, 5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 147)		ON
New Gold Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Bergeron, Sophie	4	O	2024-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 003		ON
Bhappu, Ross Randolph	4	O	2024-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 557		ON
Chirekos, Nicholas John	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 858		ON
Davidson, Gillian	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 858		ON
McCulley, Thomas Joseph	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 858		ON
Milau, Christian	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 858		ON
Mulligan, Margaret Jean	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 858		ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
O'Brien, Richard Thomas	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 278		ON
Schonberner, Marilyn Joy	4	O	2024-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 858		ON
NexLiving Communities Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Shethwala, Ahmed Khalid	5	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		M	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
<i>Deferred Share Units</i>								
Shethwala, Ahmed Khalid	5	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
NGEx Minerals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bitelli, Alessandro	4	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	12.4200	BC
RODE, MARTIN ANDRES	7	O	2024-12-04	D	51 - Exercice d'options	35 000	1.6500	BC
		O	2024-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	12.6302	BC
<i>Options</i>								
RODE, MARTIN ANDRES	7	O	2024-12-04	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	1.6500	BC
North American Construction Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires Performance Share Units</i>								
Veenstra, Jason William	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	27.8600	AB
<i>Actions ordinaires Rights Performance Share Units</i>								
Lambert, Joseph Charles	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	411	27.8600	AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	166	27.8600	AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Ferron, Martin Robert	4, 5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	836	27.8600	AB
Guthrie, Vanessa Ann	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	27.8600	AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322	27.8600	AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305	27.8600	AB
Pinney, Bryan Daniel	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	640	27.8600	AB
Pollesel, John Joseph	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	212	27.8600	AB
Saint-Laurent, Maryse C.	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	27.8600	AB
Stan, Thomas Paul	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	27.8600	AB
Veenstra, Jason William	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	27.8600	AB
Williams, Kristina	4	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	27.8600	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Kallay, David Grant	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	27.8600	AB
Slator, Jordan	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	27.8600	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Kallay, David Grant	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	27.8600	AB
Lambert, Joseph Charles	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284	27.8600	AB
Palmer, Barry Wade	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	117	27.8600	AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
Slator, Jordan	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	27.8600	AB
Veenstra, Jason William	5	O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	27.8600	AB
Northview Residential REIT								
<i>Parts Class A</i>								
Cook, Todd	5	O	2024-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	13.3752	AB
		M	2024-11-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	15.3752	AB
		O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	15.4524	AB
Drimmer, Daniel	4, 5							
D.D. Acquisitions Partnership	PI	O	2024-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	16.8100	AB
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	16.4800	AB
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.4400	AB
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	16.4300	AB
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.3700	AB
<i>Parts Class C</i>								
Drimmer, Daniel	4, 5							
DDAP Galaxy Holdings A Partnership	PI	O	2020-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-12-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	84 614		AB
NG (No. 1) Limited Partnership	PI	O	2024-12-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(84 614)		AB
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
Dorward-King, Elaine Jay	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 983		BC
Garrett, Diane Renee	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 491		BC
Kaplan, Thomas	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 983		BC
Kyle, Hume	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 491		BC
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 491		BC
McArthur, Charles Kevin	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 491		BC
MUNIZ QUINTANILLA, DANIEL	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 983		BC
Schutt, Ethan	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 491		BC
Whittaker, Dawn Patricia	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 983		BC
Nutrien Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nutrien Ltd	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	30 108	48.2700USD	SK
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	30 173	67.2100	SK
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(60 281)		SK
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	28 693	50.6400USD	SK
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	28 729	70.3200	SK
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(57 422)		SK
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	28 782	50.6300USD	SK
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	28 600	70.1200	SK
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(57 382)		SK
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	29 315	49.5600USD	SK
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	29 309	69.1000	SK
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(58 624)		SK
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	29 523	49.2000USD	SK
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	29 478	68.2700	SK
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(59 001)		SK
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 143	48.2000USD	SK
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	30 172	67.0400	SK
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(60 315)		SK
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	29 746	48.8500USD	SK
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	29 761	68.0200	SK
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(59 507)		SK
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 639	48.4200USD	SK

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 632	66.1600	SK
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(61 271)		SK
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	30 825	47.1400USD	SK
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	30 851	65.9500	SK
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(61 676)		SK
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	31 219	46.5600USD	SK
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	31 260	65.3200	SK
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(62 479)		SK
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	31 440	46.2200USD	SK
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	31 465	65.1000	SK
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(62 905)		SK
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	31 846	45.6100USD	SK
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	31 818	64.0400	SK
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(63 664)		SK
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	31 921	45.5200USD	SK
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	31 914	63.6100	SK
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(63 835)		SK
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	31 865	45.5900USD	SK
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	31 886	63.7700	SK
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(63 751)		SK
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	31 294	46.4300USD	SK
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	31 339	64.7800	SK
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(62 633)		SK
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 962	46.9300USD	SK
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	30 992	65.6000	SK
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(61 954)		SK
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	30 868	47.0800USD	SK
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	30 855	65.8300	SK
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(61 723)		SK
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	31 629	45.4000USD	SK
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	31 681	64.6800	SK
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(63 310)		SK
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	31 545	46.0600USD	SK
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	31 559	64.6400	SK
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(63 104)		SK
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	62 391	65.2800	SK
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(62 391)		SK
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	31 018	46.8500USD	SK
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	30 986	65.6500	SK
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(62 004)		SK
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Asman, Kevin Garth	5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.5000	AB
NuVista Energy Ltd	1	O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	783 500	12.7400	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(783 500)		AB
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
OceanaGold Corporation	1	O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 863 341		ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 863 341)		ON
Oncolytics Biotech Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coffey, Matthew	4, 5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 260		AB
Hagerman, Allison	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 966	1966.0000	AB
Heineman, Thomas	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 966		AB
Levin, Amy	5	O	2023-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 229		AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Look, Kirk	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 400		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Coffey, Matthew	4, 5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 900)		AB
Hagerman, Allison	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 966)		AB
Heineman, Thomas	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 966)		AB
Levin, Amy	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 966)		AB
Look, Kirk	5	O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 400)		AB
Pisano, Wayne	4	O	2024-12-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 004		AB
Options								
Coffey, Matthew	4, 5	O	2024-11-27	D	52 - Expiration d'options	(200 263)		AB
Hagerman, Allison	5	O	2024-11-27	D	52 - Expiration d'options	(112 105)		AB
Look, Kirk	5	O	2024-11-27	D	52 - Expiration d'options	(141 842)		AB
Open Text Corporation								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Open Text Corporation	1	O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	49 228	42.5200	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(49 228)		ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	49 340	30.4000USD	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(49 340)		ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 531	41.5700	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 531)		ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 705	29.5800USD	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(50 705)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	70 562	40.3700	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(70 562)		ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	68 730	28.6800USD	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(68 730)		ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	58 049	39.8300	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(58 049)		ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	84 901	28.3200USD	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(84 901)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	70 832	39.5800	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(70 832)		ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	70 590	28.3300USD	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(70 590)		ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	70 250	39.8400	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(70 250)		ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	70 187	28.5000USD	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(70 187)		ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	68 524	40.7700	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(68 524)		ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	68 460	29.1200USD	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(68 460)		ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	67 846	41.1900	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(67 846)		ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	67 876	29.4700USD	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(67 876)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	66 525	41.9600	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(66 525)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	66 618	30.0200USD	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(66 618)		ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	66 330	42.5000	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(66 330)		ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	66 248	30.1900USD	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(66 248)		ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	65 972	42.6200	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(65 972)		ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	65 856	30.3700USD	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(65 856)		ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	32 486	43.1300	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(32 486)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	24 597	42.7400	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(24 597)		ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	24 571	30.5200USD	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(24 571)		ON
Orezone Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downey, Patrick	4	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	138 288		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Downey, Patrick	4	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(138 288)		BC
Pages Jaunes Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Harrison, Martin Christopher James	4	O	2024-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Pan Global Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moody, Timothy	5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0900	BC
Pason Systems Inc.								
<i>Options</i>								
Boston, Celine	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	53 375	14.4000	AB
		M	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	53 375	14.3400	AB
Boston, Kevin	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	54 234	14.3400	AB
Faber, Jonathan	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	125 000	14.3400	AB
Fenez, Natalie	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000	14.3400	AB
McLean, Bryce	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	45 750	14.3400	AB
Olesen, Lars	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	45 750	14.3400	AB
Smith, Russell	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	54 234	14.3400	AB
van Beurden, Ryan	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	34 750	14.3400	AB
<i>Parts PSU</i>								
Boston, Celine	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	186 813		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(103 125)		AB
Boston, Kevin	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	135 585		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	118 284		AB
		M	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(118 284)		AB
Faber, Jonathan	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	687 500		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(450 000)		AB
McLean, Bryce	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 375		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(103 125)		AB
Olesen, Lars	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 375		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(103 125)		AB
Smith, Russell	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	135 585		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(118 284)		AB
<i>RSU</i>								
Boston, Celine	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 888		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(16 128)		AB
Boston, Kevin	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 910		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(18 973)		AB
Faber, Jonathan	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 434		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(17 603)		AB
Fenez, Natalie	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 414		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(4 802)		AB
McLean, Bryce	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 952		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(16 128)		AB
Olesen, Lars	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 952		AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Droits</i>								
Smith, Russell	5	O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(16 128)		AB
		O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 910		AB
van Beurden, Ryan	5	O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(18 973)		AB
		O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 175		AB
		O	2024-11-30	D	59 - Exercice au comptant	(18 319)		AB
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carlson, Tavis Aaron	5	O	2024-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 260	15.9000	AB
Lachance, Jean-Paul Henri	4, 5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	4 500	14.5800	AB
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	16.7500	AB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	5 500	14.5800	AB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	13.3300	AB
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	16.7500	AB
<i>Options</i>								
Lachance, Jean-Paul Henri	4, 5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(4 500)		AB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(5 500)		AB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		AB
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PHX Energy Services Corp	1	O	2024-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	128 100	9.7538	AB
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(128 100)		AB
Pivotree Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aranha, Edgar Mervyn	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 601		ON
Ashoor, Moataz	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 204		ON
Di Nardo, William	4, 5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 309		ON
Jurkuta, Ted Christopher	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 697		ON
Lobo, Vernon	4, 5							
Vernon Lobo - RRSP	PI	O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.8400	ON
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.8200	ON
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8100	ON
Vernon Lobo - TFSA	PI	O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.8200	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Aranha, Edgar Mervyn	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 601)		ON
Ashoor, Moataz	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 204)		ON
Di Nardo, William	4, 5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 309)		ON
Jurkuta, Ted Christopher	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 697)		ON
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Power Corporation of Canada	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	22 500	44.2633	QC
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(22 500)	44.2633	QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	22 300	44.7454	QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(22 300)	44.7454	QC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	22 100	45.0790	QC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(22 100)	45.0790	QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	21 600	46.1199	QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(21 600)	46.1199	QC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	21 500	46.4603	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(21 500)	46.4603	QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	21 400	46.6086	QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(21 400)	46.6086	QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	21 300	46.8694	QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(21 300)	46.8694	QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	21 300	46.7296	QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(21 300)	46.7296	QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	22 300	44.7853	QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(22 300)	44.7853	QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	98 800	45.5374	QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(98 800)	45.5374	QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	99 600	45.1802	QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(99 600)	45.1802	QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	98 600	45.6286	QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(98 600)	45.6286	QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	98 100	45.8301	QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(98 100)	45.8301	QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	97 300	46.2095	QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(97 300)	46.2095	QC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	96 300	46.7094	QC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(96 300)	46.7094	QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	96 600	46.5598	QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(96 600)	46.5598	QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	96 500	46.6243	QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(96 500)	46.6243	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	117 800	46.6640	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(117 800)	46.6640	QC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	95 400	47.1301	QC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(95 400)	47.1301	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	95 500	47.0954	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(95 500)	47.0954	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	95 600	47.0485	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(95 600)	47.0485	QC
<i>Options</i>								
Desmarais, Paul Jr.	4, 7	O	2024-11-28	D	59 - Exercice au comptant	(450 000)	47.0174	QC
		O	2024-11-28	D	59 - Exercice au comptant	(350 000)	47.0174	QC
		O	2024-11-28	D	59 - Exercice au comptant	(324 041)	47.0174	QC
PrairieSky Royalty Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alderson, Anna Marie	4							
A. Alderson - RRSF	PI	O	2024-12-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	29.8300	AB
Premium Brands Holdings Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ciampi, Johnny	4							
Jaqueline Ciampi	PI	O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	78.7800	BC
PALEOLOGOU, GEORGE	4, 5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	79.0000	BC
Primaris Real Estate Investment Trust								
<i>Series A Units</i>								
Primaris Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.6136	ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.6136	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.7576	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.7576	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.8228	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.8228	ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0837	ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0837	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9839	ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.9839	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0019	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0019	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0130	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0130	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.8854	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.8854	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.8869	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.8869	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.7891	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.7891	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9863	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.9863	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9914	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.9914	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0489	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0489	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9968	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.9968	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0035	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0035	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0214	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0214	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.7305	ON
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.7305	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.8443	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	15.8443	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0261	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0261	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.0629	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	16.0629	ON
Profound Medical Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lavoie, Cynthia Ann	4	O	2024-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	727		ON
<i>Deferred Share Unit</i>								
Ellacott, Brian	4	O	2018-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
		O	2023-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
		O	2024-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
Lavoie, Cynthia Ann	4	O	2021-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
		O	2023-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
		O	2024-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
		O	2024-09-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 666)		ON
Lortie, Murielle	4	O	2020-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
		O	2023-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
		O	2024-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
Rosenthal, Arthur Lee	4	O	2018-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		ON
		O	2023-09-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
		O	2024-11-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		ON
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(18 400)		AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.3500	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.3500	AB
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.2800	AB
Purepoint Uranium Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
IsoEnergy Ltd.	3	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Raguz, Mark	6	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Tunney, Martin Edward	6	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Williams, Philip	6	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
IsoEnergy Ltd.	3	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Raguz, Mark	6	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Tunney, Martin Edward	6	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Williams, Philip	6	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
PyroGenèsis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3							
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2024-11-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 000)	0.6425	QC
		O	2024-11-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 300)	0.6400	QC
		O	2024-12-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(12 600)	0.6124	QC
		O	2024-12-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(35 200)	0.6174	QC
		O	2024-12-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(19 400)	0.6144	QC
QNB Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Perrault, Nikolas	4	O	2024-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.0500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Perrault, Nikolas	4	O	2024-11-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000	0.0500	QC
Queens Road Capital Investment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BB Family International Trust	3	O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 174 698	0.7000	BC
Roberts, Donald Jeffrey	4	O	2024-11-26	D	35 - Dividende en actions	45 018	0.7000	BC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lord, Richard	4, 5	O	2024-11-26	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 000)	40.7900	QC
fondation famille J.C. Richard Lord	PI	O	2024-11-26	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	40.7900	QC
<i>Unités d'actions différées</i>								
Gratton, Francois	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	40.8600	QC
Lemay, Marie	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	40.8600	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 068	40.8600	QC
Martin, Luc	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	520	40.8600	QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	459	40.8600	QC
Poulin, Marc	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	520	40.8600	QC
Vachon, Sylvie	4	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	918	40.8600	QC
Quinsam Captial Corporation								
<i>Options</i>								
Li, Ka Yin Keith	5	O	2024-12-04	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.0500	ON
RAMM Pharma Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Burnett, Jackie Peter	4, 5, 3	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0200	ON
Real Matters Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Beauregard, Lyne	5	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 054		ON
Brekken, Kay	4	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 942		ON
Cooke, Loren	7	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 345		ON
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 021		ON
Foster, Garry	4	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 422		ON
Greenspoon, Jay	5	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 397		ON
Lang, Brian	4, 5	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 036		ON
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 062		ON
Martin, Karen Lynne	4	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 240		ON
McCafferty, Colleen	7	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 948		ON
McMahon, Frank Vincent	4	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 163		ON
Pinto, Rodrigo Martins	5	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 345		ON
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 021		ON
Smith, Ryan Jacob	5	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 345		ON
		O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 021		ON
Vukanovich, Peter Michael	4	O	2024-11-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 942		ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Attew, Jason Mark	4, 5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	26.8800	QC
Reitmans (Canada) Limitée								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Reitmans (Canada) Limited	1	O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	2.6446	QC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	2.6575	QC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.6300	QC
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	2.5638	QC
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.5950	QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	2.5621	QC
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	2.5372	QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	2.5340	QC
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	2.5318	QC
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.5857	QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.5942	QC
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	2.6117	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	2.5800	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.6000	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	2.6450	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(61 700)		QC
Ressources Cartier inc.								
<i>Options</i>								
Lavallière, Gaétan	5	O	2024-11-28	D	52 - Expiration d'options	(175 000)	0.1250	QC
Massé, Daniel	4	O	2024-11-26	D	52 - Expiration d'options	(175 000)	0.1250	QC
Ressources Cerro de Pasco Inc. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2024-11-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16 666 664	0.3000	QC
Sprott, Eric	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2024-11-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	16 666 664	0.3000	QC
<i>Bons de souscription</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2024-11-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 333 331	0.5000	QC
Sprott, Eric	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2024-11-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 333 331	0.5000	QC
Ressources Delta Limitée								
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Kopas, Ronald	4	O	2024-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ressources E-Power inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Erdelyi, Gabriel	4							
GLM	PI	O	2024-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.0700	QC
Ressources Sirius Inc.								
<i>Options</i>								
Cloutier, Luc	4	O	2024-11-27	D	54 - Exercice de bons de souscription	350 000		QC
		M	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	350 000		QC
		M'	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	350 000		QC
Doucet, Dominique	4, 5	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	600 000		QC
Le Bel, Guy	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.0550	QC
Ménard, Robert	4	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.0550	QC
Parent, Colinda Mary	4	O	2024-11-26	D	50 - Attribution d'options	350 000		QC
Sahyouni, Frederic	5	O	2024-11-27	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0550	QC
RF Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kelly, David James	4, 5	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.2800	ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Kazarian, Diane Ann	4							
RRSP	PI	O	2024-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	454	49.7013	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Kennedy, Iain	5	O	2024-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 012		ON
Tweddle, Theresa Lynn	5	O	2024-12-01	D	59 - Exercice au comptant	(1 459)	49.9350	ON
Rogers Sugar Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dionne, Patrick	5	O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	37 180	4.6800	BC
		O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	13 172	5.5800	BC
<i>Options</i>								
Dionne, Patrick	5	O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	(37 180)	4.6800	BC
		O	2024-12-03	D	51 - Exercice d'options	(13 172)	5.5800	BC
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cutts, Leanne	5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	26.2500	QC
Saputo inc.	1	O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	117 621	26.1988	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	249 700	26.1700	QC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	(117 621)		QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	90 921	26.0366	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(249 700)		QC
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	(90 921)		QC
<i>Contrat à terme d'achat hors bourse 1,000,000 actions - éch. 27 nov. 2025 (actions ordinaires)</i>								
Saputo inc.	1	O	1997-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-27	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1		QC
Scandium Canada Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nadeau, Steve	5	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Bons de souscription</i>								
Nadeau, Steve	5	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
bourassa, guy	5	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.0500	QC
Bureau, Alain	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
DeLong, Brooke	4	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	500 000		QC
Duchesne, Luc Clement	5	O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0500	QC
Nadeau, Steve	5	O	2024-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2024-11-28	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.0500	QC
Swinoga, Jeffrey Anthony	4, 5	O	2024-11-26	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.0500	QC
Secure Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amirault, Rene	4, 5, 3	O	2024-11-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(19 000)	15.8500	AB
Senvest Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Senvest Capital Inc.	1	O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	200	325.0000	QC
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	325.0000	QC
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	325.0000	QC
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	319.7060	QC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	330.0000	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	330.0000	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		QC
Services Alimentaires A & W Du Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fussey, Robert	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	36.9900	
		O	2024-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	36.6900	
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	780		ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(394)	112.7561USD	ON
		O	2024-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 396)	112.8052USD	ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 559		ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(759)	112.7561USD	ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 169		ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 961)	112.7561USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 885		ON
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	346 411	46.5600USD	ON
		O	2024-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(346 411)	112.4888USD	ON
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	2 138	46.5600USD	ON
		O	2024-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 138)	112.4888USD	ON
		O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(17 885)	112.3608USD	ON
Nejatian, Kasra	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	242		ON
<i>Options</i>								
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	(346 411)	46.5600USD	ON
		O	2024-12-02	D	51 - Exercice d'options	(2 138)	46.5600USD	ON
<i>RSU</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(780)		ON
Hertz, Jessica	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 559)		ON
Hoffmeister, Jeff	5	O	2024-11-29	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 169)		ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 069)		ON
Nejatian, Kasra	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(242)		ON
Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, J. Alberto	6							
Arias Resource Capital Fund II (Mexico) L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 732)	0.4863USD	ON
		O	2024-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 793)	0.4706USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 729)	0.4650USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 726)	0.4650USD	ON
		O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 839)	0.4642USD	ON
Arias Resource Capital Fund II L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 768)	0.4863USD	ON
		O	2024-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(119 707)	0.4706USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(153 774)	0.4650USD	ON
		O	2024-11-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 661)	0.4642USD	ON
SmartCentres Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Scully, Allan	5	O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(1 700)	25.3400	ON
SNDL Inc. (formerly Sundial Growers Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cannell, James Carlo	4							
Cannell SMA	PI	O	2024-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	1.9800USD	AB
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.0400USD	AB
Tonga Partners, LP.	PI	O	2024-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 154	1.9800USD	AB
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 154	2.0400USD	AB
Tristan Offshore Fund, Ltd.	PI	O	2024-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 145	1.9800USD	AB
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 145	2.0400USD	AB
Tristan Partners, LP.	PI	O	2024-10-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 701	1.9800USD	AB
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 701	2.0400USD	AB
SNDL Inc. (formerly Sundial Growers Inc.)	1	O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	244 748	1.9695USD	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	215 262	1.9500USD	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	208 402	1.9500USD	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	78 658	1.9500USD	AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	270 112	1.9471USD	AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	210 637	1.9496USD	AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	(668 412)		AB
		O	2024-11-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(559 407)		AB
		M	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	(559 407)		AB
<i>restricted share units</i>								
Sandhawal, Navroop Singh	5	O	2024-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Societe Aurifere Barrick								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bahamin, Poupak	5	O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	17.4500USD	ON
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	17.4900USD	ON
Jooste, Rousseau	5	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 681	17.5800USD	ON
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>								
Jooste, Rousseau	5	O	2024-06-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	16.0300USD	ON
		O	2024-09-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	20.8400USD	ON
		O	2024-11-27	D	59 - Exercice au comptant	(4 002)	17.6200USD	ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Murchison, Damon	7	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	4 445	43.9700	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(970)	47.0000	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(600)	47.1200	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(200)	47.1100	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(500)	47.0800	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(300)	46.9200	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(300)	46.9000	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(100)	47.0100	MB

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Options</i>								
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(275)	46.9400	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(100)	47.1150	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(500)	46.9500	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(600)	46.9300	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	22 225	43.9700	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(2 125)	46.9400	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(100)	47.0800	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(3 700)	47.0400	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	46.9600	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	46.9500	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(2 700)	46.9200	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(2 700)	46.9000	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(900)	46.9900	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(2 100)	46.9700	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	46.9800	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	47.0300	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(600)	46.9300	MB
<i>Options</i>								
Murchison, Damon	7	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(4 445)	43.9700	MB
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(22 225)	43.9700	MB
Softchoice Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Knowlton, Jeff Thomas	5	O	2023-05-21	D	51 - Exercice d'options	400		ON
		O	2023-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(400)	17.2500	ON
<i>Options</i>								
Knowlton, Jeff Thomas	5	O	2023-05-21	D	51 - Exercice d'options	(400)		ON
Solaris Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Toro, Javier Felipe	5	O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	3 000	3.1900USD	BC
South Bow Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Prior, Richard	5	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 000	25.0000USD	AB
Barbara Haines	PI	O	2024-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-26	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 600	35.0000	AB
Wirzba, Bevin Mark	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	372 680		AB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(146 027)	35.3700	AB
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(191 903)	35.2000	AB
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	11 000	34.7900	AB
<i>Options</i>								
Wirzba, Bevin Mark	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(372 680)		AB
Spectra Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Spectra Products Inc.	1	O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	0.2200	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	0.2129	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.2100	ON
Spin Master Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Spin Master Corp.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	13 837	30.7392	ON
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(13 837)		ON
Sprott Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
George, Whitney	7, 5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	17 500	43.6410USD	ON
Sprott Inc.	1	O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	42.4680USD	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(23 500)	42.4680USD	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 412	41.6054USD	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(8 412)	41.6054USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Droits Deferred Share Units								
Birch, Graham John	4	O	2024-12-03	D	46 - Contrepartie de services	86	61.4500	ON
Dadyburjor, Dinaz	4	O	2024-12-03	D	46 - Contrepartie de services	3	61.4500	ON
Dewhurst, Ronald Richard	4	O	2024-12-03	D	46 - Contrepartie de services	79	61.4500	ON
Keady, Barbara Connolly	4	O	2024-12-03	D	46 - Contrepartie de services	129	61.4500	ON
O'Connell, Judith	4	O	2024-12-03	D	46 - Contrepartie de services	38	61.4500	ON
Raw, Catherine Philippa	4	O	2024-12-03	D	46 - Contrepartie de services	128	61.4500	ON
SSC Security Services Corp.								
Actions ordinaires								
SSC Security Services Corp.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.5960	ON
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.5900	ON
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.5738	ON
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.5900	ON
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6000	ON
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6000	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.5800	ON
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6000	ON
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6000	ON
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6970	ON
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6650	ON
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	2.6552	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.6600	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.6800	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.7000	ON
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(61 600)		ON
Stantec Inc.								
Actions ordinaires								
Culmone, Vito	7, 5	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	4 000	121.4900	AB
Star Royalties Ltd.								
Actions ordinaires								
Zeta Resources Limited	3	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	172 500	0.2826	ON
Stardust Solar Energy Inc.								
Options								
Tadros, Mark	4, 5, 3	O	2024-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Strathcona Resources Ltd.								
Actions ordinaires								
CHIU, Pit Kim	5	O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 000	31.2550	AB
Suncor Energie Inc.								
Actions ordinaires								
Suncor Energy Inc.	1	O	2024-11-01	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	185 000	37.9300USD	AB
		O	2024-11-01	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(185 000)		AB
		O	2024-11-04	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	190 000	38.2200USD	AB
		O	2024-11-04	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(190 000)		AB
		O	2024-11-05	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	188 800	38.5400USD	AB
		O	2024-11-05	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(188 800)		AB
		O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	187 000	38.9300USD	AB
		O	2024-11-06	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	(187 000)		AB
		O	2024-11-07	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	183 000	39.5000USD	AB

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
					d'actionnariat			
		O	2024-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(183 000)		AB
		O	2024-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184 000	39.1100USD	AB
		O	2024-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(184 000)		AB
		O	2024-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170 000	39.1000USD	AB
		O	2024-11-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(170 000)		AB
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172 000	38.1200USD	AB
		O	2024-11-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(172 000)		AB
		O	2024-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300 000	39.5600USD	AB
		O	2024-11-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300 000)		AB
		O	2024-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	475 000	40.5900USD	AB
		O	2024-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(475 000)		AB
		O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	475 000	40.4300USD	AB
		O	2024-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(475 000)		AB
		O	2024-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	450 000	40.7900USD	AB
		O	2024-11-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(450 000)		AB
		O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460 000	40.7800USD	AB
		O	2024-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(460 000)		AB
		O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	460 000	40.7300USD	AB
		O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(460 000)		AB
		O	2024-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445 000	41.1400USD	AB
		O	2024-11-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(445 000)		AB
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	445 000	41.4100USD	AB
		O	2024-11-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(445 000)		AB
		O	2024-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	425 000	40.7900USD	AB
		O	2024-11-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(425 000)		AB
		O	2024-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	435 000	39.6800USD	AB
		O	2024-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(435 000)		AB
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	460 000	39.5000USD	AB

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
					d'actionnariat			
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(460 000)		AB
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	315 809	55.4300	AB
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(315 809)		AB
		O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	347 900	55.7000	AB
		O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(347 900)		AB
		O	2024-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186 459	55.6400	AB
		O	2024-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(186 459)		AB
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hribar, Darren Bart	5							
Nicole Merrifield RRSP	PI	O	2024-12-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.7200	ON
RESP	PI	O	2024-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	6.7300	ON
RRSP	PI	O	2024-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	6.7000	ON
Surge Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
O'Neil, Peter Dan	5							
Joint	PI	O	2024-12-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	5.5693	AB
Surge Energy Inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 200	5.7954	AB
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.9353	AB
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.9583	AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	5.9741	AB
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	5.8552	AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	5.6490	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	5.5906	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	5.5365	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	5.4003	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	5.5721	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	5.6079	AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	5.7468	AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	5.6790	AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	5.7106	AB
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	5.8914	AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	5.9677	AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	5.9033	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	5.7250	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	5.7126	AB
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(173 200)		AB
Systèmes Haivision Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Haivision Systems Inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.7500	QC
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.7489	QC
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	4.7500	QC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	4.7500	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)	4.7496	QC
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tamarack Valley Energy Ltd.	1	O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	112 000	4.4527	AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	111 000	4.5181	AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	101 400	4.4801	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	456 360	4.3200	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	117 000	4.2417	AB
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	115 000	4.3302	AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	114 000	4.3702	AB
		O	2024-11-18	D	38 - Rachat ou annulation	112 000	4.4744	AB
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	112 000	4.4279	AB
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	4.4080	AB
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	110 500	4.5186	AB
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	109 000	4.5959	AB
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	110 000	4.4800	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	4.4018	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	4.3916	AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	4.4034	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	113 000	4.4350	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 812 860)		AB
Technologies D-BOX inc								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Boire Lavigne, Sebastien	5	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	138 000	0.1200	QC
Mailhot, Sébastien	4, 5							
REEE	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(109 750)	0.1250	QC
Telesat Corporation								
<i>Class A Common Shares</i>								
Beck, Michèle Carolyn	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 370		ON
Bolitho, Michael	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	433		ON
DiFrancesco, Christopher Stephen	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 994		ON
Firkins, Paul	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	866		ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	19.5700	ON
Flaherty, John	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 370		ON
Goldberg, Daniel S.	4, 5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 773		ON
Katz, Glenn Lawrence	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 469		ON
Wendling, David Nicholas	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 243		ON
<i>Class B Variable Voting Shares</i>								
Browne, Andrew Martin	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 803		ON
Schwartz, Michael Clancy	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 894		ON
<i>Preferred Share Units</i>								
Beck, Michèle Carolyn	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 370)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 033)	11.8800USD	ON
Browne, Andrew Martin	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 803)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(8 988)	11.8800USD	ON
DiFrancesco, Christopher Stephen	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 994)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 752)	11.8800USD	ON
Flaherty, John	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 370)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 033)	11.8800USD	ON
Goldberg, Daniel S.	4, 5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 773)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(37 750)	11.8800USD	ON
Katz, Glenn Lawrence	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 469)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 964)	11.8800USD	ON
Schwartz, Michael Clancy	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 894)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 539)	11.8800USD	ON
Wendling, David Nicholas	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 243)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 190)	11.8800USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Bolitho, Michael	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(433)		ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(498)	11.8800USD	ON
Firkins, Paul	5	O	2024-11-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(866)		ON

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	(997)	11.8800USD	ON
TELUS Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arora, Navin	5							
Computershare	PI	O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 479		BC
		O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 228		BC
		O	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	84 764	21.5934	BC
		O	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(84 764)	21.3436	BC
		M	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(84 764)	21.3436	BC
Entwistle, Darren	4, 5	O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	17 911		BC
		O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 670		BC
		O	2024-11-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	300 991	21.5934	BC
		O	2024-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(300 991)	21.3320	BC
French, Douglas	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 316		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	483		BC
		O	2024-11-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	84 889	21.5934	BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(84 889)	21.3436	BC
		M	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(84 889)	21.3436	BC
Mawji, Zainul	5							
Computershare	PI	O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 456		BC
		O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 467		BC
		O	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	38 725	21.5934	BC
		M	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	79 741	21.5934	BC
		O	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(38 725)	21.3436	BC
		M	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(38 725)	21.3436	BC
McIntosh, Sandy	5							
Computershare	PI	O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 905		BC
		O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 925		BC
		O	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	62 698	21.5934	BC
		O	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(62 698)	21.3436	BC
		M	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(62 698)	21.3436	BC
Mele, Mario	5							
Computershare	PI	O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	697		BC
		O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	224		BC
		O	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 936	21.5934	BC
		M	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	6 041	21.5934	BC
		O	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(2 936)	21.3436	BC
		M	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(2 936)	21.3436	BC
WOOD, ANDREA LOUISE	5							
Computershare	PI	O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 062		BC
		O	2024-11-27	I	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 734		BC
		O	2024-11-27	I	56 - Attribution de droits de souscription	32 553	21.5934	BC

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(32 553)	21.3436	BC
		M	2024-11-27	I	57 - Exercice de droits de souscription	(32 553)	21.3436	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Arora, Navin	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(37 913)		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22 287		BC
		M	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22 289		BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(84 764)	21.5934	BC
Entwistle, Darren	4, 5	O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(166 023)		BC
		O	2024-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89 211		BC
		O	2024-11-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(300 991)	21.3320	BC
French, Douglas	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(39 219)		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 642		BC
		M	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 641		BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(84 889)	21.5934	BC
Mawji, Zainul	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(37 913)		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22 397		BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38 725)	21.5934	BC
		M	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(79 741)	21.5934	BC
McIntosh, Sandy	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(26 146)		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 336		BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62 698)	21.5934	BC
Mele, Mario	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 284)		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 368		BC
		M	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 369		BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 041)	21.5934	BC
WOOD, ANDREA LOUISE	5	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(14 381)		BC
		O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 681		BC
		M	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 682		BC
		O	2024-11-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 553)	21.5934	BC
TFI International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bédard, Alain	4, 5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	15 000	40.3630	QC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	210.0980	QC
TFI International Inc.	1	O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 100	199.8931	QC
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	203.5279	QC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(42 900)		QC
<i>Options</i>								
Bédard, Alain	4, 5	O	2024-11-28	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	40.3630	QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
The Descartes Systems Group Inc.								
<i>Restricted Stock Unit - Cash-settled</i>								
Murphy, William Chad	5	O	2024-11-30	D	97 - Autre	(25)	146.3900	ON
Nguyen, Peter	5	O	2024-11-30	D	97 - Autre	(53)	146.3900	ON
The Real Brokerage Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gamzu, Guy	4, 6, 3							
Cubit Investments Ltd.	PI	O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 512)	5.5000USD	ON
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22)	5.5050USD	ON
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	5.5100USD	ON
		O	2024-11-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.5200USD	ON
		O	2024-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(788)	5.5000USD	ON
		O	2024-11-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	5.5200USD	ON
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.5100USD	ON
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 545)	5.5200USD	ON
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.5300USD	ON
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.5400USD	ON
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.5500USD	ON
Insight Holdings Group, LLC	3							
Insight Partners (Cayman) XI, L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 958)	5.5043USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 207)	5.5345USD	ON
Insight Partners (Delaware) XI, L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 230)	5.5043USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(409)	5.5345USD	ON
Insight Partners (EU) XI, S.C.Sp.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 858)	5.5043USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(380)	5.5345USD	ON
Insight Partners XI (Co-Investors) (B), L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(858)	5.5043USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67)	5.5345USD	ON
Insight Partners XI (Co-Investors), L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(623)	5.5043USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49)	5.5345USD	ON
Insight Partners XI, L.P.	PI	O	2024-11-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 386)	5.5043USD	ON
		O	2024-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 926)	5.5345USD	ON
Klane, Larry	4							
Larry Klane Revocable Trust & Polly Nyquist Klane Revocable Trust TIC	PI	O	2024-12-02	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)		ON
Poleg, Tamir	4, 5							
		O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	166 668	0.0251USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	5.3700USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.3800USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	5.3900USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	5.4000USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.4100USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.4200USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	5.4300USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	5.4400USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 676)	5.4500USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	5.4600USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.4650USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 565)	5.4700USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	5.4750USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 675)	5.4800USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(249)	5.4850USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 622)	5.4900USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(517)	5.4950USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 943)	5.5000USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 405)	5.5100USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.5200USD	ON
		O	2024-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(911)	5.5300USD	ON
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.4000USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(20 000)	5.4500USD	ON
<i>Options</i>								
Poleg, Tamir	4, 5	O	2024-11-25	D	51 - Exercice d'options	(166 668)	0.0251USD	ON
Thinkific Labs Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
BIRD, AMANDA	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 646		BC
DONOVAN, RYAN	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 353		BC
Hua, Corinne	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 863		BC
Smith, Greg Ryan	4, 5, 3	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	828		BC
Thinkific Labs Inc.	1	O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 882	3.0420	BC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.0600	BC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.0290	BC
		O	2024-12-02	D	38 - Rachat ou annulation	5 082	3.0780	BC
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	3.0370	BC
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(31 228)		BC
		O	2024-12-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.0100	BC
<i>Droits Deferred Share Units (DSU) May be cash settled</i>								
Kalemba, Melanie Gray	4	O	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 904		BC
		M	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 183		BC
		M'	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 138		BC
Krenzer, Steve	4	O	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 036		BC
		M	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 161		BC
		M'	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 183		BC
May, Katie	4	O	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 252		BC
		M	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 304		BC
		M'	2024-09-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 161		BC
<i>Droits Rights Restricted Share Units (RSU) May be cash settled</i>								
BIRD, AMANDA	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 744)		BC
		O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 646)		BC
DONOVAN, RYAN	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 116)		BC
		O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 353)		BC
Hua, Corinne	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 863)		BC
Smith, Greg Ryan	4, 5, 3	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 020)		BC
		O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(828)		BC
Tincorp Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feng, Rui	4	O	2024-11-26	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 000	0.1500	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	BC
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	25 000	0.1500	BC
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chow, George K.	4							
George Chow RRSP	PI	O	2024-12-04	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 700	11.6450	AB
MULLEN, Kenneth Brandon	4							
Melamaken Adventures Inc.	PI	O	2024-12-02	C	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	1 700	11.7400	AB
Total Energy Services Inc	1	O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	115 711	11.4169	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(109 211)		AB
Touchstone Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baay, Paul Raymond	4, 5	O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 574	0.5400	AB
Budau, Christopher Scott	5	O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 407	0.5400	AB
Hollingshead, Brian	5	O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 019	0.5400	AB
Shipka, James	5	O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime	7 407	0.5400	AB

Émetteur	Relation	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Options</i>								
Shipka, James	5	O	2024-05-29	D	51 - Exercice d'options	(265 500)	0.2300	AB
		M	2024-05-29	D	51 - Exercice d'options	(265 500)	0.2300	AB
		M'	2024-05-29	D	51 - Exercice d'options	(265 500)	0.2300	AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Aspin, Sherra	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	629		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	912		AB
Frostad, Colin Joel	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	629		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	912		AB
Kirker, William Scott	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	629		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	609		AB
McKinnon, Earl Henry	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	786		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 140		AB
Robinson, Brian	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	629		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	823		AB
Rose, Mike	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	629		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	987		AB
<i>Options</i>								
Angevine, Jill Terilee	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
Armstrong, William D.	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
Aspin, Sherra	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	40 000	67.1300	AB
Baker, Lee Allan	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
Frostad, Colin Joel	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	30 000	67.1300	AB
Kirker, William Scott	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	30 000	67.1300	AB
Lee, Christopher	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
MacDonald, Andrew B.	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
McKinnon, Earl Henry	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	40 000	67.1300	AB
Miller, Lucille	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
Robinson, Brian	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	30 000	67.1300	AB
Rose, Mike	5	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	30 000	67.1300	AB
Toews, Travis	4	O	2024-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
Weiss, Janet	4	O	2024-11-30	D	50 - Attribution d'options	5 700	67.1300	AB
<i>RSU</i>								
Aspin, Sherra	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 220		AB
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 210)		AB
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 755)		AB
Frostad, Colin Joel	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		AB
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 210)		AB
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 755)		AB
Kirker, William Scott	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 660		AB
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 210)		AB
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		AB

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale		
Titre										
Initié										
Porteur inscrit										
McKinnon, Earl Henry	5	O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 173)		AB		
		O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 770		AB		
Robinson, Brian	5	O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	215		AB		
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 513)		AB		
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111		AB		
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 194)		AB		
Rose, Mike	5	O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 050		AB		
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB		
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 210)		AB		
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80		AB		
TransAlta Corporation		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 584)		AB		
		O	2024-11-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 220		AB		
		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB		
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 210)		AB		
TransAlta Corporation		O	2024-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96		AB		
		O	2024-11-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 899)		AB		
		Actions ordinaires								
		Fedoretz, Jane Nyla	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	26 276	9.6700	AB
O	2024-11-27			D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 276)	15.1800	AB		
Kousinioris, John Harry	4, 5	O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	15.4900	AB		
		O	2024-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	16.3000	AB		
O'Reilly, Kerry Lynn	5	O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	65 000	5.5900	AB		
		O	2024-11-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	15.7400	AB		
TransAlta Corporation		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	24 736	12.6700	AB		
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	14 313	12.0200	AB		
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 692)	15.2500	AB		
		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 184)	15.1300	AB		
TransAlta Corporation		O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 046)	15.1800	AB		
		Options								
Fedoretz, Jane Nyla	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(26 276)	9.6700	AB		
		O	2024-11-29	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	5.5900	AB		
O'Reilly, Kerry Lynn	5	O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(24 736)	12.6700	AB		
		O	2024-11-27	D	51 - Exercice d'options	(14 313)	12.0200	AB		
Transcontinental inc.										
Actions à droit de vote multiple Catégorie B										
Transcontinental inc.	1	O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC		
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		QC		
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		QC		
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A										
Transcontinental inc.	1	O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	31 800	17.0000	QC		
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	42 954	17.0000	QC		
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	17.0000	QC		
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		QC		
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(25 254)		QC		
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	(42 900)		QC		
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(41 900)		QC		
		O	2024-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(19 800)		QC		
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		QC		
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	(42 954)		QC		

Émetteur	Relation	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Tree Island Steel Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tree Island Steel Ltd.	1	O	2024-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.8650	BC
		O	2024-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.8800	BC
		O	2024-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.8633	BC
		O	2024-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	16	2.8781	BC
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.7800	BC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	316	2.7700	BC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.7700	BC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7700	BC
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.7700	BC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.6556	BC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.6000	BC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.6533	BC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.7000	BC
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	16	2.7038	BC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	2.7781	BC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.7400	BC
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	16	2.7125	BC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.9040	BC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.0000	BC
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	16	2.8681	BC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(11 580)		BC
Trican Well Service Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Trican Well Service Ltd.	1	O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	45 680	4.8862	AB
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	46 861	4.7666	AB
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	46 152	4.8397	AB
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	46 059	4.8496	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	44 300	4.8691	AB
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(983 534)		AB
<i>Options Employee Stock Options</i>								
Funk, Trevor Alan	5	O	2024-12-03	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	4.8529	AB
		O	2024-12-03	D	59 - Exercice au comptant	(11 666)	4.8529	AB
		O	2024-12-03	D	59 - Exercice au comptant	(49 333)	4.8529	AB
Trilogy Metals Inc. (formerly NovaCopper Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giardini, Tony Serafino	4, 5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	131 313	0.9900	BC
Gosse, Richard	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	34 886	0.9900	BC
Sanders, Elaine	5	O	2024-12-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	44 545	0.9900	BC
<i>Droits Deferred Share Unit</i>								
Gowans, James Kitchener	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 536		BC
Hayden, William	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 201		BC
Hensley, William L. Iggiagruk	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 201		BC
Lang, Gregory Anthony	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 201		BC
		O	2024-12-03	D	99 - Correction d'information	2		BC
Stairs, Janice Alayne	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 601		BC
Walters, Diana	4	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 202		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Giardini, Tony Serafino	4, 5	O	2024-12-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	131 313	0.9900	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Triple Flag Precious Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Triple Flag Precious Metals Corp.	1	O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.6100	ON
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	22.6000	ON
		O	2024-11-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	22.8700	ON
		O	2024-11-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.2700	ON
		O	2024-11-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.2600	ON
		O	2024-11-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.4200	ON
		O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.0000	ON
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.2600	ON
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.3000	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	23.3500	ON
		O	2024-11-30	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)		ON
Trisura Group Ltd.								
<i>Options</i>								
Grant, Richard William	7, 5	O	2024-11-25	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Drimmer, Daniel	4, 3							
D.D. Acquisitions Partnership	PI	O	2024-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	11.5200	ON
		O	2024-11-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	11.5500	ON
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	11.3000	ON
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	11.2900	ON
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.2800	ON
		O	2024-12-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.2500	ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust	1	O	2024-11-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 900	11.5372	ON
		O	2024-11-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	900	11.4144	ON
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(70 500)		ON
		O	2024-11-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 700	11.4204	ON
		O	2024-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 700	11.2793	ON
		O	2024-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 000	11.2880	ON
TWC Enterprises Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
TWC Enterprises Limited	1	O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	18.4100	ON
		O	2024-12-03	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		ON
Uranium Royalty Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Melbye, Scott Eric	4, 6, 5	O	2024-11-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	75 000	2.0000	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Melbye, Scott Eric	4, 6, 5	O	2024-11-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(75 000)	2.0000	BC
Vecima Networks Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
684739 B.C. Ltd.	3	O	2024-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.9400	BC
		O	2024-11-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.0300	BC
Kumar, Saket	6, 5, 8							
684739 B.C. Ltd.	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.9400	BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.0300	BC
Kumar, Sumit	4, 6, 5, 8							
684739 B.C. Ltd.	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.9400	BC
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.0300	BC
Kumar, Surinder Ghai	4, 3							
684739 B.C. Ltd.	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.9400	BC
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.0300	BC
Veren Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Veren Inc.	1	O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	74 600	7.0488	AB
		O	2024-11-04	D	38 - Rachat ou annulation	66 000	7.1718	AB
		O	2024-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	65 200	7.2543	AB
		O	2024-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	64 000	7.3997	AB
		O	2024-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	63 500	7.4511	AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	64 900	7.2903	AB
		O	2024-11-11	D	38 - Rachat ou annulation	65 300	7.2550	AB
		O	2024-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	65 900	7.1870	AB
		O	2024-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	66 300	7.1465	AB
		O	2024-11-01	D	38 - Rachat ou annulation	(73 200)		AB
		O	2024-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(333 300)		AB
		O	2024-11-15	D	38 - Rachat ou annulation	(262 400)		AB
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Letford, Ian Robert	6							
RBC Securities - RRSP	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(813)	25.0000	ON
		O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 830)	25.2000	ON
TD - RRSP	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 170)	25.2000	ON
		O	2024-11-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	25.0500	ON
TD - TFSA	PI	O	2024-11-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 114)	25.0000	ON
VIZSLA ROYALTIES CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tanaka, Grant	5	O	2024-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M	2024-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		M'	2024-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2024-09-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	216		
		O	2024-10-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	216		
		O	2024-09-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(750 000)		
<i>Options</i>								
Tanaka, Grant	5	O	2024-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mittelstaedt, Ronald J	4, 5	O	2024-11-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(11 000)		ON
WELL Health Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
WELL Health Technologies Corp.	1	O	2024-11-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	5.2188	BC
		O	2024-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	5.2619	BC
		O	2024-11-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	5.4024	BC
		O	2024-11-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	5.5265	BC
		O	2024-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	5.7052	BC
West Fraser Timber Co. Ltd.								
<i>Options</i>								
Carter, Keith Darren	5	O	2024-11-27	D	59 - Exercice au comptant	(3 760)		BC
Tobin, Matthew Vincent	5	O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(469)		BC
		O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(324)		BC
		O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(324)		BC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(366)		BC
		O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(172)		BC
		O	2024-11-29	D	59 - Exercice au comptant	(172)		BC
Western Uranium & Vanadium Corp. (formerly Western Uranium Corporation)								
<i>Options Employee</i>								
Glasier, George Edwin Lee	4, 5, 3	O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 668		ON
Klein, Robert	5	O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 668		ON
Murphy, Bryan James	4	O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 668		ON
Rutter, Michael	5	O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	58 333		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	58 333		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	58 334		ON
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4	O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 668		ON
Wilder, Andrew	4	O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 666		ON
		O	2024-11-24	D	50 - Attribution d'options	66 668		ON
Zenith Capital Corp.								
<i>Options</i>								
McNeill, Kelly Bret	4	O	2024-12-02	D	50 - Attribution d'options	75 000		AB
Thompson, Bradley	4	O	2024-12-02	D	50 - Attribution d'options	75 000		AB
WONG, NORMAN C.W.	4	O	2024-12-02	D	50 - Attribution d'options	75 000		AB
Zuerblis, Kenneth	4	O	2024-12-02	D	50 - Attribution d'options	75 000		AB

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

OTCX Trading Limited. – Demande de dispense de reconnaissance à titre de bourse et des obligations des Règlements 21-101, 23-101 et 23-103.

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie la demande de dispense (i) de reconnaissance à titre de bourse en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 et (ii) des obligations prévues au *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5, au *Règlement 23-101 sur les règles de négociation*, RLRQ, c. V-1.1, r. 6 et au *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés*, RLRQ, c. V-1.1, r. 7.1, déposée par OTCX Trading Limited.

(Le texte est reproduit ci-après.)

Commentaires

Toute personne désirant soumettre des commentaires est invitée à les faire parvenir par écrit, au plus tard le 7 janvier 2025 à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Pascal Bancheri
Analyste expert aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4354
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4354
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : pascal.bancheri@lautorite.qc.ca

Cheick Kaba Diakité
Analyste aux OAR
Direction l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4356
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4356
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : CheickKaba.Diakite@lautorite.qc.ca

OTCX Trading Limited**APPLICATION FOR EXEMPTION FROM RECOGNITION AS AN EXCHANGE**

OTCX Trading Limited
London EC4N 4SA
United Kingdom
12th November 2024

Sent By online form

Attn: Monsieur Pascal Bancheri
Autorité des marchés financiers
800 Square Victoria, 22nd Floor C.P. 246,
Tour de la Bourse Montréal, Québec
Canada, H4Z 1G3

Re: OTCX UK MTF – Application for Exemption from Recognition as an Exchange

Dear Sirs and Mesdames,

This application (the “Application”) is being submitted by OTCX Trading Limited (“OTCX” or “Applicant”) as operator of OTCX Trading Limited’s multilateral trading facility (“OTCX UK MTF”) to the Autorité des marchés financiers (“AMF”). The Applicant is requesting an order for the following relief (collectively, the “Requested Relief”) in relation to its operation of a multilateral trading facility (an “MTF”) in the province of Quebec:

- (a) exempting the Applicant from the requirement to be recognised as an exchange section 12 of the Derivatives Act (Quebec) (the “Act”) pursuant to section 86 of the Act; and
- (b) exempting the Applicant from the requirements in National Instrument 21-101 Marketplace Operation (“NI 21-101”) pursuant to section 15.1 of NI 21-101, the requirements of National Instrument 23-101 Trading Rules (“NI 23-101”) pursuant to section 12.1 of NI 23-101 and National Instrument 23-103 Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces (“NI 23-103”) pursuant to section 10 of NI 23-103.

OTCX Trading Limited has been authorised by the Financial Conduct Authority (FCA) as a UK Markets in Financial Instruments Directive (MiFID) investment firm including operating an MTF since 24th July 2023. MiFID specifies the scope of financial instruments in Section C of Annex I (“Financial Instruments”). OTCX UK MTF offers trading of cleared and uncleared derivatives which are regulated as MiFID Financial Instruments by the FCA.

OTCX is planning to provide access to the MTF to sophisticated Participants that will be Eligible Contract Participants or Professional Clients as those terms are defined by FCA’s Handbook [COBS 3.5](#) and [3.6 COBS](#) in Quebec. The Applicant does not provide access to retail clients.

OTCX UK MTF intends to provide access to Participants located in Quebec, including such entities with their headquarters or legal address in Quebec (e.g., as indicated by their Legal Entity Identifier (LEI)), and all traders conducting transactions on behalf of a Participant, regardless of the traders’ physical location (inclusive of non-Quebec branches of Quebec legal

OTCX UK MTF

1

entities), as well as any trader physically located in Quebec who conducts transactions on behalf of any other entity ("Quebec Users").

The Applicant has no physical presence and does not otherwise intend to carry on business in Quebec except as described herein.

Exemption from the Requirement to be Recognized as an Exchange under Section 12 of the Act

As described in greater detail below the Applicant seeks the Requested Relief on the basis that it is already subject to regulatory oversight by the FCA. Additionally, OTCX has the power to co-operate fully with the AMF and self-regulatory organizations in the Province of Quebec, and to provide information and documents with respect to its operations that could be reasonably requested by the AMF.

Based on the foregoing, the Applicant seeks an exemption from the requirement of section 12 of the Act allowing it to carry on derivatives activities in the Province of Quebec without being recognised by the AMF as an exchange or otherwise. We believe this exemption would not be detrimental to the protection of investors in the Province of Quebec and would contribute to the trading of derivatives in Quebec being more efficient.

Exemption from Regulation 21-101, Regulation 23-101 and Regulation 23-103

The Applicant submits to the AMF that the application of Regulation 21-101, Regulation 23-101 and Regulation 23-103 regarding marketplace operation and trading rules to the Applicant would result in duplication of the United Kingdom (UK) regulatory framework and hereby seeks an exemption from Regulation 21-101, Regulation 23-101 and Regulation 23-103.

AMF Policy Statement

The AMF Policy Statement respecting the Authorization of Foreign-Based Exchanges (the Policy Statement) outlines the AMF's approach to and interpretation of regulatory provisions regarding applications for authorization from foreign-based exchanges that are already recognized or authorized in their home jurisdiction. It sets out the information that the AMF expects to receive in support of such applications, the main factors being:

- the regulatory framework in the UK;
- the powers of OTCX UK MTF regarding co-operation; and
- co-operation between the FCA and the AMF.

Capitalized terms that appear in this Application but are not defined in the body of this Application have the meanings ascribed thereto in the OTCX MTF Rulebook.

This Application contains such information and is divided into the following Parts I to V:

Contents

APPLICATION FOR EXEMPTION FROM RECOGNITION AS AN EXCHANGE	1
Part I Introduction	4
Part II Background of the Applicant	4
1. Ownership of the Applicant.....	4
2. Products on the Applicant's MTF Trading Venue.....	5
3. Participants.....	5
Part III Application of Exemption Criteria to the MTF	6
PART 1 REGULATION OF THE MTF	6
PART 2 GOVERNANCE	7
PART 3 REGULATION OF PRODUCTS	13
PART 4 ACCESS	15
PART 5 REGULATION OF PARTICIPANTS ON THE MTF	16
PART 6 RULEMAKING	17
PART 7 DUE PROCESS	18
PART 8 CLEARING AND SETTLEMENT	19
PART 9 SYSTEMS AND TECHNOLOGY	20
PART 10 FINANCIAL VIABILITY	23
PART 11 TRADING PRACTICES	24
PART 12 COMPLIANCE, SURVEILLANCE AND ENFORCEMENT	25
PART 13 RECORD KEEPING	26
PART 14 OUTSOURCING	26
PART 15 FEES.....	28
PART 16 INFORMATION SHARING AND OVERSIGHT ARRANGEMENTS	28
PART 17 IOSCO PRINCIPLES.....	29
PART 18 CONDITIONS OF COMPLIANCE	29
Part IV Submissions by the Applicant	30
Part V Other Matters	30
Annex A	31
Annex B	31

Part I Introduction

1. Description of Applicant's Services to Quebec Residents
 - 1.1 OTCX has been registered with the FCA (FRN 979952 [OTCX Trading Limited \(fca.org.uk\)](https://www.fca.org.uk)) as a UK MiFID investment firm with authorisation to operate a Multilateral Trading Facility since 24th July 2023. OTCX UK MTF provides clients with a request for quote (RFQ) trading protocol (as described in Appendix I of the Applicant's publicly available set of rules "[MTF Rulebook](#)" or "[Rulebook](#)") that enables price discovery and trade execution from investors (buy-side) to banks (sell-side) in interest rate derivatives, credit derivatives and equity derivatives (further detailed in Part II below). Clients are institutional in nature, with OTCX only offering services to [Eligible Counterparties](#) and [Professional clients](#) undertaking a variety of hedging and investing activity to support their clients and investors mandates.
 - 1.2 OTCX plans to offer access to the OTCX UK MTF to users located in Quebec ("Quebec Users"). Quebec Users include Participants with their headquarters or legal address in Quebec (e.g., as indicated by a Participant's Legal Entity Identifier (LEI)) and all traders conducting transactions on its behalf, regardless of the traders' physical location (inclusive of non-Quebec branches of Quebec legal entities), as well as any trader physically located in Quebec who conducts transactions on behalf of any other entity. To obtain access to the OTCX UK MTF, a Quebec User must be a firm that is eligible to join OTCX UK MTF, has successfully completed all on-boarding requirements (as described in section 4 – Access). Participants and their personnel authorised to access the platform on behalf of the Participant (being either Authorised Traders or Authorised Agent). (The terms "Participant", "Authorised Trader" and "Authorised Agent" are defined in the OTCX Trading Limited [MTF Rulebook](#).)
 - 1.3 OTCX obtains a representation from each Quebec User seeking access to OTCX UK MTF that they are appropriately registered under Quebec securities laws to use OTCX UK MTF or are exempt from or not subject to such registration requirements.
 - 1.4 OTCX does not have and does not intend to have any offices or maintain other physical installations in Quebec or any other Canadian province or territory.

Part II Background of the Applicant

1. Ownership of the Applicant
 - 1.1 OTCX Trading Limited is 100% owned by its parent company OTCX UK Holdings Limited, which is 100% owned by OTCX Limited.
 - 1.2 OTCX Limited is a limited company registered in England and Wales with the details below:
Registered address: 49 Queen Victoria St, London EC4N 4SA
Company Number: 08538579

2. Products on the Applicant's MTF Trading Venue.

2.1 MiFID Financial Instruments classification available on the OTCX UK MTF authorised by the FCA (subset available to Quebec Users - see below):

Level 1	Level 2	Level 3
C4 Financial Instruments	Interest Rate Derivatives	Interest rate swaps (single currency): <ul style="list-style-type: none"> • Fixed-to-Fixed 'single currency swaps' and futures/forwards on Fixed-to-Fixed 'single currency swaps' • Fixed-to-Float 'single currency swaps' and futures/forwards on Fixed-to-Float 'single currency swaps' • Float-to-Float 'single currency swaps' and futures/forwards on Float-to-Float 'single currency swap'
		Interest Rate Swaps (multi-currency): <ul style="list-style-type: none"> • Fixed-to-Fixed 'multi-currency swaps' or 'cross-currency swaps' and futures/forwards on Fixed-to-Fixed 'multi-currency swaps' or 'cross-currency swaps' • Float-to-Float 'multi-currency swaps' or 'cross-currency swaps' and futures/forwards on Float-to-Float 'multi-currency swaps' or 'cross-currency swaps' • Fixed-to-Float 'multi-currency swaps' or 'cross-currency swaps' and futures/forwards on Fixed-to-Float 'multi-currency swaps' or 'cross-currency swaps'
		<ul style="list-style-type: none"> • Overnight Index Swap (OIS) 'single currency swaps' and futures/forwards on Overnight Index Swap (OIS) 'single currency swap' • FRA (Forward Rate Agreements) • Inflation 'single currency swaps' and futures/forwards on Inflation 'single currency swaps' • Swaptions
	Other Interest Rate Derivatives	<ul style="list-style-type: none"> • Caps/Floors
	Equity Derivatives	<ul style="list-style-type: none"> • Stock Options • Stock index options
C8 Financial Instruments	Credit Derivatives	<ul style="list-style-type: none"> • Index credit default swap (CDS) • Single name credit default swap (CDS) • Total Return Swaps • Constant Maturity Swaps

OTCX will not provide access to a Quebec User to trade in products other than:

- swaps or security-based swaps as defined in section 1a(47) of the United States Commodity Exchange Act (CEA)
- security-based swaps as defined in section 3(a)(68) of the United States Securities Exchange Act of 1934 (as amended)

without prior AMF approval. This product set offered to Quebec Users will be single and multi-currency interest rate swaps, overnight index swaps, inflation swaps, swaptions, forward rate agreements, constant maturity swaps, caps/floors and total return swaps.

2.2 OTCX UK MTF offers a RFQ trading protocol [as defined in UK MiFID] that is described in Appendix I of the OTCX Trading Limited MTF Rulebook.

3. Participants

3.1 All Participants of OTCX UK MTF, including Quebec-based members will be large banks and investors who are sophisticated commercial entities, who are required to meet the criteria of 'Professional Client' or 'Eligible Counterparty', and meet any equivalent local standards and requirements for investment sophistication in their own local jurisdictions. OTCX UK MTF is not made available to retail investors.

Part III Application of Exemption Criteria to the MTF

The following is a discussion of how the Applicant meets the criteria of the AMF for exemption of a foreign exchange that allows participants to trade OTC derivatives from recognition as an exchange.

PART 1 REGULATION OF THE MTF

1.1 Regulation of the MTF – The MTF is regulated in an appropriate manner in another jurisdiction by a foreign regulator (Foreign Regulator).

1.1.1 OTCX UK MTF is an MTF, as defined in the Regulation (EU) No. 600/2014 of the European Parliament and of the Council of 15 May 2014 on markets in financial instruments. Following the UK's exit from the EU this is onshored regulation to the UK by virtue of the European Union (Withdrawal) Act 2018 (EUWA). OTCX UK MTF is authorised and regulated by the FCA under reference number [979952](#).

1.1.2 MTF operators that are authorised by the FCA must comply with applicable FCA rules contained in the [FCA Handbook](#). In particular:

- Market conduct rules including the UK version of EU Market Abuse Directive 596/2014;
- MiFID MTF requirements in the market conduct rules that include requirements for:
 - o Transparent rules including for Financial Instruments traded and non-discriminatory rules for client access
 - o Fair and orderly trading
 - o Technical resilience and detailed procedures for operations
 - o Identify and manage conflicts of interests
- Conduct of business requirements;
- The prudential sourcebook for investment firms, which implements part of the fourth EU capital requirements directive (as onshored into UK law) as it relates to MiFID investment firms (including MTF operators)
- The conduct of business sourcebook, which implements part of MiFID as it relates to firms that carry on designated investment business (including operating an MTF); and
- High level standards and regulatory processes, which impose general requirements on FCA-authorized firms, such as MTF operators, and their approved persons.

1.1.3 OTCX is subject to authorization, exemption, recognition or accreditation by regulatory bodies in other jurisdictions, including:

- Australian Securities and Investments Commission (ASIC);
- Swiss Financial Market Supervisory Authority (FINMA);
- Nova Scotia Securities Commission (NSCC);
- Ontario Securities Commission (OSC).

1.2 Authority of the Foreign Regulator – The Foreign Regulator has the appropriate authority and procedures for oversight of the exchange. This includes regular, periodic oversight reviews of the exchange by the Foreign Regulator.

1.2.1 The FCA is the United Kingdom's competent authority that has direct regulatory and oversight responsibility over MTFs as regulated entities providing regulated activities.

1.2.2 As an FCA authorised operator of OTCX UK MTF, OTCX is subject to regulatory supervision by the FCA. The FCA's threshold conditions dictate that a regulated firm must be capable of being effectively supervised by the FCA having regard to all the circumstances. The FCA has the jurisdiction to perform reviews and assess and enforce OTCX UK MTF's adherence to the FCA Handbook and the rules contained therein on an ongoing basis. Breach of a threshold condition could lead to enforcement action.

1.2.3 The Applicant is required to act in accordance with the FCA's high level Principles for Businesses contained in Chapter 2 of the FCA Handbook ([PRIN 2.1 The Principles - FCA Handbook](#)). These include requirements for the Applicant to conduct its business with integrity, due skill, care and diligence, organize and control its affairs responsibly with adequate risk management systems, maintain adequate financial resources and observe proper standards of market conduct. The Applicant is also required to deal with the FCA in an open and cooperative way and must disclose to the FCA appropriately anything relating to the Applicant of which the FCA would reasonably expect notice.

PART 2 GOVERNANCE

2.1 Governance – The governance structure and governance arrangements of the MTF ensure:

(a) Effective oversight of the exchange

- The FCA rules place considerable emphasis on the role and responsibilities of the board of directors (the "Board") and senior management.

The Board is responsible for the strategy and management, risk and control and financial oversight of the firm.

- The Board will operate through several committees, each of which will operate under Terms of Reference approved by the Board.
- The firm is required to operate according to Group policies which are set out by the Board and those committees which have delegated authority

Responsibilities of the OTCX Board include: -

- Making strategic decisions affecting the future operation of the company.
- Ensuring that between them the directors have the necessary up-to-date experience, skills, and capabilities
- Overseeing the discharge by the executive management of the day-to-day business of the company
- Evaluate Board performance based on clear and relevant objectives, seeking continuous improvement
- Setting appropriate policies to manage risks to the company's operations and the achievement of its regulatory objectives.
- Ultimate responsibility for the effectiveness of the company's anti-money laundering and financial crime policies, systems, and controls

- Seeking regular assurance that the system of internal control is effective in managing risks in the manner it has approved.
- Maintaining a sound system of financial control.
- Communicate how the company is governed and is performing by maintaining a dialogue with shareholders and other relevant stakeholders
- Establishing and maintaining arrangements to ensure accountability regarding decisions of committees of the Board and executive management, through periodic reporting.
- Promote a corporate culture that is based on ethical values and behaviours
- To discharge its duties effectively the Board meets at least quarterly. Additional meetings of the directors are held as required.
- The Board members may request information from any employee of the company, and this includes calling any employee to attend a Board meeting to answer questions on a particular matter.

Fitness Standards

- The Applicant is subject to the UK's Senior Managers and Certification Regime (SMCR) as detailed in FCA Handbook SYSC 23-27 [SYSC.pdf \(fca.org.uk\)](#). Individuals holding certain Senior Management Functions ("SMFs") for the Applicant must be approved by the FCA. This includes the [FCA controlled functions](#) of chair of the governing body, the chief executive, compliance oversight, executive director and the money laundering reporting officer. Individuals performing these controlled functions are known as senior managers and appear on the FCA's financial services register.

Corporate governance and risk control framework overview:

Governance – audit and risk committee

The firm's audit and risk committee will have a standing quarterly meeting. The chairman will chair the meetings. The standard members of the risk committee will include the following functions:

- Chairman
- One other non-executive director
- Chief operations officer and/or chief technology officer and/or chief financial officer as deemed necessary
- Money laundering reporting officer
- Compliance officer

Other departments may be invited to attend the risk committee.

The audit and risk committee is responsible for exercising risk management oversight of the Firm.

The chair of the audit and risk committee reports into the Board.

Specific responsibilities of the audit and risk committee include:

- Supporting the Board in meeting its responsibilities for an effective system of internal control and financial reporting.
- Monitoring and assessing the role and effectiveness of internal audit in the overall context of the organisation's risk management system and the work of risk and compliance, finance, and the external auditor.
- Overseeing the operation of the company's complaints scheme on behalf of the Board.

- The committee also provides assurance on any additional matters as instructed or delegated by the Board.

Governance – Nominations Committee

The firm's nomination committee will have an annual meeting. The chairman will chair the meetings. The standard members of the nomination committee will include the following functions:

- Chairman (chair)
- Investor director / non-executive director
- Chief Executive Officer (CEO)

The nomination committee is responsible for advising the Board and to make recommendations to the Board on the appointment and removal of the executive directors or the non-executive directors.

Specific responsibilities of the management committee include:

- Ensure there is a robust process for the appointment of new board directors
- The nomination committee should work closely with the Board and the chair to identify the skills, experience, personal qualities, and capabilities required for the next stage in the company's development, linking the company's strategy to future changes on the Board.
- Provide recommendations for succession planning including possible internal candidates for future Board roles.
- If necessary, the nomination committee must provide support to the chair in taking the steps to remove any underperforming executive director or non-executive director.

Governance – Remuneration Committee

The firm's remuneration committee will have an annual meeting. The non-executive director will chair the meetings. The standard members of the remuneration committee will include the following functions:

- Investor director
- Non-executive director

The remuneration committee is responsible for ensuring that there is a formal and transparent procedure for developing policy [UK CDR 2017/565 (EU) Article 27] on executive remuneration and for agreeing the remuneration packages of individual directors. This includes recommending to the Board, the annual budget for pay and incentive awards.

Specific responsibilities of the remuneration committee include:

- All appointments of any employees or consultants having an aggregate annual remuneration or fee exceeding a predetermined limit and the material variation of the terms of employment or engagement of any such employees or consultants.
- Any variation of the terms or amount of any employee remuneration package (including salary, bonuses and options and other incentives) other than increases in basic salary in line with inflation.
- The establishment of any share option or share incentivisation scheme, profit sharing, bonus, pension or other benefit or incentive scheme and the variation of any of the same.
- The grant of options under any scheme established.

Governance – responsible officer

- The responsibility for the day-to-day oversight of the MTF will be delegated by the Board to the trading operations manager
- The trading operations manager will monitor the operation of the MTF against the firm's trading venue policy. The responsible officer reports directly into chief operating officer (SMF16/17 compliance oversight and money laundering reporting officer)

Governance – the compliance department

- The responsibility for the day-to-day oversight of compliance will be delegated by the Board to the compliance officer (SMF16/17 – compliance oversight and money laundering reporting officer). The compliance officer reports directly into the CEO.
- The compliance officer will monitor the operation of the firm against the compliance monitoring programme.
- The compliance monitoring programme is an integral part of assessing compliance to ensure OTCX staff and clients will comply with its policies and procedures. It has been developed in conjunction with the policies and the Risk Management Framework (RMF) to identify and mitigate against the risk of noncompliance.
- The compliance monitoring programme will be subject to periodic operational review by the audit and risk committee and will make recommendations to the Board of any improvements or remedial actions.

(b) that business and regulatory decisions are in keeping with its public interest mandate,

OTCX UK MTF operates on a basis consistent with applicable laws and regulations, and industry best practice. Its rules, policies and activities are designed to ensure continuous fair treatment of clients. As a regulated trading venue OTCX UK MTF has and must maintain processes and procedures that provide for fair and equal access to its systems and information. Key principles required by FCA ([PRIN 2.1 The Principles - FCA Handbook](#)) include “A firm must pay due regard to the interests of its customers and treat them fairly” and “A firm must pay due regard to the information needs of its clients, and communicate information to them in a way which is clear, fair and not misleading.”

(c) fair, meaningful and diverse representation on the board of directors (Board) and any committees of the Board, including:

(i) appropriate representation of independent directors, and

(ii) a proper balance among the interests of the different persons or companies using the services and facilities of the exchange,

The Applicant considers several factors in determining the composition of the Board, including whether directors, both individually and collectively, possess the required integrity, experience, judgment, commitment, skills and expertise to exercise their obligations of oversight and guidance over an MTF.

The Applicant has two non-executive directors (NED) with diverse and broad financial market experience that is proportionate to the size and requirements of OTCX Trading

Limited operating an MTF. In particular one NED has deep expertise of managing multi jurisdictional trading venues including MTFs.

(d) the exchange has policies and procedures to appropriately identify and manage conflicts of interest for all officers, directors and employees, and

OTCX adheres to the FCA Principles requirement 8 - A firm must manage conflicts of interest fairly, both between itself and its customers and between a customer and another client.

OTCX achieves this through policies and procedures that have been adopted through a conflicts of interest taxonomy which outlines the conflict types that may arise when undertaking business activities.

The conflicts of interest may arise across the following scenarios:

- o Between separate operating entities within the group.
- o Between the personal interests of the employee and the firm.
- o Between the firm and its clients; and
- o Between the firm's staff and its suppliers.

OTCX implements the following requirements to mitigate the risks mentioned above:

- OTCX takes all appropriate steps to identify and to prevent or manage conflicts as they arise during the course of business. This is conducted by a general annual Conflict of Interest risk assessment, Outsourcing due diligence and training for personnel;
- All conflicts of interest are recorded in the conflicts of interest register, including the mitigation measures. Compliance includes these mitigation measures as part of ongoing 2nd line monitoring;
- There is awareness among personnel to stimulate identification of conflicts of interest including regular staff training ; and;
- Where organisational or administrative arrangements made by OTCX to prevent conflicts of interest from adversely affecting the interest of its clients are not sufficient to ensure, with reasonable confidence, that risks of damage to client interests will be prevented, OTCX shall clearly disclose to the client the general nature and/or sources of conflicts of interest and the steps taken to mitigate those risks. The disclosure shall be made in a durable medium and include sufficient detail, taking into account the nature of the client, to enable that client to take an informed decision with respect to the service in the context of which the conflict arises.

(e) there are appropriate qualifications, remuneration, limitation of liability and indemnity provisions for directors, officers and employees of the exchange.

As part of the SMCR the firm is required to have approved persons performing an FCA controlled function. As mentioned above for OTCX this has led to the chair, the CEO, compliance oversight, executive director, chief financial officer and the money laundering reporting officer roles being approved by the FCA. The process involved determining appropriate qualifications in terms of skills and competency assessments as well as learning and development plans to maintain knowledge and improve where

required. For other employees a performance management process assesses skills and competency as well as setting goals.

Remuneration is detailed in the governance section above and demonstrates controls and policies to promote performance in line with risk management.

Professional indemnity/civil liability and directors' and officers' liability insurance are in place and reviewed on a yearly basis in line with any business changes.

2.2 Fitness

The MTF has policies and procedures under which it will take reasonable steps, and has taken such reasonable steps, to ensure that each director and officer is a fit and proper person and past conduct of each officer or director affords reasonable grounds for belief that the officer or director will perform his or her duties with integrity.

As noted above Senior Managers are approved by the FCA via the SMCR. The FCA grants approval based on them being a "fit and proper person" to perform the relevant controlled function. The SMCR process is thorough and detailed. The Applicant must also assess the fitness and propriety of Senior Managers on an annual basis and notify the FCA if it becomes aware of information which would reasonably be material to the assessment of Senior Manager's fitness and propriety. Similarly, whilst not approved by the FCA, the Applicant must ensure that non-SMF NEDs are fit and proper before they commence their appointment.

Senior managers and non-senior manager NEDs are directly subject to obligations under the FCA's regulatory regime and must comply with the conduct rules

The process for assessing fitness and propriety requirements is an ongoing and at least annual. It is a regulatory requirement and for OTCX the in scope senior management functions are chair, CEO, chief operating officer, head of compliance, money laundering reporting officer, chief technology officer and chief financial officer.

Initial FCA approval is required before commencing these roles. This comprises a rigorous check of the job description and responsibilities including regulatory reference and criminal record checks.

For the annual assessment the senior manager is required to:

- fill out a fit and proper questionnaire. This is reviewed by compliance and signed off by the line manager
- review and confirm the job description and statement of responsibility are up to date
- review and confirm the reporting and management information to address the statement of responsibility are satisfactory including new management information resulting from the risk management framework

Compliance reviews the files for any conduct, management information or learning and development areas to feed into the annual training plan. The results of the review are reported into the nominations committee.

As a result, senior managers are assessed as to whether they are fit and proper and any new training requirements are identified.

PART 3 REGULATION OF PRODUCTS

3.1 Review and Approval of Products

The products traded on the exchange and any changes thereto are submitted to the Foreign Regulator, and are either approved by the Foreign Regulator or are subject to requirements established by the Foreign Regulator that must be met before implementation of a product or changes to a product.

As an MTF operator, the Applicant requires specific permission from the FCA to offer the OTCX UK MTF in respect of each type of Financial Instrument ("specified investments", as defined in The Financial Services and Markets Act 2000 (Regulated Activities) Order 2001)) traded on the OTCX UK MTF. FCA permission has been granted through an authorization process. Updates will be through a variation of permission process with the FCA ([SUP 6.3 – FCA Handbook](#)). The process is internally governed by the New Business Initiative (NBI) Policy which sets out the controls and governance requirements to implement regulatory changes at OTCX.

The FCA can require the OTCX UK MTF to suspend or remove Financial Instruments.

As part of its initial authorization, the FCA granted permission on July 24, 2023 for the Applicant to offer the OTCX UK MTF in respect of interest rate swaps, credit default swaps and equity derivatives.

The New Business Initiative (NBI) Process is as follows:

When OTCX wants to offer new or modified services to clients, all proposals will need to undergo a formal regulatory impact analysis to identify any new licensing requirements, changes to regulatory obligations, conduct or market risks, and any control enhancements or modifications. This includes any review and approval of products.

The CEO will be ultimately responsible for the NBI process. Compliance will oversee this assessment in conjunction with other functional areas. Any analysis assessment, advice or approval must be documented for audit purposes.

Any business change would go through OTCX's IT change management process which would perform an assessment as to what level of involvement and / or compliance sign-off is required. When the business change requires modifying any of the existing control and supervisory processes, the relevant control functions must be given sufficient budget and resources to enable the control enhancements.

All staff must follow the NBI process and not engage in any new business prior to obtaining approval.

3.2 Product Specifications

The terms and conditions of trading the products are in conformity with the usual commercial customs and practices for the trading of such products.

OTCX has a publicly available MTF Rulebook that is required to provide transparent, non-discriminatory rules based on objective criteria. Any changes must be communicated to all Participants and advance notice is required for material changes. The Rulebook includes a trading protocol description that is a type of MiFID trading system (Request for quote trading system – see [ANNEX I Description of the type of system and the related information to be made public in accordance with Article 2 Information to be made public in accordance with](#)

[Article 2 - FCA Handbook](#)) . In addition, onboarding procedures require static data set up to enable MiFID compliant trading and reporting.

As a result, the OTCX UK MTF adheres to the usual commercial customs and practices of trading the defined products.

3.3 Risks Associated with Trading Products

The MTF maintains adequate provisions to measure, manage and mitigate the risks associated with trading products on the exchange that may include, but are not limited to, daily trading limits, price limits, position limits, and internal controls.

OTCX has detailed monitoring and internal controls, in particular with relation to organisational requirements under MiFID II Article 48 Systems resilience, circuit breakers and electronic trading. These requirements are implemented following detailed analysis in regards to the nature, scale and complexity of OTCX's business and have been reviewed by the FCA during the authorisation process.

Additionally, OTCX has performed a market abuse risk assessment to determine monitoring requirements to detect actual or potential market abuse as well as detecting disorderly trading conditions. The assessment of risk is in the context of the RFQ trading system where Participants quote on a disclosed basis. As a result, OTCX operates a trade surveillance program that provides automated alerts that are reviewed for action or escalation by the operations team.

The automated alerts consist of alerts based on size of trade, price of trade and number of trade requests. Once an alert is generated the following process occurs:

- Operations evaluate and recommend any action to compliance
- Compliance reviews the alert and determines if any action
- Alerts are reviewed for sensitivity to amend threshold if required
- Possible actions:
 - o Suspend instrument
 - o Suspend entity or individual
 - o Cancel unexecuted orders
 - o Suspicious transaction report (market abuse suspected)
 - o Suspicious activity report (money laundering or terrorist activity suspected)
 - o Report to FCA and publish on OTCX website as appropriate

OTCX adopts a Risk Management Framework ('RMF') to protect the firm and its customers, and to ensure ongoing compliance with regulatory expectations.

The adoption of the RMF enables the firm to identify, monitor, and manage the various risks affecting the firm and to promptly address them before they cause adverse effects on the firm and its customers. The RMF also assists OTCX in applying a consistent approach for the implementation of monitoring and control activities across the firm.

The RMF is articulated via the risk taxonomy and the control framework which are reviewed annually.

On an operational level the trading operations manager provides management of the MTF including:

- Monitoring and maintaining static data requirements of Participants,

- Daily monitoring and Issue resolution\escalation across venue controls, reporting obligations and error trades
- 1st line support for any of the downstream trade flow interfaces and reporting processes
- Liaison with the company's compliance officer covering any required market notification
- Market abuse monitoring – including escalation to the compliance officer and assistance with the production of any suspicious trading reports
- User acceptance testing of any changes to the Trade-flow process and technology

As a result, OTCX has demonstrated proportionate controls to mitigate the associated risks with trading products.

PART 4 ACCESS

4.1 Fair Access

(a) The exchange has established appropriate written standards for access to its services including requirements to ensure

(i) participants are appropriately registered as applicable under Quebec securities laws, or exempted from these requirements,

(ii) the competence, integrity and authority of systems users, and

(iii) systems users are adequately supervised.

(b) The access standards and the process for obtaining, limiting and denying access are fair, transparent and applied reasonably.

(c) The exchange does not unreasonably prohibit, condition or limit access by a person or company to services offered by it.

(d) The exchange does not

(i) permit unreasonable discrimination among participants, or

(ii) impose any burden on competition that is not reasonably necessary and appropriate.

In order to fulfil the FCA requirements for a trading venue, Participants are required to adhere to rules to ensure a fair, efficient market. Fees are charged on a publicly available rate card with sell side price makers paying a fee based on transaction and/or subscription fees. In order to maintain an orderly market a certain level of technical and product expertise is required.

The model is disclosed relationship based as Participants are either sell side price makers or buy side price takers in the request for quote trading system. Provided a Participant is able to fulfil the criteria for onboarding there is no preferential treatment or discrimination to the Participants.

(e) The exchange keeps records of each grant and each denial or limitation of access, including reasons for granting, denying or limiting access.

The client onboarding procedure ends with an operational confirmation to compliance as to whether a potential Participant has been onboarded to the venue. This decision is logged in the compliance portal.

OTCX UK MTF has a publicly available MTF Rulebook that is consistent with the FCA's Code of Market Conduct of the FCA Handbook ([MAR 5.3.1\(4\)](#)) meaning that the Applicant provides access to Participants on a fair, non-discriminatory and open basis. Participant status, access to, and usage of, the OTCX UK MTF is available to all market participants that meet the criteria set forth by the Applicant. The Applicant onboards prospective Participants against the Applicant's eligibility criteria as part of its onboarding procedures.

Specifically, to be eligible for admission as a Participant, a Participant applicant must demonstrate to the satisfaction of the Applicant that it:

- Is an eligible counterparty or professional client;
- Satisfies "know your customer" checks, sanctions, and anti-money laundering checks;
- Meets eligibility criteria and operational requirements as specified in the OTCX UK MTF Rulebook (see below)

Eligibility criteria ensure that a Participant on the venue is able to legally and organisationally operate on the OTCX UK MTF. This includes:

- legal and regulatory authority to transact, clear and settle trades
- operating from a jurisdiction that OTCX is able to provide services

Operational requirements ensure that trading on the system will subject to system and staff requirements to prevent disruption. This includes:

- systems and controls to apply the rules
- meeting OTCX technical standards
- adequately trained staff

For Quebec clients a specific process for onboarding will require the Participant to acknowledge that it is appropriately registered under Quebec securities laws, exempt from registration or not subject to registration requirements.

Users are required to be trained as a condition of operational requirements in the OTCX UK MTF Rulebook.

Record keeping requirements as described in the MTF Rulebook (OTCX retains records of all submitted orders, executed transactions, services, and activities undertaken on the OTCX UK MTF to meet its ongoing record keeping obligations) will ensure that records of onboarding processes are maintained including approval or denying access.

PART 5 REGULATION OF PARTICIPANTS ON THE MTF

5.1 Regulation

The MTF has the authority, resources, capabilities, systems and processes to allow it to perform its regulation functions, whether directly or indirectly through a regulation services provider, including setting requirements governing the conduct of its participants, monitoring their conduct, and appropriately disciplining them for violations of MTF requirements.

The requirements of the FCA Handbook and OTCX UK MTF Rulebook ensure that OTCX UK MTF has the authority and processes to perform regulatory functions including governing and monitoring a Participant's conduct.

The FCA requirements for OTCX UK MTF approval ensure that resources, capabilities and systems are sufficient to perform its regulatory functions including:

- Clear rules and process for suspension and removal of Participants including an appeals process
- Surveillance of activity to detect breaches of the Rulebook, disorderly trading and market abuse,
- Determination of error trades
- Co-operation with FCA
- Temporarily amend or revoke the rules in circumstances that require immediate action

Processes are in place to monitor, escalate and act on alerts via trading operations and compliance.

PART 6 RULEMAKING

6.1 Purpose of Rules

*(a) The MTF has rules, policies and other similar instruments (**Rules**) that are designed to appropriately govern the operations and activities of participants and do not permit unreasonable discrimination among participants or impose any burden on competition that is not reasonably necessary or appropriate.*

Obligations under the FCA rules mean that OTCX UK MTF has implemented a publicly available MTF Rulebook and associated policies that govern the operations and activities of the OTCX UK MTF Participants.

OTCX UK MTF is required to implement non-discriminatory rules that would not impose any burden on competition unless they are reasonably necessary and appropriate because such rules would not meet MTF regulatory requirements.

(b) The Rules are not contrary to the public interest and are designed to

(i) ensure compliance with applicable legislation,

(ii) prevent fraudulent and manipulative acts and practices,

(iii) promote just and equitable principles of trade,

(iv) foster co-operation and co-ordination with persons or companies engaged in regulating, clearing, settling, processing information with respect to, and facilitating transactions in the products traded on the MTF,

(v) provide a framework for disciplinary and enforcement actions, and

(vi) ensure a fair and orderly market.

The OTCX UK MTF Rulebook is subject to FCA rules, standards and requirements. All eligible Participants that meet the criteria in the Rulebook are eligible to participate. For Quebec clients they must additionally acknowledge it is appropriately registered under Quebec securities laws, exempt from registration or not subject to registration requirements.

These publicly available rules and standards to ensure a fair and orderly market are not contrary to the public interest and ensure compliance with applicable legislation contained within the FCA rules and applicable law. In addition, Participants are required to comply with the MTF Rulebook and applicable law. OTCX actively monitors Participant's compliance with these rules.

Manipulative practices are specifically prohibited.

As described the non-discriminatory rules for fair and transparent trading promote just and equitable principles of trade.

Co-operation with the FCA is a key principle and rule for the OTCX UK MTF. Participants accessing a clearing house must adhere to the rules and procedures of the clearing house in line with MTF Rulebook.

The OTCX UK MTF has rules to suspend or remove Participants in circumstances where

- the Participant or its Authorised Trader breaches the rules or its policies and Agreement agreed during onboarding;
- The Participant suffers an insolvency event;
- The Participant suffers a default event;
- The Participant is subject to enforcement action by a regulator or competent authority;
- The Participant no longer meets the eligibility criteria;
- Operator deems that the Participant is not making appropriate use of the OTCX UK MTF or that restriction, suspension, or removal of the Participant is necessary to ensure a fair and orderly market on the OTCX UK MTF

A Participant may appeal against a decision taken to suspend or remove a Participant.

The MTF Rulebook provides the framework to ensure a fair and orderly market including the ability to suspend Participants, specific instruments, specific asset classes or if required all trading. Additionally the previously mentioned monitoring and surveillance to detect Rule breaking, disorderly trading and market abuse.

PART 7 DUE PROCESS

7.1 Due Process

For any decision made by the MTF that affects a participant, or an applicant to be a participant, including a decision in relation to access, exemptions, or discipline, the MTF ensures that:

- (a) parties are given an opportunity to be heard or make representations, and*
- (b) it keeps a record of, gives reasons for, and provides for appeals or reviews of its decisions.*

OTCX UK MTF in line with FCA MAR 5 guidelines for systems and controls and for monitoring compliance with the rules of the MTF, OTCX UK MTF has implemented sanctions and an appeal process as detailed in the MTF Rulebook.

OTCX UK MTF may prevent a client becoming a Participant if it does not satisfy the eligibility criteria as discussed in section 4 above.

If a Participant wishes to make a complaint to OTCX regarding the operation of the OTCX UK MTF or the conduct of a Participant or any suspicion that a Participant has committed a breach of MTF Rules, they may do so in writing or via email as described in the MTF Rulebook.

The MTF Rulebook also details the Market Notice process that requires OTCX to provide Participants if there are any changes to the Rules.

The Applicant will act promptly if a complainant Participant accepts any offer of redress or remedial action that the Applicant has offered. The Applicant keeps records of each grant and each denial or limitation of access, including reasons for granting, denying or limiting access, along with a record of any breaches of the OTCX UK MTF rules by Participants for at least five years.

PART 8 CLEARING AND SETTLEMENT

8.1 Clearing Arrangements

The MTF has or requires its participants to have appropriate arrangements for the clearing and settlement of transactions for which clearing is mandatory through a clearing house.

It is the Applicant's requirement in the MTF Rulebook that for cleared products Participants (including Quebec Participants) are either (a) are clearing members of a clearing house and clear directly (provided such clearing house has obtained recognition as a clearing agency in Quebec or an exemption or interim exemption from recognition as a clearing agency in Quebec) or (b) have a relationship with a clearing member on whom the Participant relies for clearing.

The Participant is required to determine which transactions executed on the OTCX UK MTF are required to be cleared. The transaction is specified as a cleared transaction before pricing and execution. If the Participant is not a clearing member OTCX UK MTF facilitates a pre-execution credit check on behalf of the clearing member to verify pre-execution limits. Only if confirmation of limits is received can OTCX confirm the cleared derivative for execution.

Participants accessing a clearing house must adhere to the rules and procedures of the relevant clearing house in respect of the clearing and settlement of the transactions.

In the event a transaction concluded on the OTCX UK MTF is not accepted by the applicable clearing house, OTCX UK MTF shall void such transaction. Where the non-acceptance is due to a technical or clerical problem, the transaction can be submitted for clearing once more within one hour from the previous submission in the form of a new transaction but with the same economic terms, provided that both counterparties have agreed to the second submission.

OTCX's rulebook under section 29 Clearing states:

"29.1 Participants are responsible for:

- i) determining which Transactions executed on the OTCX MTF require to be cleared,
- ii) submitting such Transactions for clearing; and
- iii) fulfilling the Rules of the relevant agreements necessary for clearing the Transactions in line with Applicable Law."

It is the Participant's responsibility to ensure any clearing mandate is adhered to. OTCX provides operational support to ensure each cleared trade has a pre-trade credit check (for

non-clearing member) and is sent to clearing after the conclusion of the trade. The Participant is required to determine if the product is cleared pre-trade.

8.2 Risk Management of Clearing House

The MTF has assured itself that the clearing house has established appropriate risk management policies and procedures, contingency plans, default procedures and internal controls.

For all cleared interest rate swap trades OTCX provides connectivity to either LCH Limited or Chicago Mercantile Exchange, Inc. ("CME") via an established third party middleware provider (MarkitWire). LCH Limited is supervised as a UK Central Counterparty (CCP) by the Bank of England. CME is a Recognised non-UK CCP. Financial market infrastructures supervised by the Bank of England are listed here: [Who are we? | Bank of England](#)

For Quebec clients, LCH Limited and CME are exempted from the requirement to be recognized as a clearing agency in Quebec.

CME is registered with the Commodity Futures Trading Commission (the "CFTC") as a "derivatives clearing organization" ("DCO") within the meaning of the Commodity Exchange Act, as amended (the "CEA") and is required to have appropriate risk and control measures.

Any new clearing house would be subject to onboarding procedures that would ensure the risk management, procedures and controls were appropriate.

PART 9 SYSTEMS AND TECHNOLOGY

9.1 Systems and Technology

Each of the MTF's critical systems has appropriate internal controls to ensure completeness, accuracy, integrity and security of information, and, in addition, has sufficient capacity and business continuity plans to enable the MTF to properly carry on its business. Critical systems are those that support the following functions:

- (a) order entry,
- (b) order routing,
- (c) execution,
- (d) trade reporting,
- (e) trade comparison,
- (f) data feeds,
- (g) market surveillance,
- (h) trade clearing, and
- (i) financial reporting.

The OTCX UK MTF has appropriate internal controls (that cover all of the critical functions listed above) designed to ensure completeness, accuracy, integrity and security of information, and, in addition, has sufficient capacity and a business continuity plan to enable OTCX UK MTF to properly carry on its business.

The internal controls are summarised in OTCX platform control strategy processes. The processes are to ensure that the capacity and capability of the system is considered within all key processes that execute transactions.

The roles, responsibilities and stakeholders are defined to support system configuration of platform controls and business training. The controls are:

- Planning and development
 - New business initiative- impact assessment
 - Product development-unit testing and volume testing
 - Technology strategy setting
- Transaction processing
 - Client onboarding
 - Product transaction flow-cleared and non-cleared products
 - Product transaction flow-errors
 - Platform management controls-services
 - Platform management controls-load balancing and replication
 - Platform management controls-processing queue
- Monitoring and response management
 - Platform status monitoring and management
 - Volume threshold monitoring
 - Incident capture, management and logging (Priority 1)
 - Incident notification process
 - Simulation and stress testing
 - Annual technology evaluation and remediation
 - Periodic testing of kill functionality
- Oversight
 - Management reporting
 - Independent review and validation

FCA requirements include capacity and resilience, in particular OTCX UK MTF has had to demonstrate conformance with RTS 7 Capacity and Resilience of Trading Venues and a detailed IT Controls process. This includes detailed processes for:

- System testing for any deployments
- System capacity
- System monitoring
- Performance review
- Business continuity process
- Disorderly trading
- Pre-trade and post-trade controls
- Security and limits to system access

This detailed analysis of capacity and resilience requirements with associated governance and processes to support the requirements is contained in RTS 7 ([UK Version of EU CDR 2017/584](#)) that formed part of the detailed approval process for MTF authorisation.

9.2 System Capability/Scalability

Without limiting the generality of section 9.1, for each of its systems supporting order entry, order routing, execution, data feeds, trade reporting and trade comparison, the MTF:

- (a) makes reasonable current and future capacity estimates;*

OTCX UK MTF ensures that trading systems have sufficient capacity to perform their functions without systems failures, outages or errors in matching transactions at least at the highest number of messages per second recorded on that system during the previous five years multiplied by two. [RTS 7 Art 11(1)]

(b) conducts capacity stress tests to determine the ability of those systems to process transactions in an accurate, timely and efficient manner;

OTCX has processes to review the capacity and performs stress tests resulting in promptly and effectively remedy any deficiencies identified. OTCX simulate adverse scenarios to verify the performance of the hardware, software and communications and identify the scenarios under which the trading system or parts of the trading system perform their functions with systems failures, outages or errors in matching transactions. Stress tests cover all trading phases, trading segments and types of instruments traded by OTCX.

(c) reviews the vulnerability of those systems and data centre computer operations to internal and external threats, including physical hazards and natural disasters;

OTCX monitors its data centre as a critical outsource provider and has an IT security policy that includes protection from environmental threats.

(d) ensures that safeguards that protect a system against unauthorized access, internal failures, human errors, attacks and natural catastrophes that might cause improper disclosures, modification, destruction or denial of service are subject to an independent and ongoing audit which should include the physical environment, system capacity, operating system testing, documentation, internal controls and contingency plans;

OTCX IT security policy includes physical safeguards and security standards to protect the system. The data centre that houses the OTCX estate is fully ISO 27001 and ISO 9001 compliant and includes detailed requirements for protection of the data centre from unlawful and unauthorised physical intrusion as well as protection from malicious software.

(e) ensures that the configuration of the system has been reviewed to identify potential points of failure, lack of back-up and redundant capabilities;

OTCX UK MTF has a change management process that identifies and mitigates the risk of failures caused by faulty code or configuration changes. In particular as part of the security and data protection strategy it has policies to address configuration of network devices and user systems.

(f) maintains reasonable procedures to review and keep current the development and testing methodology of those systems; and

As part of OTCX Trading Limited Platform Control Processes OTCX performs a periodic review of the performance and capacity of the trading systems.

(g) maintains reasonable back-up, contingency and business continuity plans, disaster recovery plans and internal controls.

A fundamental requirement of the FCA under MiFID rules is "to have in place effective systems, procedures and arrangements to ensure its trading systems are resilient, have sufficient capacity to deal with peak order and message volumes, are able to ensure orderly trading under conditions of severe market stress, are fully tested to ensure such conditions are met and are subject to effective business continuity arrangements to ensure continuity of its services if there is any failure of its trading systems".

These requirements are detailed in RTS 7 and MiFID IT controls forms including OTCX Trading Limited - business continuity management and disaster recovery policy.

9.3 Information Technology Risk Management Procedures

The MTF has appropriate risk management procedures in place including those that handle trading errors, trading halts and respond to market disruptions and disorderly trading.

The Board requires the Firm to adopt a risk management framework to protect the Firm and its customers, and to ensure ongoing compliance with regulatory expectations (see section 3.3).

OTCX has conducted a market abuse risk assessment and integrated it into a surveillance program that monitors for disorderly trading and potential trading errors. As part of the MTF Rulebook OTCX may take action where it appears required for the orderly functioning of the OTCX UK MTF and for the safety and integrity of the market, including;

- Suspending, halting or constraining all or part of trading on the OTCX UK MTF;
- Changing the trading hours;
- Temporarily changing or suspending the provision of the Rules.

Monitoring and operational procedures are in place to take appropriate action.

PART 10 FINANCIAL VIABILITY

10.1 Financial Viability

The MTF has sufficient financial resources for the proper performance of its functions and to meet its responsibilities.

The Applicant has adequate financial and staff resources to carry on its activities in full compliance with its regulatory requirements and with best practices. The Applicant is subject to prudential regulation, including minimum regulatory capital requirements, and must submit quarterly financial reports to the FCA.

OTCX Trading Limited is required to undergo an Internal Capital and Risk Assessment (ICARA) that is repeated annually or earlier should there be a significant change to OTCX's operating model. This process is detailed in FCA Handbook under [MiFIDPRU 7.4](#) as described below;

ICARA process: baseline obligations

MIFIDPRU 7.4.9R

(1) A firm must have in place appropriate systems and controls to identify, monitor and, if proportionate, reduce all material potential harms:

(a) that the ongoing operation of the firm's business may cause to:

- (i) the firm's clients and counterparties;
- (ii) the markets in which the firm operates; and
- (iii) the firm itself; and

(b) that may result from winding down the firm's business, to ensure that the firm can be wound down in an orderly manner.

(2) If any material potential harms remain after a firm has implemented the systems and controls in (1), the firm must assess whether to:

(a) hold additional own funds to address the harms in accordance with MIFIDPRU 7.6.2R; and

(b) hold additional liquid assets to address the harms in accordance with MIFIDPRU 7.7.2R.

(3) The requirements in this rule apply to a firm's entire business, including:

(a) all regulated activities, irrespective of whether they are MiFID business; and

(b) any unregulated activities.

(4) The systems, controls and procedures operated by a firm to comply with the requirements in this rule are known as the ICARA process.

OTCX has performed the analysis and determined the capital and liquidity resourced required. This includes a capital requirement equivalent to the Fixed Overhead Requirement (FOR) and liquid assets equivalent to one third of FOR. The ICARA is approved by the Board.

PART 11 TRADING PRACTICES

11.1 Trading Practices

Trading practices are fair, properly supervised and not contrary to the public interest.

FCA requirements are that trading practices are fair, properly supervised and not contrary to public interest.

In particular, the FCA Code of Market Conduct (MAR) requires "transparent and non-discretionary rules and procedures for fair and orderly trading." OTCX has a publicly available MTF Rulebook that all Participants are required to adhere to as part of the onboarding process.

OTCX is required to supervise trading and Participants are required to have appropriate trade monitoring systems.

Market abuse (insider trading and market manipulation) is monitored by OTCX UK MTF under UK version of EU Market Abuse Regulation 596/2014 and OTCX is required to report to the FCA suspected market abuse, disorderly trading and a significant breach of the MTF rules.

These requirements result in a fair and transparent market available to all eligible Participants that is properly supervised and operated in line with the public interest.

11.2 Orders

Rules pertaining to order size and limits are fair and equitable to all market participants and the system for accepting and distinguishing between and executing different types of orders is fair, equitable and transparent.

The only available trading protocol is request-for-quote which is available to all and described in the publicly available MTF Rulebook. There are no specific rules for order size and limits, but trading is monitored for market abuse and disorderly trading which includes size and price parameters for validation and/or review. Participants can agree trade size and limits (except

for cleared trades that are determined by the clearing member and ultimately the clearing house).

11.3 Transparency

The MTF has adequate arrangements to record and publish accurate and timely information as required by applicable law or the Foreign Regulator. This information is also provided to all participants on an equitable basis.

OTCX UK MTF is subject to pre-trade transparency requirements in accordance with UK MiFIR and will make public, on a continuous basis during Trading Hours, details of Orders, including bid and offer prices and the depth of the trading interest. OTCX has obtained pre-trade transparency waivers from the publication of all or part of the pre-trade data. Where the transparency waivers have been granted full details of orders on the OTCX UK MTF may not be made available to non-Participants.

OTCX UK MTF is subject to post-trade transparency requirements in accordance with UK MiFIR and will make public, as close to real-time as technically possible, the price, volume and time of Transactions executed on the OTCX UK MTF. The operator has obtained a post-trade transparency deferrals from the publication of all or part of the post-trade data. Where the deferrals have been received from the FCA, OTCX may defer the publication of post-trade data as provided by the applicable deferral.

PART 12 COMPLIANCE, SURVEILLANCE AND ENFORCEMENT

12.1 Jurisdiction

The MTF or the Foreign Regulator has the jurisdiction to perform member and market regulation, including the ability to set rules, conduct compliance reviews and perform surveillance and enforcement.

An MTF is required under the FCA Handbook to set rules, conduct compliance reviews, monitor Participants' trading activity and take enforcement action against Participants when appropriate.

OTCX must ([FCA Handbook MAR 5.6.1](#)):

- (1) report to the FCA any:
 - (a) significant breaches of the firm's rules;
 - (b) disorderly trading conditions;
 - (c) conduct that may involve market abuse; and
 - (d) system disruptions in relation to a Financial Instrument;
- (2) supply the information required under this rule without delay to the FCA and any other authority competent for the investigation and prosecution of market abuse; and
- (3) provide full assistance to the FCA, and any other authority competent for the investigation and prosecution of market abuse, in its investigation and prosecution of market abuse occurring on or through the firm's systems.

OTCX has Rules, policies, and procedures to comply with this requirement.

12.2 Member and Market Regulation

The MTF or the Foreign Regulator maintains appropriate systems, resources and procedures for evaluating compliance with MTF and legislative requirements and for disciplining participants.

Please see the responses to Sections 5.1 (Regulation), 6.1 (Rulemaking), 11.1 (Trading Practices) and 12.1 (Jurisdiction) and the OTCX UK MTF Rulebook that require OTCX UK MTF to have systems in place to monitor compliance by Participants with view to identify any breaches of the Rules, eligibility criteria and misleading acts, conduct and prohibited practices.

12.3 Availability of Information to Regulators

The MTF has mechanisms in place to ensure that the information necessary to conduct adequate surveillance of the system for supervisory or enforcement purposes is available to the relevant regulatory authorities, including the AMF, on a timely basis.

12.1 describes the scope of information made available to the FCA on a timely basis. Please see section 16 below for further details.

PART 13 RECORD KEEPING

13.1 Record Keeping

The MTF has and maintains adequate systems in place for the keeping of books and records, including, but not limited to, those concerning the operations of the MTF, audit trail information on all trades, and compliance with, and/or violations of MTF requirements.

OTCX has implemented policies designed to ensure that the FCA has ready access to the records that it is required to maintain under UK MiFID, from which the FCA should be able to reconstruct each key stage of a transaction on the OTCX UK MTF if required, in particular under RTS 24 – Order Record Keeping Requirements ([UK version of Commission Delegated Regulation \(EU\) 2017/580](#)).

OTCX also keeps records of each grant and each denial or limitation of access, including reasons for granting, denying or limiting access, along with a record of any breaches of the OTCX UK MTF Rulebook by its Participants.

PART 14 OUTSOURCING

14.1 Outsourcing

Where the MTF has outsourced any of its key services or systems to a service provider, it has appropriate and formal arrangements and processes in place that permit it to meet its obligations and that are in accordance with industry best practices.

Outsourcing means an arrangement of any form between OTCX and a service provider by which that service provider performs a process, a service or an activity which would otherwise be undertaken by OTCX itself.

Outsourcing does not include where:

the process, service or activity is not part of the service offering of OTCX, such as provision of legal advice, security management of the OTCX office premises;

standardised services such as market information services; and services that are part of the market structure, e.g. clearing.

Critical or important outsourcing

An outsourcing agreement is defined as critical or important if a failure in its operations would:

- create systemic implications;
- undermine OTCX's compliance with regulatory obligations;
- create significant impact on OTCX's financial performance; and,
- severely undermine OTCX's ability to provide core products and services.

OTCX is bound by the FCA's outsourcing rules applicable to critical or important functions ([SYSC 8.1](#)). If OTCX chooses to outsource a critical process or service, it must notify the FCA and demonstrate how the firm is able to retain effective control of the outsourced activity. Compliance is in charge of notifying the FCA of any critical outsourcing arrangements.

OTCX has one important outsourcing arrangement: the hosting of OTCX servers to a data centre specialist. The datacentre is UK based, ISO 27001 and ISO 9001 compliant, OTCX review the standards of the host provider on an annual basis, ensuring they adhere to expected OTCX standards on disaster recovery (DR), BCP and service availability.

Risk based sourcing and selection process - OTCX's operates to an internally defined outsourcing policy that allows OTCX to engage in outsourcing agreements when the arrangement offers access to superior expertise and execution than might be attainable in-house. When OTCX decides to rely on a third party for the performance of operational activities, it must ensure that reasonable steps are taken to avoid undue operational risk. The outsourcing principles are applicable to both external vendors and intra-group arrangements part of OTCX. The following principles must be complied with:

- Quality impairment / risk degradation - No outsourcing should take place if that would impair the quality of OTCX's internal controls or ability to comply with relevant regulatory obligations;
- No degradation of OTCX responsibilities - No outsourcing should result in any delegation of responsibility by Senior Management;
- Diligence mandate - OTCX must exercise due skill, care, and diligence when entering into, managing and terminating an outsourcing agreement.

Contract specific requirements with current data centre provider:

- Access management - Data centres must be safeguarded against unlawful and unauthorised physical intrusion
- Data protection controls - Onsite and offsite locations where removable media is stored must provide access controls and protection which reduce the risk of loss or damage to an acceptable level. (Printed output if created is to be protected at all times.)
- Disaster recovery plans - for all systems are developed, tested, and implemented regularly.

- Protection from environmental threats - When locating data centres, suitable precautions are to be taken to guard against the environmental threats of power outages, fire, flood, and excessive ambient temperature and humidity.
- Backup power - An uninterruptible power supply (UPS) are installed to ensure the continuity of services during power outages. With appropriate long term power generation available on site, such as diesel generators and fuel for 48 hours.
- Protection from theft, fire, flood, + other hazards - The sites chosen to locate computers and store data are suitably protected from physical intrusion, theft, fire, flood, and other hazards.
- Service level agreements - are defined for the data centre (critical outsource) as per [SYSC 8](#) of the FCA Handbook and are in place or planned.

PART 15 FEES

15.1 Fees

(a) All fees imposed by the MTF are reasonable and equitably allocated and do not have the effect of creating an unreasonable condition or limit on access by participants to the services offered by the MTF.

(b) The process for setting fees is fair and appropriate, and the fee model is transparent.

The key requirement for OTCX UK MTF is in the FCA Handbook ([MAR 5.3A.11](#))

“A firm’s fee structure, for all fees it charges and rebates it grants in relation to the MTF, must:

- (1) be transparent, fair and non-discriminatory;
- (2) not create incentives to place, modify or cancel orders, or execute transactions, in a way which contributes to disorderly trading or market abuse;”

OTCX publishes a publicly available transparent rate card with a fee structure that applies equally to all Participants. Any change to the rate card will be notified by a market notice.

PART 16 INFORMATION SHARING AND OVERSIGHT ARRANGEMENTS

16.1 Information Sharing and Regulatory Cooperation

The MTF has mechanisms in place to enable it to share information and otherwise co-operate with the AMF, self-regulatory organizations, other MTFs, clearing agencies, investor protection funds, and other appropriate regulatory bodies.

OTCX has an open and cooperative policy to respond promptly to any regulatory enquiry in a timely manner.

The MTF Rulebook states:

- “In the event of an information request, regulatory investigation or any other action by any Regulator or Competent Authority in relation to activity conducted on the OTCX UK MTF, the Participant must provide access to any information and documentation relevant to the request and co-operate with OTCX and the relevant Regulator unless the Participant is restricted by Applicable Law.”
- “The Operator will share information with the FCA or any other relevant Competent Authority with oversight of any regulated activity to which the OTCX UK MTF relates as required”

16.2 POWER OF THE FOREIGN REGULATOR IN THE HOME JURISDICTION REGARDING COOPERATION

Satisfactory information sharing and oversight agreements exist between the AMF and the Foreign Regulator.

The AMF and the FSA (the FCA replaced the FSA on 01 April 2013) are signatories of the Memorandum of Understanding promote effective supervision of entities operating in both jurisdictions and reduce regulatory overlap dated March 23, 2011, which sets forth the signatory authorities' intent with regard to mutual assistance and the exchange of information for the purpose of enforcing and securing compliance with the respective laws and regulations of the jurisdictions of the signatory authorities.

16.3 POWER OF THE APPLICANT REGARDING COOPERATION

The Applicant confirms that it has the power to cooperate fully with the AMF and self-regulatory organizations in the Province of Québec, and to provide information and documents with respect to its operations that could be reasonably requested by the AMF. The Applicant has established a process that enables it to respond to requests from regulators regarding the Applicant in a timely manner. It is the Applicant's policy to respond promptly and completely to any proper regulatory inquiry or request for documents.

PART 17 IOSCO PRINCIPLES

17.1 IOSCO Principles

To the extent it is consistent with the laws of the foreign jurisdiction, the MTF adheres to the standards of the International Organisation of Securities Commissions (IOSCO) including those set out in the "Principles for the Regulation and Supervision of Commodity Derivatives Markets" (2011).

OTCX UK MTF adheres to the standards of IOSCO in that it must comply with the MiFID II and the FCA rules set down in the FCA Handbook, which reflect the IOSCO standards.

PART 18 CONDITIONS OF COMPLIANCE

If authorization is granted, the Applicant undertakes to provide the AMF with the following information and any other information that may be required, notably but not limited to: (i) its annual financial statements; (ii) any material amendment to the laws or regulations governing its activities; (iii) any amendment to its Articles of Association; (iv) any change respecting its right to operate or the existence of conditions respecting the performance of activities in its home jurisdiction; and (v) notice of any situation that could have an impact on its financial viability or its ability to operate.

Furthermore, the Applicant undertakes to comply with any other applicable Québec law, including An Act respecting the legal publicity of sole proprietorships, partnerships and legal persons (R.S.Q., c. P-45), to maintain its recognition or authorization in its home jurisdiction and to abide by any AMF decision.

Part IV Submissions by the Applicant

The instruments for which the Applicant seeks approval for Quebec Participants to trade on the MTF fall under the definition of “derivative,” as set forth in section 3 of the Act.

The MTF falls under the definition of “published market” set out in section 3 of the Act because it brings together buyers and sellers of derivatives and uses established, non-discretionary methods under which orders interact with each other.

An “exchange” is not defined under the Act; however, subsection 3.1(2) of the policy statement to Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation provides that a “marketplace” is considered to be an “exchange” if it, among other things, sets requirements governing the conduct of marketplace participants. A multilateral trading facility has certain obligations to monitor participants’ trading activity. Because a multilateral trading facility sets requirements for the conduct of its participants and surveils the trading activity of its participants, it will be considered by the AMF to be an exchange for purposes of the Act.

An exchange and a published market fall under the definition of “regulated entity” set out in section 3 of the Act.

Pursuant to the section 12 of the Act, no regulated entity may carry on derivatives activities in Quebec unless it is recognized by the AMF as an exchange or as a published market or exempt from recognition by the AMF.

The Applicant submits that an exemption from recognition is appropriate for the MTF because the Applicant is subject to regulation by the FCA and full regulation by the AMF would be duplicative and inefficient.

The Applicant understands that this Application will be reviewed and discussed with Staff and that it will be published, along with a draft order, for a 30-day comment period.

Based on the foregoing, we submit that it would not be prejudicial to the public interest to grant the Requested Relief.

Part V Other Matters

In support of this Application, we are enclosing the following: (a) a verification statement from an officer of the Applicant confirming our authority to prepare and file this Application, and certifying the truth of the facts contained herein as Annex A; and (b) a draft Order for the Requested Relief, including draft terms and conditions as Annex B.

OTCX consents to the publication of this Application for public comment in the AMF Bulletin.

Yours very truly,

(s) Paul Stones

COO

OTCX Trading Limited

Annex A

Verification Certificate

To: Autorité des marchés financiers

Dear Sirs/Mesdames:

Re: Application by OTCX Trading Limited

I, Paul Stones, as Chief Operating Officer of OTCX Trading Limited, do hereby certify that the preparation and compilation of the attached application to the Autorité des marchés financiers is authorized and confirm the truth of the facts contained therein

Dated: 12th November 2024

(s) Paul Stones

Chief Operating Officer

OTCX Trading Limited

Annex B

Re: OTCX Trading Limited

Considering the application filed by OTCX with the AMF on 12th November 2024 (the "Application") in order to obtain an exemption from:

- a) the requirement to be recognized as an exchange under section 12 of the Derivatives Act (Quebec) (the Act) pursuant to section 86 of the Act;
- b) from the requirements in Regulation 21-101 Respecting Marketplace Operation ("Regulation 21- 101") pursuant to section 86 of the Act and section 15.1 of Regulation 21-101;
- c) from the requirements in Regulation 23-101 Respecting Trading Rules ("Regulation 23-101") pursuant to section 86 of the Act and section 12.1 of Regulation 23-101; and
- d) from the requirements in Regulation 23-103 Respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces ("Regulation 23-103") pursuant to section 86 of the Act and section 10 of Regulation 23-103.

(together, the "Requested Exemption");

Considérant les faits et représentations fournis par OTCX à l'appui de la Demande, en particulier:

OTCX UK MTF

31

1. OTCX exploite actuellement un système multilatéral de négociation (MTF). Les types d'investissements suivants sont proposés à la négociation sur la Plateforme : swaps de taux d'intérêt à devise unique et multiple, swaps de taux au jour le jour, swaps d'inflation, swaptions, accords à taux futur, swaps à échéance constante, caps/floors et swaps sur rendement total.
2. OTCX a reçu l'autorisation le 24 juillet 2023 de la FCA, l'autorité de régulation des services financiers du Royaume-Uni (UK), d'agir en tant qu'opérateur du MTF.
3. Sans l'Exemption Demandée, les Participants au Québec seront empêchés de négocier avec les Participants du UK sur le MTF, une plateforme de négociation réglementée au UK.
4. Un client qui conclut un accord concernant le MTF (un Participant) doit se conformer aux Règles applicables au MTF dans son ensemble.
5. Le Demandeur est soumis à la supervision réglementaire de la FCA, conformément à une autorisation d'exploiter un système multilatéral de négociation accordée le 24 juillet 2023.
6. Par conséquent, le Demandeur est tenu de se conformer au cadre réglementaire de la FCA, qui comprend, entre autres, des règles sur (i) la conduite des affaires (y compris les règles concernant la catégorisation des clients, la communication avec les clients et autres protections des investisseurs et accords clients), (ii) la conduite du marché (y compris les règles applicables aux entreprises exploitant un système multilatéral de négociation), et (iii) les systèmes et contrôles (y compris les règles sur l'externalisation, la gouvernance, la tenue de registres et les conflits d'intérêts). La FCA exige que le Demandeur se conforme en tout temps à un ensemble de conditions seuils pour l'autorisation, y compris des exigences selon lesquelles le Demandeur est "apte et approprié" pour être autorisé et qu'il dispose de ressources appropriées pour les activités qu'il exerce. Le Demandeur est soumis à une réglementation prudentielle, y compris des exigences minimales de capital réglementaire, et est capitalisé au-delà des exigences réglementaires. La fonction de conformité du Demandeur est responsable de la mise en œuvre et du maintien de politiques et procédures adéquates conçues pour garantir que le Demandeur (et tout le personnel associé) se conforme à ses obligations en vertu des règles de la FCA. Ces politiques et procédures sont énoncées dans le manuel de conformité d'OTCX et les politiques et procédures internes associées.
7. La Plateforme est tenue d'avoir des exigences régissant la conduite des Participants, de surveiller le respect de ces exigences et de signaler à la FCA (a) les violations importantes des Règles, (b) les conditions de négociation désordonnées, et (c) les conduites pouvant impliquer un abus de marché. Le Demandeur peut également notifier la FCA lorsque l'accès d'un Participant est résilié, temporairement suspendu ou soumis à condition(s). Comme requis, le Demandeur a mis en place un programme de surveillance des transactions. Dans le cadre de ce programme, le département de conformité du Demandeur effectue une surveillance du marché de l'activité de négociation sur la Plateforme pour identifier les négociations désordonnées et les abus de marché ou anomalies. Le programme de surveillance des transactions est conçu pour maintenir un marché équitable et ordonné pour les Participants.
8. Les Participants sont responsables de s'assurer qu'ils disposent des arrangements technologiques et opérationnels ainsi que de l'infrastructure en place pour assurer la

compensation et le règlement efficaces et opportuns des transactions. Les Participants sont tenus de spécifier s'ils souhaitent compenser une transaction et avoir un compte de compensation auprès de la chambre de compensation directement ou via un membre de la chambre de compensation.

9. Le Demandeur exige que tous les Participants répondent aux critères d'une Contrepartie Éligible ou d'un client professionnel, tels que définis dans le Manuel de la FCA. Chaque Participant potentiel doit (i) Avoir des systèmes et contrôles pour se conformer à ces Règles et à toute Loi Applicable ; (ii) Avoir des systèmes de surveillance des transactions appropriés ; (iii) Répondre aux normes techniques requises par OTCX pour l'accès et la participation au MTF ; (iv) Entreprendre des tests de conformité comme OTCX peut l'exiger ; (v) Disposer de ressources financières adéquates, de connaissances en matière de négociation et de compétences pour participer au MTF et pour répondre à toutes les obligations impliquées ; (vi) Avoir des systèmes et contrôles internes pour prévenir et limiter les Transactions Erronées et les Ordres erronés sur le MTF OTCX et pour assurer une conformité continue avec, et prévenir les violations de, la Loi Applicable et ces Règles et (vii) Avoir du personnel adéquatement formé pour utiliser le Système.
10. OTCX offrira un accès direct à la négociation sur le MTF aux Participants situés au Québec (Participants du Québec) et dûment enregistrés conformément aux lois sur les valeurs mobilières du Québec applicables, ou exemptés de ces exigences, et qualifiés en tant que Contrepartie Éligible ou Client Professionnel. Les Participants du Québec seront tenus d'informer immédiatement le Demandeur s'ils cessent de répondre à ces critères. Les Participants doivent également fournir toute information demandée par le MTF ou le Demandeur pour permettre le suivi des responsabilités en ce qui concerne les critères d'éligibilité et opérationnels.
11. Les Participants du Québec peuvent inclure des institutions financières, des gestionnaires d'actifs, des courtiers, des entités gouvernementales, des fonds de pension et d'autres entités bien capitalisées qui répondent aux critères décrits ci-dessus.
12. OTCX exerce des activités de bourse au sens de la législation sur les dérivés par le biais de la Plateforme.
13. OTCX n'a pas de bureau ou d'établissement au Québec et n'a pas l'intention d'en établir un.

Considering the publication of the Application for comments in the Bulletin of the AMF from December 5th, 2024 [citation] for a 30 day period, in accordance with section 14 of the Act;

Considering the absence of comments following this publication;

Considering the AMF's conclusion that OTCX meets the expectations set out in the Policy Statement respecting the Authorization of Foreign-Based Exchanges established by decision No. 2005-PDG-0087 rendered on March 30, 2005 and published in the AMF Bulletin on April 1, 2005 [(2005) Vol. 2, No. 13, B.A.M.F., Supplement];

Considering the conclusion by the AMF that the FCA's regulatory framework regime is similar to that of Quebec;

Considering the AMF's opinion that OTCX's activities on the Facility are comparable to exchange activities within the meaning of the Act;

Considering section 86 of the Act, under which the AMF may, based on the conditions it determines, exempt a derivative, a person, a group of persons, an offer or a trade from any or all of the requirements or obligations under the Act if it considers that the exemption is not prejudicial to the public interest;

Considering the powers delegated in accordance with section 24 of the Act respecting the regulation of the financial sector, CQLR, c. E-6.1; Considering the AMF's power to determine if it is still appropriate to grant the Requested Exemption on the conditions set forth in this decision as a result of its monitoring of developments in domestic and international capital markets and OTCX's activities;

Considering the confirmation by OTCX of the acceptance of the terms and conditions set forth in this decision;

Considering the analysis carried out by the Direction principale de l'encadrement des structures de marché and its recommendation that the granting of the Requested Exemption based on the conditions set out in this decision is not prejudicial to the public interest.

Therefore, the AMF grants, under section 86 of the Act, the Requested Exemption based on the following conditions:

Regulation and Oversight of the Applicant

1. The Applicant will maintain its permission to operate as a multilateral trading facility (MTF) with the FCA and will continue to be subject to the regulatory oversight of the FCA.
2. The Applicant will continue to comply with the ongoing requirements applicable to it as the operator of an MTF authorized by the FCA.
3. The Applicant must do everything within its control, which includes cooperating with the AMF as needed, to carry out its activities as an exchange exempted from recognition under the Marketplace Rules and section 12 of the Act in compliance with Quebec securities laws.

Access

4. The Applicant will not provide direct access to a Participant in Quebec (a Quebec User) unless the Quebec User is appropriately registered as applicable under the securities laws of Quebec or is exempt from or not subject to those requirements.
5. For each Quebec User provided direct access to its Facility, the Applicant will require, as part of its application documentation or continued access to the Facility, the Quebec User to represent that it is appropriately registered as applicable under the securities laws of Quebec or is exempt from or not subject to those requirements.
6. The Applicant may reasonably rely on a written representation from the Quebec User that specifies either that it is appropriately registered as applicable under the securities laws of Quebec or is exempt from or not subject to those requirements, provided the Applicant notifies such Quebec User that this representation is deemed to be repeated each time it enters an order, request for quote or response to a request for quote or otherwise uses the Applicant's Facility.

7. The Applicant will require Quebec Users to notify the Applicant if their registration as applicable under the securities laws of Quebec has been revoked, suspended, or amended by the AMF or if they are no longer exempt from or become subject to those requirements and, following notice from the Quebec User and subject to applicable laws, the Applicant will promptly restrict the Quebec User's access to the Facility if the Quebec User is no longer appropriately registered or exempt from those requirements.

Trading by Quebec Users

8. The Applicant will not provide access to a Quebec User to trading in products other than

- swaps or security-based swaps, as defined in section 1a(47) of the United States Commodity Exchange Act (as amended)

- security-based swaps as defined in section 3(a)(68) of the United States Securities Exchange Act of 1934 (as amended)

without prior approval of the AMF.

Submission to Jurisdiction and Agent for Service

9. With respect to a proceeding brought by the AMF arising out of, related to, concerning or in any other manner connected with the AMF's regulation and oversight of the activities of the Applicant in Quebec, the Applicant will submit to the non-exclusive jurisdiction of (i) the courts and administrative tribunals of Quebec and (ii) an administrative proceeding in Quebec.

10. The Applicant will submit to the AMF a valid and binding appointment of an agent for service in Quebec upon whom the AMF may serve a notice, pleading, subpoena, summons or other process in any action, investigation or administrative, criminal, quasi-criminal, penal or other proceeding arising out of, related to, concerning or in any other manner connected with the AMF's regulation and oversight of the Applicant's activities in Quebec.

Prompt Reporting

11. The Applicant will notify staff of the AMF promptly of:

(a) any authorization to carry on business granted by the FCA is revoked or suspended or made

subject to terms or conditions on the Applicant's operations;

(b) the Applicant institutes a petition for a judgment of bankruptcy or insolvency or similar relief, or

to wind up or liquidate the Applicant or has a proceeding for any such petition instituted against it;

(c) a receiver is appointed for the Applicant or the Applicant makes any voluntary arrangement with

creditors;

(d) the Applicant marketplace is not in compliance with this Order or with any applicable requirements, laws or regulations of the FCA where it is required to report such non-compliance to

the FCA;

(e) any known investigations of, or disciplinary action against, the Applicant by the FCA or any other

regulatory authority to which it is subject; and

(f) the Applicant makes any material change to the eligibility criteria for Quebec Users.

Semi-Annual Reporting

12. The Applicant will maintain the following updated information and submit such information in a manner and form acceptable to the AMF on a semi-annual basis (by July 31 for the first half of the calendar year and by January 31 of the following year for the second half), and at any time promptly upon the request of staff of the AMF:

(a) a current list of all Quebec Users and whether the Quebec User is registered under the securities

laws of Quebec or is exempt from or not subject to registration, and, to the extent known by the

Applicant, other persons or companies located in Quebec trading on the Applicant's Facility as

customers of participants (Other Quebec Participants);

(b) the legal entity identifier assigned to each Quebec User, and, to the extent known by the

Applicant, to Other Quebec Participants in accordance with the standards set by the Global Legal

Entity Identifier System;

(c) a list of all Quebec Users whom the Applicant has referred to the FCA, or, to the best of the

Applicant's knowledge, whom have been disciplined by the FCA with respect to such Quebec

Users' activities on the Applicant's Facility and the aggregate number of all participants referred to

the FCA since the previous report by the Applicant;

(d) a list of all active investigations since the previous report by the Applicant relating to Quebec

Users and the aggregate number of active investigations since the previous report relating to all

participants undertaken by the Applicant;

(e) a list of all applicants in Quebec for status as a participant who were denied such status or

access to the Applicant since the previous report, together with the reasons for each such denial;

and

(f) for each product,

(i) the total trading volume and value on the Facility originating from Quebec Users, and, to the extent known by the Applicant, from Other Quebec Participants, presented on a per Quebec User or per Other Quebec Participant basis; and

(ii) the proportion of worldwide trading volume and value on the Facility conducted by Quebec Users, and, to the extent known by the Applicant, by Other Quebec Participants, presented in the aggregate for such Quebec Users and Other Quebec Participants; provided in the required format.

Information Sharing

13. The Applicant will provide such information as may be requested from time to time by, and otherwise cooperate with, the AMF or its staff, subject to any applicable privacy or other laws (including solicitor-client privilege) governing the sharing of information and the protection of personal information.

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI ») – Projet de modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie la décision n° 2024-DPEMD-0012 approuvant la modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert.

Le bulletin sur la mise en œuvre n° 24-0349 de modification des Règles universelles d'intégrité du marché visant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert est publié avec la décision n° 2024-DPEMD-0012. Le bulletin d'appel à commentaires n° 24-0003 de l'OCRI a été publié au [Bulletin de l'Autorité](#), le 11 janvier 2024, Volume 21, n° 1.

Organisme canadien de réglementation des investissements Projet de modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert

Vu la demande complétée le 24 septembre 2024 par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») du Projet de modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert (le « projet de modification »);

Vu la démarche consultative suivie par l'OCRI pour le projet de modification;

Vu l'objectif principal du projet de modification visant à soutenir et à clarifier le cadre réglementaire de la vente à découvert aux termes des Règles universelles d'intégrité du marché;

Vu la résolution du conseil d'administration de l'OCRI selon laquelle le projet de modification a été dûment approuvé le 20 septembre 2024;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (la « Loi »);

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi et les pouvoirs délégués* conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de l'encadrement des activités de négociation et sa recommandation d'approuver le projet de modification du fait qu'il favorise l'efficacité des marchés et qu'il n'est pas contraire à l'intérêt public.

En conséquence, l'Autorité approuve le projet de modification.

Fait le 13 novembre 2024.

Dominique Martin
Directeur principal de l'encadrement des activités de marché et des dérivés

Décision n° : 2024-DPEMD-0012



Bulletin de l'OCRI

Le 5 décembre 2024

24-0349

Bulletin sur les règles > Bulletin sur la mise en œuvre

Groupe-ressource :

Politique de réglementation des marchés
Courriel : market_regulation_policy@ciro.ca

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité, Audit interne, Comptabilité réglementaire, Crédit, Détail, Financement des sociétés, Formation, Haute direction, Inscription, Institutions, Opérations, Pupitre de négociation, Recherche

Renvoi aux règles : RUIM

Division : Courtiers en placement

Modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert

Sommaire

Le 15 novembre 2024, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) ont approuvé des modifications des Règles universelles d'intégrité du marché (**RUIM**) qui soutiennent et clarifient le cadre de réglementation de la vente à découvert établi par celles-ci par :

- l'ajout du paragraphe 3.3 aux RUIM, qui constitue une nouvelle obligation d'avoir, avant la saisie de tout ordre dont l'exécution entraînerait une vente à découvert, une attente raisonnable de pouvoir régler la transaction à la date de règlement;
- l'ajout d'obligations de supervision et d'obligations de veiller aux intérêts du client relativement à l'obligation énoncée au paragraphe 3.3;
- le regroupement en un même endroit dans les RUIM d'autres dispositions, déjà en vigueur, concernant la vente à découvert (les **modifications**).

Le 11 janvier 2024, l'Organisme canadien de réglementation des investissements (**OCRI**) a publié pour commentaires un projet de modification destiné à soutenir et à clarifier le cadre de réglementation de la vente à découvert établi par les RUIM dans le Bulletin de l'OCRI [24-0003](#), *Projet de modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert*. Afin de présenter de manière claire et complète le cadre de

Bulletin de l'OCRI 24-0349 – Bulletin sur les règles – Approbation/mise en œuvre – RUIM – Modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert

réglementation ainsi proposé, nous avons publié en même temps pour commentaires un projet de note d'orientation (GN-URPart3-24-0004) qui clarifie diverses obligations existantes ou proposées concernant la vente à découvert et les transactions échouées (**projet de note d'orientation**).

Aucun changement n'a été apporté au projet de modification. Nous avons toutefois apporté des clarifications dans le projet de note d'orientation compte tenu des commentaires reçus du public et des consultations au sein du secteur. Les changements apportés au projet de note d'orientation sont décrits ci-après.

Commentaires reçus

Nous avons reçu dix-sept (17) lettres de commentaires en réponse au Bulletin de l'OCRI [24-0003](#). L'annexe C présente un résumé des commentaires du public ainsi que nos réponses.

Description des changements de forme apportés au projet de note d'orientation

- Nous confirmons ce qui suit en réponse aux demandes de clarification des intervenants :
 - La nouvelle obligation concernant l'attente raisonnable de pouvoir effectuer le règlement qu'impose le paragraphe 3.3 des RUIIM ne représente pas une norme plus stricte comparativement à l'interdiction de négocier sans une attente raisonnable de pouvoir effectuer le règlement qu'impose la Politique 2.2 des RUIIM.
 - Les modifications ne rendent pas obligatoire le recours aux listes de titres faciles à emprunter. Pour éviter la confusion, nous avons modifié la note d'orientation de manière à traiter des « listes de titres empruntables » en incluant à la fois les concepts de liste de titres difficiles à emprunter et de liste de titres faciles à emprunter. Une liste de titres empruntables peut inclure soit des titres facilement accessibles, soit des titres difficiles à emprunter, selon les pratiques du courtier en placement. Le recours aux listes de titres empruntables est une méthode que les participants ou les personnes ayant droit d'accès peuvent envisager pour déterminer la manière qui convient le mieux pour avoir une attente raisonnable de pouvoir effectuer le règlement.
 - L'existence d'une transaction échouée ne signifie pas, en soi, qu'un participant ou une personne ayant droit d'accès n'avait pas une attente raisonnable de pouvoir régler la transaction à la date de règlement avant de saisir l'ordre.
 - Lorsqu'un participant exécutant évalue l'historique des transactions d'un client dans le cadre desquelles le participant exécute une transaction pour un courtier non participant duquel provient l'ordre, il peut baser son évaluation sur le client visé de ce courtier plutôt que sur l'historique global de ce dernier, dans la mesure où :

Bulletin de l'OCRI 24-0349 – Bulletin sur les règles – Approbation/mise en œuvre – RUIIM – Modification des règles concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction de vente à découvert

- le courtier duquel provient l'ordre fournit suffisamment d'information sur l'historique de règlement du client visé, de sorte que le participant exécutant est en mesure de tirer une conclusion raisonnable en vue d'avoir une attente raisonnable de pouvoir régler une future vente à découvert.
- Nous apportons aussi des précisions sur les rôles respectifs du courtier duquel provient un ordre et du courtier exécutant en ce qui concerne l'attente raisonnable de pouvoir effectuer le règlement.

La version définitive de la note d'orientation sur les ventes à découvert et les transactions échouées (la **note d'orientation**) est publiée en même temps que le présent bulletin dans le Bulletin de l'OCRI [GN-URPart3-24-0002](#), *Note d'orientation sur les exigences des RUIM concernant les ventes à découvert et les transactions échouées*.

Avec le personnel des ACVM, nous allons aussi continuer d'explorer d'autres aspects des règles sur la vente à découvert où il conviendrait d'ajouter des mesures réglementaires, dont des obligations de dénouement. Toute obligation additionnelle proposée serait ajoutée séparément et publiée pour commentaires dans le cadre du processus d'établissement des politiques réglementaires.

Mise en œuvre

Les modifications et la note d'orientation entreront en vigueur le 4 avril 2025, soit 120 jours après la publication du présent bulletin.

Annexes

[Annexe A](#) – Version modifiée des RUIM (soulignant les modifications)

[Annexe B](#) – Version modifiée des RUIM (nette)

[Annexe C](#) – Résumé des commentaires reçus et réponses de l'OCRI

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Règlementation
 - 8.3 Sanctions administratives pécuniaires
 - 8.4 Décisions de révision
 - 8.5 Annexes et autres renseignements
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÈGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

8.4 DÉCISIONS DE RÉVISION

Aucune information.

8.5 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.